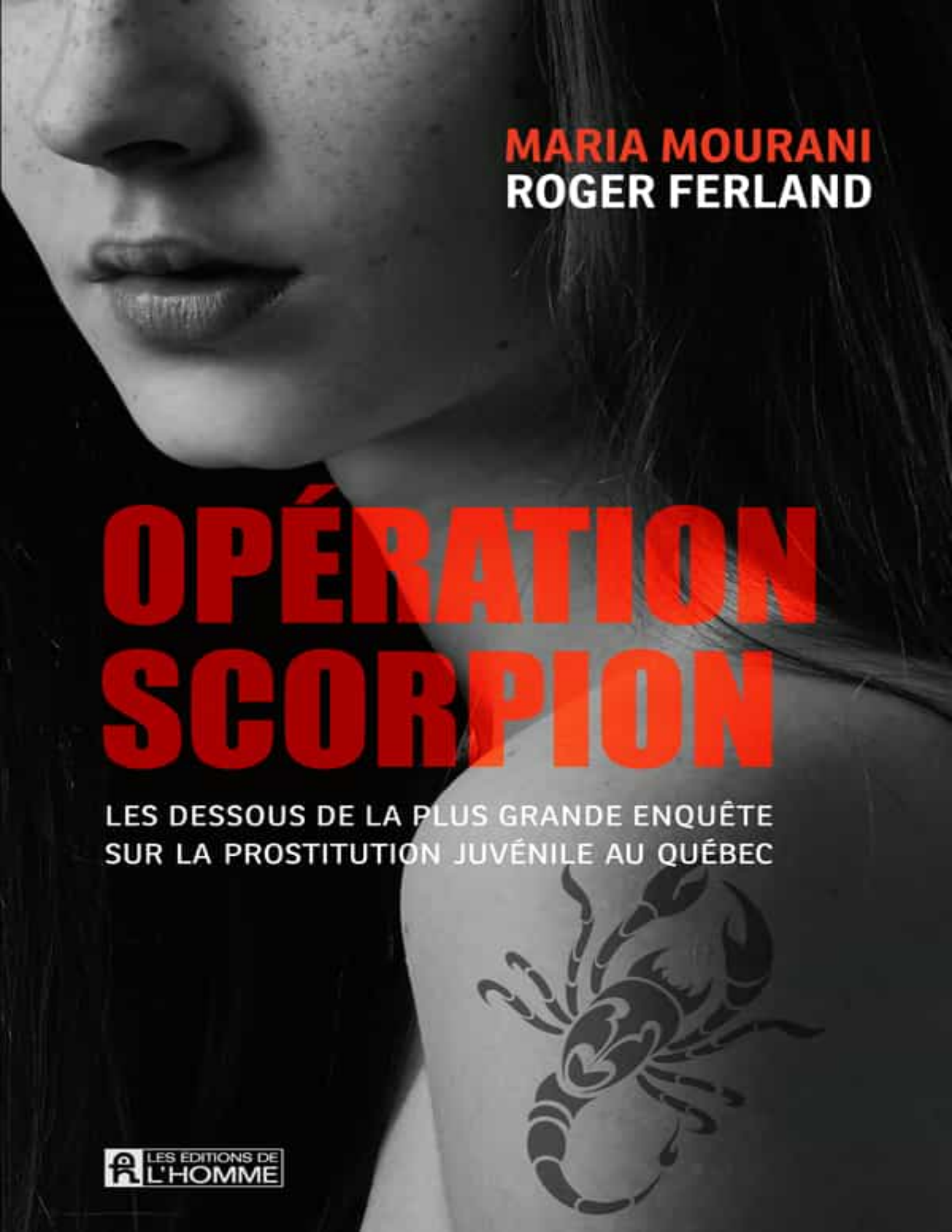


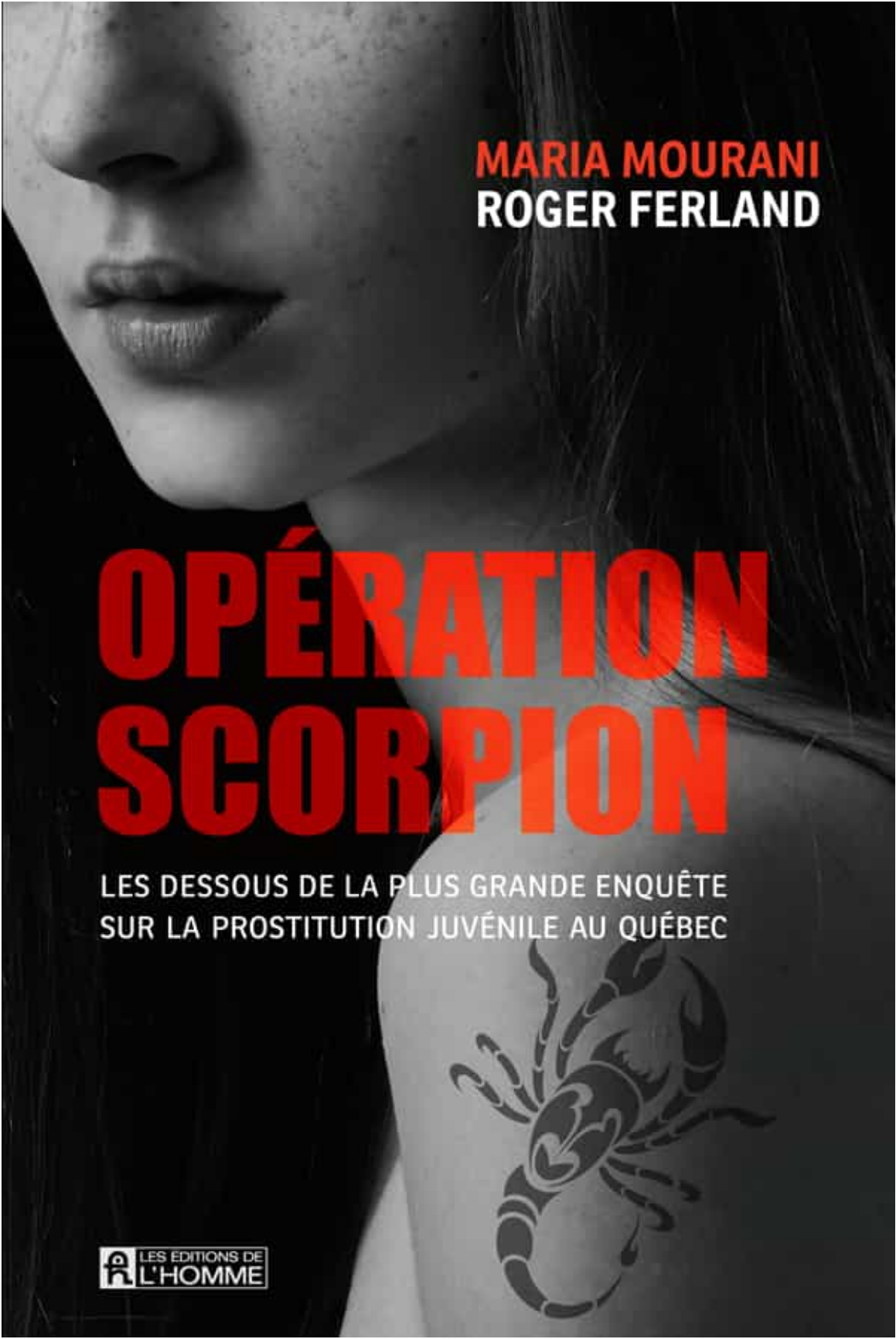


MARIA MOURANI
ROGER FERLAND

OPÉRATION SCORPION

LES DESSOUS DE LA PLUS GRANDE ENQUÊTE
SUR LA PROSTITUTION JUVÉNILE AU QUÉBEC



A black and white photograph of a young woman's face and shoulder. The woman has freckles and is looking down. On her left shoulder, there is a large, dark tattoo of a scorpion. The background is dark.

MARIA MOURANI
ROGER FERLAND

OPÉRATION SCORPION

LES DESSOUS DE LA PLUS GRANDE ENQUÊTE
SUR LA PROSTITUTION JUVÉNILE AU QUÉBEC

 **LES ÉDITIONS DE
L'HOMME**

OceanofPDF.com

OPÉRATION SCORPION



MARIA MOURANI
ROGER FERLAND

OPÉRATION SCORPION

LES DESSOUS DE LA PLUS GRANDE ENQUÊTE
SUR LA PROSTITUTION JUVÉNILE AU QUÉBEC



 LES ÉDITIONS DE
L'HOMME

*Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal,
mais par ceux qui regardent sans rien faire.*

ALBERT EINSTEIN

OceanofPDF.com

*À Bendo, alias Schrek,
repose en paix, mon ami.*

OceanofPDF.com

Avant-propos

Ce livre n'est pas une histoire de plus sur une investigation policière. C'est une autopsie, 20 ans plus tard, d'une des premières grandes enquêtes québécoises sur un réseau de prostitution juvénile qui a mis au jour tant des proxénètes que des clients-prostituteurs. Vous verrez s'y déployer les différents rouages de l'enquête, mais aussi les intrigues et les luttes de pouvoir se jouant dans les coulisses. Je vous invite à entrer dans l'antre du scorpion en suivant le sentier que Roger Ferland, l'enquêteur responsable de ce dossier, et moi avons tracé. Les différentes sections du livre décortiquent le Scorpion, parfois du point de vue de la criminologue, le plus souvent sous celui de l'enquêteur. Elles ont pour objectif d'aller au fond des choses; on y adopte une posture critique et rétrospective, l'objectif étant de révéler, voire d'expurger le venin du Scorpion.

Nous avons également donné la parole aux acteurs de cette histoire. Quelques victimes ont accepté de parler. D'autres, journaliste, procureur, gestionnaire, mère, président de syndicat, se sont également prêtés au jeu. Vous découvrirez, tout au long de ce parcours, leurs témoignages dans les sections nommées «Pause».

Soyez alertes, ce livre est un pèlerinage; celui d'un homme et de son équipe qui a fait de son mieux pour protéger des adolescentes; celui d'un système de justice fort peu habitué à condamner des hommes de pouvoir; celui d'une société qui jusqu'à présent ne va pas au bout de son devoir, soit de protéger ses enfants.

Loin de la compromission, Opération Scorpion est d'abord et avant tout un cri du cœur.

MARIA MOURANI, PH. D.

- * Certaines informations récoltées dans le cadre de cette enquête reflètent la perception et la compréhension que plusieurs informateurs avaient de ce milieu en 2002. Les témoignages en provenance de sources policières, des victimes, des parents ou de toute tierce personne contiennent donc parfois des éléments qui seront démentis ou précisés dans la partie «Le Scorpion anatomisé», et seront étoffés à travers notre connaissance actuelle du phénomène des gangs de rue au Québec.
- * Les victimes et les sources se sont toutes vues attribuer des noms fictifs afin de protéger leur identité.

OceanofPDF.com

Introduction

En un demi-siècle, le commerce du sexe a connu un essor gigantesque par son industrialisation et sa transnationalisation. L'industrie du sexe représente un chiffre d'affaires qui se compte en milliards de dollars. Elle se compose d'un grand nombre d'activités, dont les plus importantes sont la pornographie et la prostitution¹.

Regard sur l'industrie du sexe

Jusqu'à présent, il est difficile d'évaluer l'ampleur de l'industrie du sexe, quelle que soit sa forme, à l'échelle mondiale et canadienne. Les données sur la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle permettent d'en avoir une petite idée, même si elles ne font aucune distinction entre le secteur de la pornographie et celui de la prostitution. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT²), l'exploitation sexuelle représenterait les deux tiers des profits générés par le travail forcé, soit environ 99 milliards de dollars US par année. Ces chiffres ne sont guère surprenants quand on sait qu'au Canada comme au Québec, un proxénète peut se faire de 168 000\$ à 336 000\$ par année en exploitant une seule victime³. Le dernier rapport mondial sur la traite des personnes de l'ONUDC (2020) confirme la forte prévalence des femmes et des fillettes parmi les victimes d'exploitation sexuelle détectées. La tendance est la même au Québec et dans le reste du Canada.

L'industrie de la pornographie générerait, à elle seule, des revenus d'environ 100 milliards de dollars US par année (plus de 97 milliards de

dollars US en 2006). Avec l'apparition d'Internet, elle a connu une forte progression, passant d'environ 22 000 sites en 1997 à 4,2 millions en 2006, et la pédopornographie n'est pas en reste⁴. Une étude menée en 1994 par Rimm Marty⁵ a démontré, sur une période de sept jours, que 48,4% des téléchargements sur le Bulletin Board System (BBS)⁶ concernaient de la pornographie infantile et paraphilique⁷.

Au Canada, les chiffres de Cyberaide, une plateforme administrée par le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE⁸), sont fort éloquentes. Cette organisation rapporte avoir reçu, sur une période de sept ans, 151 762 signalements en lien avec de la pornographie juvénile. Ceux-ci concernaient 46 859 enfants, dont 49,64% (21 640 victimes) semblaient âgés de moins de huit ans. Les autres victimes paraissaient âgées de 8 à 17 ans. Par ailleurs, «50% des images et des vidéos examinées mettaient en scène des agressions explicites et graves. Ce type d'agressions impliquait à 59% des bambins et des bébés⁹».

Il est assez ironique de constater que les outils facilitant le recrutement des jeunes filles sont offerts sur un plateau d'argent aux proxénètes par le discours sociétal. En effet, la banalisation de la prostitution, l'hypersexualisation du corps des femmes et des enfants, particulièrement des adolescents, ainsi que la pornographie sont les éléments qui participent au recrutement des jeunes dans la prostitution. Considérer la prostitution comme un travail et employer des termes comme travail du sexe instaure une normalisation dans la pensée des jeunes. Après tout, ce n'est qu'un travail! D'ailleurs, c'est l'argument allègrement utilisé par les proxénètes pour désensibiliser leurs cibles. Cette stratégie est si efficace que les jeunes filles n'hésitent pas à utiliser le terme *bitch* à toutes les sauces, tant pour qualifier des amies que des adversaires. Le mot *pimp* est également repris et valorisé dans plusieurs vidéoclips de rappeurs et totalement détourné de son sens réel par des émissions de télévision telles que *Pimp ton char*, ou encore le *Pimp de la saucisse*.

Par ailleurs, les jeunes sont constamment exposés à une hypersexualisation du corps des femmes et des jeunes filles. Quel que soit le médium (publicités, vidéoclips, réseaux sociaux, télérealités, etc.), le message est souvent le même: les femmes sont des objets sexuels et les hommes des prédateurs. La pornographie et les orgies servent aussi à désinhiber les filles et à entreprendre des actes sexuels multiples. Ces

clichés machistes et sexistes entretenus par une certaine culture hip-hop et rap, notamment le gangster rap, contribuent à cette banalisation de la prostitution et de l'agression sexuelle. Vous saupoudrez le tout de pornographie, et le tour est joué.

Notre société hypersexuelle est non seulement le terrain de jeu des proxénètes, mais elle renforce leur crédibilité aux yeux des jeunes. Elle leur donne les armes qui serviront à exploiter des mineurs. La pornographie en est un bel exemple. De plus en plus de jeunes apprennent la sexualité par la pornographie, particulièrement les garçons. Ceux-ci s'attendent à vivre ces expériences fantasmagoriques avec des filles bien réelles de leur âge. Sadomasochisme, fellation, esclavage sexuel, pédophilie, bestialité, sadisme, sodomie, inceste, ondinisme, scatologie, etc., la cyberpornographie est devenue le haut lieu d'apprentissage sexuel des garçons: elle est désormais la norme et favorise l'intériorisation des stéréotypes.

Les proxénètes utilisent donc la pornographie et le viol collectif pour préparer leurs jeunes recrues. Les films pornos formatent leur image de la femme comme esclave sexuelle, et les *gang bangs*, auxquels on les force à participer, marquent leur entrée dans le milieu du proxénétisme. La pornographie sert aussi à désinhiber les filles et à entreprendre des actes sexuels.

L'industrie du sexe est riche, puissante, violente et elle a su s'infiltrer dans les différentes sphères de notre société, mais aussi dans les esprits. Le client est roi et l'enfant n'est qu'une marchandise pour satisfaire sa perversion.

Le mot de Maria

Été 2003, mes recherches sur les gangs de rue de Montréal avancent à grands pas. Du coin de l'œil, je suis les procédures judiciaires de Scorpion, dont les rebondissements ne cessent d'occuper la place médiatique. Dans ce café de la rue Saint-Laurent où j'ai l'habitude d'écrire, le patron a gentiment accepté que son mur me serve de support pour accrocher l'organigramme et le réseau des gangs que je reconstitue. Décortiquer le fonctionnement, les alliances, la sous-culture, les luttes de pouvoir, les conflits, les structures de ces gangs, voilà ma passion. La prostitution

juvénile n'occupe pas alors ma pensée. Certes, il est un commerce en émergence chez les gangs, mais il est à ce moment-là davantage dominé par les Hells Angels. Cependant, je vais rapidement me rendre compte que de simples petits recruteurs pour les motards, certains membres de gangs, vont devenir des proxénètes de haut niveau.

Automne 2006, la sortie de *La face cachée des gangs de rue* provoque un tourbillon médiatique. En parler n'est plus un tabou. Les appels fusent de partout. Des policiers et des ex-membres de gangs me contactent: ils veulent me raconter leurs histoires, leurs expériences. Puis, il y a cet appel; une jeune fille qui me parle rapidement de prostitution juvénile. Scorpion revient alors me hanter. Je retrace l'enquêteur principal, Roger Ferland, et demande à le rencontrer. Il est toujours en pleines procédures judiciaires sur Scorpion. Après tout ce temps, je m'étonne que tout cela ne soit pas terminé. Sans rejeter mon offre, il m'invite plutôt à le rappeler dans 10 ans. Essaye-t-il de me décourager? C'est vraiment mal me connaître.

Cinq ans plus tard, mon expertise sur la prostitution juvénile s'est peaufinée. En tant que députée fédérale d'Ahuntsic, je travaille avec des partenaires du milieu prostitutionnel sur un projet de loi¹⁰ modifiant le Code criminel en vue de donner plus d'outils aux policiers pour lutter contre la traite des personnes et protéger les victimes. En route pour Ottawa, je dois rejoindre un de mes partenaires et en cherchant son contact dans mon cellulaire, je tombe à nouveau sur le numéro de cet enquêteur. Je devais le rappeler après 10 ans, mais pourquoi attendre si longtemps? Cinq ans sont bien suffisants, non? Je prends le risque de le contacter, mais je n'obtiens aucune réponse. Je laisse un message sur sa boîte vocale. Quelques semaines passent et il ne me rappelle toujours pas. Est-ce qu'il m'évite? Pourquoi ne le dit-il pas clairement? Un peu exaspérée, je le contacte à nouveau. Cette fois-ci, je lui fais comprendre à mots couverts que je m'attends à une réponse de sa part, quelle qu'elle soit. Il me rappelle quelques minutes plus tard. Ai-je été trop dure? Il faut que je fasse attention à mon tempérament. Il me propose une première rencontre. Il est de passage à Montréal, car il doit témoigner dans le cadre des procès de SharQC¹¹.

On se rencontre un soir autour d'un bon repas dans un restaurant d'Ahuntsic. Cette soirée sera le point de départ d'une relation sincère, amicale et professionnelle, de maintenant 13 ans. À travers les bribes d'histoire qu'il me raconte, je découvre un homme sensible et méfiant, qui

semble avoir vécu difficilement cette opération Scorpion. Je tente alors de le rassurer en lui parlant de ma façon de travailler et de voir la vie. Je ne cherche pas la gloire ou le spectacle en voulant écrire ce livre. Je souhaite juste contribuer à donner une voix aux victimes et à dénoncer ces rapaces. On a les mêmes objectifs. En le quittant ce soir-là, je sais qu'il a décidé de me faire confiance.

Ce livre, en plus d'être la consécration d'un travail de plusieurs années à décortiquer l'opération Scorpion avec les lunettes du criminologue et du policier, est également le reflet du croisement de deux lignes de vie, dont les parcours sont similaires et différents à la fois. En ce sens, cet ouvrage n'aurait pu voir le jour sans cette confiance que partagent les amis.

MARIA MOURANI,

PH. D.

CRIMINOLOGUE ET SOCIOLOGUE

Le mot de Roger

Je me souviens encore du jour où je l'ai vue pour la première fois. Elle était à *Tout le monde en parle*, en 2006. Elle lançait son premier livre sur les gangs de rue. J'étais curieux de l'entendre et en même temps, en tant qu'homme de terrain, je la regardais de haut, en me disant: «On va bien voir ce qu'elle va dire.» Quelle ne fut pas ma surprise: elle me rejoignait sur tous les points. C'était la première fois que j'écoutais quelqu'un et me répétais sans cesse: «Cette femme-là, ça se voit qu'elle sait de quoi elle parle. Il faut lui donner un porte-voix.» Elle était capable de mettre en mots simples, clairs et précis des phénomènes complexes. Elle maîtrisait le sujet. Elle était ancrée sur le terrain. J'ai commencé à me renseigner sur elle et j'ai découvert qu'elle était une spécialiste des gangs de rue.

Quelques jours plus tard, j'ai reçu un message sur ma boîte vocale au Service de police de la Ville de Québec. C'était elle! Comment avait-elle fait pour avoir mon numéro de téléphone? Pourquoi m'appelait-elle? Quel drôle de hasard! Elle me laissait ses coordonnées. Sur le coup, j'ai hésité à l'appeler, mais comme elle m'avait laissé une bonne impression lors de son entrevue, j'ai décidé de lui rendre son appel. Je l'appelais par politesse et respect. Je voulais l'encourager à continuer son travail. Elle m'a dit tout de

suite qu'elle voulait me rencontrer et écrire un livre avec moi sur Scorpion. Je ne savais pas trop quoi penser. J'étais encore dans les procédures civiles de Scorpion et j'avais un devoir de réserve. En même temps, je ne voulais pas fermer la porte. J'avais déjà été approché pour écrire un livre et c'était un projet de fin de carrière qui mijotait dans ma tête. Je lui ai alors lancé, sans trop réfléchir: «Rappelez-moi dans 10 ans.» C'était une façon de reporter les choses aux calendes grecques, sans forcément donner une fin de non-recevoir. J'ai toujours aimé travailler avec les gens de pointe, les spécialistes. Alors si la vie faisait en sorte qu'on se recroise, il en serait ainsi. À vrai dire, je ne croyais vraiment pas qu'elle allait me rappeler 10 ans plus tard, mais je lui ai toutefois donné mon numéro de cellulaire.

Cinq ans plus tard, Maria laissait un autre message sur mon répondeur alors que j'étais au Centre judiciaire Gouin pour témoigner dans les procès SharQC. Depuis notre dernière conversation, je la suivais dans les médias. Je voulais être sûr de ma première impression. Je ne savais pas trop si je voulais revenir sur toute cette histoire. Je ne me sentais pas encore prêt. J'ai laissé couler en me disant qu'elle allait se lasser. Quelques semaines plus tard, j'avais un autre message sur mon répondeur. J'ai tout de suite senti dans sa voix qu'elle était exaspérée, voulant presque me dire: «Donne-moi un oui, donne-moi un non, mais donne-la-moi, ta réponse.» Je l'ai donc rappelée tout de suite. Elle m'a répondu en me lançant: «Je vous avais dit que j'allais vous rappeler dans 10 ans. Je respecte toujours ma parole, mais cette fois-ci, je l'ai fait un peu d'avance.» Cela m'a fait sourire. On a décidé de se voir un soir dans un restaurant de son comté. Même si je respectais son professionnalisme et sa force intellectuelle, je ne savais pas trop si je pouvais m'ouvrir à elle.

Ce soir-là, autour d'un bon repas, mes craintes se sont envolées. J'ai adoré nos échanges. La vie est parfois étrange. Plusieurs personnes m'ont proposé d'écrire ce livre, mais je n'arrivais pas à leur faire confiance. Avec elle, j'ai eu l'impression que j'arriverais à m'ouvrir. Je la sentais honnête. J'aimais ses valeurs, son attitude, sa façon de voir la vie, son intelligence, sa pensée philosophique. Elle ne tenterait pas de tirer la couverture de son bord. Elle était juste et équitable. J'ai eu l'impression qu'on échangeait, qu'on se complétait. On formait un tout, une équipe: elle, avec sa force criminologique, et moi, avec mon expertise du terrain policier. Je venais de trouver la personne avec qui j'allais pouvoir écrire ce pan si difficile de ma vie.

C'est après cette soirée-là que j'ai décidé de mettre ma main dans la sienne pour parcourir ce chemin.

ROGER FERLAND,
EX-SERGENT-DÉTECTIVE AU SPVQ

Roger Ferland: J'ai toujours eu une retenue à dire les choses comme elles sont, mais un chat est un chat. Est-ce qu'on peut arrêter de se faire croire qu'un requin est un dauphin? Il est vrai que vu d'en haut, ils se ressemblent, mais ils sont loin d'être identiques. J'ai pu constater qu'on essaie de nous faire passer beaucoup de requins pour des dauphins, et vice-versa. Je voudrais tellement tout dire, tout dénoncer... mais on risque de se faire arracher la tête. Il y a une partie de l'histoire, peut-être pas la plus grande, qui restera enfouie.

Maria Mourani: Je sais... et si on faisait simplement de notre mieux pour en dire le maximum? Qu'en penses-tu?

-
1. Agences d'escortes, salons de massage, bars de danseuses, *sugar daddies*, prostitution de rue, étudiante, occasionnelle ou de survie, bordels, *peep-shows*, etc.
 2. OIT, 2017.
 3. GRC et CNCTP, 2013.
 4. Poulin (2017).
 5. Étude menée par Rimm Marty sur une période de sept jours seulement (du 21 au 27 septembre 1994) sur Internet: *Marketing Pornography on the Information Superhighway*, <http://groups.csail.mit.edu/mac/classes/6.805/articles/pornscare/rimm-study/mrtext.html#note122>
 6. Le Bulletin Board System (BBS) est un serveur muni d'un logiciel qui permettait de lire les actualités, d'échanger, de télécharger des fichiers; de communiquer et de créer des forums de discussion. Il s'inspire du système du babillard électronique. Il apparaît à la fin des années 1970 et est utilisé jusqu'à l'arrivée d'Internet, au milieu des années 1990.
 7. Une paraphilie est un trouble mental lié à la sexualité. Plusieurs sont inscrites dans le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM-IV-TR, American Psychiatric Association, 2000). La pédophilie, la nécrophilie (une attirance sexuelle pour les cadavres), le voyeurisme, l'exhibitionnisme, l'infantophilie (sous-catégorie de la pédophilie, enfants de moins de cinq ans), etc., en sont quelques exemples.
 8. CCPE, 2016.
 9. Mourani, 2019, p. 17.

10. Le projet de loi C-452 modifie le Code criminel afin qu'y soient prévues des peines consécutives pour les infractions liées à la traite de personnes et qu'une présomption relative à l'exploitation d'une personne par une autre y soit créée. Il ajoute également l'infraction de traite de personnes à la liste des infractions visées par la confiscation des produits de la criminalité. Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 18 juin 2015.
11. SharQC est une enquête policière sur les Hells Angels menée par l'Escouade régionale mixte, qui s'est déroulée de 2006 à 2009.

PARTIE 1

**DANS L'ANTRE DU SCORPION... 20
ANS PLUS TARD:
SOUVENIRS D'UN ENQUÊTEUR**

OceanofPDF.com

La boîte de Pandore

Issue de la mythologie grecque, la boîte de Pandore fait référence à un choix ou à une décision dont on ne connaît pas encore les conséquences. Lorsque Roger Ferland, sergent-détective de la police de Québec, accepte cette mission que lui confient ses supérieurs, il ne sait pas encore qu'un Scorpion s'échappera de la jarre.

LES 72 PREMIÈRES HEURES D'ENQUÊTE...

Les 72 premières heures d'investigation seront déterminantes et révélatrices de la suite de cette enquête. Déjà, les policiers peuvent arrêter des proxénètes et des clients. Toutefois, l'histoire va se révéler bien plus complexe qu'elle n'en a l'air. Le désir d'aller plus loin et la volonté de mettre un terme à l'impunité permettront la mise sur pied de l'une des plus grandes enquêtes sur la prostitution juvénile au Québec.

Mon affectation et la rencontre avec mon partenaire

Le 19 septembre 2002... Je me souviens de ce jour comme si c'était hier. J'ai alors 38 ans, je suis marié et père de deux garçons de 13 et 11 ans. J'en suis à ma dix-huitième année comme policier et à ma septième comme sergent-détective. Je me définis alors comme un policier de Sainte-Foy, même si j'ai fait six mois à la Ville de Québec et six autres mois au SPCUM¹². Mon bagage d'expérience professionnelle dans le monde des urgences comme policier-pompier et ambulancier m'a amené à travailler

dans le milieu scolaire avec les jeunes, en tant que policier sociopréventif. Ce poste m'a ensuite conduit vers la lutte à la criminalité organisée. J'ai passé quatre années, de mai 1997 à mai 2001, en prêt de service, au Groupe régional d'intervention en criminalité organisée¹³ (GRICO), à Carcajou Motard¹⁴ et à l'Escouade régionale mixte (ERM). Je n'en étais donc pas à ma première expérience dans des enquêtes complexes.

Quand cette affaire me tombe dessus, je suis de retour à la police de Sainte-Foy, au moment des fusions des villes de la région de Québec. J'arrive de Carcajou. Quelques jours avant le 19 septembre, je reçois un appel du directeur adjoint aux enquêtes, Marc-André Fortin, qui est aussi le responsable des enquêtes criminelles au nouveau Service de police de la Ville de Québec. Avec plus d'une vingtaine d'années à la Sûreté du Québec, dont une période aux crimes contre la personne, c'est un policier d'expérience, possédant une solide crédibilité et respecté des procureurs de la Couronne et des juges.

Fortin m'annonce que j'ai été sélectionné pour mener une enquête sur de la prostitution juvénile impliquant des jeunes filles de Québec et des proxénètes, membres de gangs. Une cueillette d'informations, menée par l'enquêteur Jacques Harvey du Service du renseignement criminel, établit déjà, dès l'été 2001, la possibilité de 23 suspects, membres et relations d'un gang nommé Wolf-Pack. Martial Tremblay, inspecteur responsable des enquêtes criminelles et adjoint de Fortin, officialise mon assignation en présence du lieutenant-détective intérimaire à la section stupéfiants et moralité, Sylvain Gagné. Je le connaissais de Carcajou, du temps de la guerre des motards, lorsqu'il était capitaine responsable des équipes d'enquêteurs. Il y faisait un excellent travail de coordination avec les différents corps de police et gérait son budget d'une main de fer. Je lui disais souvent à la blague: «Martial, tu fais une *cenne* (saine) gestion de ton budget.»

Pour cette assignation, on me demande d'établir et de corroborer l'existence de gangs de rue dans la ville de Québec avec la même rigueur que Guy Ouellet de la SQ, avec des faits et des photos à l'appui... Qui sont-ils? Que font-ils? Que mangent-ils en hiver? Mon expérience des motards était bien sûr une plus-value. Cependant, enquêter sur un réseau de prostitution est bien loin d'être aussi évident qu'on le croit, particulièrement lorsqu'on choisit de s'attaquer aux clients. Du même souffle, on m'informe

que mon partenaire d'enquête sera un jeune patrouilleur de la section jeunesse, Christian Mailly. Selon eux, il s'agit d'un policier prometteur ayant beaucoup d'informations sur ce phénomène potentiel de gangs à Québec.

Plus tard, je contacte ce jeune policier pour me présenter et écouter son bilan de la situation. Christian m'avise alors que son unité, Enquêteur Police-Jeunesse, reçoit beaucoup d'informations sur des garçons se livrant de manière systématique au recrutement de jeunes filles dans le but de les utiliser pour de la fraude ou de la prostitution. Le jeune policier ajoute que ces tuyaux proviennent de diverses sources, notamment des parents, des enseignants, des commerçants, des directions d'école, des centres jeunesse, des travailleurs sociaux et des suspects arrêtés dans d'autres dossiers. Christian surenchérit en me disant qu'il doit d'ailleurs aller rencontrer une mère qui souhaite dénoncer une situation impliquant sa fille, ainsi qu'une jeune fille de retour de fugue au Centre des jeunes l'Escale, avec un de ses collègues.

Je dois l'arrêter dans son élan et lui expliquer que, à partir de ce moment, tout ce qu'il croit savoir de la situation devra être corroboré de façon professionnelle et méthodique comme les citoyens s'attendent de toute enquête policière. On doit donc repartir à zéro. Pour commencer, je lui demande de mener ces rencontres avec lui et d'en aviser les personnes concernées. Puis, je lui fais comprendre que les entrevues devront être «non suggestives» et faites avec beaucoup d'écoute, une prise de notes adéquate et une recherche ciblée d'éléments corroboratifs. S'il y a un mot que j'ai appris lors de mon passage dans les escouades, c'est «imputabilité». Les patrons me disaient souvent: «Roger, je ne veux pas savoir ce que tu sais, mais bien ce que tu pourras me prouver.» C'est donc ce concept que j'ai essayé d'implanter dans cette nouvelle enquête.

Quand j'ai accepté ce nouveau mandat, il me fallait aussi boucler une autre enquête majeure, alors en cours, et traduire devant les tribunaux un agresseur sexuel en série du nom de David-Emmanuel Côté. Cet individu était un camionneur qui, lors de ses voyages Mexique-États-Unis-Canada, violait des jeunes filles. Le sergent-détective Francis Desbiens était mon partenaire dans cette sordide affaire. L'enquête s'était enclenchée avec l'agression sexuelle d'une jeune fille de 15 ans à Sainte-Foy, le 8 août 2000. Cinq jours plus tard, une autre fille se faisait agresser à Toronto. C'est à ce moment-là qu'on s'est rendu compte qu'avant Sainte-Foy et Toronto, Côté

avait aussi violé une jeune fille à Scott-Jonction. C'est grâce à l'analyse ADN des chandails des victimes qu'on a constaté que ces crimes avaient été commis par la même personne. Finalement, on a retrouvé le suspect dans une prison en Floride, où il était incarcéré pour les mêmes motifs. Il sera d'ailleurs déclaré délinquant dangereux.

Le plus inusité dans cette affaire, c'est que pendant le procès de Côté, la mère de la victime me raconta connaître deux proxénètes, Lion et Faya, alors que nous nous dirigeons vers le palais de justice de Québec pour la comparution de sa cadette. Selon ses dires, les deux hommes tenaient sous leur coupelle sa fille la plus âgée. Plus tard, j'ai vérifié dans le système cette information et constaté que sa fille s'était effectivement fait intercepter à Montréal dans un véhicule avec des individus identifiés comme membres de gangs. Quel hasard!

Les premières entrevues sont toujours déterminantes dans une enquête, surtout lorsqu'il nous faut gagner la confiance des victimes afin d'éviter de leur faire répéter leur histoire un millier de fois. Si elles n'ont pas confiance, tout est foutu. De plus, elles risquent de passer le mot aux autres. Je demande donc à Christian de fixer les rencontres après 18 h. Parler de service aux citoyens et retarder des rendez-vous déjà prévus à l'horaire peut paraître contradictoire, mais Christian exécute ma requête, compte tenu de mon expérience en matière de criminalité organisée et de mon grade. Je pense qu'il commençait à réaliser que nous n'avions pas le droit à l'erreur: nous étions la troisième équipe de travail en deux ans à essayer de percer le mystère des gangs de rue à Québec. Un sujet qui était très à la mode à Montréal en 2002, mais une légende urbaine dans notre coin de pays.

Dans les minutes qui suivent, Christian me confirme que deux rencontres avec des mères sont planifiées en soirée: Madame A et ses trois filles à 18 h, et ensuite Madame B vers 20 h.

18 h, à la demeure de la famille A

Avant de nous rendre à cette rencontre, je fais une réunion préparatoire avec Christian afin d'apprendre à le connaître et d'établir une stratégie avec lui. On me l'avait décrit comme un jeune policier rigoureux venant tout juste d'être promu comme enquêteur à la section jeunesse. Ce bureau est d'ailleurs vu comme le tremplin pour les sergents-détectives en devenir. Ces policiers œuvrent auprès des mineurs, donc en milieu scolaire, dans les

parcs durant l'été, ou encore auprès des familles. À ce moment, on peut dire qu'en matière de techniques d'enquête, Christian avait encore des croûtes à manger, mais il possédait les qualités requises, soit l'honnêteté et la rigueur. Il était jeune, mais avait un bon potentiel, et surtout, beaucoup de profondeur. Dès les premiers instants de notre partenariat, j'ai aimé travailler avec lui.

Par expérience de la cour lors de mes enquêtes antérieures sur les motards, je savais que les avocats de la défense prennent un malin plaisir à demander nos notes et à nous mettre en contradiction avec nos propres écrits. Or, on peut parfois noter une information un jour, qui n'est plus forcément valide le lendemain. Par conséquent, j'informe Christian qu'à l'avenir, nous ne noterons dans nos calepins officiels que les informations pertinentes et que nous le ferons avec le plus de précision possible.

À l'heure de notre premier rendez-vous, Christian et moi entrons dans une jolie propriété d'une banlieue de Québec. Nous sommes accueillis par la mère et son conjoint, qui occupent tous deux des postes de professionnels. La mère demande à ses filles de venir se présenter, comme le veut la politesse usuelle. Dans les premières minutes, je tente d'établir un lien de confiance avec les parents afin de garantir la qualité et la profondeur des entrevues à venir. Toutefois, la mère m'interrompt assez vite et va chercher un carnet. Elle me demande alors mon nom et mes coordonnées. Je m'exécute, tout en lui mentionnant que j'allais de toute façon lui remettre ma carte à la fin de notre rencontre. Elle me regarde avec insistance et inscrit mon nom dans son cahier. Interloqué, je lui demande ce qu'elle fait. Elle prend rapidement un autre ton:

- Je suis tannée, écœurée. Ça fait plusieurs policiers, enquêteurs, patrons à qui je raconte l'histoire de mes filles et personne ne fait rien. Vous êtes le dixième enquêteur! J'ai trois filles prises dans la prostitution. Enfin, je pense qu'elles sont là-dedans, parce qu'il y a des gens qui m'en parlent. Pis là, je veux en avoir le cœur net. Donnez-moi votre nom et si vous ne faites rien, demain, je donne toutes les informations aux journalistes.
- Calmez-vous, madame, j'en suis au jour 1. On vient de me confier officiellement l'enquête.

Je demande à voir les noms des autres policiers qu'elle a inscrits dans son petit carnet et je constate effectivement que je suis le dixième sur la liste. Je suis estomaqué. Mes oreilles deviennent chaudes, rouges, et à l'intérieur, je bouillonne, je suis en colère. Ça ne se peut pas! On a l'information que ces trois filles mineures et plusieurs autres seraient dans un réseau de prostitution juvénile, et jusqu'à présent rien n'a été fait... J'essaie de comprendre, mais je n'y parviens pas. Pourtant, il s'agit d'une famille ordinaire, issue de la classe moyenne, qui ne semble pas présenter de dysfonctionnalités apparentes. Les pensées se bousculent dans ma tête. Je pense à mes enfants, aux autres enquêteurs avant moi, soit ceux de la SQ et mes confrères du SPVQ. Pourquoi n'ont-ils rien fait?

La dame continue de parler, mais je ne suis plus là. Je suis perdu dans mes pensées, cherchant un moyen de me défilier, de trouver une porte de sortie. Comment faire pour me débarrasser de cette enquête gênante? Je ne suis pas mieux ou pire que les autres. J'ai juste envie de prendre mes jambes à mon cou. Plusieurs minutes se sont écoulées et je ne l'écoute plus. Je la vois déverser son trop-plein, c'est une femme bien volubile. Soudain, j'accroche sur une phrase:

- Là, il (en parlant d'un client) a demandé à la jeune fille de 15 ans si elle avait un petit frère ou une petite sœur qu'elle pourrait amener ici, à sa boutique.
- Madame, vous avez dit p'tit frère ou p'tite sœur? Oui... mais pourquoi des p'tits gars?
- Ben voyons, ce gars, Georges, il les veut le plus jeunes possible!
- De quel Georges parlez-vous, madame?

Mon hamster se met à rouler. Je suis en mode analyse. Tout ce que j'ai pu entendre au cours de ma carrière revient. Il faut dire que j'ai une solide mémoire. Je connaissais un Georges Tannous de Sainte-Foy, propriétaire d'une sandwicherie, d'une bijouterie et d'un salon de tatouage. Depuis 1995, ce nom était apparu dans plusieurs rapports d'information en lien avec la prostitution et quelques enquêtes qui n'avaient pas abouti. Combien d'enfants étaient passés à côté du commerce de Georges sur la rue D'Auteuil, au coin de la Maison Dauphine, un centre d'hébergement mixte pour mineurs? Encore aujourd'hui, la rue Saint-Jean, au cœur du Vieux-

Québec, et le carré D'Youville sont le *red light* de Québec. On les retrouve tous là-bas: les punks, les toxicomanes, les fugueurs, les désabusés... Ce sont des cibles idéales.

Si les trois jeunes filles ne semblent pas très enclines à se confier, la mère, elle, nous lance un tas d'informations. Même si ces préentrevues devront toutes être corroborées et validées, elles permettent d'identifier plusieurs individus et laissent déjà entrevoir les premières ramifications d'un réseau de prostitution juvénile. La mère continue en affirmant que Claire, étudiante à la même polyvalente que ses filles, aurait recruté d'autres

étudiantes de l'école pour la prostitution. Elle poursuit en affirmant que ses filles et d'autres auraient menti à leurs parents pour aller danser nues à Trois-Rivières. Elle aurait confirmé cela avec d'autres mères, dont les filles sont dans la même situation. En entendant cette dernière information, j'ai tout de suite pensé: «Oh non! Les versions sont sûrement contaminées... On va avoir un immense travail de corroboration à faire.»

Elle nomme ensuite un Georges Radwanli, de la boutique L'Après-demain qui serait un lieu de rassemblement des filles. Celui-ci aurait souvent appelé à la maison pour parler à ses filles, qui feraient prétendument le ménage chez lui et rien d'autre. Après nous avoir fourni le numéro de son cellulaire, elle nous lance un autre nom, celui de Nourcy, une pâtisserie sur la rue Cartier. Elle poursuit en nous mentionnant qu'une autre mère soupçonne sa fille, Dominique, d'être dans un réseau de prostitution juvénile dirigé par un groupe de Noirs. Cette dernière ne semblerait pas consciente de sa situation et considérerait son proxénète, un certain Junior, comme son petit copain. La mère des trois jeunes filles nous énumère ensuite plusieurs autres noms en vrac: Lion, Jonathan, Chevalier, Konasse, Abolie... Elle fait mention d'une piscine au Hilton, où ses filles seraient allées retrouver Jean Racine (Jacques Racine), le propriétaire d'une pharmacie qui demeure à Sainte-Pétronille. Racine aurait même appelé à plusieurs reprises à son domicile pour parler à ses filles.

Devant ce flot incessant d'informations, je ne peux plus m'enfuir. Je sais que je suis sur le point d'ouvrir une boîte de Pandore, mais ma conscience me ramène à l'ordre. On ne peut pas aller à l'encontre de sa nature. Cette enquête, je vais m'y dévouer avec toute la rigueur qu'on m'a apprise durant mes trois années dans les escouades spéciales. Je demande

aux parents de me faire confiance, et surtout, de ne pas interpellier les médias, ce qui risquerait de nuire à l'enquête. Comme je vois qu'il sera difficile de faire parler les filles devant leurs parents, je propose de les amener au poste pour faire des entrevues et potentiellement prendre leurs déclarations. Chose que les parents acceptent en nous rappelant notre devoir de résultats. Les filles nous suivent dans la voiture, non sans nous avoir avant répété qu'elles ne sont pas des mémères et qu'elles connaissent bien les méthodes policières.

La soirée allait être longue... Je me vois encore quitter cette demeure avec Christian, ne sachant encore trop quoi faire, accompagné d'Evelyne, 15 ans, et de ses sœurs, Fanny et Gabrielle, mineures elles aussi.

20 h, au poste de Sainte-Foy

Après cette première entrevue avec Madame A, je décide de me rendre à mon ancien poste, celui de Sainte-Foy, car je sais par quelle porte entrer pour passer incognito. Je veux de la discrétion, car je soupçonne que ces gars-là ont des taupes dans la police. C'est probablement une des raisons pour lesquelles certaines enquêtes de ce type n'ont pas abouti auparavant. Arrivé au poste, je fais entrer les filles discrètement par le garage souterrain, hors de la vue du public. On se dirige vers le bureau des enquêtes, sachant qu'il n'y aura personne à cette heure-là, et on s'installe dans une salle d'interrogatoire privée.

On commence les interrogatoires et, comme on s'y attendait, les filles ne veulent rien nous dire. Elles ne font que nous lancer des généralités en niaisant un peu. Au début, elles nous parlent des autres filles qui «en font», mais pas directement de leur expérience personnelle. Malgré leur manque de collaboration, on arrive tout de même à obtenir des informations qui vont propulser l'enquête. Les noms de plusieurs sujets d'intérêt identifiés par leur mère sont mentionnés à nouveau, mais dans leur histoire, ces garçons sont seulement des petits copains qui viennent les encourager au basketball et au soccer, et avec qui elles sortent dans les bars. À ce point de l'enquête, il faut démêler le vrai du faux. On n'est plus dans les mythes ni les rumeurs. On doit monter notre preuve.

La première entrevue se fait avec Gabrielle. Elle a un tigre tatoué sur le dos. Je la questionne à propos de ce tatouage. «T'as un tatou, toi? Pourquoi t'as ça? Je peux prendre une photo?» Elle accepte qu'on le prenne en photo,

parce qu'elle trouve ça *hot*. J'y vois une belle façon d'essayer de la convaincre de me parler.

- Il faut arrêter d'inventer des histoires. T'as un tatou de Tiger dans ton dos, toi, mais tu me dis que tu n'es pas sa propriété!
- Ben non, mais tsé.

Je comprends rapidement ce signe typique des proxénètes des gangs: la marque du propriétaire. Je réaliserai plus tard que Tiger est l'alias de Téchelet Pierre-De Bellefeuille. En fait, c'était son dada de tatouer ses victimes afin de marquer son territoire, de faire d'elles sa propriété. Plus tard, il se vantera même de les marquer comme des bêtes, ce qui lui permettait de les vendre et de faire d'elles ce qu'il voulait. Malheureusement, Gabrielle ne le voit pas de cette manière. Il est son homme, son amoureux. Elle nous raconte qu'il fait partie d'un groupe de musique rap, les Blackk Beretta. Elle poursuit en disant qu'il emploie des filles mineures pour faire de la prostitution, mais qu'il ne lui a jamais demandé d'en faire. En fait, ce serait une amie de son école, une certaine Claire, qui en ferait. Elle reconnaît faire des ménages chez un Georges de la boutique L'Après-demain, mais rien d'autre.

Soudain, je regarde l'heure, il est 20 h 30. Nous n'avons que l'entrevue d'une fille peu collaboratrice qui minimise les faits et les reformule à sa façon. Je demande à Christian d'appeler la deuxième mère afin de déplacer notre rendez-vous un autre jour, car je réalise qu'on n'y sera jamais pour 21 h. Christian sort de la salle d'interrogatoire puis revient quelques instants plus tard: «Roger, la dame est crinquée à mort. Elle ne veut rien savoir de déplacer notre rencontre. Elle nous attend même si on arrive à minuit. Elle dit que son ex-mari, avec qui elle n'a plus eu de contact depuis un an, est présent ainsi que sa fille. Ils veulent nous raconter leur histoire. C'est ce soir ou jamais.»

Plus le temps avance et plus je me rends compte que les entrevues des sœurs ne sont pas très concluantes. Elles ricanent ensemble, jouent un peu les charmeuses, demandent de l'attention. Elles évitent nos questions, et surtout, nient les propos de leur mère et la décrivent comme une fabulatrice. Elles sont en pleine lune de miel avec leurs proxénètes, et nous, nous perdons notre temps.

Vers 22 h 30, interception d'un véhicule suspect

On finit par déposer les jeunes filles chez elles vers 22 h. On informe les parents qu'il est possible qu'on ait à les revoir et on prend la direction du domicile de la deuxième mère. Soudain, Christian croit reconnaître dans un taxi deux individus soi-disant reliés à des gangs de rue de Québec et à la prostitution juvénile. J'opère un demi-tour rapide et suis le véhicule en question. Nous sommes tous les deux habillés en civil dans une voiture fantôme. On les intercepte au moment où ils descendent du taxi. Les gars sont surpris de nous voir et ne comprennent pas trop pourquoi deux hommes en civil, l'un en costume-cravate et l'autre en polo et pantalon, les arrêtent. C'est plutôt cocasse comme situation.

On procède à une vérification des identités et on les interroge sur les raisons de leur présence à cet endroit. On sait parfaitement que ce sont des individus criminalisés et impliqués dans la prostitution. On les connaît, mais pour l'instant, on n'a aucune information pouvant mener à leur arrestation. Comme on dit dans notre jargon, on «va à la pêche» en faisant une intervention préventive. Bien souvent, dans ce genre d'interception, on peut trouver des armes, de la drogue, des filles en danger, etc. C'est un des éléments importants de notre travail, mais aussi le plus sensible, car il peut mener à des accusations de profilage racial quand cela implique des personnes racisées. Dans ce cas, on avait affaire à un Blanc et à un Noir.

Les individus arrêtés sont effectivement connus des policiers. Le premier se prénomme Sacha (nom fictif). Il est alors sous une interdiction de quitter son domicile après 22 h. Quant au deuxième, Edgyr Audate, nous l'identifierons plus tard comme un proche d'un gang appelé le Wolf-Pack. Nous découvrirons d'ailleurs au cours de l'enquête que ces deux individus sont des amis proches du noyau dur de ce gang et qu'ils gravitent autour lors de spectacles de hip-hop et de soirées sportives. Ils sont aussi ceux qui intimident et passent les messages aux filles. Durant l'enquête Scorpion, nous réussirons d'ailleurs à lancer un mandat de paix, autrement nommé un 810¹⁵, à Audate afin de protéger des victimes de ses tentatives d'intimidation.

Le taxi part et nous laisse les deux gars. Par l'une des fenêtres de l'immeuble devant lequel nous procédons à nos vérifications, des filles les interpellent et leur demandent de monter. Elles s'agitent. Je m'identifie en montrant ma plaque à Audate. Il a du mal à croire que je suis de la police.

- Qu'est-ce qu'il y a? T'es qui, toi? Pourquoi tu m'arrêtes?
- J'aimerais ça vous vérifier, il y a eu un incident à Québec. On cherche un Blanc et un Noir, on veut savoir t'es qui. On a de l'information nous indiquant qu'il y aurait des gens impliqués dans de la prostitution à Québec.
- Voyons, t'es pas sérieux, t'es pas un vrai enquêteur, t'es habillé en chemise-cravate...
- Eh oui, je suis tout à fait sérieux...

Est-ce que c'était du profilage racial? Non, ces gars, on les connaissait. Lorsqu'Audate me donne sa pièce d'identité, en regardant son nom, il y a un déclic dans ma tête. C'était un membre des Two One Two. Je le connaissais de nom ainsi que son acolyte, Patrick Kayishema, car il avait des liens avec les motards. Je vérifie ensuite son copain, Sacha, une relation des Rock Machine qui avait intégré le gang des Two One Two lors de sa formation. Il faut dire que de 1998 à 2001, ce gang était un genre de club-école des Rock Machine. Les Two One Two vendaient et exécutaient des jobs pour ce groupe criminalisé. Au départ, il y avait toutes sortes de jeunes dans les Two One Two, mais plus majoritairement des Canadiens français. Avec le temps, le groupe est devenu de plus en plus multiethnique. Les Rock Machine sont beaucoup moins racistes que les Hells Angels. C'est pour cette raison qu'ils ont pu s'associer aux Bandidos du Mexique. Les motards savent utiliser les gangs à leur avantage. À Québec, au début des années 2000, Yvon Labbé, un jeune militaire à la retraite qui arrivait de Montréal, était une relation de plus en plus visible avec des membres des Hells Angels de Québec. Ce dernier se vantait à diverses sources policières qu'il avait dans son réseau de trafiquants une vingtaine de Noirs, dont plusieurs formeront le gang du Wolf-Pack.

- Edgyr, je te rassure. Je ne suis pas raciste. Je suis très correct. On veut juste savoir ce qu'il en est.
- Mais, es-tu une vraie police?

Il est vrai qu'avec ma chemise et ma cravate, c'était facile d'en douter. Pendant que je discute avec Audate, Christian fouille Sacha sur le coffre de

la voiture. Du coin de l'œil, je vois mon collègue l'immobiliser, puis lui passer les menottes...

- Regarde ce que je te dis, regarde, le vois-tu? Les policiers de Québec sont des osties de racistes... Regarde ce qu'ils nous font. On se fait arrêter parce qu'on est des immigrants à Limoilou!
- Calme-toi, Edgyr, donne-moi une seconde. En plus, ton chum, il est loin d'être noir! Alors, ne crie pas au racisme. Si mon partenaire procède à son arrestation, il doit avoir une bonne raison.

Dans mon for intérieur, je me mets à douter un peu de l'intervention de Christian. Pourquoi arrête-t-il Sacha? Derrière mon assurance et mon calme olympien, je panique un peu. Je suis plutôt inquiet pour la réputation des policiers de Québec. À Sainte-Foy, on est beaucoup plus affables et on tente de procéder en douceur lors d'une arrestation. À Québec, ils ne font pas dans la dentelle. Dans ces années-là, cette ville était connue pour avoir une police qui brasse et arrête plus vite que celle de Sainte-Foy. Alors, je crains qu'il soit en train d'opérer une fouille arbitraire. Les filles en haut n'arrêtent pas de nous crier après et de nous traiter de racistes.

- Christian, qu'est-ce que tu fais là? Peux-tu me dire les motifs de cette fouille? Audate pense que tu fais du profilage racial!
- Ben non, Roger, il a une interdiction d'être à l'extérieur le soir. Il est en bris de condition...

Je constate que le couvre-feu de Sacha commence à 22 h. Je demande au principal intéressé s'il couche chez les filles. De fait, l'une d'elles est une amie: il va rester là ce soir. Nous ne pouvons pas vraiment en faire tout un plat, car notre interpellation peut expliquer son retard. D'autant plus qu'il est tard et que Madame B nous attend toujours. On est sur le trottoir en civil, et on vient d'arrêter le premier Noir qu'on a vu passer pour savoir s'il faisait partie d'un gang de rue... J'en suis au jour 1 de l'enquête et je me demande dans quoi je me suis encore embarqué! Je dis à Christian de lui enlever les menottes, non sans avoir passé un message aux gars avant.

- Bon, on va te donner une chance cette fois-ci, Sacha. On ne t'arrêtera pas même si on a toutes les raisons de le faire. T'es en bris de condition. Mais sachez les gars que vous allez nous voir souvent, Christian et moi. Les gangs de rue, la prostitution juvénile à Québec, on n'en veut pas. Québec est un gros village, pis c'est une très mauvaise idée de faire ça ici. Passez le message aux autres.
- Ouais, mais nous, on n'a rien fait!
- C'est ben *cool*, ça. Toi, t'as peut-être rien fait, mais tu connais du monde en maudit qui font de quoi. Toi (en pointant Audate), je te connais des Rock Machine, pis toi (en m'adressant à Sacha), j'ai déjà enquêté sur toi parce que tu trafiquais des stupéfiants. Curieusement, c'est mon chum de la Sûreté qui t'a «*busté*» avant moi parce que j'allais défoncer ta porte quand tu restais sur Prince-Édouard.
- Câlisse, tu me connais?! Comment tu sais ça? réplique Sacha.
- Ben voyons, tu vas apprendre juste une chose, je ne *bullshite* personne, ce que je te dis, c'est la vérité.

L'ambiance devient plus décontractée. On échange avec eux avant de les laisser partir. Christian lance à Audate qu'il fait partie d'un gang nommé Wolf-Pack. Loin d'être décontenancé, ce dernier répond en riant que le Wolf-Pack n'est pas un gang, mais plutôt un groupe d'amis qui font de la lutte et de la musique. Il soutient qu'avec son ami, J-C Karera (Jean-Claude Karera), ils ont trouvé ce nom en s'inspirant de la WWF. Il surenchérit en disant que c'était juste une farce et que son groupe n'est nullement lié au Wolf-Pack de Montréal¹⁶. Il n'y aurait donc rien de sérieux à Québec, ni logo ni symbole ou signe distinctif. On les laisse donc partir. Je demande à Christian de faire une carte d'interpellation afin que le bris de condition de Sacha soit dans le système. Par conséquent, s'il se fait de nouveau arrêter, il en subira les conséquences. On reprend enfin la route pour notre rendez-vous avec Madame B.

Je crois que le message est bien passé, puisque quelques jours plus tard, je me fais interpeller par un individu du nom de Jean Pierrin, un de nos futurs suspects, lors d'une intervention avec le GRIPP¹⁷ dans un bar. En fait, je suis avec Christian en voiture lorsqu'on entend un appel sur les ondes radio: des individus font des problèmes dans un bar de la rue Saint-

Jean au coin du carré D'Youville. Le GRIPP est déjà à l'intérieur. Donc, nous allons leur prêter main-forte et voir si des individus en lien avec notre enquête s'y trouvent. Effectivement, Christian en reconnaît du premier coup d'œil. On reste en observation et laisse les patrouilleurs effectuer leur travail. Je n'ai pas vraiment besoin de vérifier leurs identités. De toute façon, ils n'ont rien fait de mal. Une vérification serait inutile. Alors qu'on quitte les lieux, un jeune homme sur le trottoir m'interpelle. Il est mineur. «Eh! c'est toi, Roger Ferland?» «Oui, et toi, t'es le chum à Edgyr!» On s'est compris... le message était passé.

23 h 30, au domicile de Madame B

Nous arrivons finalement à notre deuxième rendez-vous. Il s'agit d'une jolie résidence dans un quartier résidentiel. Sur place, l'ambiance est très calme, mais je perçois une certaine tension entre les parents. Ils nous fixent sans échanger de regard entre eux. Nous sommes assis autour d'une table. À la droite du père se tient une jeune fille aux longs cheveux noirs. Je m'excuse de notre arrivée tardive. Nous amorçons la discussion avec Dominique, 16 ans. Je vois bien que la situation n'est pas idéale, car la jeune n'a pas vraiment envie de parler de tout cela devant ses parents. Je me dis que je la recontacterai au poste pour une entrevue plus privée. Elle nous raconte l'essentiel des faits, mais en omet quelques-uns.

En mars 2002, Dominique apprend que Gabrielle, une amie de la polyvalente, a toujours au moins 300\$ dans ses poches. Elle la questionne et découvre qu'elle fait de la prostitution, essentiellement par l'entremise de Georges Radwanli de la boutique d'art africain L'Après-demain, située sur la rue Saint-Jean. Gabrielle lui raconte que des clients peuvent choisir des filles et aller dans l'appartement au-dessus du magasin pour recevoir leurs services. Dominique ajoute qu'elle s'y serait rendue une fois seule et aurait fait une fellation à Radwanli pour 100\$. Par la suite, il va lui recommander d'autres clients, dont un certain Jean Racine (Jacques Racine) des Pharm-Escomptes Racine. Elle aurait eu des relations sexuelles complètes avec cet individu, à sa résidence de l'île d'Orléans. Il la payait 150\$ de l'heure. Il y avait également un autre individu qui payait ses services et qu'elle rencontrait chez Racine. La jeune fille explique avoir déjà été invitée à la piscine du Hilton avec Georges Radwanli et ses amis, mais elle n'y serait jamais allée. Elle dit aussi connaître un certain Abdul, de la pâtisserie

Nourcy sur la rue Cartier, une autre référence de Georges Radwanli. Dominique n'élabore pas plus et affirme seulement avoir tout arrêté en juillet 2002. Elle serait actuellement en couple, et ce, depuis quatre mois, avec Jean Pierrin, alias Junior. Elle dit qu'il est amoureux d'elle, mais ses parents semblent visiblement découragés par ces propos.

La mère prend par la suite la parole: «Monsieur Ferland, maintenant, je vais vous raconter ce que j'ai fait. J'ai appelé ces hommes avec le téléphone de ma fille. J'ai même parlé avec l'un d'eux. Un certain Jacques Racine, un propriétaire de pharmacies. Je suis allée voir sa maison.» Elle explique s'être d'abord rendue à la boutique de Georges Radwanli sur la rue Saint-Jean pour vérifier l'emploi de sa fille. Elle aurait alors vu sur un comptoir un carnet avec des noms, ceux de Gabrielle et de Fanny en l'occurrence. Ce Georges appelait à la maison une à deux fois par semaine pour supposément donner à sa fille l'horaire pour le ménage, mais celle-ci revenait souvent de chez lui en pleurant. Elle poursuit, honteuse et surtout pleine de remords, avoir insisté pour que sa fille continue de travailler à cet endroit. Cependant, un soir, un homme plus âgé, prétextant un emploi dans sa pharmacie, cherche à rejoindre sa fille. Madame B demande alors à son ex-conjoint de vérifier l'information et découvre que ces hommes abusent de leur fille.

La soirée est fructueuse. Nous prenons trois déclarations qui font déjà émerger plusieurs noms intéressants et éléments corroboratifs, comme Georges Radwanli, Jacques Racine, le propriétaire des Pharm-Escomptes Racine, Abdul Rahman Kharamandeh et Jean Pierrin. Ils nous donnent également des faits et des relevés téléphoniques. On quitte la demeure de Madame B vers 1 h 30 du matin, et on se rend au poste de Québec pour un débriefage. Là-bas, j'entre dans la banque des renseignements criminels et je trouve quelques rapports confidentiels sur certains des individus nommés par les victimes, qui sont des sujets d'intérêt faisant l'objet d'enquête dans d'autres dossiers.

Je dis à Christian que, à partir de maintenant, le *need to know* doit s'appliquer à cette enquête, car il ne faut surtout pas qu'elle s'ébruite. J'ai déjà vu plusieurs enquêteurs échouer à la suite de coulage d'informations, alors je veux être prudent. Je conseille donc à Christian d'être très discret sur ce qu'il dira et fera des informations apprises, et ce, même avec les autres policiers. Je l'invite aussi à tenir le même discours que moi devant les autres policiers, à savoir qu'on enquête sur les gangs de rue et que notre

objectif est de retirer des jeunes filles de leurs griffes. Pas un mot sur les clients. Bref, je lui explique que les gens sur lesquels nous enquêtons ont plusieurs amis et contacts directs et indirects avec la police. Je ne veux surtout pas que les cibles commencent à s'organiser, changent leurs habitudes et fassent avorter l'enquête.

Par ailleurs, je décide que nous n'avons pas besoin d'informatiser l'enquête pour l'instant. À Québec, toutes les enquêtes doivent avoir un numéro GIP (Gestion des Informations Policières). Autrement dit, elles doivent être informatisées dans un système directement lié à la Ville de Québec. Elles peuvent alors être accessibles par plusieurs terminaux véhiculaires, et donc par plusieurs personnes. Habituellement, lorsqu'une enquête est ouverte, elle est rapidement *gipée*, soit mise dans le GIP. Je me doutais bien qu'à un moment donné on devrait *giper* l'enquête, mais il me fallait repousser cette informatisation le plus longtemps possible, car je savais qu'elle risquait d'apporter son lot de fuites d'informations. L'avenir me donnera d'ailleurs raison, puisque les ébrutements débiteront et deviendront incontrôlables à partir du 12 décembre, soit la date de l'informatisation de Scorpion.

20 SEPTEMBRE 2002, JOUR 2

11 h, dans une polyvalente de la banlieue de Québec

Ma première déclaration complète avec une victime, du moins c'est ce que je croyais, je l'obtiens de Caciopé, une jeune fille alors au bout du rouleau. Nous arrivons la bonne journée, à la bonne place, au bon moment. Un alignement parfait des constellations, comme dirait Pellissier, un sinistre personnage qui s'avérera être l'un des proxénètes de ce réseau ainsi qu'un voyant autoproclamé. Le directeur étant absent, on rencontre la directrice adjointe qui semble prendre son rôle très au sérieux, mais ne réalise pas la gravité de la situation.

- Bonjour madame, on voudrait rencontrer Caciopé.
- Vous savez, les élèves ont des droits. Avez-vous un *badge*?
- Bien sûr, madame. Je suis Roger Ferland et voici mon partenaire, Christian Mailly. Je voudrais rencontrer cette jeune fille parce qu'il

semble que...

- C'est à quel sujet?
- C'est personnel, mais si vous insistez... Nous avons reçu l'information qu'il y aurait un réseau de prostitution lié à des jeunes filles de votre école et on voudrait...
- Bon, vous savez... Je vous le répète, les enfants ont des droits.
- Madame, écoutez deux secondes. Je suis un ancien policier d'école. J'ai même collaboré à l'élaboration du programme Policier socio-préventif dans les écoles à Sainte-Foy. Je demande votre collaboration. Je peux très bien faire venir la petite au poste, mais je préfère le faire dans son environnement. En même temps, je viens de vous dire qu'il y a potentiellement du recrutement dans votre école, vous ne voulez pas savoir? Vous pourrez même être partie prenante de la discussion. Vous en avez le droit en tant que directrice adjointe et tutrice des parents. Vous pourrez ainsi soutenir l'enfant et savoir ce qui se passe dans votre école. Il me semble que moi, comme directeur d'école, j'aimerais ça le savoir.
- Très bien, monsieur Ferland. Je vais chercher mademoiselle Caciopé.

Quelques minutes plus tard, j'ai devant les yeux une jeune fille de 16 ans.

- Salut, je m'appelle Roger et voici Christian. On est policiers et on aimerait te parler, si tu le veux bien.
- De quoi voulez-vous me parler?
- On enquête sur un réseau de prostitution juvénile et on nous a dit que tu avais peut-être des choses intéressantes à nous dire.

Caciopé fond en larmes.

- Je suis tannée, je suis tannée, je suis tannée...
- Tu sais, comme enfant, que tu as des droits et qu'on peut te protéger, dit la directrice adjointe.

- Arrête, arrête, je suis tannée, je suis écœurée, c'est aujourd'hui que je raconte tout, c'est fini, j'en peux plus, je suis tannée, ça fait assez longtemps que je vis avec ce secret-là. Je pensais que ça ne reviendrait plus jamais. Non, je suis tannée. Je veux parler aux policiers.
- Caciopé, on va faire les choses correctement. Tu sais, t'as le droit à un avocat. La directrice peut aussi rester avec nous ou elle peut quitter la pièce. C'est toi qui décides.
- Qu'elle reste, qu'elle ne reste pas, ça va être pareil. Je veux le conter, je suis tannée, je veux qu'elle soit là et qu'elle entende ce que j'ai à dire.
- Tu as bien compris? Tu sais que tu as des droits, réitère la directrice adjointe tout en recommençant à répéter ce que je venais de dire à Caciopé.

Je ne comprenais pas trop l'objectif de cette femme. J'avais déjà tout expliqué à la jeune fille, mais elle n'arrêtait pas d'insister, comme pour empêcher l'interrogatoire. Avait-elle peur d'affronter la réalité? Jouait-elle à l'autruche? Se rendait-elle compte que plusieurs jeunes filles de son établissement se prostituaient? Soudain, Caciopé s'est exclamée, exaspérée:

- Arrêtez, c'est assez, là! Il me l'a déjà dit, j'ai compris, je veux le dire. Allez-y avec vos questions.
- Dis-moi un peu ce qui se passe avec cette histoire de réseau de prostitution.

Tout en mâchant sa gomme, Caciopé commence à déballer son sac. Elle nous raconte comment elle a été recrutée; elle nous donne plusieurs noms de clients et nous dit comment fonctionne ce réseau bien huilé. Plus elle parle, plus la directrice adjointe devient blême. Elle ne dit plus un mot. Après une demi-heure d'entrevue, je la vois regarder sa montre. Je demande à Caciopé si elle veut toujours sa présence.

- Non, madame, c'est correct. Ma mère vient me chercher pour le dîner.

- Bon bien, veux-tu que ta mère vienne te rejoindre tout de suite?
- Ouin, je vais avoir de la misère à parler devant ma mère. Ben non, ma mère a le droit de savoir, allez la chercher.

C'est avec soulagement que la directrice adjointe quitte la pièce. On voyait bien qu'elle n'en pouvait plus. Ce n'est pas facile d'entendre une enfant de 16 ans raconter ce genre de chose. La mère de Caciopé arrive quelques minutes plus tard. On lui explique la situation: sa fille est considérée comme une victime d'exploitation sexuelle et elle a accepté de nous parler sans la présence d'un avocat. Caciopé nous donne plusieurs noms de proxénètes potentiels, dont celui d'un certain Téchelet (Téchelet Pierre-De Bellefeuille), et aussi ceux des gars du soi-disant Wolf-Pack: un Clément (Clément Karera), son frère, J-C (Jean-Claude Karera), Joce (Jocelyn Philogène Mior), Jean-Max (Jean-Max Dolcine) et petit Jean, surnommé Junior (Jean Pierrin). Ce n'était pas la première fois que j'entendais ce nom, Wolf-Pack, car plusieurs rapports d'information faisaient déjà état de la présence de ce gang à Québec depuis au moins deux ans.

Elle poursuit avec des noms des clients. Il y a d'abord le Georges de L'Après-demain (Georges Radwanli), le gros Georges des tatouages de la rue D'Auteuil (Georges Tannous), M. Soleil ou Andy pour les intimes (André Pellissier), Abdul de la pâtisserie Nourcy (Abdul Rahman Khamarandeh), Sam, le gars du taxi (Salim Choueiri), Jade, un Arabe, Fandal, le coiffeur (Jean Denizard Fandal), Carlos, le propriétaire d'un restaurant libanais et homme d'affaires à Sainte-Foy, qui dans les faits s'avérera être Charles Chadan Tannous.

Abdul Rahman Khamarandeh est le propriétaire des pâtisseries Nourcy sur la rue Cartier. Je l'ai connu alors qu'il était serveur dans le 5 à 7 annuel de la mairesse de Sainte-Foy, Madame Andrée Boucher. Elle organisait ce genre d'événement pour recevoir tous les employés de la ville. Le traiteur était toujours Nourcy et le gentil serveur qui passait entre les invités avec les verres de vin et prenait soin d'eux était Abdul Rahman Khamarandeh. On le trouvait drôle et charmant. Alors, quand elle me parle d'Abdul, je me dis: «Ah non, c'est le serveur que j'aime bien!» Durant toute cette enquête, je vais réaliser que des individus que je connais de près ou de loin mènent une double vie.

Que dire? Plus on parlait aux filles, plus on avait ce genre d'informations. En fait, elles ne connaissaient ces gars que par leurs surnoms, leurs commerces ou la marque de leur véhicule. Le travail de corroboration s'annonçait donc colossal. Il est non seulement difficile d'obtenir des entrevues, de gagner la confiance des victimes, d'avoir des récits complets et fiables, mais aussi de retracer toutes ces personnes à partir d'informations partielles, tels des surnoms, des lieux de travail, un numéro de téléphone, etc. Ce n'est pas chose aisée et je dois reconnaître qu'on a commis des fautes comme de confondre Charles Chadon Tannous et Anthony Torbey. Cette erreur a eu pour conséquence que Torbey a été accusé à tort et qu'il nous a poursuivis au civil.

Caciopé nous raconte avoir rencontré Pierre-De Bellefeuille par l'entremise d'un groupe d'amies de la polyvalente. Elles se surnommaient les «Chicks de la poly». Elle a commencé à fréquenter les bars avec Philogène Mior puis avec Téchelet, qui devient son proxénète. Il est celui qui l'initie à la prostitution. Il prend alors 40% du montant sur chaque transaction. Elle débute avec environ trois à quatre clients. L'un d'entre eux est Georges Radwanli, un régulier de Téchelet. Quand la mère de Caciopé découvre que sa fille se prostitue, elle fait cesser temporairement ses activités avec Téchelet. Radwanli profite de la situation et propose de lui recommander des clients sans prendre de cote sur ses gains. Les premiers clients sont trois hommes de Toronto. Ne parlant pas l'anglais, Caciopé contacte Radwanli pour négocier le prix. Il devient alors son négociateur et lui permet de toucher 300\$ en une heure.

À 15 ans, Caciopé lance son *business* avec Radwanli comme intermédiaire. Il va même lui servir de garantie pour qu'elle puisse se procurer son propre cellulaire. Il lui présente ensuite des amis, des restaurateurs, des chauffeurs de taxi, des hommes d'affaires, etc. Elle aura Georges Tannous comme client, mais elle soutient ne l'avoir fait qu'une fois avec lui, parce qu'elle n'aimait pas son attitude et son allure. Il voulait la sodomiser, mais elle a refusé. Elle ne nous en dit pas plus sur ce type. Téchelet tentera de reprendre le contrôle sur elle, mais sans succès. Finalement, sa mère va découvrir ses activités et y mettre fin, en plus de dénoncer la situation à la police. Caciopé recevra alors un appel de Jean Pierrin, alias Junior, un autre proxénète, pour l'intimer de ne pas parler. Même si Caciopé ne veut rien nous dire des activités de ses amies, les

«Chicks de la Poly», elle nous donne assez d'informations pour nous permettre d'identifier plusieurs individus et poursuivre notre enquête.

On finit l'entrevue de Caciopé aux alentours de midi. Elle signe sa déclaration et me donne le nom d'une autre fille, Claire, qui, selon elle, pourrait nous aider. À partir de cette entrevue, un gros travail de corroboration et de recherche est enclenché et cela nous occupe toute la journée.

21 SEPTEMBRE 2002, JOUR 3

10 h, rencontre avec Claire

Christian et moi rencontrons Claire, 17 ans et demi, au poste de police de Québec. Elle accepte de se livrer en partie, mais elle est plutôt réticente à parler. On comprend vite qu'elle a joué le rôle d'entremetteuse et qu'elle a entraîné plusieurs jeunes filles dans la prostitution. Elle a même incité des filles, en l'occurrence Iris et Caciopé, à quitter leurs proxénètes, les gars du Wolf-Pack, pour se prostituer pour elle.

Claire est la plus âgée de toutes les filles de notre enquête et elle sera la plus solide en cour. Elle raconte avoir commencé à se prostituer quelques jours après un spectacle de Blackk Beretta, un peu avant Noël 2001. La veille du spectacle, elle serait allée à l'hôtel Plaza de Sainte-Foy, dans la suite royale, avec «toute la *gang* de Noirs». Elle les nomme ainsi. C'est là que sa vie a changé. Avant cette soirée, elle avait rencontré Clément Karera dans un bar. À l'hôtel, ce soir-là, Karera lui dit: «Si des gars te parlent de *business*, dis-leur que tu es ma femme.» Sur le coup, Claire ne comprend pas trop. Elle est subjuguée par l'ambiance. Il y a des belles filles, des beaux gars, de l'alcool à volonté et de la drogue. Elle tombe sur Pierre-De Bellefeuille et Jean-Claude Karera, avec qui elle a des relations sexuelles consentantes dans un bain à remous. La soirée se poursuit au McDonald's et Pierre-De Bellefeuille sort devant elle une liasse de billets. Il lui explique comment elle pourrait gagner beaucoup d'argent, qu'elle serait logée et nourrie et qu'il s'occuperait de sa sécurité et lui fournirait des clients. Elle n'aurait en échange qu'à lui verser 40% pour chaque passe.

Claire accepte de se prostituer et de partager ses revenus avec Pierre-De Bellefeuille, ce qui occasionnera une grande dispute entre Clément Karera et Pierre-De Bellefeuille. Finalement, pour régler le conflit, elle donnera 5%

de ses gains à Karera. Son premier client sera Georges Tannous à sa boutique Tatoo Compris. Comme à son habitude, il demande à la sodomiser. Elle refuse et finit par lui faire une fellation pour 50\$. Elle ajoute que Caciopé n'a pas été si chanceuse. Mon hamster se remet en marche. Pourquoi Caciopé nous a-t-elle menti? Pourquoi nous avoir dit qu'elle avait refusé la pénétration anale? Je commence à douter d'elle. On va devoir la questionner à nouveau. Je donne la même consigne à toutes les victimes: «Dis-moi la vérité! Car, si tu ne me dis pas tout, tu vas avoir l'air d'une menteuse, pis je ne serai pas capable de te rendre crédible.»

Après Georges Tannous, le deuxième client de Claire est Georges Radwanli de la boutique L'Après-demain. Il l'amène à l'Hôtel du Nord sur Saint-Vallier et lui donne 50\$ en échange d'une fellation. Elle le fait environ trois autres fois à sa boutique. Il y a aussi cet homme qu'elle dit être un Arabe de Sillery, puis cet autre individu rencontré au Motel AB. De plus en plus, elle se fait recommander des clients par Radwanli, ce qui ne fait pas l'affaire de Pierre-De Bellefeuille, qui la menace plusieurs fois au téléphone. Les menaces vont durer environ deux semaines. Claire va même tenter de prévenir ses amies, Dominique et Gabrielle, d'éviter Junior (Jean Pierrin) et Tiger (Téchelet Pierre-De Bellefeuille), mais celles-ci sont beaucoup trop amoureuses pour entendre raison. Enfin, elle nous explique que Patrick Kayishema serait le boss de Pierre-De Bellefeuille.

Vu la précision de la déclaration de Claire, Christian et moi décidons de l'assermenter avec un commissaire à l'assermentation. Cette méthode de déclaration donne un peu plus de poids aux propos des victimes, puisque le commissaire demande au signataire d'affirmer solennellement ou sur la Bible si les faits relatés sont véridiques avant d'apposer son sceau. Ce type de déclaration se distingue ainsi de celles qui sont simplement signées. Ce n'est toutefois pas une déclaration K.G.B.¹⁸, qui oblige un enregistrement fiable, habituellement sur une bande vidéo, et qui avertit le témoin ou la victime de l'importance de dire la vérité et des conséquences judiciaires associées à un mensonge.

Claire nous a tout de même donné des noms complets, des lieux, des descriptions précises des actes sexuels, etc. Elle propose même de nous remettre ses relevés téléphoniques, que nous récupérerons à son domicile plus tard dans la journée.

14 h, au travail de Caciopé

Nous devons absolument revoir Caciopé et récupérer les notes personnelles qu'elle avait sur ses anciens clients. Nous l'appelons chez elle; sa mère nous informe qu'elle est à son travail. On propose de passer la prendre et de la reconduire à son domicile après. Je me dis que cela nous permettra aussi de lui parler discrètement et, par la même occasion, de la confronter sur certains éléments manquants ou mensongers.

Caciopé nous attend devant son travail, habillée en coton ouaté rouge vif des pieds à la tête. On dirait le petit chaperon rouge. Plutôt ironique comme image. Sa mère l'a prévenue de notre arrivée. Très vite, je ne peux m'empêcher d'aborder le nom de Georges Tannous. Depuis la banquette arrière, tout en roulant vers chez elle, Caciopé se met à pleurer: «Ben oui! Tu penses que c'est facile de dire devant ta mère que t'as fait des bonshommes?» Caciopé pleure comme une fillette et je me sens vraiment mal... Ces propos me font l'effet d'une douche froide. Je redescends de mon piédestal. En fait, Scorpion m'a beaucoup appris sur la manière d'interroger les victimes de violences à caractère sexuel et de prostitution. J'arrivais gonflé à bloc du crime organisé, et on n'y allait pas de main morte avec ces gars-là. J'avais de l'empathie, plusieurs autres qualités comme enquêteur, mais là... je me suis dit: «Ouais, Roger, il va falloir que tu changes de perspective.»

Caciopé devient alors plus volubile. Elle ajoute beaucoup d'éléments et de détails à sa première déclaration. Elle raconte avoir parlé de cet incident avec Georges Tannous à Pierre-De Bellefeuille, qui lui aurait reproché de ne pas avoir demandé plus d'argent. Que tout était sa faute. Je tente de la rassurer et de lui expliquer l'impact de la rétention des informations ou des mensonges sur sa crédibilité en cour. Je l'invite à me dire toute la vérité et à ne rien me cacher dans le futur. La voyant plus disposée à nous en dire davantage, on en profite pour informer sa mère que nous allons poursuivre notre conversation au poste et prendre une déclaration additionnelle en complément de la première pour la faire assermenter.

Au poste, Caciopé poursuit son récit en nous parlant de Pellissier. Elle nous raconte avoir rencontré ce dernier, de son nom d'artiste Monsieur Soleil, chez Jean-Max Dolcine, au courant de l'été. Il est alors accompagné de Dominique. Pellissier a tout de suite commencé à lui parler de prostitution et lui a proposé de la raccompagner chez elle. Caciopé et

Pellissier conviennent de se rencontrer le lendemain. Il passe la chercher dans sa Toyota Celica grise à la Place Laurier, pour ensuite se rendre à son domicile, sur la rue Maricourt à Sainte-Foy. Là-bas, il lui propose d'ouvrir sa propre agence, lui mentionne avoir des parts dans le bar Le Living et se vante de faire de la prostitution à grande échelle pour le compte des Hells Angels. Il lui explique être à la tête d'un réseau de plusieurs proxénètes. Il lui demande de recruter d'autres jeunes filles et lui dit que son rôle sera de leur transférer des clients, d'encaisser l'argent (75\$ pour la fille et un autre 75\$ pour eux) et de diriger les chauffeurs. Bien sûr, tout ce beau monde travaillerait pour lui! Il voulait des filles avec de la classe pour des clients spéciaux et des gens friqués de Québec. Caciopé le décrit comme ayant beaucoup d'argent et étant affublé de bijoux. Il donnerait aussi des cours de danse et serait, selon ses dires, voyant. Caciopé trouve finalement son histoire un peu trop exagérée et évite d'entrer dans son giron. Elle refuse aussi ses propositions de coucher avec lui, malgré plusieurs tentatives.

Avec Caciopé, nous avons notre deuxième déclaration assermentée. On en profite pour lui demander d'identifier Georges Tannous, dont on avait une photo tirée de son dossier criminel, ce qu'elle fait en le distinguant de l'autre Georges, le gentil, celui qui l'a sortie des griffes de Tiger (Téchelet Pierre-De Bellefeuille). Cette entrevue avec Caciopé m'a laissé pensif. Je me suis dit que Pellissier pourrait devenir une bonne cible pour de l'infiltration. C'est un prédateur continuellement en chasse, alors pourquoi ne pas lui envoyer des agentes doubles? Caciopé nous avait bien décrit son mode opératoire, l'opération serait relativement aisée.

Avant de fermer boutique ce jour-là, je réitère à Christian l'importance de garder la plus grande discrétion dans cette affaire. Il sera tout au long de l'enquête mon partenaire le plus proche et le plus fidèle, celui avec qui je vais notamment faire la plupart des entrevues avec les victimes.

NOUS N'ÉTIONS PAS LES PREMIERS...

La prostitution juvénile ne date pas d'hier au Québec et la Capitale-Nationale n'échappe pas à cette réalité. C'est une forme de gangrène bien souvent difficile à extirper qui s'installe dans les différentes sphères de la société, dont parfois les officines du pouvoir.

Québec: une histoire de prostitution

Depuis le début de ma carrière, j'avais entendu toutes sortes de rumeurs assez tordues selon lesquelles des gens de pouvoir, importants d'un point de vue social, politique ou financier, exerçaient une pression sur le système de justice et influençaient le travail policier. Certaines enquêtes n'auraient pas abouti faute de preuves, ou tout simplement parce qu'on préférait ne pas trop investiguer. En fait, s'attaquer à la clientèle de la prostitution juvénile était reconnu comme vraiment casse-cou, particulièrement si des hommes influents étaient impliqués. Ce sport extrême devenait encore plus dangereux lorsqu'il était question de prostitution de jeunes garçons.

Tout juste avant mon arrivée à la police de Sainte-Foy, une enquête avait été menée dans les toilettes des hommes de la Place Laurier, où des caméras avaient filmé des actes sexuels. Cette enquête avait été instituée à la suite d'un grand nombre de plaintes de citoyens témoins d'actes indécents. Pour que le Bureau des enquêtes de la Police de Sainte-Foy installe une caméra dans les toilettes de la Place Laurier et obtienne un mandat pour le faire, c'était assez sérieux. Les enregistrements montraient un bon nombre d'hommes connus de Québec, ce qui avait causé une réelle surprise aux enquêteurs de ce dossier. Apparemment, la cassette en question aurait par la suite disparu. Quoiqu'il en soit, l'enquête n'avait pas abouti.

En 1985, une autre enquête avait été ouverte, portant cette fois sur la prostitution masculine dans des commerces de la route de l'Église et de la Place Laurier. J'avais été approché pour être agent double, puisque comme jeune policier, j'étais encore inconnu au bataillon. Je devais me faire passer pour un étudiant du Pavillon Normand de l'école aux adultes de Sainte-Foy et fréquenter les lieux identifiés comme problématiques. Finalement, le dossier a été fermé bien avant que je puisse commencer mon repérage.

Vers les années 1993-1994, une enquête avait été déclenchée par la police de Sainte-Foy à la suite d'informations provenant du Service de sécurité de l'Université Laval. Il y avait un grand nombre de plaintes concernant des hommes qui s'adonnaient à des actes sexuels, principalement avec des garçons, dans les toilettes, les douches et les vestiaires de certains pavillons. Des caméras avaient été installées dans des endroits précis de l'université. À ce moment-là, on ne parlait pas de prostitution, mais de grossière indécence. Néanmoins, l'enquête a été une fois de plus interrompue.

La prostitution juvénile à Québec ne date donc pas d'hier. Elle est enracinée dans les fondations de la ville. L'opération Scorpion n'en est que la pointe de l'iceberg. Elle a seulement permis de confirmer qu'il n'y a pas de fumée sans feu et que les rumeurs qu'on entendait depuis des années avaient probablement certains fondements.

Durant Scorpion, quand les gens ont vu ce à quoi on s'attaquait, une tonne d'informations nous est parvenue pour nous permettre de continuer. Des personnes qui au départ ne voulaient pas nous aider ont finalement décidé de nous faire part de précieux tuyaux. Je les entends encore me dire: «Il faut que ça cesse! On a reçu l'ordre de ne pas t'aider, mais va voir à tel endroit!» Durant les interrogatoires de certains clients, il y en a même qui ne se sont pas gênés pour me dire: «Ne pense pas que t'es le premier! J'étais informateur pour un de tes boss et on avait la paix dans le temps.» Il faut mentionner que certains criminels sont parfois des informateurs de la police et obtiennent ainsi une protection informelle. Des policiers sont parfois, malheureusement, consommateurs de drogues et de prostitution. Dans de telles situations, le *dealer* et le *pimp* ont le gros bout du bâton.

Plus les médias parlaient de Scorpion, plus j'étais interpellé. Concernant le réseau des jeunes filles, les informations affluaient de partout sur des événements datant même des années 1970. Pour la prostitution et l'exploitation des garçons, c'était une tout autre affaire. On touchait à un tabou supplémentaire. Un jour, chez Costco, un homme d'environ 35 ans, représentant d'une entreprise de manteaux de cuir, m'a abordé à voix haute:

- Ah, monsieur Ferland, je vous replace. C'est vous l'enquêteur de Scorpion.
- Oui, c'est bien moi.
- Vous êtes un héros dans le quartier où je reste. Moi, j'ai vécu... Il faut que je vous parle.

Sur le coup, je me suis demandé si je n'avais pas affaire à un illuminé. Il a poursuivi son histoire, dans le Costco, comme s'il voulait se libérer d'un poids.

- Quand j'étais jeune, les policiers venaient dans ma rue dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Vous connaissez cette rue, monsieur Ferland? Ils me prenaient dans leur char et je devais leur tirer une pipe. Après, ils me disaient de ne plus revenir dans le quartier, mais bon, ça faisait partie du jeu.
- C'est arrivé à qui?
- À moi et à plusieurs de mes chums aussi. Vous savez, moi, je m'en suis sorti, mais plusieurs de mes amis se sont suicidés. Parce que c'est pas évident de se prostituer, mais en plus avec des hommes. Quand tu n'es même pas homosexuel, c'est vraiment aller contre ta vraie nature.
- Pourrais-tu venir au poste me raconter tout ça?
- Je crains ces gens-là! Ils sont tous rendus influents, ils ont tous de l'impact. Je ne fais pas le poids face à leurs avocats! Mais continuez votre travail. On n'a que vous! Ne nous lâchez pas!

Si je la connaissais, cette rue dont il m'avait parlé? Bien évidemment! Dans les années 1970-1980, c'est là qu'on allait pour avoir recours aux services sexuels d'un mineur. Déjà, en 1985, j'en avais entendu parler en tant que nouveau policier. Le «village gai» de Québec se situe en grande partie dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Beaucoup de jeunes garçons paumés traînaient dans ce territoire.

Cet homme m'a aussi donné des noms de policiers que je connaissais, actuellement à la retraite. J'ai d'ailleurs validé deux de ces noms avec des collègues également à la retraite, qui m'ont confirmé les malversations et la double vie de ces agents. «C'est vrai, c'est réel, Roger, mais que peut-on faire?» J'ai quand même noté les coordonnées de cet homme du Costco et demandé qu'il soit rencontré par deux enquêteurs. Après l'entrevue, ils m'ont informé qu'il n'y avait pas matière à investiguer davantage, car le témoin ne voulait pas faire de déclaration officielle. C'était assez frustrant de recevoir de telles informations sans que les gens soient prêts à témoigner publiquement. Ce genre d'histoires affluait constamment. Ce que j'en retenais? «Continuez à vous débattre, mais vous ne pourrez jamais les condamner. Ne lâchez pas, vous êtes notre héros.» Je ne me sentais rien d'un héros; j'avais plutôt l'impression d'être de la chair à canon.

J'aurais pourtant voulu dévoiler au grand jour ce réseau, le décortiquer, sortir toute la pourriture des hommes profitant de la misère de ces jeunes garçons. Cependant, les témoins se faisaient rares, pour ne pas dire absents. Les victimes masculines éprouvent beaucoup de difficulté à témoigner. Franchement, comme s'il était plus acceptable sur le plan social de parler de prostitution juvénile féminine que masculine! Pour cet homme, me raconter les «relations sexuelles homosexuelles» qu'il avait eues, c'était intolérable.

Conséquemment, il nous a été impossible de démanteler un tant soit peu ce réseau hermétique. Malgré tout, on a appris à bien connaître le *modus operandi* de ces agresseurs. Tout d'abord, ils sélectionnent des jeunes garçons qui ont des problèmes familiaux ou sociaux affectifs. Ils les hébergent gratuitement dans des édifices appartenant à des bonshommes qui ont de l'argent. Mais c'est un leurre. Les jeunes garçons reçoivent ces hommes dans les appartements et le peu d'argent qu'ils font sert à payer le loyer. En fin de compte, ils doivent se prostituer pour rester dans l'appartement.

Je reconnais donc qu'il y a un réseau, celui des garçons, qu'on n'a pas pu démanteler parce qu'on n'avait aucune victime masculine prête à témoigner. J'avais bien recueilli quelques témoignages de conjointes me racontant les déboires de leurs maris, mais il m'a été impossible de corroborer les faits. J'espère qu'un jour il y aura quelqu'un qui sera prêt à tout dénoncer. Vous savez, la première déclaration qui fait tomber toutes les autres. Très souvent, je disais à des policiers de garder l'œil ouvert sur tel ou tel appartement. D'avoir le réflexe de prendre les déclarations à chaud, tout de suite, pendant que la victime est disposée à parler, parce que le lendemain, elle risque de vouloir disparaître. Avec ce genre d'enquête, on marche toujours sur des œufs.

Les projets ADO et MAP

Scorpion a émergé à la suite de deux autres enquêtes: les projets ADO et MAP. La première enquête est celle menée par l'unité ECO¹⁹ de la Sûreté du Québec, le 19 janvier 2001, sous le nom de projet MAP (Mothers Against Palmer). Palmer pour les Black Palmer de Montréal, un gang en lien avec ce réseau, et Mother parce que les dénonciations avaient été faites par les mères des victimes. En effet, cette enquête faisait suite à plusieurs rapports d'information, provenant notamment de policiers jeunesse, sur la

présence de prostitution juvénile contrôlée par des gangs de rue, mais également à des dénonciations de plusieurs mères. Ce phénomène était alors méconnu à Québec, voire inexistant. Les gangs étaient plutôt perçus comme un problème montréalais.

Cependant, en décembre 1999, des informations laissent croire à la présence d'un groupe de jeunes, dans le secteur de Limoilou, qui s'identifierait sous le nom de «2.1» ou «2.1.2» ou «Two One Two». En janvier 2000, le Two One Two semble de plus en plus prendre l'allure d'un gang. Ces jeunes se tiendraient au parc Bardy, au terminus Beauport, dans le secteur Saint-Pascal et Saint-Pie X. Certains des membres commettent des actes criminels, notamment des vols qualifiés, des vols de véhicules, du recel, du trafic de drogue et des introductions par effraction. Déjà, le nom de Téchelet Pierre-De Bellefeuille apparaît. Accompagné de deux ou trois de ses comparses, il est identifié comme un individu armé, fournissant plusieurs petits revendeurs. D'autres membres sont ciblés, à savoir les frères Karera, Jean-Claude et Clément, Patrick Kayishema, Christian Ruyange, Jean Pierrin, Jean-Max Dolcine, Edgyr Ernest Audate et bien d'autres. Une bonne partie de ces individus va se retrouver dans Scorpion.

Vers la fin de janvier 2000, des sources laissent entendre qu'il y aurait eu des changements à la direction des Two One Two et que Kayishema serait à la tête de ce groupe. Une autre information importante émerge des surveillances policières: certains membres des Two One Two seraient liés aux Rock Machine. Par exemple, Kayishema est photographié aux funérailles de Tom Bédard, un membre des Rock Machine décédé durant la guerre des motards. Puis en février de la même année, des informations laissent penser que plusieurs jeunes filles seraient recrutées sur la rue du Roi et dans des écoles secondaires pour de la prostitution. Les intervenants jeunesse de ces écoles confirment ces informations et des victimes sont identifiées. Ces filles feraient de la prostitution à Québec et à Montréal. Les gars cibleraient des filles vulnérables, les séduiraient, leur proposeraient de la drogue à volonté, des gâteries, et les forceraient par la suite à danser, puis à se prostituer.

En janvier 2001, le projet MAP de la SQ prend son envol à la suite d'une demande d'enquête de la police de Val-Bélair pour la séquestration d'une jeune fille afin de la forcer à se prostituer. Le proxénète en question est un certain Nerva Lovinsky, de Montréal, qui résiderait à Charlesbourg avec sa conjointe, Nadine Gingras, alias Vegas. Il serait venu trouver refuge

et établir son quartier général à Québec pour échapper à la police et à certains gangs de Montréal. Les enquêteurs responsables du dossier Lovinsky vont avoir de nombreux échanges avec divers services de police, en l'occurrence les services municipaux de Sainte-Foy, Québec, Val-Bélair, Charlesbourg, Montréal, Toronto, etc.

À Québec, les informations sur l'existence de prostitution juvénile fusaient de partout: de la DPJ, des centres jeunesse, des parents, des écoles... Il s'agissait principalement de jeunes filles de 13 à 15 ans en fugue qui, pour une grande majorité, confiaient avoir fait de la prostitution. Même si je m'occupais de dossiers de stupéfiants à l'époque, je recevais par la bande des informations sur des trafiquants de drogue qui s'adonnaient en même temps au proxénétisme. J'ai donc eu à transmettre de l'information à la SQ dans le cadre d'une enquête de stupéfiants à la Place Laurier. Mes sources m'informaient alors que des individus recrutaient des jeunes filles et des garçons de 13 à 15 ans à la polyvalente des Compagnons-de-Cartier et à la Place Laurier. Les recrues étaient invitées au 201 du Roi pour participer à des fêtes. Drogue et alcool leur étaient proposés, puis elles participaient à des partouses. Les jeunes filles ciblées pour de la prostitution étaient dressées et offertes à des clients. Certains de ces proxénètes géraient alors une cellule, celle de Sainte-Foy, et recrutaient les victimes à la halte-bouffe de la Place Laurier ou dans la section des jeux et des manèges des Galeries de la Capitale.

L'enquête MAP dévoile dans un premier temps que Lovinsky serait à la tête d'un réseau de prostitution juvénile sous le nom des Two One Two, qui opère sur l'ensemble du territoire québécois, même à Kuujuaq, mais principalement à Montréal, à Québec et à Toronto. Le réseau est aussi présent de la Saskatchewan à la Nouvelle-Écosse. De plus, Lovinsky serait actif dans la prostitution juvénile depuis le début des années 1990, principalement sous la bannière du gang montréalais les Crack Down Posse²⁰ (C.D.P.). La méthode de fonctionnement était la suivante: chaque proxénète avait un harem d'environ trois filles et collectait l'argent. Les filles allaient danser dans des bars contrôlés par les Hells Angels et leurs alliés. Plusieurs des victimes identifiées dans le projet MAP se retrouveront aussi dans Scorpion.

Après environ un an d'enquête, le projet MAP n'aboutira qu'à l'accusation d'un seul proxénète, N'Djeka Kandula, dont la victime,

Juliette, avait 13 ans. Sa collaboration avec la police n'est donc pas nécessaire, puisqu'elle n'a pas l'âge légal de consentir à des relations sexuelles. Les enquêteurs démontreront, avec les enregistrements de caméras de certains hôtels de Montréal, que Juliette a été vendue pour 5000\$ et 3000\$ à des proxénètes de Montréal. Elle deviendra d'ailleurs l'une des victimes qui accepteront de collaborer dans le cadre de Scorpion, ce qu'elle a refusé de faire dans le cadre de MAP. Juliette est l'une des victimes qui affiche un tatouage au nom de son proxénète, N'Djeka Kandula (alias Alphonso), elle porte les initiales ALPHO K²¹ dans le bas du dos. Au moment de son enquête préliminaire, Kandula partira en cavale. Il sera arrêté en 2002 à Montréal. Finalement, il sera condamné à une peine de quatre ans en 2004, dans le cadre des procédures judiciaires de Scorpion. Les autres proxénètes identifiés, dont le principal sujet d'intérêt, Nerva Lovinsky, ne seront pas inquiétés. Enfin, pas encore.

Quand le projet MAP prend fin, la SQ transfère le dossier au nouveau service de police de la Ville de Québec, le SPVQ, le 30 janvier 2002, puisque les activités de prostitution impliquaient des bars situés sur le territoire de Québec. Ainsi débute le projet ADO en février 2002. Dès le départ, les enquêteurs responsables, Mario Nolet et Michael Tessier, ont pour cible deux cliques identifiées comme constituées de proxénètes: les Two One Two et un nouveau groupe nommé Wolf-Pack. À ce moment, on ne parle pas encore de gangs de rue. Cependant, le Wolf-Pack attire l'attention des enquêteurs à la suite des témoignages de certaines victimes, de la présence de graffitis à l'effigie du groupe et de sources les incriminant. Ce nom apparaît vers l'été 2002.

Les membres des Two One Two et du Wolf-Pack sont alors suspectés de séquestrations, d'enlèvements, d'agressions sexuelles, de prostitution juvénile et adulte, de fraude et de trafic de stupéfiants. Une centaine de victimes sont identifiées ainsi que plusieurs jeunes hommes impliqués dans ces crimes. L'enquête met en lumière deux groupes indépendants, à savoir le Wolf-Pack et le Two One Two, aussi nommé le Two One Crew, ainsi qu'une clique sous le contrôle de Lovinsky, le Junior Squad. Quant à Pierre-De Bellefeuille, il semble faire bande à part. L'histoire est bien plus complexe qu'elle n'en a l'air. Ce n'est que plus tard, avec Scorpion, que l'on comprendra mieux le rôle de Lovinsky, du Wolf-Pack et des autres groupes.

Le 13 mai 2002, les enquêteurs du projet ADO en viennent à la conclusion qu'une plus grande infiltration avec davantage de ressources et de techniques d'enquête est nécessaire pour démanteler ce réseau de proxénètes, d'autant plus que les victimes ne veulent pas porter plainte ou faire de déclaration écrite, par honte, par crainte ou par amour. Il est étrange quand même que, après 20 ans, ce schéma n'ait pas beaucoup changé. Enfin, que ce soit MAP ou ADO, aucun n'avait un tant soit peu effleuré l'un des piliers importants de la prostitution juvénile, à savoir les clients.

Malgré MAP et ADO, Martial a longtemps hésité à investir des ressources dans ce genre d'enquête, doutant de l'importance du phénomène dans la région. Puis, le 1^{er} septembre 2002²², alors que le Red Lite tient son traditionnel *rave* de la fête du Travail à Laval, une fusillade éclate autour de 5 h du matin à l'intérieur de la salle, faisant plusieurs blessés. On apprend que des jeunes impliqués dans des gangs se sont mis à tirer sur des agents de sécurité. Le Service de police de Laval décrète l'état d'urgence et plus d'une centaine de policiers sont mobilisés pour fouiller environ 3000 jeunes à la sortie du *rave*. Des suspects seront arrêtés. Cet événement sera le déclencheur d'une rencontre des chefs de police du Québec proposée par Serge Bélisle²³, le directeur adjoint au Service de police de Laval. La thématique de la rencontre portera sur les gangs de rue. Martial Tremblay et Marc-André Fortin y participent pour le compte du SPVQ et ont alors la confirmation que des filles de Sainte-Foy, de Charlesbourg, de Beauport et de Québec se retrouvent dans les motels de Laval, de Montréal et de Longueuil pour de la prostitution. Selon Bélisle, cette problématique est bien plus importante qu'elle n'en a l'air. Il suggère d'alerter le politique afin de débloquent des ressources additionnelles pour faire face à ce phénomène de plus en plus sérieux que celui des gangs de rue et de la prostitution. Cette conférence sera, en quelque sorte, la cerise sur le gâteau.

Bien qu'ADO et MAP aient permis de colliger et d'analyser une masse d'informations, Scorpion est parti de zéro. Par conséquent, le Two One Two et le Wolf-Pack n'existent tout simplement pas dans mon analyse au début de Scorpion. Tout va se révéler au fur et à mesure de l'enquête, comme des hiéroglyphes à décoder.

12. SPCUM: Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

13. GRICO: Groupe régional d'intervention en criminalité organisée. Une escouade temporaire composée de policiers patrouilleurs et d'enquêteurs membres de toutes les organisations policières de la conurbation de Québec (Québec, Sainte-Foy, Sillery, Val-Bélair, Charlesbourg, Haute-Saint-Charles, SQ et GRC). L'objectif était de contrer la violence engendrée par la guerre des motards au Québec.
14. Carcajou: Escouade constituée de policiers de la GRC, de la SQ et des corps de police municipaux. Elle avait pour objectif de lutter contre les bandes de motards criminalisés (Hells Angels et Rock Machine), qui se livraient alors une guerre sans merci. Elle est mise sur pied à la suite du décès du jeune Daniel Desrochers, en 1995, et démantelée en 1999. Elle est remplacée par six escouades régionales, sous l'appellation d'Escouades régionales mixtes (ERM).
15. Un mandat 810 est une ordonnance de garder la paix donnée par un juge en vertu de l'article 810 du Code criminel. Il est associé de conditions et valide pendant un an. Un policier ou une tierce personne peut demander ce genre de mandat pour protéger une personne, lorsqu'il a des motifs raisonnables de craindre pour sa sécurité.
16. Aucun gang nommé Wolf-Pack n'est identifié à Montréal dans ces années-là.
17. Le GRIPP (Groupe de relation et d'intervention policière auprès de la population) est une escouade spécialisée de Québec, comme Éclipse à Montréal, qui intervient dans les bars et les lieux qu'on sait fréquentés par des sujets d'intérêt, plus précisément par les membres du crime organisé et des gangs de rue. Ce sont des patrouilleurs spécifiquement attitrés à des actions dans les bars et les clubs. À pied ou dans des véhicules, ils arpentent notamment les rues piétonnières de Québec, principalement le centre-ville, les rues Saint-Jean et Grande Allée, ainsi que d'autres endroits où il y a un achalandage et des échauffourées à la porte des bars. Ils vérifient entre autres si les jeunes ont l'âge légal d'entrer dans les bars, si les permis d'alcool sont bien respectés, etc. Leur mission est de prévenir les débordements et les batailles à la sortie des bars.
18. La déclaration K.G.B. est soumise à des conditions prévues par la Cour suprême dans l'arrêt *R. c. K.G.B.*, [1993] 1 R.C.S. 740. L'auteur d'une fausse déclaration est tenu pénalement responsable de ses propos. Il peut être poursuivi pour entrave au cours de la justice ou méfait public en vertu des articles 139 et 140 du Code criminel. Il est également informé qu'il sera appelé à témoigner et que toute rétractation de sa déclaration ou mensonge pourrait entraîner des accusations de fabrication de preuve en vertu de l'article 137 du Code criminel, de parjure ou de témoignage contradictoire en vertu des articles 131 ou 136 du Code criminel. Cela exposerait l'auteur de la déclaration à des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans.
19. ECO: Escouade du crime organisé.
20. Il faut savoir que les C.D.P., dont les territoires principaux étaient Saint-Michel et Pie IX, avaient alors une branche, les Money Of Bitches (M.O.B), essentiellement consacrée à la prostitution juvénile.
21. ALPHO K: ALPHO pour Alphonso ou Alphonse, et K pour Kandula.
22. *Le Devoir*, 3 septembre 2002; *La Presse*, 6 novembre 2010.
23. Serge Bélisle est décédé le 10 mars 2013 des suites d'un cancer du cerveau. Il occupait alors le poste de directeur associé du Service de police de la Ville de Québec.

Une enquête d'envergure

Le travail policier ne ressemble pas toujours à ce que l'on peut voir dans une série télévisée. Il est bien plus complexe. Dans le cas de Scorpion, c'était la première fois que se déployaient autant de ressources humaines et de techniques d'enquête dans une affaire de prostitution juvénile: filature, écoute électronique, agents doubles, surveillance physique et par caméra, etc. D'abord une simple enquête sur la prostitution, Scorpion a bien vite pris l'allure d'une opération de type «gangstérisme», visant plusieurs réseaux de proxénètes, et s'est aussi attaqué à un des acteurs les plus intouchables du système prostitutionnel de l'époque: le proxénète ou, autrement nommé, le client.

L'ABC D'UNE ENQUÊTE SUR LA PROSTITUTION JUVÉNILE

Les enquêtes suivent habituellement un mode opératoire bien rodé. Il peut y avoir quelques singularités, mais en général, la trame de fond est la même. Elles dépendent de cinq critères: le temps, la créativité, les technologies, les ressources humaines et l'argent. C'est la disponibilité de ces éléments qui permet à une enquête de réussir, soit d'arrêter des suspects, de les accuser et de les faire condamner. En matière de prostitution juvénile, un autre ingrédient est essentiel au succès de l'opération, soit de sécuriser les victimes et de les retirer des réseaux. Bien souvent, la complexité d'une enquête est évaluée par les policiers avant même d'être menée. Est-ce

faisable? Les ressources étant limitées, il faut parfois choisir, particulièrement lorsque les victimes ne collaborent pas.

Scorpion a nécessité plusieurs techniques d'enquête spécialisées. Ce projet est devenu une opération hybride, un mélange de techniques utilisées pour des enquêtes sur le crime organisé et celles déployées lors d'agressions sexuelles. Il fallait des enquêteurs capables d'interroger à la fois des mineures et des victimes d'agression sexuelle. La difficulté additionnelle était que ces jeunes filles ne se percevaient pas comme des victimes. Cela demandait du doigté, de l'empathie, une bonne compréhension de la dynamique prostitué/proxénète, de la psychologie de l'adolescence, des techniques d'entrevues non suggestives, ainsi qu'une bonne maîtrise des interrogatoires K.G.B. vidéo. D'ailleurs, la sélection d'enquêteurs provenant des crimes majeurs ou des escouades régionales mixtes est primordiale pour constituer une équipe de spécialistes. L'ajout d'enquêteurs maniant les techniques de l'écoute électronique, les lignes DNR, la filature et l'infiltration est de mise, ainsi que la collaboration d'un expert de la confiscation des fruits de la criminalité. La réussite passe donc par un travail de corroboration méthodique (agendas personnels, relevés cellulaires, traces informatiques, photos, rapports d'interceptions policières, etc.) effectué le plus objectivement possible, sans laisser les émotions obscurcir le jugement. Il faut aussi bâtir une preuve solide en sachant que les avocats de la défense feront tout en leur pouvoir pour la déconstruire.

Par ailleurs, les enquêtes sur la prostitution juvénile affectent toutes les sphères et tous les niveaux hiérarchiques. En ce sens, elles peuvent faire l'objet d'un grand nombre d'obstacles, tant à l'interne que lors des poursuites judiciaires, puisqu'elles touchent souvent des individus influents. Ces clients et ces proxénètes sont des adversaires intelligents qui savent tromper, mentir et fabriquer des alibis. Plusieurs connaissent les rouages et les failles du système. Ils savent comment s'en sortir. Ce genre d'enquête ne peut donc aboutir à des arrestations et à des condamnations sans l'appui d'une équipe solide de procureurs honnêtes et déterminés, ainsi que celui de supérieurs hiérarchiques policiers prêts à mettre les ressources humaines et technologiques à la disposition des enquêteurs. Le soutien inconditionnel de la direction policière et des procureurs demeure un ingrédient important au succès des opérations, et ce, en totale indépendance des pressions politiques et des personnes d'influence.

L'interrogatoire des victimes est une étape primordiale dans le processus d'enquête. Elle demande de l'humilité et un certain réalisme, à savoir qu'il n'existe pas de victime-témoin parfaite, particulièrement lorsqu'on a affaire à des mineures. Elles sont instables, vulnérables et, pour plusieurs, toujours sous le contrôle de proxénètes. Elles doivent être prises à l'étape où elles en sont dans leur cheminement personnel. Certaines sont toujours amoureuses de leur proxénète, d'autres sont en réflexion pour sortir de la prostitution ou dans l'ambivalence, ou veulent en finir avec la situation. Certaines ont vécu de grandes violences physiques et psychologiques, de l'abandon, de la manipulation, de la violence conjugale, des agressions sexuelles, etc. Elles ont appris à avoir une fausse image d'elles-mêmes. Elles sont bien plus fragiles qu'elles en ont l'air et n'ont rien du criminel endurci. L'approche policière doit donc être adaptée et compréhensive. Bien que plusieurs ne se perçoivent pas comme des victimes, elles doivent être traitées comme telles. C'est un constat que les procureurs doivent également faire dans ce genre de dossier.

Il est aussi essentiel qu'un nombre restreint de procureurs spécialisés soit attiré à ces enquêtes. Des bases en interrogatoire et des habiletés humaines sont requises, tant pour les policiers que pour les procureurs: le sens de la communication, l'écoute, le respect, l'empathie, la patience, l'ouverture d'esprit. Il faut être conscient que le travail de l'enquêteur ne se termine pas à la fin de l'interrogatoire. Il continue pendant et après l'enquête. Il devient nécessaire dans l'accompagnement et l'encadrement que l'on peut offrir aux victimes lors des procédures judiciaires. Établir un lien de confiance devient fondamental pour la suite des choses. Cela fera toute la différence entre une victime solide lors des procès et une autre plus chancelante. La victime doit se sentir accompagnée, soutenue et crue. Il n'en demeure pas moins que le travail policier oblige à mettre en garde la victime que tout mensonge peut finir par des accusations de parjure. Le plus grand défi est de pouvoir conserver ce lien de confiance, même si le policier doit jouer son rôle de gardien de la loi.

Le travail d'équipe est bien évidemment la clé du succès. Un agencement de forces et de compétences entre les différents membres de l'équipe police-procureur, ainsi qu'un partenariat avec plusieurs autres acteurs de la société sont nécessaires pour faire évoluer l'enquête: les familles, les écoles, les centres jeunesse, les citoyens, etc. En ce qui concerne les relations avec les organisations communautaires et

paragouvernementales, il faut respecter la mission et les limites organisationnelles et de confidentialité de chacun. Le réseautage et l'alliance avec la population sont des éléments essentiels: la réussite de la relation réside dans cet équilibre entre la divulgation d'information et la préservation de l'enquête et des victimes.

L'un des acteurs de ce réseau de partenaires est sans aucun doute les médias, dont la relation avec la police demeure d'une grande complexité. Toutefois, avoir un ou deux journalistes de confiance avec qui travailler peut contribuer à l'avancement d'une enquête qui risque de tourner en queue de poisson. Si Scorpion a pu aller aussi loin, c'est en partie grâce à certains journalistes qui ont su maintenir la pression auprès du milieu politique et policier. Les médias ont ce rôle de gardien, mais aussi celui de trouver de nouvelles avenues d'enquêtes. En effet, certaines personnes sont plus enclines à parler aux journalistes plutôt qu'aux policiers. Les médias peuvent donc mettre au jour de nouveaux faits, tout en servant de courroie de transmission auprès de la police. Kathy, par exemple, a été découverte à la suite de l'entrevue d'André Arthur²⁴ et le golf érotique de Mailloux a été dévoilé par Denis Therriault et Carl Langelier. Les médias peuvent donc contribuer à l'avancement d'une enquête, mais aussi la complexifier davantage tant lors des poursuites judiciaires, en donnant des munitions aux avocats de la défense, que durant les opérations policières. Tout revient à un équilibre et à un dosage de l'information à dévoiler. Toujours le *need to know*. Quelles informations faut-il donner afin que l'enquête continue sans se brûler les ailes? La communication demeure un ingrédient important d'une enquête réussie.

Outre les techniques et le professionnalisme d'une équipe ferrée dans le domaine du gangstérisme et des agressions sexuelles, une enquête sur la prostitution juvénile demande une dose importante de courage, car elle doit être abordée sous trois aspects indissociables: celui du client, celui du proxénète et celui de la victime. On doit envisager la possibilité de déranger les puissants. Enfin, comme toute chose dans la vie, une enquête est aussi tributaire d'une dose de chance, celle des événements qui s'additionnent et mènent à la découverte de nouvelles preuves.

BATTRE LE FER PENDANT QU'IL EST CHAUD!

Après ces 72 heures de marathon, je suis prêt à faire un bilan à mes patrons. À ce moment, j'ai à mon actif six déclarations de victimes et des témoignages de parents. On a des noms de proxénètes et de clients. Les filles se connaissent presque toutes: elles fréquentent la même polyvalente. Les gars qui les recrutent sont aussi des fréquentations de l'école, des jeunes du quartier. Il semble y avoir un noyau dans cet établissement et grâce aux témoignages des parents, particulièrement les mères, on peut s'attendre à mettre au jour un réseau bien plus tentaculaire que celui des gars de ce gang nommé Wolf-Pack. Il est possible que ces jeunes ne soient que l'un des maillons d'un réseau beaucoup plus puissant impliquant des hommes de pouvoir et d'affaires. J'ai donc besoin de plus de temps, de plus de ressources et de plus de corroboration.

23 SEPTEMBRE 2002, JOUR 5

La présentation du bilan des trois premiers jours d'enquête

Je suis dans le bureau de mon supérieur direct, Martial Tremblay. Sylvain Gagné et Christian Mailly sont aussi présents. Je leur expose les faits et leur explique que l'on pourrait fermer l'enquête à cette étape, mais que ce n'est pas l'option que je recommande. En fait, ce début d'enquête confirme la présence de plusieurs réseaux de prostitution juvénile à Québec. Il est vrai qu'en trois jours seulement, on a obtenu bien plus de résultats que les enquêtes précédentes qui, pour certaines, se sont échelonnées sur un an. On est alors capables d'arrêter cinq clients et deux proxénètes. Je demande donc l'autorisation de poursuivre.

- Roger, me niaises-tu? Sais-tu combien ça va coûter? me lance Martial.
- Si tu veux, on arrête ça là. Ça vous aura peut-être coûté cher cette fin de semaine, mais bon, j'ai des résultats. On a déjà cinq clients, des hommes d'affaires, qu'on peut arrêter: Jacques Racine, George Tannous, Georges Radwanli, Salim Choueiri, Abdul Rahman Kharamandeh et deux proxénètes du nom de Téchelet Pierre-De Bellefeuille et Clément Karera. On peut arrêter sept personnes en seulement 72 heures d'enquête. On s'entend que c'est un meilleur bilan que les deux enquêtes précédentes.

- C'est beau, Roger. C'est bon, ça!
- C'est le plus loin que je peux aller avec ce que j'ai. Il y a un réseau de prostitution juvénile à Québec. Ça fait des années que ça dure, qu'on en entend parler... Il y a un réseau, et là, il faut que ça cesse!
- Oui, mais comment tu vas faire pour le démontrer?
- Avec ce que j'ai déjà comme information, c'est un bon départ. Non? Cependant, sans écoute électronique ni filature, on peut oublier ça. Il n'y a rien de plus à faire. J'ai besoin de ressources si vous voulez que je démontre rigoureusement la présence de ces réseaux.
- OK, attends un instant.

Martial prend son téléphone et appelle celui qui deviendra le procureur-conseil durant une grande partie de l'enquête, M^e Sabin Ouellet. Il est alors l'un des chefs adjoints au Bureau des procureurs de la Couronne de Québec. Je le connais pour avoir travaillé avec lui sur des dossiers en matière de criminalité organisée: il a la réputation d'être un procureur de calibre, particulièrement dans les dossiers concernant les groupes criminels. Il a été celui qui a fait les représentations à la cour dans ce qui est maintenant connu d'appeler les causes «articulables²⁵». Par exemple, lorsque les Bandidos du Mexique et les Rock Machine se sont rencontrés au Concorde le 28 octobre 1997 pour sceller leur alliance²⁶, les policiers ont débarqué en plein restaurant et arrêté tout le monde, les armes à la main. Ces arrestations musclées ont par la suite passé le test des tribunaux et n'ont nullement choqué l'opinion publique. Ouellet a réussi à démontrer que la force utilisée et la détention aux fins d'enquête étaient, dans ce cas-ci, nécessaires à la sécurité des citoyens.

Martial me demande de faire un bilan de la situation à Sabin. Je lui mentionne la présence d'un réseau tentaculaire de prostitution juvénile à Québec. Sabin n'a aucune difficulté à me croire. Les rumeurs ne datent pas d'hier à Québec. Il a cependant besoin de temps pour valider le tout avec ses supérieurs et tenter d'obtenir une autorisation pour de l'écoute électronique auprès du sous-ministre associé, Mario Bilodeau, du ministère de la Justice, ce qui constituerait une première dans un dossier de prostitution juvénile, selon lui.

Ouellet et Quintin entrent en jeu

Le 25 septembre, Sabin nous confirme que le Bureau du procureur soutiendra notre enquête. Il nous invite à préparer un affidavit²⁷ afin d'obtenir d'un juge une autorisation de faire de l'écoute électronique et de la vidéo surveillance à l'intérieur des endroits ciblés. C'est ce qu'on appelle, dans notre jargon, des «mandats d'écoute électronique». C'était effectivement une première au Québec d'envisager cette technique d'enquête pour un dossier de prostitution. En effet, on y recourait généralement dans le cadre des enquêtes sur le crime organisé, les meurtres, les enlèvements, les séquestrations, les crimes qualifiés de graves. La prostitution juvénile n'entrait pas dans ces catégories. Dans le cas de Scorpion, comme j'ai réussi à les convaincre de la forte probabilité d'un réseau organisé, l'enquête a pu être traitée comme un dossier de gangstérisme.

Les exigences du ministère de la Justice et du procureur-conseil pour appuyer le service de police dans ce dossier sont les suivantes: l'écoute électronique audio-vidéo doit se faire sur une très courte période, à savoir de 14 à 21 jours au maximum, et en temps réel, avec de la surveillance physique, afin d'assurer la protection des jeunes filles 24 h sur 24. Il nous est formellement demandé d'interrompre l'enquête à tout moment si la sécurité des victimes est compromise. Dans une enquête de stupéfiants, il peut arriver que les enregistrements de l'écoute électronique soient analysés trois jours plus tard, mais ici, nous ne pouvions pas nous le permettre. On n'avait droit à aucune erreur, car la vie de ces jeunes filles en dépendait.

Toutes ces démarches prennent du temps. L'écriture des affidavits, l'obtention des mandats, l'installation de lignes DNR (*Dialed Number Recorder*), la réception des relevés téléphoniques des compagnies de télécommunications qui peuvent prendre 15 jours, etc. Or, le temps, nous n'en avions pas. Il nous fallait mettre les bouchées doubles. Heureusement, mon équipe était constituée de personnes professionnelles et compétentes. En plus de la présence 24 h sur 24, et de l'écoute électronique en temps réel, il fallait aussi respecter les normes syndicales et ne pas dépasser les neuf heures de filature. C'était un véritable casse-tête!

Enfin, Martial me confirme que des ressources me seront rapidement allouées pour procéder à la suite de l'enquête. On m'affecte également un nouveau procureur, fraîchement arrivé à Québec, M^e Marc-Denis Quintin,

dont le rôle sera d'assurer l'impartialité des démarches et l'autorisation des plaintes des victimes. Un homme honnête n'ayant aucun lien avec les puissants de Québec et ne connaissant personne dans le milieu juridique local. Il faut savoir qu'au Québec, contrairement à ce qui se passe en Ontario, par exemple, ce sont les procureurs qui autorisent les plaintes. Autrement dit, après l'analyse de la preuve, le procureur décide si celle-ci est assez solide pour poursuivre ou pas. S'il considère que la preuve n'est pas assez étoffée, il peut décider de ne pas poursuivre ou demander aux policiers de refaire leurs devoirs en ajoutant des compléments d'enquête. Il est également en droit de réclamer plus de précisions sur certains éléments de preuve. Habituellement, ce sont les enquêtes sur les groupes criminels qui ont des procureurs attitrés, dont le rôle est de décortiquer les plaintes et de valider les preuves. Toutefois, un individu ou la police est en droit de déposer une plainte privée sans l'implication d'un procureur, mais la Couronne peut décider de la récupérer en cours de route.

Quintin et moi avons établi ensemble des conditions pour l'obtention de preuves solides: pour chaque cible, que ce soit un proxénète ou un client, nous devons avoir la déclaration de deux victimes qui ne se connaissent pas, idéalement, et qu'elle soit bien corroborée. Cela forçait un niveau d'enquête plus élevé. Il ne suffisait plus d'avoir une plainte pour chaque suspect, il en fallait deux. Si nous n'avions pas la possibilité d'avoir deux victimes, il fallait valider cette déclaration par une preuve indépendante très forte comme de l'écoute électronique, de la surveillance physique ou par caméra, des relevés cellulaires ou des achats de cartes de crédit confirmant le lien entre la victime et l'agresseur. Malgré tout, les 28 procureurs qui vont défiler dans Scorpion en voudront toujours plus. À un moment, j'avais juste envie de leur dire: «*Stop!* Notre part en tant que policier est faite. Menez votre propre bataille!» Sous prétexte qu'on ne pouvait pas apporter des éléments additionnels et que les suspects étaient des hommes influents, certains procureurs ne voulaient pas autoriser les plaintes. J'ai dû quelquefois me battre pour aboutir au dépôt des accusations. Il est vrai que la folie médiatique rendait les procureurs nerveux. Ils avaient l'impression de marcher sur des œufs.

Quintin restera en fonction jusqu'à la première vague d'arrestations, soit le 18 décembre 2002. Quant à Sabin, il s'occupera de nous conseiller sur les mandats et d'être notre mandataire auprès des juges. Il me demandera de revoir les premières plaignantes, de corroborer de nouveau leurs propos et

de prendre leurs déclarations avec une assermentation de type K.G.B. vidéo. Bref, de bien boucler cette partie de l'enquête, et surtout, d'être discret. À mots couverts, on se doutait bien que les accusés avaient des amis un peu partout dans le système, que ce soit au sein du monde politique, de la police, et même de la justice. Nous étions tous sur la même longueur d'onde.

PAUSE: Perspective juridique

La pratique au Québec veut que les procureurs valident les propositions des policiers pour l'obtention des mandats de perquisition et d'écoute électronique avant qu'ils soient déposés sur le bureau d'un juge. L'assistance d'un procureur est donc requise dans le cadre d'une enquête où ces techniques d'investigation sont utilisées. Le policier devra se prémunir de l'autorisation d'un procureur avant d'aller chercher un mandat auprès d'un juge de paix.

En 2002, le Directeur des poursuites criminelles et pénales²⁸ (DPCP) n'existait pas encore. Cependant, plusieurs mécanismes permettaient de mettre une certaine distance entre le politique et l'administratif. À Québec, la procureure-chef Chantale Pelletier, actuellement juge en chef adjointe de la Cour du Québec à la chambre criminelle et pénale, était sous la responsabilité du sous-ministre associé, Mario Bilodeau, lui-même sous la direction du sous-ministre en titre, Michel Bouchard, qui relevait de l'autorité du ministre de la Justice. Le Bureau du procureur avait alors quatre chefs adjoints sous la direction de Chantale Pelletier. Le procureur responsable des dossiers en rapport avec le crime organisé était M^e Sabin Ouellet. Il s'occupait de la lutte au crime organisé, des abus sexuels et des dossiers de trafic de stupéfiants pour la région de Québec, mais il était aussi le responsable de toutes les techniques d'enquête. Seuls les procureurs en chef adjoints pouvaient à cette époque enclencher les processus impliquant des méthodes un peu particulières de surveillance des individus, comme l'écoute électronique.

En tant que gestionnaire au Bureau du procureur, M^e Sabin Ouellet reçoit des policiers de Québec un appel l'informant d'une enquête sur un réseau de prostitution juvénile, à savoir un groupe d'individus

(proxénètes et clients) sollicitant les services d'un certain nombre de jeunes filles mobiles, qui parfois sont emmenées à Montréal, d'autres fois à Québec. Ces derniers ont besoin de mandats d'écoute électronique et de mettre en place plusieurs autres techniques d'enquête nécessitant l'autorisation d'un juge. À ce moment-là, des cibles sont identifiées, dont quelques-unes occupent des positions publiques.

Dans ce genre d'opération policière, il est toujours recommandé de garder le secret des opérations pour ne pas nuire à son déroulement et permettre ainsi la cueillette des preuves dans les meilleures conditions. Il existe en ce sens une règle non écrite qu'on appelle le *need to know*, qui consiste à essayer de contenir l'information à un cercle restreint pour assurer la cohésion de l'action et la confidentialité. Dans Scorpion, un ballet s'est alors installé entre la petite équipe de policiers et les procureurs; la communication était presque constante. M^e Ouellet a d'ailleurs participé à plusieurs rencontres stratégiques avec les policiers. Ceux-ci s'occupaient des modalités pratiques et matérielles pendant qu'il veillait aux conditions juridiques de leur déploiement.

Cette opération policière a bénéficié de l'appui de deux groupes de procureurs, l'un spécialisé en abus sexuels et l'autre œuvrant sur le crime organisé. Cette dernière équipe est alors dirigée par Jacques Casgrain, procureur-chef adjoint responsable du crime organisé à Québec. Même si l'opération Scorpion n'était pas forcément une enquête sur le crime organisé, plusieurs ramifications avec des groupes criminels étaient observées. Si au départ le Bureau du procureur croyait pouvoir la conduire avec deux ou trois procureurs, il s'est vite aperçu que Scorpion exigerait une équipe plus nombreuse et des techniques d'enquête spécialisées, comme l'utilisation de l'écoute électronique et de la filature, alors peu connues d'un procureur en abus sexuels, qui s'occupe en majorité de crimes intrafamiliaux ou de l'ordre du voisinage, ce qui ne nécessite pas forcément ce genre d'outils d'investigation.

Dans les premiers temps de cette opération de grande envergure, les policiers ont mené l'enquête, rencontré les témoins, les victimes, et cumulé les preuves. À cette étape, le procureur au dossier écoute et lit les comptes rendus des policiers. Il convient par la suite d'une stratégie qui va susciter des conversations chez les cibles. En fait, il accompagne

les policiers tout au long du processus d'enquête afin de les aider à bâtir des dossiers qui tiennent la route lors des procès. Il vérifie en premier lieu la crédibilité des versions des victimes. Un certain nombre de faits doivent être validés. Ils serviront à faire la démonstration de la commission du crime hors de tout doute raisonnable. Il est alors important que la victime puisse se remémorer des endroits, des lieux, des actes qui permettront de prouver la véracité des faits rapportés, ce qui peut se révéler d'une grande complexité lorsqu'il est question de prostitution et d'agression sexuelle. En ce sens, les policiers essaient toujours d'avoir des compléments d'enquête: descriptions des lieux, des acteurs et des actes commis. Lorsqu'une victime, par exemple, mentionne une chambre d'hôtel et en brosse le portrait avec certains détails, on s'attend à ce que le policier s'y rende pour en confirmer la description.

La validation des témoignages revient aussi à vérifier les relations entre les victimes, tout en maintenant une certaine discrétion et en créant un lien de confiance. Par ailleurs, elles ne sont pas toutes prêtes à se confier ou, pour employer leur langage, à balancer quelqu'un. Lorsque les policiers réussissent à les convaincre de parler, ils procèdent à des recoupements des versions et identifient les modes des cibles (proxénètes et clients). L'identification de ces modes de fonctionnement permet ensuite d'établir des stratégies opérationnelles d'enquête, ce qui occasionne des enjeux juridiques. Par exemple, la pose d'une caméra extérieure pour voir les allées et venues dans une maison demande un mandat particulier, qui est différent de celui nécessaire à l'installation d'un tel appareil sur une voie publique pour surveiller les va-et-vient de certaines voitures et confirmer des heures de transaction et des plaques d'immatriculation. Ces méthodes aident les policiers à mieux identifier les cibles, car bien souvent les filles ne connaissent certains clients que par leur prénom ou leur surnom. Elles sont capables de les décrire, mais sans plus. L'identification des cibles est donc un défi de taille et chaque nouvelle information obtenue grâce à la filature ou à l'écoute électronique engendre beaucoup de travail d'analyse, puisqu'elle doit être corroborée avant d'atterrir sur le Bureau du procureur. Dans le cas de Scorpion, cette étape prendra environ trois mois avant que les policiers puissent procéder à la première vague d'arrestations.

Ce genre d'enquête prend du temps et, dans un dossier de prostitution juvénile, contrairement aux investigations sur le trafic de drogue, le temps est compté: l'objectif principal est de sortir les victimes le plus rapidement possible de cet engrenage et d'éviter de les maintenir dans une situation où leur sécurité est compromise. Les victimes sont souvent dans un état d'assujettissement et peuvent vivre de grandes violences. Les enquêteurs et les procureurs impliqués dans ce genre de dossier sont toujours tiraillés entre l'urgence de faire cesser la souffrance des victimes et le fait de poursuivre une enquête, qui permettrait d'enrayer un réseau bien plus important, plus grand, plus vaste, et qui risque, s'il n'est pas démantelé, de reprendre quelques semaines après que la poussière est retombée. Ce dilemme éthique est toujours d'actualité. Entre poursuivre une enquête de prostitution juvénile jusqu'au démantèlement de tout un réseau et sortir des jeunes filles d'un système d'exploitation, les policiers n'ont bien souvent pas le choix. En comparaison, une enquête de l'UPAC²⁹ peut prendre trois ou quatre ans avant que des accusations soient déposées.

La difficulté et la sensibilité de Scorpion n'étaient donc pas dues au fait que l'opération s'attaquait à des hommes de pouvoir ou d'influence, mais plutôt parce qu'on souhaitait maintenir cet équilibre entre le devoir de protection des victimes et la progression de l'enquête. L'équipe de procureurs et de policiers tentait de corroborer les propos de jeunes filles, dont certaines, loin de vouloir sortir de ce milieu d'exploitation, étaient en lune de miel avec leurs proxénètes. Les policiers devaient par conséquent développer des stratégies de réunions discrètes, confidentielles, afin de protéger l'enquête et les victimes. Ils prenaient des précautions pour accumuler les preuves tout en s'assurant que les filles ne retomberaient pas dans l'engrenage. Leur mission était de les extraire de façon sécuritaire de ce milieu.

En ce sens, la lunette d'analyse était complètement différente de ce que certaines personnes dans les médias ont laissé entendre, à savoir que l'équipe souhaitait être blindée vis-à-vis des cibles influentes. En fait, l'équipe Scorpion voulait une enquête solide qui allait tenir la route à la cour et permettre d'extraire ces jeunes filles des filets de leurs agresseurs. D'ailleurs, les premiers témoignages des victimes étaient empreints de grandes violences, d'abus, d'actes non conventionnels qui allaient probablement marquer à vie ces jeunes filles, physiquement et

psychologiquement. À cette violence s'ajoutaient également la drogue et l'assujettissement amoureux, des éléments de la vie des victimes qui sont parfois difficiles à identifier en entrevue. Il fallait vraiment établir un lien de confiance avec elles pour comprendre l'ampleur de ce système de domination. Aujourd'hui, la loi et le système juridique ne donnent pas beaucoup plus de marge de manœuvre aux policiers ou aux procureurs lorsqu'ils sont face à ce dilemme: intervenir rapidement pour sauver les victimes, ou poursuivre l'enquête afin d'ébranler un réseau et ses ramifications régionales, nationales et parfois internationales.

Outre la complexité de l'enquête, Scorpion a été une longue et laborieuse traversée sur le plan juridique. Au Québec, il existe plusieurs façons de faire comparaître un individu devant un tribunal: une promesse, une citation et une arrestation. Mais, lorsqu'on veut arrêter un crime, on procède par mandat. Le procureur préautorise ce dernier et le juge de paix permet l'arrestation. L'utilisation par l'État de cet outil législatif contraignant est régie par des règles. L'une d'entre elles stipule que la comparution de l'individu concerné doit se faire dans les 24 heures suivant son arrestation. Habituellement, cette personne est conduite au poste de police et interrogée dans un délai n'excédant pas ce laps de temps. Elle est ensuite présentée devant un juge pour établir si elle sera remise en liberté ou détenue pour la suite des procédures. Lors de cette comparution, elle est informée formellement des accusations portées contre elle et peut décider de plaider coupable, non coupable ou encore demander l'option d'un mode de procès (juge et jury), dans le cas des crimes les plus sérieux comme ceux de Scorpion. Avec des individus ayant des antécédents judiciaires, il est moins compliqué de s'opposer à la remise en liberté et d'imposer des interdictions de contacts ou de communication avec les victimes. Cependant, il peut arriver une foule d'événements qui remettent en question la détention. En effet, une personne déclarée détenue au moment de son enquête sur mise en liberté ne le sera pas forcément pendant l'entièreté de son procès, particulièrement lorsque la preuve est mise à mal ou que le délai des procédures est trop long. Tous ces impondérables font partie de la dynamique quotidienne d'un procureur.

Une autre étape du processus judiciaire est l'enquête préliminaire. C'est le moment où se fait la vérification de la justesse de l'accusation et où un juge de paix détermine si l'État a des motifs de poursuivre. Il n'y

a enquête préliminaire que pour une catégorie de crimes, ceux que l'on considère comme graves. Aux États-Unis, cette étape porte le nom de *grand jury*. Actuellement, il n'y a presque plus d'enquêtes préliminaires, car la divulgation des preuves est tellement complète que la défense est en mesure de se préparer convenablement. Dans l'opération Scorpion, les accusés ne se bouscullaient pas au portillon pour avoir des enquêtes préliminaires. Plusieurs ont renoncé à cette procédure, parce qu'ils ne voulaient pas se retrouver dans les médias, sans toutefois reconnaître leur culpabilité. Par ailleurs, certains ont fait des requêtes pour délocaliser leur procès à Montréal; ce qu'on nomme, dans le jargon juridique, des requêtes pour un changement de venue³⁰.

Les procès de Scorpion ont été interminables. Aujourd'hui, des décisions de la Cour suprême obligent à opérer dans un certain délai. Cela n'existait toutefois pas au début des années 2000, et l'étirement des procédures a eu un impact sur la détermination et la volonté des victimes. Le déplacement des victimes à Montréal, les changements de procureurs, pour toutes sortes de raisons (congé de maternité, promotion), n'ont pas facilité le maintien du lien de confiance qu'il fallait rebâtir chaque fois avec les jeunes filles.

Actuellement, avec la Charte canadienne des droits des victimes, la place de la victime dans le processus judiciaire s'est renforcée; elle n'est plus un simple instrument de la preuve, mais une personne avec des émotions et des traumatismes. Bien que la présomption d'innocence des accusés demeure et que les règles du contre-interrogatoire restent inchangées, les droits des victimes sont davantage pris en considération. On a beaucoup plus conscience, au sein de la magistrature, de leurs besoins et des conséquences psychologiques de la victimisation. Mentionnons aussi que dans le système de *common law* qui est le nôtre, la recherche de la vérité s'effectue à travers un processus d'interrogatoire et de contre-interrogatoire. Le juge est un peu en retrait et laisse le débat faire triompher la vérité. Cette confrontation de la preuve vise à éviter qu'une personne soit accusée à tort et victime de mensonges. Par conséquent, une victime est toujours soumise à ce processus de recherche de vérité et à ce contre-interrogatoire, qui peut parfois être extrêmement difficile à vivre.

Enfin, la réaction médiatique a été un élément difficilement gérable à cette époque par l'équipe de Scorpion. Au Bureau du procureur, il n'y avait pas de spécialiste en communication. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, les gens sont habitués à cette hypermédiation, mais à l'époque c'était rare. Les enquêtes parallèles des journalistes ont donc beaucoup complexifié le travail des procureurs. Ce n'est pas tant le processus juridique, qui est bien cadré, ou celui des policiers qui a pâti de cette médiation importante, mais plutôt les victimes, qui ont vu leur vie étalée dans les médias, une pression immense pour ces jeunes filles. Sans compter la gestion de la preuve qui s'effiloçait à mesure que des journalistes interrogeaient les jeunes filles et leurs familles. Au tribunal, les procureurs devaient gérer les déclarations assermentées des victimes, qui contredisaient parfois celles rapportées par les journalistes. Cela posait une difficulté additionnelle sur le plan de la cohésion des versions. Les médias offraient aux avocats de la défense des éléments contradictoires qui permettaient à ces derniers de contre-interroger les victimes et de remettre en doute leur crédibilité. En fait, la multiplication des versions a quelque peu compliqué le maintien de la crédibilité devant la cour.

LA MACHINE REPART DE PLUS BELLE

D'abord composé de deux personnes, Scorpion s'agrandit et devient une vraie fourmilière, alliant les expertises d'enquêteurs et de procureurs en agressions sexuelles ainsi qu'en gangstérisme. La machine du Scorpion unira aussi en son sein des traducteurs, des patrouilleurs, des travailleurs de rue, des intervenants jeunesse, des spécialistes du renseignement, etc.

1^{ER} OCTOBRE 2002, JOUR 13

Création de l'équipe

Comme promis, le 1^{er} octobre 2002, Martial réunit plusieurs personnes dans son bureau pour répondre à ma demande d'effectifs. Il les informe de l'ouverture d'une enquête sur la prostitution juvénile et me présente ceux

qui deviendront les premiers acteurs de l'équipe Scorpion. Outre Christian Mailly, mon partenaire, et Sylvain Gagné, le responsable de l'équipe des stupéfiants et de la moralité, s'ajoutent le sergent-détective François Bouchard, que l'on nomme affectueusement Bendo, qui vient des stupéfiants et de la moralité, ainsi que le sergent-détective Luc Gagné, de la même unité. Ils auront la tâche de s'occuper des affidavits sous la supervision de la sergente-détective Diane Blanchet, de l'équipe des stupéfiants et de la moralité. La sergente-détective aux agressions sexuelles Sylvie Bonin, une femme crédible et d'un aplomb impressionnant, se joint à notre équipe à temps partiel. Étant capable de rassurer une victime afin qu'elle se sente écoutée et comprise, elle sera d'une aide précieuse en matière d'agression sexuelle. Elle fera le suivi des victimes pour la préparation à la cour et les entrevues avec les procureurs lors des procédures. Elle a été une perle pour les filles. Heureusement que nous l'avons eue à nos côtés. De plus, elle connaissait très bien certains de nos sujets d'intérêt, comme Georges Tannous, qui était alors sous enquête pour des allégations d'agression sexuelle sur Liliane.

Il y a également la capitaine Sylvie Tousignant, responsable des services spécialisés, c'est-à-dire de l'écoute électronique, de la surveillance physique, des agents doubles et du renseignement criminel, et son adjoint, le lieutenant-détective Pierre Mathieu. Le sergent-détective Jacques Harvey, responsable du renseignement criminel, ainsi que le sergent-détective Marc Clavet, chargé de l'écoute électronique et du support technologique des caméras, viendront aussi renforcer nos rangs. Quant au sergent-détective Yvon Alain, il sera le chef d'équipe de la surveillance physique.

Après son introduction, Martial me demande de faire un bilan aux collègues et d'établir les objectifs de l'enquête. Ce genre de rencontre est nécessaire pour se mettre au diapason et entendre les propositions de chacun sur les bonifications qu'ils pourront apporter à l'enquête. Je commence donc par brosser un tableau des preuves à notre disposition et des individus déjà identifiés, à savoir André Pellissier, surnommé M. Soleil, Téchelet Pierre-De Bellefeuille, alias Tiger, Nerva Lovinsky, alias Lion, Jean Denizard Fandal, surnommé L'Unique, Patrick Kayishema, alias Pat, Georges Radwanli, le propriétaire de la boutique L'Après-demain, Jean Pierrin, alias Junior, Jocelyn Philogène Mior, alias Joce, Clément Karera et son frère, Jean-Claude Karera, alias JC, Jean-Max Dolcine, Christian Ruyange et Jean-Bernard Estelle, alias Faya. Quant aux clients, j'informe

l'équipe que nous avons déjà quelques noms sans toutefois les énumérer. À cette étape de l'enquête, il me semblait plus judicieux de s'en tenir au *need to know*.

Lors de cette réunion, Martial m'informe avoir eu une rencontre avec le directeur adjoint et responsable des enquêtes au Service de police de Laval, Serge Belisle. Une enquête baptisée «Projet Sans Frontière» est en cours et touche plusieurs membres de gangs de rue ayant des ramifications un peu partout en province. Certains des membres proviendraient de Québec, ou du moins y habiteraient. La mise sur pied de ce projet servira à nous conscientiser sur l'importance de ce phénomène de plus en plus présent à Québec, et qui préoccupe déjà d'autres services de police.

À la fin de la rencontre, l'un des membres de l'équipe m'interpelle. Cette personne veut partager avec moi une information importante. Elle relate qu'il lui est difficile d'enquêter sur Georges Tannous à cause de l'influence des amis de cet homme, dont certains sont dans la police. Elle mentionne même le nom d'un policier qui aurait selon elle les clés du restaurant de Georges Tannous. Il se servirait à manger lors de ses quarts de nuit et offrirait un service VIP si l'alarme du restaurant se déclençait par erreur. Selon ce policier, Georges Tannous serait une bonne personne proposant de la nourriture et de l'argent aux fugueuses de la Maison Dauphine³¹ et du carré D'Youville. Il serait un père bienveillant et non pas un agresseur sexuel, comme le prétendent ces jeunes filles. Ce policier lui aurait fait comprendre qu'il serait préférable de s'occuper des vrais «bandits» au lieu de harceler son ami Georges. Ce n'était pas la première fois que j'entendais ce genre de propos sur certains policiers, alors j'ai mentionné à ce membre de l'équipe que l'article 86 de la loi de la police, touchant la dénonciation d'un confrère policier, pouvait s'appliquer à ce genre de situation. Un autre membre de l'équipe me fera d'ailleurs plus tard la même mise en garde concernant Georges Tannous.

Je ne connaissais pas encore Bendo, mais j'avais déjà travaillé avec Luc dans le cadre d'enquêtes régionales sur du trafic de stupéfiants et des salons de massage. J'avais également eu à collaborer avec lui comme enquêteur, entre 1997 et 1999, dans le Groupe régional d'intervention sur le crime organisé (GRICO). Sans Bendo et Luc, nous n'aurions certainement pas pu aller aussi loin dans Scorpion. Grâce à leur expertise et à leur savoir-faire hors du commun, plusieurs missions précises ont été un franc succès. Ils

seront aussi de bon conseil pour les agents d'infiltration lors de l'achat de stupéfiants et de services sexuels de mineures. Les deux sergents-détectives avaient comme tâche principale de s'occuper des affidavits qui ont permis d'obtenir les mandats nécessaires pour l'enquête. Luc est celui qu'on nomme l'affiant ou le déclarant; celui qui écrit l'affidavit. Comme il ne peut y avoir qu'un seul répondant, il est assisté dans sa tâche par Bendo. Avec nos premières déclarations et les informations déjà en notre possession, ils vont rédiger les premiers paragraphes des affidavits afin d'avoir des mandats pour obtenir les relevés cellulaires des victimes et l'autorisation d'ouvrir des lignes DNR (*Dialed Number Recorder*) sur les principaux clients et proxénètes.

C'est par un mandat de perquisition que nous obtenons l'autorisation de faire la demande des registres d'appels aux compagnies de téléphonie. Ces registres sont par la suite analysés à l'aide d'un logiciel et permettent d'établir des liens entre les victimes et les autres acteurs (clients, proxénètes et autres victimes) du réseau, ainsi que la fréquence des appels, la date et l'heure. Alors que les relevés téléphoniques nous aident à retracer les appels entrants et sortants sur deux années antérieures, les lignes DNR nous autorisent à le faire en temps réel. Cette technique d'enquête sert à établir des liens entre les suspects par leurs contacts et la fréquence de leurs appels téléphoniques. Ces clients et ces proxénètes deviendront par la suite nos sujets d'écoute électronique, après l'obtention du mandat. Il faut savoir que le mandat pour un DNR n'est pas le même que celui pour l'écoute électronique. Celui du DNR est beaucoup plus facile à obtenir, car il ne nécessite que des motifs raisonnables de soupçonner des activités illégales, contrairement à l'écoute électronique, qui demande des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise, est en train d'être commise ou est sur le point d'être commise. Le DNR ne nous autorise pas à écouter les conversations des cibles, mais il nous offre la possibilité de corroborer les témoignages des filles, puisque nous pouvons alors retracer les appels et savoir qui sont les clients ou les proxénètes qui les contactent, et ainsi lier les individus entre eux. L'objectif, par l'addition de toutes ces techniques d'enquête, est d'avoir assez d'éléments pour l'affidavit d'écoute électronique.

Luc et Bendo sont également responsables de diriger trois agents doubles, ou d'infiltration, communément nommés dans le jargon policier «nos doubles». Les agents doubles du SPVQ, deux femmes et un homme,

entrent en fonction dès le 4 octobre 2002. Sans grande surprise, un premier poisson tombe dans nos filets le premier jour d'infiltration.

4 OCTOBRE 2002, JOUR 16

Nos agents doubles vont à la pêche

Ce jour-là, nos agents doubles se rendent au bar le Living sur la Grande Allée Est à Québec. Ils se font passer pour des jeunes branchés qui veulent faire de l'argent. Leurs instructions: infiltrer un réseau de prostitution juvénile et se laisser approcher par certains proxénètes, que nous soupçonnons de recruter à cet endroit. Une fois dans le bar, l'une des agentes doubles se fait rapidement aborder par une de nos cibles, soit André Pellissier, alias M. Soleil. Il a l'habitude d'aller dans les bars, très tard, pour recruter. Il arrive toujours au Living bien habillé, à bord de son beau véhicule sport. Il a l'œil pour déceler le potentiel exploitable chez toute personne.

Pellissier essaie de recruter l'agente double. Il a l'œil pour déceler le potentiel exploitable chez toute personne. Il n'en est d'ailleurs pas à ses premiers démêlés avec la justice. Dans les années 1980, il est arrêté par la SQ à la suite d'une accusation de tenue de maison de débauche. Il se présente sous le nom d'Andy et lui propose de travailler dans son agence, sans préciser laquelle. Comme à son habitude, il requiert «d'essayer la marchandise». Il lui offre une formule clés en main pour démarrer son agence de prostitution. Il lui dit que, normalement, il parvient à trouver des filles mineures au Living, mais que depuis la descente policière³² de la semaine précédente, c'est plus difficile. Pour l'impressionner, Pellissier exhibe une grosse liasse de billets de 20\$ et inscrit ses numéros de téléphone sur un paquet de cigarettes. Il le tend à l'agente double, lui demandant de le recontacter.

En quittant le bar, Pellissier salue chaleureusement le portier, sous les regards de nos agents. Ce genre d'observation fait partie du travail des agents doubles. Ce sont des éléments précieux dans une enquête aux mille ramifications. Il faut savoir que ce portier laissait entrer, moyennant un pourboire de 5 à 10\$, des mineures dans le bar lorsqu'elles étaient au bras de ses amis producteurs de musique, relations du Wolf-Pack. André Pellissier fera l'objet en octobre de six sorties de nos agents doubles. Cela

permet de confirmer qu'il recrute des filles mineures et majeures pour faire de la prostitution. Il fréquente à cette fin certains bars et il est lié au réseau du Wolf-Pack, qui lui voue du respect. Pellissier se dit aussi en relation avec des membres des Hells Angels et aurait l'autorisation d'avoir des salons de massage et des agences d'escortes.

8 OCTOBRE 2002, JOUR 20

Une enquête nommée Scorpion

Le 8 octobre, les deux agents doubles se rendent au domicile de Pellissier à sa demande. Il propose à l'agente infiltrée le poste de gérante et à son acolyte masculin le rôle de chauffeur. Pellissier leur mentionne que dès qu'ils seront prêts, leur agence sera autorisée par les Hells Angels. Il leur demande cependant de recruter au moins deux filles mineures. Il explique comment faire de fausses cartes d'identité ou en voler, et tous les rouages de son commerce. L'agente prendrait 75% des revenus des filles et diviserait cette somme en parts égales avec Pellissier, pour qu'il puisse payer sa cote aux Hells Angels. Son agence distribue les filles un peu partout au Québec grâce notamment à des annonces dans les journaux. Les filles sont catégorisées par classe et leurs gains varient en conséquence. Pellissier raconte en détail le fonctionnement de sa machine prostitutionnelle aux agents doubles, ce qui nous facilite grandement la tâche.

Durant cette même journée, Jacques Harvey inscrit, en mode PSU, tous les suspects identifiés lors de la réunion du 1^{er} octobre. Il en ajoute d'autres provenant des interceptions policières antérieures inscrites dans la banque d'informations policières, soit le Centre des renseignements policiers du Québec (CRPQ). Le système PSU permet d'enquêter sur des individus ou de les surveiller discrètement, tout en ayant à l'œil les policiers qui fouillent dans la banque d'informations policières à des fins personnelles. Autrement dit, inscrire un nom en mode PSU donne l'indication aux patrouilleurs de faire obligatoirement un rapport d'événement, dont la date, le lieu et la raison, lorsqu'ils interpellent un individu. Les patrouilleurs sont ici d'une grande importance pour la collecte d'indices, parce qu'ils sont constamment sur le terrain. Par conséquent, lorsqu'Harvey inscrit nos suspects en PSU, on devient capables de les suivre à la trace et même de savoir avec qui ils se

tiennent. Les rapports d'événement des patrouilleurs nous sont ensuite acheminés et vont aussi servir à faire les affidavits.

Jacques est également responsable de construire les organigrammes des réseaux des proxénètes et des clients. Il doit alors trouver un titre pour classer son document. Les rapports du Groupe de relation et d'intervention policière auprès de la population (GRIPP) et du Renseignement avaient pour habitude de les classer dans une catégorie, celle de la musique URBAN. Alors, l'enquête a au départ porté le nom de projet URBAN, jusqu'à ce que Christian propose un nouveau nom, le 12 décembre 2002, au moment de l'informatisation du dossier: Scorpion. Il me dit que le scorpion est une petite bête hideuse, associée à l'exotisme, au sexe, que l'on a tendance à craindre, car sa piqûre peut être mortelle. Avec le recul, je trouve que «scorpion» sied bien à cette opération. Le scorpion pique sans se soucier de la race et du statut social. Aujourd'hui, avec le recul, je me dis parfois que le scorpion, ce n'était probablement pas ces hommes impliqués dans les réseaux, mais nous, qui étions arrivés en silence, un beau mois de décembre 2002, et qui les avons piqués les uns après les autres.

De nos jours, c'est le Service automatisé de renseignements criminels (SARC) qui génère les noms de projet. Lorsqu'une enquête est inscrite dans cette banque, la machine suggère des noms, qui varient selon les années, un peu comme le système qui nomme les ouragans. Les noms des opérations ne sont donc plus choisis en fonction de l'enquête. Ce changement découle essentiellement de poursuites judiciaires que certains corps de police ont dû gérer. Par exemple, aux escouades régionales mixtes, deux enquêtes ont été nommées BMW³³ et ZIPLOC³⁴. Ce qui n'a guère plu aux dites compagnies.

Pendant que les informations affluent des patrouilleurs, je prends connaissance de plusieurs rapports d'événement, dont un appel au 911 concernant une certaine Marianne qui aurait été menacée par Nerva Lovinsky, Jean Pierrin et Jean Denizard Fandal. Lors de l'appel 911, Marianne rapporte qu'un individu aurait tenté de s'introduire chez elle. À l'arrivée des policiers, il n'y avait plus personne sur les lieux. Marianne avait peur d'un certain Fandal, mais ne voulait pas en parler aux patrouilleurs. À cette étape de l'enquête, une de nos stratégies était de tenter de rencontrer les cibles (clients et proxénètes) sans qu'elles soient au courant du but réel de l'enquête. On utilisait alors un prétexte, à savoir une

plainte qu'on était prêts à sacrifier, pour piéger la cible. En fait, on préparait plusieurs coups d'avance. Ici, l'appel de Marianne nous a permis d'interroger Lovinsky et Pierrin, mais également de placer un *car bug*, un micro, dans le veston noir de Lovinsky.

9 OCTOBRE 2002, JOUR 21

Rencontre avec Marianne

Le 9 octobre 2002, Christian et moi rencontrons Marianne. Avant qu'elle arrive, mon partenaire me dit qu'elle serait danseuse pour le compte d'un certain Zeus, son amoureux. Comme elle est majeure, nous ne pouvons pas vraiment creuser davantage. Toutefois, je vais tenter d'aborder la question de la prostitution en la mettant en confiance. «On est là pour t'aider. Tu n'es pas la seule à avoir des problèmes avec ces gars-là. D'autres filles nous ont parlé. Tu peux te fier à nous.» Peu à peu, mes efforts portent leurs fruits, et Marianne s'ouvre. Elle refuse de nous parler de sa prostitution, puisqu'elle implique son amoureux alors incarcéré. Elle raconte toutefois avoir été approchée par Lovinsky, ou Lion pour les intimes, à la suite de l'emprisonnement de son proxénète. Il a commencé par lui faire des avances. Puis, ils sont sortis au cinéma et ils ont finalement couché ensemble dans son appartement sur le chemin de la Canardière. On découvrira plus tard que cet appartement est le repère de Lovinsky, un lieu où plusieurs filles se font agresser sexuellement et subissent des *gang bangs*. Christian et moi sommes même allés frapper à cette porte vers la mi-octobre pour mettre un peu de pression, mais à notre arrivée, le gang de Lovinsky avait changé de place.

Après avoir couché avec elle, Lovinsky n'a pas arrêté de l'appeler. Un jour, il s'est même pointé chez elle avec un de ses amis, un dénommé Fandal. Sans pour autant fréquenter le réseau de Lovinsky, Marianne et ses amies se tenaient dans le secteur de la rue du Roi. En fait, un bon nombre de jeunes se rassemblaient dans le parc de la cour intérieure du 201, rue du Roi, l'adresse d'un HLM. Fandal aurait tenté de coucher avec elle, mais elle a refusé sous prétexte qu'il était avec son amie Nadia. Il serait ensuite revenu à la charge, accompagné d'un certain Junior (Jean Pierrin), alias petit Jean, qui venait de sortir de prison.

Marianne rencontre Pierrin au domicile de sa mère, surnommée Mazelle (Angelina Castelly), où Nadia l'attend. Ce n'était pas la première fois que Castelly accueillait et hébergeait des jeunes filles, fugueuses ou prostituées, pour le compte de son fils et de sa clique de proxénètes. Le projet MAP l'avait déjà identifiée dans ce rôle, mais n'avait réussi qu'à l'attraper pour possession de stupéfiants. Castelly était bien connue et respectée de ces proxénètes; ils la nommaient la «maman Wolf-Pack». Durant cette soirée, Pierrin tente de coucher avec Marianne. Elle refuse, ce qui met le proxénète très en colère, mais il ne la force pas. Le lendemain, il exige qu'elle lui fasse son déjeuner, chose qu'elle refuse à nouveau. Junior lui dit alors: «Un jour, tu succomberas à mon charme.» Le soir même, il la rappelle.

Le jour suivant, Marianne rejoint Fandal au parc de la rue du Roi, situé devant l'appartement de Castelly. Il est avec Pierrin et Nadia. Fandal lui propose de se prostituer pour lui, ce qui irrite Pierrin. Il mentionne également avoir deux filles mineures de 15 et 16 ans dans son harem. Il veut que Marianne leur apprenne à mieux s'habiller et leur fournisse des cartes d'identité pour qu'elles puissent aller danser dans les bars de danseuses nues. Il l'informe qu'il mettra sur pied un faux salon de coiffure au 365, rue Saint-Anselme, qui servira à de la prostitution. Les filles toucheront entre 20 et 40% selon leur «classe» et le reste du montant sera partagé à parts égales entre elle et lui. Ces proxénètes ont l'habitude de classer les filles en fonction de l'argent qu'elles peuvent rapporter. Encore là, Marianne décline l'offre.

Par la suite, Fandal, Pierrin et Lovinsky n'arrêtent pas de la harceler au téléphone. Ils vont la menacer, l'insulter, l'humilier. Lovinsky l'appelle en la traitant de *bitch* et menace de venir la prendre de force avec Pierrin. Marianne a peur. Elle se met à surveiller ses arrières et à fermer sa porte à double tour. Elle décide de bloquer tous leurs appels. Ils utilisent alors la boîte vocale de Nadia pour laisser des messages à son intention. «On va te péter si on te voit dans la rue. On va te défaire la face.» Finalement, le 12 septembre 2002, elle voit Fandal dans l'embrasure de sa porte arrière et appelle immédiatement le 911. Effrayée, elle ne porte pas plainte, par crainte de représailles, et préfère déménager.

Grâce à ce témoignage, nous étions doucement en train de tisser la toile qui allait servir à piéger Lovinsky et ses comparses. Il me fallait par contre, avant toute chose, rencontrer Nadia le lendemain afin de valider les informations reçues.

Rencontre avec Nadia

Nadia a 15 ans. Elle nous explique que, vers la fin de juillet 2002, elle a présenté Lovinsky et supposément son frère, un certain Faya (Jean-Bernard Estelle), à son amie Marianne. Un soir, Marianne et Lovinsky vont au cinéma ensemble. Quelques jours plus tard, Marianne l'appelle et lui demande de venir à son domicile. Lovinsky et Fandal sont présents. Nadia repart avec Fandal et se met à le fréquenter plus régulièrement. Un autre soir, elle sort avec Marianne et Fandal. Elle rencontre alors Pierrin quelques fois. Un autre jour, dans le parc de la rue du Roi, Fandal aborde le sujet de la prostitution en présence de Marianne et de Pierrin. Il veut qu'elle se prostitue pour lui. Il mentionne aussi l'affaire du faux salon de coiffure de la rue Saint-Anselme. Nadia ne veut pas se prostituer. Alors, Marianne et elle coupent les ponts avec ces gars.

Vers la fin du mois d'août 2002, Nadia est chez Marianne lorsque soudain Lovinsky l'appelle. Elle l'entend engueuler Marianne à travers l'appareil. Cette dernière lui raccroche au nez, terrifiée par ses propos, à savoir que Pierrin viendrait la violer. Par la suite, Fandal l'appelle, en colère, mais cette dernière lui raccroche au nez. Il rappelle alors sur le cellulaire de Nadia et laisse plusieurs messages pour Marianne. Fandal et Lovinsky la traitent de *bitch*. Fandal va même menacer Marianne de lui péter la gueule s'il la voit dans la rue. Puis, il laisse d'autres messages comme si de rien n'était. Finalement, Fandal se rend chez Marianne et elle contacte la police. Elle finit par déménager, car elle a vraiment peur d'eux.

Le témoignage de Nadia correspond en tout point à celui de Marianne. Ces deux déclarations serviront d'ailleurs de dénonciation pour obtenir un mandat d'arrestation contre Lovinsky, Pierrin et Fandal avec des accusations d'intimidation et de menaces envers Marianne et Nadia. En outre, le dossier de Marianne servira aussi de motif pour interroger Nerva Lovinsky, le 25 novembre 2002, pendant que nous procéderons à la pose d'un micro dans son véhicule.

Dans le courant de cette même journée du 10 octobre, les lignes DNR sont mises en fonction. J'ai bien hâte d'avoir le bilan de ces écoutes sans audio. Nous recevons également un appel de Madame A, qui demande à nous rencontrer à nouveau. Très tard en soirée, Christian et moi passons la

voir à son domicile. Elle est bouleversée, voire en colère. En présence de son conjoint, nous prenons sa déclaration: elle nous dit recevoir sans arrêt des appels harassants de Pierre-De Bellefeuille depuis son établissement de détention (il est arrêté en 2000 pour une affaire de trafic de stupéfiants). Il réussit à faire ces appels par le biais d'un système de transfert, communément nommé «appels tri-way» dans le langage des détenus, en utilisant la ligne de Pierrin ou d'autres de ses contacts. Il tente de joindre Gabrielle afin de l'empêcher de parler à la police. Déjà que la collaboration des sœurs est plutôt faible... Nous ne voulons surtout pas que ces tentatives d'intimidation ruinent nos futures conversations, d'autant plus que Sabin s'attendait à ce que je les revoie pour des déclarations K.G.B. Nous quittons les lieux, un peu exaspérés par l'arrogance de ces hommes. Ces numéros de téléphone en «tri-way» vont d'ailleurs nous servir à relier les gars entre eux et alimenter notre affidavit d'écoute électronique.

11 OCTOBRE 2002, JOUR 23

Rencontre avec Gabrielle

Le lendemain, Christian et moi rencontrons Gabrielle. Habituellement, ce genre d'entrevue se fait dans des salles d'interrogatoire: avec une table, deux chaises, un téléphone et des calepins de notes. Une pièce neutre, exempte de distractions, permettant ainsi de faciliter la discussion et la concentration de la personne interrogée. Je sais bien que Gabrielle n'est pas une jeune fille facile: elle me l'a déjà démontré lors de notre première rencontre en septembre. Je ne revêts pas de gants blancs avec elle, mais je cherche quand même à gagner sa confiance. Un genre d'équilibre constant entre le *bad cop* et le *bon cop*.

Je l'informe qu'on sait déjà beaucoup de choses sur ces gars. J'ajoute: «Je ne veux pas que tu dénonces qui que ce soit. Parle-moi juste de toi, de ce qui te concerne. Raconte-moi ton histoire, mais attention, si tu mens, je n'aurai pas d'autre choix que de porter des accusations contre toi.» En fait, je lui rappelle que nous ne sommes ni des parents ni des intervenants, mais des policiers. Je lui réitère notre confiance, mais aussi le fait que nous procéderons à des vérifications à la suite de sa déclaration.

Le plus difficile avec ce genre de victime, c'est qu'elle voit son proxénète bien souvent en amoureux et se décrit comme étant consentante

dans cette relation. Il est donc clair dans ma tête que je n'obtiendrai pas d'aveux si je ne lui démontre pas sa victimisation. J'utilise alors son tatouage. «Est-ce que tu sais qu'on tatoue les animaux de la sorte? Sais-tu pourquoi? Pour établir qu'ils sont notre propriété. Tu savais que Tiger (Téchelet Pierre-De Bellefeuille) le fait sur toutes ses propriétés?» Petit à petit, j'implante dans son esprit le doute sur Pierre-De Bellefeuille, Lovinsky et Radwanli. Je lui démontre qu'elle a été exploitée, manipulée et prostituée. Qu'elle est ce qu'elle ne veut surtout pas reconnaître: une victime. C'est dur, mais parfois, nous n'avons pas d'autre choix que de les réveiller de leur conte de Cendrillon.

Au fil de l'entretien, Gabrielle, qui voit son rêve de princesse se briser petit à petit, commence à baisser sa garde. «Il pimpait peut-être d'autres filles, mais pas moi! J'étais sa blonde.» Elle semble plus à l'aise. Elle voit bien que nous avons une bonne compréhension de ce qui se passe et finit par nous donner une belle déclaration K.G.B. vidéo. Il faut savoir qu'à la demande de Sabin, les entrevues débutent toutes par une brève prise de notes, puis les déclarations des victimes sont d'abord écrites à la main et reprises ensuite en vidéo avec une mise en garde de type K.G.B. et l'assermentation d'un commissaire.

Gabrielle rapporte avoir fait de la prostitution de mars à mai 2002. Elle se perçoit alors comme l'amoureuse officielle de Pierre-De Bellefeuille. Elle sait qu'il exploite des filles et qu'il prend 40% de leur argent, mais avec elle, c'est différent. Elle croit dur comme fer qu'il ne lui demandera jamais de se prostituer. En ce qui concerne les autres filles, elles n'ont qu'à ne pas accepter de travailler pour lui.

Durant cette période, les sports professionnels, la musique, le cinéma rendent les jeunes Noirs populaires aux yeux des filles et ceux-ci exploitent ce filon. Gabrielle connaît alors Pierre-De Bellefeuille, alias Wesh Tesh, Tesh ou Tiger, comme un chanteur populaire du groupe de musique Blackk Beretta, qu'il forme en duo avec Steve Carl Robichaud, alias Shoddy. C'est lors d'une soirée hip-hop qu'elle fait sa connaissance.

C'est Claire, une amie de l'école, qui lui présentera Georges (Radwanli) de la boutique L'Après-demain. Cette dernière se prostitue alors déjà grâce aux références de Radwanli et pour Pierre-De Bellefeuille. Gabrielle se met à travailler à la boutique de Radwanli, soi-disant comme femme de ménage, mais dans les faits, elle se prostitue à raison de quelques fois par semaine

sur une période de trois mois. La première fois, Claire et elle auraient acheté du rhum et ingurgité plusieurs cocktails avant qu'elle fasse une fellation à Radwanli pour 50\$. Elle l'aurait revu environ une vingtaine de fois, toujours pour les mêmes motifs et au même tarif.

Par la suite, Radwanli va lui envoyer plusieurs clients, bien qu'il connaisse son âge et celui de Claire, dont Abdul (Abdul Rahman Kharamandeh) de la pâtisserie Nourcy, qu'elle rencontre deux fois dans l'appartement de Radwanli. Abdul l'aurait sodomisée pour 80\$. Puis, elle raconte avoir eu un certain Jade (Ahmad Cheraim) comme client, un ami d'Ophélie, membre de son groupe de filles, les Chicks de la Poly. Elle lui aurait fait une fellation pour 50\$ et un complet pour 80\$. Ensuite, Georges Tannous, le propriétaire d'un restaurant libanais sur la rue D'Auteuil, l'aurait aussi sodomisée pour la somme de 80\$. Elle ne l'aurait vu qu'une fois, car elle le trouvait dégueulasse. Elle quitte finalement Radwanli pour aller au bar le Downtown de Trois-Rivières avec Dominique et Evelyne.

Gabrielle présente Claire comme celle qui l'a sortie des griffes du Wolf-Pack. Après avoir quitté Radwanli, Claire va devenir son entremetteuse en lui recommandant plusieurs clients. Elle lui donnait un point de rencontre, par exemple au McDonald's, et le client venait la chercher. C'est ainsi que Gabrielle a comme client Yvon (Yvan Cloutier), un homme riche de Beauport conduisant une BMW marine. Elle ne le voit que deux fois, car elle le trouve trop pervers (il veut toujours la sodomiser). Puis, il y a ce gars avec la Saturne mauve, Marco (Ioanis Balalas), qui voulait une fellation pour 80\$, et son ami, avec qui elle obtient 150\$ pour une relation complète. C'est aussi par l'entremise de Claire qu'elle rencontrera Jean (Jacques Racine), le propriétaire des Pharm-Escomptes Racine. Gabrielle se rendra, avec Dominique et Claire, à sa maison sur l'île d'Orléans, où ils feront une partouze. Racine lui présentera par la suite trois de ses amis: un petit bronzé avec une Mercedes noire, qui s'avérera être Claude Mailloux, homme d'affaires et propriétaire du Marché aux puces D'Estimauville; un deuxième homme, grand, cheveux blancs, propriétaire d'un bar à Sainte-Foy, et un troisième, dont elle ne se souvient plus du nom, propriétaire d'un golf. Ces hommes payaient 130\$ pour obtenir des relations complètes avec elle. Elle mentionne également les avoir revus lors de partouzes à six dans un motel du boulevard Hamel. Les filles nommeront ces deux derniers individus les deux René (prénom fictif). Cependant, elles ne seront jamais capables de les identifier lors du *lineup photo* que nous mènerons autour de janvier 2003.

Ils n'ont donc jamais été arrêtés. Gabrielle précise qu'elle prenait de l'alcool et de la drogue avec certains clients, principalement avec Radwanli et Racine.

À la fin de l'entrevue, nous faisons directement assermenter la déclaration de Gabrielle par un commissaire qui se joint à nous dans la salle d'interrogatoire. Il lui répète la mise en garde, à savoir qu'elle pourrait être accusée selon les articles 131, 139, 140 et 141 du Code criminel si on découvre qu'elle nous a menti. Il lui explique en quoi consistent ces infractions, ainsi que les sanctions qui s'y rattachent. Nous la laissons partir non sans l'avoir remerciée de sa confiance. Même si son nom sera gardé confidentiel à cause de son âge, nous lui suggérons de raconter son histoire à ses parents, car lorsqu'elle sortira au tribunal et deviendra publique, ce sera plus difficile pour elle. Nous lui demandons également de ne pas parler de notre entretien à ses amis, au risque de contaminer des témoignages et de compliquer nos démarches de corroboration. Enfin, nous lui soulignons de ne pas hésiter à nous contacter en tout temps en cas de menaces ou de gestes d'intimidation à son égard. Ce genre de discours est servi à toutes les victimes à la fin de chaque interrogatoire.

16 ET 17 OCTOBRE 2002, JOURS 28 ET 29

Surveillance de Fandal et filature de Lovinsky

Le 16 octobre, je reçois l'information de la patrouille que Jean Denizard Fandal, alias L'Unique, est en train d'ouvrir un salon de coiffure au 365, rue Saint-Anselme à Québec, potentiellement un lieu de recrutement et un bordel. Ces informations, provenant entre autres de patrouilleurs, viennent confirmer les déclarations antérieures de Marianne et de Nadia. Ce mode opératoire de recrutement ne m'était pas étranger: Lovinky avait utilisé le même stratagème avant que son salon, Thugs Coiffure, passe au feu, un incendie criminel qui était toujours sous investigation. On décide donc de corroborer cette nouvelle information et de bonifier la preuve afin de réussir à filmer, avec un peu de chance, des allées et venues de jeunes filles et de clients. Le service technique, avec l'aide de l'équipe de la surveillance, posera une caméra dans un véhicule stationné devant la devanture du lieu ciblé, ce qui nous permettra d'avoir le même angle de vue qu'un passant sur le trottoir. Sur la porte, une affiche écrite à la main indiquait une ouverture

prochaine avec un numéro de téléphone, qui sera utilisé par les agents doubles pour se procurer de la drogue et les services d'une jeune fille, Pénélope. Quoi qu'il en soit, cette caméra installée sur les lieux pendant quelques jours contribuera à corroborer les dires des filles sur l'ouverture de ce faux salon de coiffure et à vérifier qui fréquente ce lieu.

Nous utiliserons ce même système de surveillance chez Radwanli devant son commerce de la rue Saint-Jean, L'Après-demain, pendant une semaine. Les premières filles qui arriveront chez lui ne seront nulles autres que les sœurs A, et ce, même si je leur avais spécifié de ne plus se rendre chez cet individu. Maintenant, je ne pouvais plus ignorer leur implication dans le réseau. Les sœurs deviendront par la suite des sujets de filature de prédilection, ainsi que Rachel et Suzie, deux autres jeunes filles. Cela permettra d'identifier de nouveaux clients, à savoir Yves Doyon, alors actionnaire principal de Norplex, et Jean-François Guay, actionnaire de cette compagnie. Le 12 novembre, nous verrons Gabrielle monter dans la voiture d'Yves Doyon, puis revenir avec lui, un bouquet de fleurs à la main. Que s'était-il passé? Nous ne le saurons que lors de l'interrogatoire de Gabrielle le 16 décembre, la journée de l'arrestation des filles. Dans le jargon policier, on appelle ce genre d'événement un *round-up*, ou une synthèse.

Avoir une caméra sur les lieux c'est bien beau, mais le plus fastidieux, c'est d'analyser les enregistrements et d'identifier les personnes observées. Et pour ce faire, je n'avais pas assez de personnel. J'ai donc suggéré à Sylvain Gagné de me fournir un ou des patrouilleurs ayant ce genre d'expertise sur le terrain. Avec son accord, j'adresse ma requête à Martin-Guy Trépanier, le commandant de l'arrondissement de Sainte-Foy, qui affecte la constable Nathalie Thériault en prêt de service temporaire pour une période de deux semaines. Au bout du compte, je réussis à convaincre Sylvain de la garder, car elle connaît bien certaines victimes et cibles. Par conséquent, l'avoir au visionnement était stratégiquement efficace. Elle commencera son affectation à l'analyse des enregistrements le 18 octobre, et vers le 24 octobre, je lui confierai le rôle d'intermédiaire entre la DPJ et la police. Essentiellement, elle sera chargée de traiter et de valider les informations reçues des intervenants des centres jeunesse de la région, comme le Centre l'Escale de Cap-Rouge, le Centre jeunesse d'hébergement de Sainte-Foy et le Centre jeunesse de Lévis. Elle s'occupera aussi de

retrouver les filles en fugue qui ont été signalées, dont Victoria, que nous rencontrerons ensemble le 24 octobre.

La cible de la filature du 17 octobre est Nerva Lovinsky³⁵, mais comme cela est souvent le cas, il ne bouge pas de l'après-midi. Cependant, cette filature permet de confirmer qu'il habite effectivement à Charlesbourg et conduit un Chevrolet Blazer. Il commence sa journée vers midi par une séance de vidéopoker, puis retourne chez lui vers 18 h 30. Ce jour-là, un véhicule Voyager arrive à son domicile et deux filles repartent avec le chauffeur pour le Cabaret Carol, à Sainte-Foy. Nous identifions alors Nadine Gingras, alias Vegas, la conjointe de Lovinsky, et une deuxième fille, Thiffany, de son nom de danseuse Faith. Cette dernière habite également à la résidence de Lovinsky. Vegas et Faith sont deux danseuses nues très populaires à ce cabaret. La surveillance prend fin vers 21 h, ce jour-là, dès que les deux filles entrent au Carol.

Entrevues avec Claire et Caciopé

Le 17 octobre, Christian et moi poursuivons notre collecte de déclarations K.G.B. Nous avons encore plusieurs rencontres prévues, dont une avec Claire. Bien que sa déclaration soit déjà bien solide, il nous faut la mettre sous la forme K.G.B. vidéo. Claire est détendue et volubile. Grâce au relevé cellulaire qu'elle nous a préalablement fourni, nous avons réussi à faire des recoupements entre certains individus. Toutefois, nous avons encore besoin de quelques précisions de sa part, de nombreux éclaircissements et détails sur la globalité de ses activités. Elle nous explique avoir fait de la prostitution de décembre 2001 au 1^{er} janvier 2002 pour le compte de Téchelet Pierre-De Bellefeuille. Ce dernier lui présente ensuite Georges Tannous, Radwanli, puis un troisième gars, un dégueulasse dans un appartement de Sainte-Foy, dont elle ne se souvient pas le nom. Elle a aussi eu des relations avec un Arabe au Motel AB et avec Sam (Salim Choueiri), le chauffeur de taxi. Lors de ce K.G.B., Claire rapporte plusieurs éléments d'information similaires à sa première déclaration. Ce qui est normal, car nous lui faisons reprendre son histoire depuis le début. Durant l'enquête, nous découvrons que Lovinsky, Fandal, Pierrin et Pierre-De Bellefeuille se faisaient passer pour un gang devant les filles, agissant sous la même bannière («production de musique»), mais que dans les faits, ils étaient plutôt individualistes.

Outre les clients recommandés par Radwanli, Claire nous parle aussi d'un certain Michel, un homme d'origine tunisienne qui habite à Montréal et qui lui aurait donné 300\$ pour une nuit; de Manuel (Manuel Mansour) de Montréal, propriétaire d'une boutique d'objets d'art africain; de Marco (Ioanis Balalas), qu'elle décrit comme un Grec du nom de Yanisse habitant le secteur Place Le Monnelier, et son ami, dont elle ne se souvient pas le nom, de Jacques Racine des pharmacies et de Claude (Mailloux), le petit bronzé à la Mercedes noire. Elle évoque aussi deux amis de Racine et de Mailloux: un homme tatoué dans la fin trentaine ayant une camionnette rouge et travaillant sur les bateaux. Elle ne se souvient pas de son nom, mais elle nous donne son numéro de téléphone. Elle mentionne avoir consommé deux fois de la cocaïne avec lui. Même si nous avons pu tracer cet individu à partir de son numéro de téléphone, les éléments de preuve n'étaient pas assez solides pour que nous puissions le mettre dans la liste des suspects. Nous découvrirons plus tard qu'il s'agissait de Réjean Jobin, un trafiquant de drogue et une relation des Hells Angels, et possiblement le fournisseur de cocaïne de certains clients.

Le deuxième ami de Racine et de Mailloux, un certain Michel, que Claire décrira comme un gros Libanais dans la trentaine, ne sera jamais formellement identifié, tout comme son ami, un certain Éric de l'île d'Orléans. Claire ajoutera aussi les noms d'autres clients: un propriétaire d'une bijouterie et un Italien, sur lequel elle est incapable de nous donner plus de précisions. Elle poursuivra en nous disant avoir eu un autre proxénète, un ancien client du nom de Steve Gariépy, propriétaire d'une agence d'escortes sur Internet, mais aussi animateur au 103,7 FM. Ce dernier lui aurait recommandé au moins 10 à 15 clients. Elle lui donnait 80\$ des 160\$ par client. Elle nous refilera le numéro de cellulaire de Gariépy, ainsi que celui de la station de radio. Enfin, Claire reconnaît avoir recommandé des clients à ses amies Gabrielle, Dominique et Iris, et avoir conservé 20\$ par transaction sur les 150\$ demandés aux clients. Ses amies ne savaient pas qu'elle faisait de l'argent sur leur dos.

Notre troisième déclaration K.G.B. devait se faire un peu plus tard, vers 19 h, avec Caciopé. Lors de cet interrogatoire, Caciopé racontera à nouveau son histoire, mais cette fois-ci avec plus de précisions et de fluidité que lors des deux premières rencontres des 20 et 21 septembre. Elle nous expliquera avoir fait de la prostitution quelques semaines en janvier 2002 pour le compte de Pierre-De Bellefeuille. Elle aura environ quatre clients au total,

dont un dénommé Jade (Ahmad Cheraim), qui habite sur René-Lévesque et vient la chercher avec sa Toyota Corolla de couleur claire; Georges (Tannous), propriétaire d'une boutique de tatouage sur D'Auteuil, qu'elle n'aime pas du tout; Carlos, un Arabe propriétaire d'un restaurant libanais à Sainte-Foy, qui possède un Jeep noir et des lunettes foncées.

Caciopé cesse toutefois de se prostituer pendant quelques mois quand sa mère découvre le pot aux roses. Elle reprendra la prostitution autour de l'été 2002, par l'entremise de Jean-Max (Dolcine), résidant sur la rue Victoria. Elle acceptera de faire un des clients de Dolcine: Georges Tannous. Ne sachant pas qui est ce fameux client, elle se rend à sa boutique et découvre l'horrible personnage. Il veut la sodomiser comme lors de leur première rencontre en janvier, mais cette fois-ci, elle refuse et le masturbe pour 60\$. Par la suite, elle fait la connaissance d'un autre Georges (Radwanli), de la boutique L'Après-demain, grâce à une de ses amies de la Polyvalente de Charlesbourg. Il devient un client régulier et lui recommande même d'autres clients, ce qui lui permet de sortir de l'emprise de Dolcine. Comme Caciopé a 16 ans et qu'elle ne peut avoir de cellulaire à son nom, Radwanli lui procure une ligne en échange de faveurs sexuelles et de traitements privilégiés pour ses références. Puis, ce sera au tour d'André Pellissier, M. Soleil, d'arriver dans le décor. Caciopé le décrit comme un vieux Noir ayant des pouvoirs de clairvoyance (on ne peut pas dire qu'il a été bien fort pour prédire son arrestation!). M. Soleil lui offrira de se prostituer à même son agence d'escortes. Enfin, elle nous remettra les numéros de téléphone et coordonnées de certains clients de Pierre-De Bellefeuille, ce qui nous permettra de corroborer des faits.

18 OCTOBRE 2002, JOUR 30

Entrevue avec Dominique

Le 18 octobre, nous poursuivons les entrevues K.G.B. avec Dominique, qui est plus à l'aise de raconter son histoire que la dernière fois. Elle reconnaît avoir fait de la prostitution d'avril à juillet 2002. Son premier client, Abdul (Rahman Kharamandeh), de la pâtisserie Délicatesse Nourcy sur la rue Cartier, lui est recommandé par Gabrielle. Elle commence à travailler dans sa pâtisserie comme préposée au service à la clientèle et à la fin de son quart, à la fermeture de la boutique, elle lui fait des fellations pour 60\$ en

échange d'un joint et de cocaïne. Abdul connaît bien son âge, car il est écrit noir sur blanc sur son CV de travail: elle a 16 ans. Elle apportera des précisions sur ceux qu'elle appelle les «bonshommes», des soi-disant hommes d'affaires que son employeur connaît bien. Elle se prostituera essentiellement pour de la cocaïne et de l'argent. C'est aussi Gabrielle qui lui présente Georges Radwanli. Elle va l'accompagner chez ce dernier la première fois et elles lui feront une fellation à deux pour 50\$ chacune. Ensuite, il la contactera à plusieurs reprises pour s'occuper du ménage dans sa boutique et obtenir des fellations.

Un jour, Dominique monte dans l'appartement de Georges Radwanli, tout juste à côté de sa boutique, et y voit un homme à qui Suzie, une fille de 16 ans, fait une fellation. À son arrivée, Suzie part dans une autre pièce avec Radwanli, tandis que Dominique poursuit la fellation à cet inconnu pour 80\$. À un autre moment, elle se retrouve dans un motel avec Gabrielle, Claire et trois hommes (Claude Mailloux et les deux René, deux hommes d'affaires non identifiés), où elle se livre à une partouze. Quelques jours plus tard, elle revoit ces hommes à la résidence de Jean (Jacques Racine), une maison blanche sur le bord du fleuve. C'est Claire qui les lui présente. Pendant cette orgie, Racine lui offre de la Smirnoff, du cannabis, et la paye au moins 100\$ pour la relation et 50\$ pour la jasette. Il connaît son âge et lui raconte même ce soir-là avoir eu une amie de cœur de 16 ans. Elle ajoute avoir consommé des joints avec Racine et Radwanli.

Ce sont les mêmes noms qui reviennent encore et encore: Jean Racine, qui dans les faits est Jacques Racine, Claude Mailloux, le petit bronzé, les deux René, hommes d'affaires non identifiables, et Yvan Cloutier, qui habite à Beauport, près du fleuve.

22 OCTOBRE 2002, JOUR 35

Rencontre avec Junior

Le 21 octobre, je constate, en regardant la liste des prisonniers du matin, que Jean Pierrin, alias Junior ou Petit Jean, a été arrêté pendant la nuit par l'unité Répression Anti-Motard (RAM) à la suite d'un mandat d'arrestation pour un bris de condition. C'est l'occasion idéale de l'interroger. En compagnie de Christian, je le rencontre le 22 octobre dans une salle d'interrogatoire du bloc cellulaire du parc Victoria. À son arrivée dans la

salle, je m'attends à avoir devant moi un roi, un *bulldozer*. De la façon dont les filles m'ont parlé de son côté violent, je m'étais imaginé un homme d'au moins 6 pieds 4 pouces, pesant dans les 250 livres. Dans les faits, il a plutôt l'allure d'un jeune chihuahua qui se prend pour un berger allemand. Il dégage une grande arrogance tant dans son attitude que dans ses propos envers la police. Il se met directement à nous dire qu'il n'y a aucun gang à Québec et que tout n'est que spéculations. Je lui explique que nous connaissons son alias, Junior, et que nous le savons à la tête de Junior Squad. Pierrin ne déroge pas: les Two One Two et les Wolf-Pack n'existent que dans notre tête. Il nous invite à arrêter de nous faire du cinéma. Il résume sa situation en se décrivant comme un homme polygame qui aime s'amuser avec les jeunes filles. Il nous dit qu'il en a assez de se faire interpellé par la police comme s'il était un gars de gang.

Je lui mentionne que nous l'avons à l'œil depuis un certain temps et que s'il continue de la sorte, il risque de se retrouver derrière les barreaux. Je lui souhaite, comme à mon habitude, bonne chance et une bonne journée. L'objectif de cette rencontre? Jauger notre suspect. Savoir à qui on a affaire. On le laisse partir à la cour en fourgon cellulaire pour sa comparution. Notre première impression: un individu arrogant qui se prend pour un caïd et se croit intouchable.

24 OCTOBRE 2002, JOUR 37

Entrevue avec Victoria

Le 24 octobre, Christian ne peut rencontrer Victoria en soirée avec moi. Je demande donc à Nathalie Thériault de le remplacer, exceptionnellement, d'autant plus qu'elle est celle qui a repéré Victoria lors de sa fugue. Pour un jeune père de deux enfants en bas âge comme Christian, Scorpion ne laisse pas beaucoup de temps pour la vie de famille. Je sais de quoi je parle. Avant de prendre ma retraite de la police, j'étais un père plutôt absent qui passait la majorité de son temps au travail. Quand je rentrais chez moi le soir, fatigué, mes garçons étaient souvent endormis. Les enquêtes, comme Carcajou ou Scorpion, m'accaparaient complètement. Dans une enquête, il y a des vies en jeu, des victimes qui souffrent. Alors, je m'y plonge à fond, plus rien ne compte, sauf de parvenir à sa résolution. Avec Scorpion, les mères m'appelaient sur mon cellulaire pendant que j'allais chercher mes

enfants à l'école. Je leur faisais signe dans l'auto, en mettant un doigt sur la bouche, leur demandant d'arrêter de parler. «Papa, tu aimes ton téléphone plus que nous!» Des réflexions qui me brisaient le cœur, mais je ne pouvais pas tout arrêter.

Je me souviens encore de ces soirées où j'étais *stand-by*, à l'écoute des ondes radio, tout en tendant une oreille distraite au cours de piano de mes fils. C'était une façon de concilier le travail et la famille. Je faisais en sorte que mes enfants ne ratent pas leurs activités, mais en même temps je savais bien que je n'étais pas présent à 100% avec eux. J'avais toujours la tête dans mes enquêtes. Après Carcajou, j'avais fait la promesse de ne plus m'impliquer dans des enquêtes aussi compliquées afin d'être plus souvent à la maison. Malheureusement, je ne l'ai pas vraiment tenue avec Scorpion. Pour me faire pardonner, nous étions partis en croisière une semaine dans la période de Noël 2002, mais disons que ma vie familiale était tout de même affectée. Je me sentais coupable à chaque heure supplémentaire qui m'empêchait de rentrer à la maison. J'avais une maîtresse et c'était mon travail. Alors, je comprenais que Christian prenne du temps pour sa famille. Depuis plus d'un mois, nous travaillions de 10 à 12 heures tous les jours.

Nathalie et moi rencontrons Victoria, 17 ans, vers 20 h, dans une salle d'interrogatoire. C'est une jeune fille réservée qui a vécu plusieurs épisodes difficiles et violents avec certains membres du Wolf-Pack, alors qu'elle n'avait que 16 ans. Il est fait mention dans certains rapports d'un *gang bang* qu'elle aurait subi après un *after-show*. Tout au long de l'entrevue, on doit la rassurer et l'écouter avec empathie. Cette empathie me sera d'ailleurs reprochée lors des procédures judiciaires par les avocats de la défense. Ils soutenaient que j'avais perdu mon objectivité en cours d'enquête, que j'étais devenu trop sensible. N'importe quoi! Nous devons composer avec des êtres humains, des mineurs qui avaient été manipulés, progressivement données en pâture à des hommes sans scrupules. Je ne pouvais demeurer totalement insensible.

Victoria raconte avoir rencontré les gars du gang vers octobre 2001. Elle résidait alors en foyer de groupe avec une fille qui était l'amie de cœur de Joce (Jocelyn Philogène Mior). C'est Mior qui l'a présentée, plus tard, aux autres gars, en l'occurrence Mike ou Regg et Junior (Jean Pierrin). Elle est devenue «l'amie de cœur» et la prostituée de Junior, même si Uma dansait déjà pour lui. Dans la grande majorité des témoignages, les filles ne connaissent ces gars que par leur surnom: Lion (Nerva Lovinsky), Faya

(Jean-Bernard Estelle), Tesh ou Tiger (Téchelet Pierre-De Bellefeuille), JC (Jean-Claude Karera), Fandal ou L'Unique (Jean Denizard Fandal), Patrick ou Pat (Patrick Kayishema), Alphonso (N'Djeka Kandula), Junior (Jean Pierrin) et Mike. Elle explique qu'initialement, ce groupe de gars se nommait les 2-12 (Two-Twelve), puis ils sont devenus les 2-1-2 (Two One Two) et maintenant, les Wolf-Pack.

Ensuite, Victoria nous parle d'une certaine Mazelle (Angelina Castelly), la mère de Jean Pierrin, qu'elle décrit comme la mère du gang. Son rôle est d'héberger et de réconforter les filles en fugue ou sous le contrôle de ses gars. Elle joue à l'autruche, mais connaît très bien les activités de son fils et des autres. Victoria n'en est pas à sa première fugue. Elle mentionne que lorsqu'elle s'enfuit du centre, elle se réfugie chez Mazelle ou chez Fandal, qu'elle considérerait comme un père. Celui-ci est souvent chez Mazelle. Il est très gentil avec les filles. Cependant, lorsqu'il l'a hébergée chez lui, il l'a violée à deux reprises.

C'est durant une de ses fugues qu'elle rencontre Georges (Radwanli). Elle se prostitue, grâce à ses références, d'avril à mai 2002. C'est par l'entremise de Suzie, une recruteuse, que tout commence. Celle-ci reçoit entre 50\$ et 200\$ pour chaque fille recrutée, selon sa beauté. Les clients de Georges sont riches et payent très bien. Le mode opératoire est toujours le même. Il présente les filles à des contacts d'affaires et à des amis sans prendre une cote sur les passes, mais il obtient notamment en échange des prix préférentiels pour ses propres besoins sexuels.

Les premiers clients de Victoria sont Radwanli pour des fellations et un de ses amis de Montréal, Raphaël. Chaque fois qu'elle se prostitue avec un ami de Radwanli, il est toujours présent avec une autre fille. Lors de sa première fois, Suzie et Ophélie seront d'ailleurs à l'appartement au-dessus. Victoria vit alors chez Fandal, qui prend tout son argent. Elle se souvient aussi d'un ami de Radwanli, le grand, à qui elle a fait une fellation et qui a une boutique à Sainte-Foy. Elle nous refilera le numéro de Suzie, qui jouerait la recruteuse notamment pour Alphonso (N'Djeka Kandula). Elle aurait au moins enrôlé 10 filles pour le compte de Georges Radwanli, dont Iris. Elle aurait même manipulé des fugueuses pour les faire danser nues dans des bars de la Beauce.

Victoria nous confirme que Radwanli connaissait son âge, et qu'il la trouvait même un peu trop vieille. Il la gardera toutefois, car elle paraissait

plus jeune. Il lui demandera de recruter pour lui des filles de 14-15 ans, parce que c'est ce que recherche sa clientèle. Elle refusera de le faire, ce qui lui vaudra des menaces de Radwanli par le biais de Suzie. Elle confirme avoir pris de la drogue avec Radwanli et des gars du Wolf-Pack, notamment avec Fandal. Elle nous donnera ensuite des noms de plusieurs jeunes filles hébergées avec elle au Centre jeunesse, sous le contrôle des gars du Wolf-Pack. Fandal prostitue une fille de 12 ans, dont elle ignore le nom. Zoé, 18 ans, danse pour Lion à Trois-Rivières. Désiré, un autre proxénète, fait aussi danser Alice dans la même ville. Dans sa perception et sa compréhension du gang de Québec, on constate des contradictions, ce qui est tout à fait normal puisque les gars racontent n'importe quoi aux filles pour noyer le poisson. Elle soutient que Lovinsky est le chef du gang, du moins celui qui prend le plus de place, mais mentionne également Fandal et Kayishema. Je me rends compte que ce ne sera pas chose facile de reconstituer le réseau de ce gang.

Comme c'est le cas lors de toutes les entrevues, nous la libérons en lui demandant expressément d'être discrète sur son témoignage. Nous l'invitons aussi à aviser ses parents de notre entretien, car nous allons entreprendre des démarches avec un avocat de la Couronne afin de porter des accusations contre certains des individus de sa déclaration. Le 26 octobre 2002, Christian et moi allons d'ailleurs rencontrer le père de Victoria pour faire un bilan de la situation en lui expliquant nos démarches à venir et en sollicitant toute sa discrétion.

SEMAINE DU 26 OCTOBRE 2002, CINQUIÈME SEMAINE DE L'ENQUÊTE

Identification des suspects

Tout au long de la semaine, Luc et Bendo me feront un bilan de leur analyse des lignes DNR. Ils me tracent un tableau où se dessinent déjà deux réseaux autonomes, celui de Radwanli et celui du Wolf-Pack, qui parfois se partagent les mêmes clients. À cette étape de l'enquête, Lovinsky semble être le point de convergence des membres du Wolf-Pack et du clan Radwanli, c'est-à-dire celui des hommes d'affaires. L'écoute électronique nous permettra de confirmer ces liens et la teneur des échanges entre les différents individus. Habituellement, lorsqu'une personne est identifiée par l'écoute DNR, son nom est ensuite acheminé au Service du renseignement

criminel afin de faire émerger le plus de détails possible la concernant. Toutefois, cette démarche d'enquête prendra fin au moment de l'obtention du mandat d'écoute électronique, soit le 8 novembre. On constate que les noms et les numéros de téléphone déjà identifiés par les victimes reviennent dans les DNR. Bendo m'informe aussi que les hommes d'affaires ayant une fréquence d'appels plus élevée sont Ahmad Aida Dib Cheraim, alias Jade, le groupe Norplex inc. (une compagnie reliant Yves Doyon, Jean François Guay et Robert Gillet), le restaurant Libanbec inc., propriété de Charles Chadan Tannous, le restaurant Cèdre du Liban inc., propriété de son frère Georges Tannous, le numéro du domicile de ce dernier à Sainte-Foy et le Café Pistache inc., propriété d'Abdul Rahman Kharamandeh. Georges Radwanli est également en lien avec la ligne de sortie téléphonique des résidences étudiantes de l'Université Laval.

Du côté du Wolf-Pack, les contacts sont plus complexes. Les liens téléphoniques semblent moins centralisés. Toutefois, trois noms émergent comme des points centraux: Nerva Lovinsky, alias Lion, Patrick Kayishema, alias Pat, et André Pellissier, alias M. Soleil. Ces trois individus semblent également en contact avec quelques membres en règle des Hells Angels. De plus, certains ont à l'occasion des contacts téléphoniques avec le réseau des hommes d'affaires. Sans audio, il est difficile de confirmer que les individus sont vraiment nos suspects, bien que ce soit effectivement leur numéro de téléphone. Tout ce que nous avons pour le moment, ce sont des soupçons que seule l'écoute électronique pourrait nous permettre de valider. Ces ébauches de réseaux, créées par ces liens téléphoniques, seront suffisantes pour bonifier notre affidavit d'écoute pour l'obtention d'un mandat.

Bien que Jacques Harvey nous ait informés depuis le 1^{er} octobre de toutes les activités concernant certains de nos sujets d'intérêt, ce n'est que le 27 octobre qu'il identifie Abdul Rahman Kharamandeh, propriétaire du Délicatesse Nourcy

(Café Pistache inc.) situé sur l'avenue Cartier, demeurant sur la rue Lamarche et conduisant un Chrysler Sebring 2002 rouge. Harvey procède ensuite de la même manière pour identifier les autres suspects afin d'avoir les informations hors de tout doute raisonnable, pour l'affidavit de mandat d'écoute. Le juge est donc informé des noms, des adresses, des numéros de téléphone, etc., des individus que nous souhaitons surveiller.

Le 29 octobre, Harvey parvient à identifier le fameux Carlos, mentionné par Claire et Caciopé. Selon lui, il s'agit d'un certain Charles Chadan Tannous, le frère de Georges Tannous. Ce Charles est aussi propriétaire d'un restaurant, Libanbec inc., situé sur côte de la Fabrique à Québec. Les numéros de téléphone que Claire et Caciopé nous avaient fournis pointaient tous dans la direction de Charles Chadan Tannous. Sur le coup, je me suis dit qu'Harvey avait dû se tromper, qu'il y avait erreur sur la personne. Dans ma tête, ce Carlos n'était nul autre qu'Anthony Torbey, alias Tony. Même si les numéros de téléphone ne menaient pas à lui, la description qu'en faisaient les filles lui ressemblait davantage. Cependant, après l'interrogatoire d'Anthony Torbey le 17 décembre 2002, et le *line-up photo* avec Caciopé et Claire en janvier 2003, je vais découvrir qu'Harvey avait raison: Carlos était en réalité Charles Chadan Tannous et non Anthony Torbey.

Durant cette journée, on m'informe qu'une équipe de Montréal s'active dans une enquête semblable à la nôtre, au Centre opérationnel Ouest de Montréal. Je prends donc contact avec les sergents-détectives Tim McGarr et Daniel Sasseville du SPVM. Ils travaillent sur une opération nommée Orion. Christian et moi voulons retrouver des individus, dont nous n'avons que les surnoms et les numéros de téléphone, et profiter de leur expertise de terrain en matière de renseignements criminels sur les gangs de rue, qui, je le rappelle, étaient alors un phénomène inexistant à Québec. Cette équipe nous aidera à repérer les filles déplacées à Montréal et les proxénètes impliqués dans cette traite, et vice-versa. Sans le savoir, nous venions de créer, de façon informelle, une équipe mixte entre nos services de police respectifs. À ce moment-là, l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) n'existait pas, il nous fallait développer nos propres réseaux pour être efficaces.

Quelques jours plus tard, Harvey identifie le «petit bronzé» décrit par les filles. Il s'agit de Claude Mailloux, résidant à Beauport. Il est actionnaire avec sa conjointe du Super Bazar Marché aux puces sur la rue D'Estimauville, à Québec. Il est également relié au Dancing Bar, situé au même endroit. Mailloux est l'organisateur de toutes sortes de soirées de danse, très populaires et médiatisées, ainsi que de concours de gilets mouillés pour jeunes filles.

Le temps des cordées

Cinq semaines se sont écoulées depuis le début de l'enquête et les informations ne cessent de s'accumuler. Au 31 octobre, nous avons cumulé huit déclarations écrites et vidéo assermentées K.G.B. de victimes d'actes de proxénétisme ou d'agressions physiques et sexuelles. Nous avons aussi récolté trois déclarations de témoins corroborant les propos de ces victimes et dépouillé 110 rapports d'informations policières mettant en lien les suspects et les victimes.

Seize autres témoins sont des sources codées, c'est-à-dire des témoins qui ne veulent pas témoigner à la cour ni être identifiés parce qu'ils sont proches des suspects (amis, familles, intervenants sociaux, commerçants, directions d'école, travailleurs de rue, etc.). Ces personnes deviennent dans les faits des informateurs, des sources précieuses. Elles ne seront jamais traitées comme une preuve à conviction ou citées à comparaître, sauf si elles le désirent ou deviennent des suspects de l'enquête. En fait, le contrôleur de la source a la responsabilité d'évaluer si elle peut rester sous ce statut. Les motivations sont un des critères de cette évaluation. Par exemple, parfois la source est impliquée dans le crime, mais elle passe un accord avec nous: nous lui offrons une certaine immunité en échange d'informations qui nous permettront d'attraper de plus gros poissons. En même temps, si cette source est nuisible sur le terrain, il est préférable de l'arrêter. C'est toujours une évaluation très subjective, un calcul entre la sécurité du public et l'avantage d'obtenir certaines informations potentielles. Ces rapports de source sont très importants pour nourrir l'affidavit, bien que nous ayons tout de même à les corroborer.

En cinq semaines, nous avons également recueilli 12 surveillances physiques qui ont permis de valider plusieurs allégations des victimes sur certains proxénètes. À l'aide de ces surveillances, nous avons découvert, entre autres, que Nadine Gingras et Thiffany sont sous la coupelle de Lovinsky, qui passe son temps à jouer au vidéopoker, en plus de faire la tournée des hôtels et des motels. On l'observe au Motel Dufferin, sur le boulevard Sainte-Anne, en compagnie de Gingras, puis il continue et s'arrête à l'Hôtel Manoir Charest, situé sur le boulevard Charest, pour quelques minutes: on le voit parler au téléphone à l'extérieur. Il repart sur la rue Saint-François, où il semble attendre quelqu'un. On le perd de vue pendant quelques minutes. Puis il reprend sa route pour se rendre au Motel

Jann, sur le boulevard Hamel, où il entre dans la chambre 17 et en ressort après quatre minutes. Habituellement, ce genre de filature est faite par plusieurs véhicules de police, mais dans ce cas-ci, un seul est attitré à la surveillance de la cible. À la fin de sa tournée, Lovinsky va chercher ses enfants à l'école et rentre chez lui en bon père de famille, pendant que sa conjointe va danser au Carol avec Thiffany. Je ne peux m'empêcher de penser que cet homme est un véritable parasite qui vit de l'argent des filles. L'écoute électronique nous permettra d'en savoir davantage sur les raisons de sa présence dans ces différents hôtels et motels.

Une équipe de corroboration a dû être ajoutée pour nous aider à traiter la masse d'informations. Outre Thériault, le constable Jean-François Bernier est chargé de s'occuper de l'identification des suspects qui apparaissent dans les lignes DNR. Les analyses de Bernier vont nous éclairer sur les stratégies à adopter pour la suite. Autrement dit, elles serviront à cibler les bons sujets et à choisir les bonnes lignes téléphoniques à ouvrir pour nous permettre de découvrir davantage d'éléments de preuve pertinents pour la suite de l'enquête. Ce qu'on nomme dans le jargon policier «la préparation des lignes à l'écoute électronique». À ce moment, nous ne parvenons toujours pas à entendre les conversations, puisque nous n'avons pas encore obtenu de mandat pour le faire, mais ce n'est plus qu'une question de temps. Le simple fait de savoir qui appelle qui, et à quelle fréquence, nous donne déjà un bon coup de main.

Ce mois d'octobre est aussi celui de la mise en fonction des PSU. Outre les informations sur les allées et venues des proxénètes et des clients sous surveillance, nous ferons environ 12 filatures, avec parfois deux suspects différents dans la même journée. J'aurais aimé en avoir plus, mais c'est tout ce qu'on nous autorisait, étant donné les ressources mises à notre disposition. Toutefois, nous avons réussi à quatre reprises à faire une surveillance par caméra stationnaire, à savoir deux fois au faux salon de coiffure de Fandal sur la rue Saint-Anselme et deux autres devant la boutique de Georges Radwanli sur la rue Saint-Jean. Il faut savoir que le temps de validation d'une seule bande peut prendre plusieurs jours de visionnement. C'est un travail colossal. Les délais occasionnés par cette démarche doivent donc être pris en considération lors d'une enquête.

Comme nous avons maintenant assez d'informations corroborées pour alimenter et compléter l'affidavit d'écoute électronique, nous avons décidé de mettre nos ressources dans la finition de notre dossier. La dernière

semaine d'octobre a donc été essentiellement consacrée à la cordée du bois: classement et dernières vérifications des preuves. En cours de route, Martial me conseille, après avoir obtenu l'approbation de Sabin, d'envisager la possibilité de faire des mandats de confiscation des biens de certains suspects. Pour ce faire, il ajoute à l'équipe le sergent-détective Richard Marcoux, de la division des produits de la criminalité. Marcoux est chargé d'analyser la preuve et de rédiger les affidavits pour les mandats de saisies en vertu de Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Ces mandats permettent, lors de l'arrestation d'un suspect, de confisquer certains de ses biens, l'objectif étant de le priver de produits obtenus par l'argent issu de ses activités criminelles. Cette mesure s'inscrit dans le principe que le crime ne paye pas.

Vers le 4 novembre, Richard nous confirme la possibilité d'appliquer ces mesures et de saisir des biens. Il s'applique à utiliser les preuves mises à sa disposition pour rédiger les affidavits pour les mandats de saisies, tout en vérifiant les actes de propriété et les valeurs résiduelles des biens des personnes ciblées par cette démarche. Plusieurs véhicules seront d'ailleurs saisis lors de la première vague d'arrestations, mais les juges de la Cour supérieure de Montréal, Fraser Martin et James Brunton, renverseront cette décision.

FILATURE ET ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE: DES MÉTHODES D'ENQUÊTE INNOVATRICES

Il existe une panoplie de mandats qu'un policier peut obtenir dans le cadre d'une enquête. Tous nécessitent des affidavits. Certains sont présentés directement au juge par le policier mandataire, d'autres demandent une analyse plus approfondie du juge, ce qui est le cas d'un affidavit d'écoute électronique. Dans notre affidavit, nous avons brossé un portrait le plus exhaustif possible de la situation pour témoigner de la présence d'un gang de proxénètes et d'un réseau d'hommes d'affaires. Le gang est alors décrit comme un regroupement majoritairement constitué de jeunes Noirs, dont les leaders sont plus âgés et mieux structurés, qui prostituent de jeunes filles mineures (âgées de 13 ans pour certaines). Il a aussi été établi que ce gang a des liens avec d'autres réseaux de proxénètes à Trois-Rivières, à Montréal,

à Gatineau et au Lac-Saint-Jean. Parmi les membres les plus influents du gang, nous identifions Nerva Lovinsky, André Pellissier, Patrick Kayishema, Jean Fandal et Téchelet Pierre-De Bellefeuille. Ils sont alors décrits comme les principaux acteurs de ce réseau: ils contrôlent et gèrent, de façon indépendante, différentes cellules. Ils ont leurs propres réseaux de prostitution et évoluent selon les opportunités. À ce moment-là, on les met sous l'étiquette de Wolf-Pack parce que c'est ainsi qu'ils se présentent lorsqu'ils sont en contact avec les filles.

Autour de ces individus influents gravitent d'autres joueurs: Jean-Claude Karera, Clément Karera, Jean Pierrin, Nadine Gingras, Christian Ruyange et Jean Bernard Estelle. Ceux-ci sont chargés d'exécuter des commandes, de recruter et de contrôler les filles pour le compte des leaders. Pierre-De Bellefeuille, alors incarcéré, a tout de même plusieurs filles qui se prostituent pour lui. Il gère ses affaires de la prison. Il est également le seul à avoir de bons contacts avec un réseau qu'on nomme «des hommes d'affaires». Deux personnes semblent alors être les pôles de convergence de ce réseau: Georges Radwanli et Georges Tannous. Les filles sont recrutées par le bouche-à-oreille, par des amies, qui se font d'ailleurs payer pour ce service, ou par l'entremise de Pierre-De Bellefeuille. Quel que soit le réseau, les filles qui décident d'arrêter de se prostituer sont harcelées au téléphone et intimidées. Nous ajoutons dans l'affidavit que l'écoute électronique nous permettra de corroborer les déclarations des victimes et d'aller plus loin dans l'enquête. D'autant plus que les réseaux identifiés sont complexes et ne présentent pas de hiérarchie comparable aux groupes criminels traditionnels (motards ou mafia).

Par cet affidavit, nous demandons au juge la permission de mettre sous écoute les individus suivants: Pierre-De Bellefeuille, les frères Karera, Kayishema, David Moïse, Lovinsky, Pellissier, Pierrin, Radwanli et Georges Tannous. Bien qu'on ne puisse prévoir la décision finale du juge en ce qui concerne notre affidavit d'écoute électronique, nous sommes plutôt confiants. Nous pouvons compter sur plusieurs déclarations de victimes et de sources, de la filature, de la surveillance vidéo, une analyse de réseaux par les lignes DNR, des relevés cellulaires et des vérifications faites par nos agents doubles. Sans écoute électronique, notre enquête n'aurait nullement pu progresser davantage. Nous avons déjà fait tout ce qui était en notre pouvoir.

Persuadés d'obtenir notre mandat d'écoute, nous avons décidé d'être à l'affût des diverses occasions pour la pose de microphones. En effet, pour obtenir une écoute électronique fructueuse, il faut d'abord installer des micros sans que les cibles s'en rendent compte, comme au cinéma. Une occasion en or se présentera à nous le 7 novembre, lorsqu'on recevra une plainte de voies de fait avec lésion sur l'ex-conjointe de Radwanli. C'est le sergent-détective Simon Chouinard qui procédera à l'arrestation de celui-ci et à son interrogatoire au poste de police. C'est alors le moment parfait pour installer à son insu des micros, ou *room-bugs*, dans son commerce et son appartement. On en profitera aussi, le 20 novembre, pour installer une caméra dans le clocher de l'église en direction du commerce de Radwanli. Quoique nous ayons eu l'autorisation de mettre une caméra à l'intérieur de son commerce et de son appartement, des raisons techniques de coûts et de disponibilité de matériel nous ont empêchés de le faire. Nous avons légalement la permission de mettre des caméras et des micros dans les chambres de motels et d'hôtels. Mais encore là, j'ai dû faire avec les moyens du bord et de l'époque.

La chance était encore avec nous ce jour-là. Vers 21 h 45, je procède avec les patrouilleurs Pierre Charest et Patrick Talbot à l'arrestation de Kayishema, alors qu'il s'apprête à entrer chez lui à son domicile de la rue France-Prime. La raison: un défaut de mandat concernant des amendes impayées. Une occasion qui va me permettre de lui parler et de valider son adresse, mais aussi de découvrir en sa possession un cellulaire de type Mike, de Telus (qu'il nie être le sien), qui a comme particularité d'être à la fois un cellulaire et un talkie-walkie dans un circuit restreint. Ce genre d'appareil est alors bien connu du milieu criminel puisqu'il permet d'échapper à la surveillance policière. Les Hells Angels ainsi que leur club-école utilisaient aussi cette technologie à l'époque.

Pendant le trajet jusqu'au poste, plusieurs personnes appellent sur le cellulaire de Kayishema pour lui parler, ce qui nous confirme que l'appareil est bien le sien. Voyant le sérieux de notre démarche, Kayishema se met à table. Il se distancie d'abord des autres gars et nous donne les noms d'individus qui, selon lui, ont des pratiques douteuses avec les filles. Il nous invite à surveiller Lion (Nerva Lovinsky), un ancien membre des Bo-Gars de Montréal, un Rouge, Junior (Jean Pierrin), Fandal (Jean Denizard Fandal) et Alphonso (N'Djeka Kandula). Kayishema poursuit en nous affirmant ne pas être un Rouge, et bien qu'il connaisse très bien Gregory

Woolley, un membre des Rockers de Montréal, il ne souhaite pas s'associer avec ce gang. En 2000, j'avais déjà l'information que Kayishema, un membre des Two One Two, fricotait avec les Hells Angels, puisque ce groupe était contrôlé par les motards.

Kayishema continue son boniment en éloignant sa clique d'amis de celle de Lovinsky. Il me propose ensuite un marché en me demandant d'arrêter de harceler son gang d'amis et de plutôt m'occuper de Lovinsky, un proxénète de filles mineures, et de ses gars. Il va même jusqu'à me proposer son aide en me promettant que si un de ses gars agit de la sorte, il s'en occupera lui-même. Pourtant, Kandula, un grand ami de Kayishema, recherché et faisant l'objet d'un mandat d'arrestation de la SQ, est identifié comme un proxénète. Alors qu'il me balance toute son histoire, je l'écoute en observant son fin jeu d'acteur.

8 NOVEMBRE 2002, JOUR 52

Ouverture des lignes

Le 8 novembre, Luc Gagné, assisté de M^e Sabin Ouellet, se rend au bureau du juge autorisateur, Pierre Rousseau, pour la lecture et les signatures des mandats d'écoute électronique. On pouvait enfin entendre les conversations de ces gars. Sabin nous rappelle les règles: une surveillance 24 h sur 24, et surtout, tout arrêter si les filles se trouvent dans une situation dangereuse qui compromet leur sécurité. Le 8 novembre est donc la journée d'ouverture officielle des lignes d'écoute, qui se fermeront le 19 décembre 2002.

Après l'obtention du mandat, il fallait établir la stratégie d'écoute. Qui allons-nous écouter? Sur quel numéro de téléphone, quelle adresse? Quelle charge de travail l'écoute d'une ligne allait-elle générer? Parmi nos suspects identifiés, seuls Georges Tannous, alors en vacances en Floride, et les frères Karera, qui n'avaient pas de numéro de téléphone connu à ce moment, échapperont à l'écoute électronique. Pierre-De Bellefeuille sera mis sous écoute à sa sortie de prison ainsi que Jean Pierrin, à la ligne de sa résidence. Les lignes cellulaires d'André Pellissier, de Kayishema et de David Moïse seront aussi mises sous écoute. En plus de la surveillance de leur ligne cellulaire, des micros seront posés dans le commerce de Radwanli et la voiture de Lovinsky. Nadine Gingras, Christian Ruyange, Abdul Rahman Kharamandeh, Ioanis Balalas, Yvan Cloutier, Claude Mailloux, Jean-

Bernard Estelle et N'Djeka Kandula sont des sujets secondaires, mais aussi des individus susceptibles d'être mis sous écoute, car nous avons des motifs raisonnables de croire que l'interception de leurs communications privées serait utile pour les besoins de l'enquête.

Contrairement à ce que l'on peut voir dans les films, une écoute électronique ne consiste pas uniquement à tendre l'oreille. Dans la vraie vie, un préposé civil à l'écoute électronique est la personne autorisée à écouter les conversations en temps réel. Pour accomplir cette tâche colossale, nous avions quatre préposées civiles. Elles étaient toutes sous la supervision du sergent-détective Marc Clavet. Leur travail consistait en premier lieu à identifier la voix de la personne ciblée par le mandat d'écoute. Tant que cela n'est pas fait, toute conversation ne peut être considérée comme valable pour la preuve. Lorsque la voix est bien identifiée, le préposé à l'écoute est alors autorisé à retourner dans les conversations antérieures. Il traite toutes les conversations et en fait des résumés, sauf si elles touchent au privilège d'un avocat face à son client. Le préposé essaie toujours d'écrire son résumé en temps réel et inscrit fidèlement les propos entendus dans la conversation. Ces résumés sont ensuite acheminés au policier responsable de leur analyse, dans ce cas-ci, Bendo et moi. En fait, Bendo traitait les conversations en français et comme il en avait plein les bras, je m'occupais de celles en langues étrangères.

Dès la première fin de semaine après l'ouverture des lignes, on m'avise de certaines difficultés pour rédiger les résumés des conversations entendues. Plusieurs suspects visés par les écoutes se parlent dans une autre langue que le français, soit l'anglais, le libanais, le rwandais, le créole, l'espagnol et le serbo-croate. Sur le coup, nous nous sommes dit que quelques conversations en langues étrangères ne posaient pas problème et qu'on pourrait les traduire par la suite. Cependant, les langues s'additionnaient et plusieurs conversations étaient incompréhensibles. Tous les jours, nous avions environ 20 heures de conversation à traiter, dont le quart en langues étrangères.

Un jour, une des préposées est venue me voir avec une conversation en libanais entrecoupée de français entre Radwanli et Kharamandeh. Les propos tenus étaient préoccupants, même si on ne comprenait pas tout. On faisait mention en français de Georges Tannous en Floride, de trafic d'armes, de sollicitation de policiers, de deux individus avec des bombes qui peuvent exploser, de dynamite et de Hells Angels. On ne pouvait plus

continuer à travailler de cette manière. Il nous fallait des traducteurs. On a alors convenu de faire de l'écoute en doublons. Autrement dit, de solliciter l'assistance d'un autre service de police qui, par le biais d'un deuxième système d'enregistrement, pourrait faire de l'écoute en temps réel avec des interprètes ou des traducteurs. Ni la Sûreté du Québec ni la GRC, section Québec, ne pouvait nous offrir ce service. C'est donc vers le SPVM que nous nous sommes tournés. On m'a demandé de rencontrer les responsables de la salle d'écoute du SPVM, ainsi que les premiers traducteurs le 19 novembre en matinée. Je leur ai remis les CD des conversations antérieures et leur ai présenté le projet d'écoute et l'enquête. Clavet était aussi en lien avec les techniciens de Montréal pour le branchement de leur système.

Il s'ensuivit un travail de coordination entre les responsables de la salle d'écoute de Montréal, qui me contactaient par intervalles de deux à quatre heures, ou plus souvent, pour des bilans périodiques des éléments entendus et traduits. Je continuais à alimenter le rapport chronologique des écoutes, en combinant la filature et toutes les autres informations (rapport de sources, PSU, etc.) en temps réel. Bendo pouvait alors, avec les conversations en français, compléter directement les sections en langues étrangères. Le plus compliqué lors de l'écoute électronique est sans aucun doute le maintien de l'équilibre entre le besoin d'accumuler de la preuve et la sécurité des victimes. On devait faire preuve de vigilance, de rigueur et de bienveillance, tout en cumulant des motifs juridiques dans les plus brefs délais.

Rapidement, un constat émergea des écoutes: nos cibles étaient les plus actives des réseaux identifiés et lorsque les discussions se coraient, les échanges se faisaient en code ou en langue étrangère. Cependant, la stratégie d'écoute fonctionnait et nous permettrait de mettre au jour plusieurs rouages de ces réseaux de prostitution juvénile. Bien qu'on puisse soupçonner que de la prostitution se faisait, nous étions incapables en temps réel de le prouver hors de tout doute raisonnable. On aurait pu partir du principe moral que les filles n'allaient pas faire du tricot dans des chambres de motel et intervenir tout de suite. Cependant, rien ne garantissait que les victimes accepteraient de collaborer avec la police. On savait déjà que plusieurs d'entre elles seraient réfractaires à notre intervention et protégeraient leur proxénète. Intervenir sans preuve aurait donc fait foirer l'enquête. En fait, il nous faudra 38 jours d'écoute électronique pour avoir assez d'éléments pour retirer les jeunes filles de ces milieux toxiques et

procéder par la suite à leur interrogatoire. Cela nous permettra de mieux comprendre, et surtout, de corroborer les écoutes électroniques et les observations des filatures. La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) nous assistera dans cette phase.

La preuve sur Radwanli³⁶

Georges Radwanli est tellement au-dessus de ses affaires qu'il n'a aucun filtre dans ses discussions sur les filles. Sa ligne est une mine d'or qui nous permet de mieux comprendre sa façon de fonctionner et celle de ses amis, mais également les relations d'affaires qu'il entretient avec ces derniers. Il ne se gêne pas non plus pour faire connaître sa préférence sexuelle pour des mineures. On découvre dans un premier temps que Radwanli utilise deux appartements pour s'offrir des services sexuels et fournir un endroit à ses amis et connaissances d'affaires: le sien et celui de Mourad Boudeya. Il peut arriver qu'il y ait six ou sept filles dans son appartement au-dessus de sa boutique. Selon la preuve présentée en cour, Radwanli est au centre d'un réseau où des mineures sont échangées. Il est celui qui les recommande d'un homme à l'autre, notamment à Salim Choueiri, à Abdul Rahman Kharamandeh et à Manuel Mansour. Il se sent au-dessus des lois et se vante d'avoir dans ses poches de l'argent, des avocats et des juges.

Nous apprendrons également que les filles du réseau de Radwanli sont recrutées par le biais d'autres adolescentes et par Pierre-De Bellefeuille, son contact Wolf-Pack. Radwanli utilise les services de ce dernier, mais il en profite pour enrichir son propre réseau de contacts. Pierre-De Bellefeuille et lui sont si proches que celui-ci lui demandera même de lui trouver un emploi à sa sortie de prison. Son objectif est de faire une bonne impression pour son projet de réinsertion et de passer sous le radar de la police.

L'écoute électronique nous permettra de lancer des filatures, qui vont faire apparaître certains individus dans l'enquête, à savoir Yves Doyon, Victor Karmouche, Jean-François Guay et Robert Gillet. Par exemple, le 12 novembre, une surveillance physique est déclenchée devant la boutique de Radwanli afin de démasquer l'un des interlocuteurs de l'homme d'affaires. Plus tard, on voit arriver un individu, qu'on identifiera comme le président du groupe Norplex, Yves Doyon. Celui-ci prend quatre filles dans sa voiture et se rend au 539, rue Grande Allée, l'un des lieux de débauche de Radwanli. Dans les minutes qui suivent, trois des jeunes filles sortent de

l'édifice et vont au dépanneur. Vingt minutes s'écoulent avant qu'elles retournent à l'appartement. Doyon quitte les lieux après leur retour et termine sa journée au restaurant du Capitole avec des amis.

Pendant ce temps-là, l'équipe de filature se trouve toujours devant le 539, rue Grande Allée. On voit arriver une cinquième fille, alors qu'une autre part en autobus. Je demande qu'elle soit suivie pour identifier sa destination et son identité. Radwanli débarque à l'appartement et y reste environ une trentaine de minutes avec deux filles, pendant que deux autres vont au McDonald's à côté. À leur retour, il en reconduit trois à l'école et une autre chez elle, à sa résidence. Finalement, Radwanli retourne vers 19 h à son domicile. Ce petit manège va être observé plus d'une fois avec Doyon, mais aussi avec d'autres hommes, tels que Kharamandeh et Jean-François Guay. Cette filature nous avait permis d'identifier Doyon, mais nous ne savions pas exactement ce qui s'était passé dans cet appartement et cette voiture. Ce sont les déclarations des filles et l'écoute électronique qui vont nous le révéler.

Quelques jours plus tard, un nouveau client fait son apparition, Victor Karmouche, propriétaire du 1080, rue des Braves à Québec (ancienne résidence officielle de Jacques Parizeau, alors qu'il était premier ministre du Québec, aussi connue sous le nom de l'Élisette). C'est à cette résidence que Karmouche accueillera pour des soirées chaudes plusieurs jeunes filles de notre enquête, notamment les sœurs A, Christine, Dorothée et Emma. Un jour, alors que celles-ci sont chez Radwanli, la caméra du clocher de l'église filme l'arrivée d'un taxi à la boutique. Les sœurs A montent dans le véhicule et Dorothée les rejoint dans la rue. La filature confirme la destination, soit la résidence de Karmouche. Elles y resteront toute la soirée. Dans leurs déclarations, Gabrielle et Florence rapporteront plus tard avoir eu des relations sexuelles complètes, dont anales, avec Karmouche pour environ 50\$.

Grâce aux lignes d'écoute de Radwanli, on voit émerger d'autres clients et victimes, mais il nous faut corroborer tout ce qu'on entend avec des déclarations de victimes. Christian et moi procédons, le 20 novembre, à l'interrogatoire d'Iris, 17 ans. Elle raconte avoir fait de la prostitution pour le compte de Pierre-De Bellefeuille en janvier 2002. Elle lui remettait 40% de ses revenus. Son premier client aurait été un Libanais d'environ 30 ans (Ahmad Cheraim). Il serait venu la chercher dans son véhicule quatre portes rouge. Il résiderait sur René-Lévesque. Puis, elle aurait offert des services

sexuels à un certain Georges (Tannous), du commerce Tattoo Compris. Il venait la chercher dans une grosse voiture noire, de style Mercedes ou Jaguar.

Elle mentionne avoir couché avec un petit maigre pendant que son amie Claire était avec Robert Gillet à l'Hôtel du Nord, sur la rue Saint-Vallier. Elle nous avait décrit cet endroit comme un lieu de prostitution. Mon attention se porte alors vers Gillet. Je savais qu'il faisait des affaires avec Doyon, un client régulier de Radwanli. Pourtant, Claire ne nous en avait pas parlé lors de nos rencontres précédentes. Lorsque j'apprends que Gillet est copropriétaire de cet hôtel, tout commence à s'emboîter dans ma tête. Fandal et Pierre-De Bellefeuille y envoyaient aussi des filles. Radwanli y avait même logé, le temps de la rénovation de son condo. Claire devait être interrogée à nouveau.

La jeune Iris nous parle ensuite d'un autre client, un gros bedonnant de Saint-Émile avec un Jeep Cherokee gris. Nous avions constamment ce genre de descriptions un peu floues, qui nécessitaient un travail colossal d'identification et de corroboration des événements. Iris nous décrit plusieurs autres clients, mais elle semble incapable de les nommer. Elle finit par nous parler de tous les hommes recommandés par Claire, qui deviendra sa proxénète, puis de Mior qui prendra la place de Claire. Elle nous dira s'être prostituée pour Mior durant sa fugue, soit du 8 février au 15 mars 2002. Il s'occupait de la cacher, de subvenir à ses besoins primaires et lui servait de chauffeur dans des bars à gaffe³⁷ de Trois-Rivières et dans un autre établissement à Saint-Nicolas, qui est actuellement démoli. Là-bas, elle devait faire des clients dans les isoloirs pendant que Mior gardait 100% de l'argent. Elle relate avoir aussi eu des relations sexuelles avec un certain Archie dans un sauna à Charlesbourg, près de l'autoroute. À plusieurs reprises, cet individu a menacé de la battre. Elle en avait très peur. Elle s'est finalement livrée à la police au retour de sa fugue. Nous avons pu identifier cet Archie plus tard comme un important contact des Hells Angels, responsable du *booking* des filles à l'agence Hollywood Amazone, aussi connue sous le nom d'agence Sensation, et dans des bars à gaffe.

Iris conclut en nous révélant avoir été agressée par Fandal au début de janvier 2002, alors qu'elle était à son domicile. Il voulait avoir une relation sexuelle sans son consentement. Il lui aurait touché les parties génitales et aurait tenté de la déshabiller. Elle a toutefois réussi à le frapper et à s'enfuir.

Le 28 novembre en soirée, une date inoubliable, le nom de Robert Gillet est ajouté à notre liste de sujets d'intérêt grâce à une filature. À la suite d'un appel sur la ligne de Radwanli, on lance une surveillance physique devant son commerce et qui voit-on arriver avec lui? Nul autre que Robert Gillet. J'écoute les ondes de la filature en mangeant une pizza avec Christian et Jeff, quand nous entendons les filous – les agents en filature – prononcer le nom de Gillet sur les ondes. Nous n'en croyons pas nos oreilles! On pense d'abord à une blague, mais un des filous envoie un message aux autres: «Faites attention de ne pas vous faire repérer! Gillet est derrière la voiture de Guay!» Je demande aux agents de prendre des photos et de filmer. L'agent se met donc à filmer, mais comble de malheur, les batteries sont à plat. C'était frustrant: les filous font de leur mieux, mais ils travaillent avec la technologie qu'on leur fournit.

Une fois la jeune fille récupérée (il s'agissait de Rachel), Guay se rend au restaurant Le Postino sur Saint-Joseph. Les filous sont sur une table à côté. Ils voient Gillet descendre la fermeture Éclair de la veste de Rachel, découvrant ainsi sa poitrine, sous le regard des deux hommes attablés avec elle. Malheureusement, on ne peut filmer: la caméra est en panne. Après le souper, Doyon se rend à l'Hôtel du Nord avec Rachel, puis la ramène chez sa sœur. Sur le chemin du retour, il se stationne et contacte Gillet. Nous n'aurons pas accès à cette conversation, car ces deux individus n'étaient pas préalablement visés par notre écoute électronique. La surveillance physique est toujours sur place, mais elle se termine vers 22 h, à la demande de Martial. Cette décision, qui semble raisonnable du point de vue opérationnel, nous coûtera en revanche très cher, car elle ne nous permettra pas de confirmer les propos de Rachel lors des procédures judiciaires.

Malgré l'écoute électronique et la filature, il fallait tout de même corroborer nos observations avec les filles. On devait également leur demander d'identifier formellement les individus dont elles dévoilaient les noms. D'autant plus que dans certains cas, elles avaient eu comme clients les deux Georges (Radwanli et Tannous). Nous décidons alors de faire systématiquement des *line-up photos* de tous les suspects. Sans en préciser la teneur, une demande sera faite aux services des communications du SPVQ pour obtenir une photo publique montrant le visage de Robert Gillet, afin qu'on l'ajoute à notre album.

Le 5 décembre, pour préciser certains événements et clients, Christian et moi revoyons Claire, puisqu'Iris nous avait mentionné que Gillet avait été

son client. En début d'entrevue, je prépare le terrain avec elle, puis j'aborde cette fameuse soirée où elle aurait eu des relations avec Gillet pendant qu'Iris était avec Tannous.

- Ah! Vous le savez, mais lui, c'est une personnalité!
- Comment ça, une personnalité?
- Ben, on voit sa face partout sur les autobus.
- Mais, c'est qui ce gars-là?
- Vous le savez, mais vous voulez que je dise son nom pour savoir si c'est vrai?
- Oui!
- Ben, c'est Robert Gillet!

Claire raconte être allée à l'Hôtel du Nord avec Iris pour rejoindre Radwanli, qui y habitait temporairement, le temps des rénovations de son nouveau condo. Elles se rendent dans la suite à deux chambres de Radwanli. Il est avec deux de ses amis, Robert Gillet et un homme qu'elle ne réussit pas à nommer. Radwanli fait les présentations et la soirée débute avec du champagne. L'inconnu va dans une chambre avec Iris, et Claire dans une autre avec Gillet. Ce dernier demande un *golden shower*: il veut que Claire urine dans sa bouche. Elle refuse, trouvant cela trop dégradant. Ils finissent par avoir une relation complète pour 100\$. Par la suite, elle fait une fellation pour 40\$ à Radwanli. Georges Tannous arrive ensuite sur les lieux, il veut sodomiser Iris, puis Claire. Elles refusent et il repart, furieux.

On passe en revue chacun des clients de Claire à partir du registre téléphonique de ses appels. Elle nous donne une bonne description physique de Carlos, de Sainte-Foy, et d'un autre client, Sam (Salim Choueiri), propriétaire d'une flotte de taxis, qu'elle a revu à 15 reprises dans ses véhicules pour des fellations. Elle identifie aussi un autre client (Ahmad Cheraim), recommandé par Pierre-De Bellefeuille, qui est devenu le copain d'Ophélie par la suite. Puis, deux autres clients de Sillery, un dans la fin cinquantaine (Charles Nourcy) et un autre dans la trentaine. Elle poursuit avec Manuel (Mansour), qu'elle a vu à quelques reprises chez Georges Radwanli, Michel de Montréal, ainsi qu'un médecin et ami de Radwanli et de Mansour. Finalement, nous lui présentons des photos et Claire reconnaît

Réjean Jobin et Georges Tannous (photos extraites de dossiers criminels antérieurs), Yvan Cloutier et Claude Mailloux (photos extraites de la surveillance physique).

La preuve sur Pellissier

Pellissier (alias M. Soleil) n'en est pas à ses débuts comme proxénète. Il se présente comme un voyant, un animateur de radio à CHIK-FM 98.9 et un professeur de danse. Il donne des cours privés à son domicile et a une ligne de voyance. Il est extrêmement entreprenant avec les jeunes femmes, qu'il contacte et tente d'approcher dans les bars. Une de ses cibles, Gigi, est sous son contrôle absolu. Pellissier ne cache pas qu'il aime les jeunes Haïtiennes, préférablement vierges, parce qu'elles sont, selon son expression, «plus faciles à dresser». Lors d'une conversation, il en discute ouvertement avec un individu qui partage d'ailleurs son opinion. Ils prévoient même aller en chercher directement là-bas.

On comprend également que Pellissier est en lien avec les Hells Angels par le biais de Patrick Pruneau, un individu bien connu dans le milieu des proxénètes à Québec, notamment sollicité pour régler les conflits entre les gars de gangs. Pellissier dirige non seulement son propre réseau de prostitution, mais prend également des cotes sur les revenus d'autres proxénètes, dont il est le conseiller ou le mentor. On apprend qu'il récolte 15% en échange de ses services. Cette information nous sera aussi confirmée par les agents doubles.

Le 25 novembre, au restaurant Normandin du boulevard Charest, un de nos agents rencontre Pellissier. Il lui parle d'une certaine Mia, escorte de luxe à 1000\$ pour une nuit, et d'Hélène, qu'il va recruter le lendemain. Il se vante d'avoir démarré un nouveau réseau et que celui-ci lui rapporte 1000\$. Il sort et montre à l'agent double dix billets de 100\$, tout en le sollicitant comme chauffeur et livreur. Il l'informe également qu'il paie 50\$ par fille recommandée, mais qu'il doit d'abord essayer la marchandise. Il mentionne que les filles sont *bookées* par son agence dans les bars de danseuses et les annonces dans les journaux. Le lendemain, l'un de nos agents doubles achète une jeune fille mineure du nom de Francesca (nom de scène) à Pellissier. Dans un stationnement, il paie la somme de 200\$ et embarque la jeune fille. Bien évidemment, un scénario est mis sur pied pour extraire notre agent de cette situation avant son arrivée au motel, sans que Pellissier

se doute de quoi que ce soit. Il est intercepté par des patrouilleurs soi-disant pour l'exécution d'un mandat d'arrestation. La jeune fille est identifiée par la suite comme étant Hélène, 17 ans.

L'écoute de Pellissier nous permet d'alimenter notre preuve, mais également d'avoir une bonne idée de son mode opératoire et de ses lieux de recrutement. On découvre par exemple qu'il ne choisit pas seulement ses recrues dans les bars, mais aussi dans des événements musicaux. Il chasse partout où il peut trouver des belles filles, préférablement mineures. Le plus compliqué était de situer Pellissier dans la constellation des proxénètes. On voyait bien qu'il était en contact avec ceux du Wolf-Pack, un peu comme un vieux du métier qui offrait ses conseils aux petits nouveaux, ce qu'une conversation nous confirme. Il conseille à Kayishema de ne pas être trop violent avec les filles et lui laisse entendre qu'il serait, avec Lovinsky, sur la liste des policiers. Il trouve d'ailleurs que Lovinsky est chanceux de ne pas encore avoir eu de plaintes à son endroit, car il n'est pas tendre avec les filles; il les menace parfois si elles osent parler aux policiers. Grâce à l'écoute et à la filature, on comprend que Kayishema et Lovinsky ne font pas partie de la même équipe et que Pellissier fait danser des filles majeures au Lady Mary Ann.

Dans une conversation avec Hélène, Pellissier s'associe avec les gars du Wolf-Pack, tout en les tenant à distance. Il les utilise pour faire peur aux filles, surtout celles qui ont été «dressées» par eux. Il alterne les menaces et les promesses. Il laisse entendre à Hélène qu'il est *«le boss et que ses gars ont remarqué Hélène et ont décidé qu'elle allait manger une volée»*. Loin d'être un enfant de chœur, même s'il savait se donner des allures d'homme d'affaires bienveillant, Pellissier était un proxénète récidiviste enraciné dans la ville de Québec. Il avait des relations dans les milieux des affaires, politique et policier. Il savait aussi s'allier aux individus dominants du marché de la prostitution, en l'occurrence Patrick Pruneau, un membre des Hells Angels.

La preuve sur Lovinsky

Lovinsky était sur les radars de la police depuis 2000. Le projet MAP l'avait identifié, mais il a tout de même réussi à se faufiler entre les mailles. Il n'a jamais vraiment été attrapé pour les gestes posés dans sa carrière criminelle. La police de Montréal le soupçonnait d'avoir été impliqué dans

plusieurs fusillades. Parmi nos suspects, il est le plus manipulateur et le plus intelligent du lot. Lors des enquêtes précédentes, à savoir MAP et ADO, on apprend qu'il est à la tête d'un réseau de prostitution juvénile. Il héberge les filles et les «dresse» pour qu'elles deviennent de bonnes prostituées. Lorsqu'elles osent résister et ne répondent pas à ses demandes, il les enferme dans le placard. Plusieurs filles ont fait du placard, notamment Isabella et Thiffany, même si elles n'ont jamais voulu le reconnaître. En fait, Thiffany ne confirme en aucun temps les violences qu'elle a pu subir, bien que plusieurs autres victimes rapportent un autre son de cloche. Il faut dire que Lovinsky lui faisait croire qu'elle avait un statut particulier: elle était sa star et Nadine Gingras, sa femme. Toutes deux étaient ses numéros un. Thiffany a donc raconté les violences subies par Nadine Gingras, mais jamais les siennes.

Nous avions affaire à un individu criminalisé, méfiant et prudent. Il nous fallait maintenant installer un micro dans son véhicule sans éveiller de soupçons. Ce n'était pas chose facile, mais nous avions un joker dans notre manche: le dossier de menace envers Marianne, corroboré par Nadia, à l'endroit de Lovinsky. Je pouvais procéder à son arrestation et en profiter pour installer le micro.

Le 26 novembre, Lovinsky est d'abord localisé par l'équipe de surveillance physique. Ce jour-là, Martial décide, pour minimiser les coûts, que l'installation du *car bug* (micro) se fera de jour pour que les policiers de l'équipe de filature ne se retrouvent pas en heures supplémentaires. Martial demande l'assistance de la filature de la SQ. Un vrai casse-tête! Alors qu'on est en pleine opération d'interception de Lovinsky, je reçois un appel du chef d'équipe de filature du SPVQ qui m'informe, en colère, qu'il va déposer un grief syndical. Il ajoute du même souffle que son équipe est sur le point de prendre position autour de Lovinsky et que la consigne a été donnée à la SQ de quitter les lieux, ce qui m'est confirmé par le responsable de la filature de la SQ. Je me retrouve donc pris entre deux feux: la SQ et le SPVQ.

Après cet imbroglio, le constable Guy Riendeau appréhende finalement le véhicule de Lovinsky et procède à son arrestation. Dans le véhicule, on retrouve David Moïse et deux filles, Karina et Dorothee. Lovinsky argumente avec le patrouilleur. Il lui dit être beaucoup trop intelligent pour faire des menaces de mort à quelqu'un et que les policiers sont incapables de l'arrêter pour des choses sérieuses. En fait, il perçoit notre intervention

comme du harcèlement. Il lance au patrouilleur que le Wolf-Pack n'est pas un gang et que, de toute façon, il n'en fait pas partie. Il se présente comme un simple chauffeur qui offre du transport à des danseuses, à raison de 10\$ par fille pour la course.

À la suite de son arrestation, Lovinsky se retrouve au bloc de détention du poste de police du parc Victoria. Sa voiture est remorquée pour l'installation du *car bug*. Je procède alors à son interrogatoire avec Nathalie Thériault. Nous lui suggérons de contacter son avocat, qui, d'ailleurs, tente déjà de nous joindre, puis lui expliquons les raisons de son arrestation. Après ces procédures habituelles débute l'entrevue qui va me faire douter de moi-même. Habituellement, les suspects préfèrent se taire, mais pas Lovinsky. Nous avons affaire à un individu structuré, intelligent, poli, avec un grand sens de la répartie. Il essaie à plusieurs reprises de charmer ma coéquipière. On échange sur sa famille, sa vie avec Nadine Gingras, son pseudotravail de chauffeur, de philosophie, de politique et de ses nombreux surnoms. Il nous parle des gangs de rue de Montréal, de la différence avec Québec, où il n'y a pas de couleur ni de division. Il va même nous parler d'ésotérisme.

Après deux heures d'entrevue, Lovinsky réussit à semer un doute dans mon esprit: le leader du fameux Wolf-Pack est Patrick Kayishema, un homme dangereux. Il nous propose même de nous aider à faire disparaître les armes de Québec, de bloquer les gangs de Montréal et de Toronto, et de faire revenir le calme dans la ville. Je ne sais plus trop quoi penser. Monter cette opération n'a pas été facile. Elle vient de coûter environ 5000\$, un possible grief, et de générer des conflits entre les équipes de filatures. Est-ce possible qu'on installe un micro dans le mauvais véhicule? Aurais-je dû cibler Kayishema? Mon doute se dissipe toutefois rapidement après l'ouverture des lignes de Lovinsky. Dès sa sortie du poste de police, il amorce une conférence téléphonique avec Pierrin et David Moïse. On entend Moïse l'informer d'un problème avec une fille qu'il vient de conduire au Toit Rouge, à Manseau. Lovinsky coupe la parole à Moïse en créole: «... achète-lui des cigarettes et garde l'argent... La police sait beaucoup trop de choses, ça va prendre du cash, garde tout. Une fille a porté plainte contre nous pour menace, mais la police n'a rien.»

L'arrestation de Lovinsky va faire «bouger nos lignes». Autrement dit, les gars mis sous écoute commenceront à s'appeler. La panique amène la clique de Lovinsky à appeler plusieurs filles pour vérifier si elles ont porté

cette plainte de menace de mort. Nous constatons que certaines filles sont contactées, possiblement celles qui ont subi les violences de Lovinsky. Nous les entendons même faire une réunion de gestion de crise. C'était plutôt ironique, mais également satisfaisant, de les entendre s'agiter de la sorte. Nous découvrons ainsi les filles qui sont sous leur contrôle et sommes directement témoins de la manière dont ils les traitent. Nous observons également l'émergence de deux cliques, avec à leur tête Lovinsky et Kayishema, des ennemis jurés.

L'affolement se fait aussi sentir dans le gang de Kayishema. Celui-ci contacte Pierrin et l'avertit que *«les bikers (Hells Angels) sont en train de capoter sur le cas de tout le monde»* et de *«ne pas attendre qu'ils viennent le checker»*. Il l'informe de l'arrestation de Lovinsky. Nous réalisons à ce moment que, malgré l'animosité, les deux cliques semblent se parler.

Les lignes d'écoute du clan de Lovinsky, particulièrement celle de son véhicule, révèlent un homme en contrôle de ses affaires. Il gère d'une main de fer son harem et ses soldats: Pierrin, David et Vladimir Moïse, Guempson et Rachid Oubarech. Ils lui obéissent sans rechigner. Le leader leur enseigne même comment se comporter avec les filles: insultes, intimidation, menaces, humiliations, dénigrement, etc. Lorsque Lovinsky sent qu'il perd le contrôle, il devient extrêmement intimidant envers les filles. Il va même jusqu'à les menacer d'appeler leur famille. Dans une conversation avec Pierrin, Lovinsky lui raconte avoir dit à Fanny: *«Tu es chanceuse que ta mère ne soit pas là, parce que je lui aurais donné l'heure juste. Tu n'es qu'une salope qui mène des petites affaires pour Téchelet et tu emmerdes tout le monde.»* Il ajoute qu'elle devrait prier pour qu'il ne lui arrive rien, parce qu'elle et toute sa famille sont sur sa liste.

Le résumé de la conversation du 3 décembre entre Lovinsky et David Moïse témoigne aussi de cette violence: *«Nerva demande à David la programmation pour ce soir. Ce dernier ne répond rien. Nerva parle d'une fille en disant: "Qu'est-ce qu'elle fait, la pute, elle niaise en se promenant avec élégance pendant que l'autre s'est fait 500\$ hier, j'ai envie de lui passer dessus à cette espèce de charogne qui ne respecte pas la game."»* Pour Lovinsky et sa clique, les filles ne sont que des marchandises, des *salopes* dans leur jargon. Elles sont leur propriété et ils ne se gênent pas pour dénigrer leur physique et leurs capacités intellectuelles.

Lovinsky est contrôlant et directif dans ses échanges avec ses soldats et ses filles. Il trouve que Pierrin est trop mou. Dans une conversation, il lui explique qu'il doit «dompter» sa copine s'il ne veut pas qu'elle aille vers un autre proxénète. Dans une autre discussion, il lui explique comment il a procédé pour convaincre Dominique et Jolène, des filles recrutées et amoureuses de Pierrin, de se prostituer. Voici le résumé de la conversation du 24 novembre: *«Nerva dit qu'avec le dernier ultimatum qu'il leur a donné, elles ont accepté de participer. Il leur a fait comprendre qu'elles devaient briser la glace le plus vite possible. Il leur achèterait tout ce dont elles avaient besoin (vêtements, souliers), mais elles ne devaient pas le nier. Il dit à Pierrin: "Tu sais, je suis un bad boy."»*

Parmi les proxénètes de sa clique, Lovinsky est de loin le plus violent physiquement et psychologiquement avec les filles. Dans une conversation avec Pierrin, il raconte comment il a «dompté» une de ses filles, Karina, qui avait couché avec David Moïse sans sa permission. L'histoire se passe au domicile de Lovinsky. Il commence par insulter Karina: *«... t'es qu'une vieille salope, je vais t'apprendre à me respecter, tu devrais savoir l'heure juste, alors tu penses que tu vas venir me manquer de respect en baisant mon partenaire dans mon dos?»* Il va ensuite chercher Dorothée dans une pièce à côté et la traîne devant Karina en la traitant de charogne. Il demande à Dorothée de lui faire une fellation devant Karina, puis lorsqu'il est sur le point de jouir, il se retire et éjacule sur son visage. Il veut lui apprendre qui est le patron. Karina sera par la suite séquestrée dans une chambre, pendant que Lovinsky a des relations sexuelles avec Dorothée et Zoé. David Moïse sera seulement sermonné.

Durant ces trois mois d'enquête, on apprend que la clique de Lovinsky contrôle beaucoup de filles et présente des ramifications dans plusieurs villes et provinces, dont l'Ontario. Lovinsky aime les envoyer dans des bars à gaffe, car c'est là qu'elles rapportent le plus d'argent. Il opère également dans des motels, ce qui nous est confirmé par la surveillance physique. Le 25 novembre, par exemple, on voit Lovinsky en compagnie de David Moïse entrer dans la chambre 132 du Motel Dufferin avec Dorothée. Cette filature se déroule simultanément avec celle d'une autre équipe mobile qui suit Lovinsky, alors qu'il conduit une autre fille au Motel Giffard sur le chemin de la Canardière. Nous n'en saurons pas plus pour le moment. Il est difficile, lors de l'observation des allées et venues dans ces motels, d'affirmer hors de tout doute qu'il s'y fait de la prostitution. On peut le

supposer, mais cela ne nous permet pas de procéder à des arrestations ni de mettre fin à l'enquête. Enfin, on joue constamment avec les limites dans ce genre d'opération.

Un proche de la clique de Lovinsky passe à table

À la suite de l'arrestation de Lovinsky, le 26 novembre 2002, un proche de sa clique, Akira (nom fictif), dévoile certaines informations. En voici un résumé.

Akira raconte que Nerva Lovinsky demeure dans la région de Québec depuis huit ans (1995). Il vit avec sa conjointe Nadine Gingras, une danseuse avec qui il possède une maison à Charlesbourg. Il a deux fils de deux autres conjointes. Lovinsky gère une compagnie de musique appelée Lyon Makhiaveli Productions. Son bras droit, qui est également chanteur, est Valcin Guempson, alias N.T., Intellect, ou Tony. Lovinsky le connaît depuis plusieurs années et lui fait grandement confiance. Ses autres gars sont Jean Pierrin, alias Junior, Vladimir et David Moïse, et Jean-Bernard Estelle. Pierrin a pour rôle de recruter les mineures. Il utilise le nom de Lyon Makhiaveli pour se donner un statut lorsqu'il recrute des filles. Lorsque Pierrin a eu des problèmes avec les Hells Angels, c'est Lovinsky qui lui a sauvé la mise. Depuis lors, il le suit partout comme un chien de poche.

Selon Akira, Lovinsky connaît bien Ismaël Zéphyr et son frère (membres des Crack Down Posse et des Krazz Brizz³⁸), des proxénètes de Montréal qui l'ont surnommé «Sixteen». À Québec, Lovinsky ne s'associe à aucune couleur spécifique à un gang. Toutefois, lorsqu'il va au Red Light à Montréal, il fait attention à ce qu'il porte, car il y a des couleurs à respecter. Par ailleurs, Gregory Woolley, un membre des Syndicate, un club-école des Hells Angels, a déjà fait affaire avec lui. Lovinsky collabore également avec Patrick Pruneau, un membre des Hells Angels, dont l'activité principale est la prostitution. Lovinsky lui a «prêté» David Moïse (Nova) pour placer les filles entre autres dans des bars à l'extérieur de Québec, par exemple à Toronto.

Akira nous parle ensuite d'un conflit entre Lovinsky et Kayishema. À son arrivée à Québec, Lovinsky aurait tenté de prendre le contrôle de

la région, mais Kayishema n'aurait pas apprécié et se serait rebellé. Avec son gang, il s'en serait pris à Jean-Bernard Estelle (Faya), qui aurait été battu et poignardé. Lovinsky lui aurait rendu la monnaie de sa pièce. Un intermédiaire aurait calmé les choses. Depuis, les deux hommes se parlent, mais ils se détestent. Kayishema gère son propre gang, le Wolf-Pack. Il a plusieurs capitaines et soldats dans son organisation: Téchelet Pierre-De Bellefeuille, Mike (alias La Tache), Mike (alias l'Haïtien). Jean-Claude Karera (alias JC) et Christian Ruyange sont les hommes de main de Kayishema. Quant à Jocelyn Mior, il a changé de clan, passant de Lovinsky à Kayishema.

Enfin, selon les dires d'Akira, Kayishema battrait les filles. Zoé se serait fait tabasser par lui, puis il l'aurait transférée à Montréal pour que les autres gars s'en occupent. Hélène, Uma et Marianne auraient subi le même sort.

La preuve sur Kayishema

La ligne de Kayishema ne sera pas des plus payantes, puisque la majorité de ses appels sont faits avec un cellulaire de type Mike, de Telus, qui est indétectable par nos services. Ce sont plutôt les lignes de Pierrin et de Pellissier qui nous permettront d'en apprendre un peu plus sur lui.

On finit par savoir que Kayishema dirige une clique de plusieurs individus, dont le principal objectif est le proxénétisme. On découvre aussi une relation entre N'Djeka Kandula, alias Alphonso ou Phonsy, et Kayishema. Kandula est un proxénète qui avait été identifié par le projet MAP et accusé de proxénétisme en 2001 sur Juliette, 13 ans. Il était alors en cavale et s'était fait arrêter à Montréal en novembre 2002. Le 26 novembre 2002, en matinée, le jour de la pose du micro dans le véhicule de Lovinsky, je me suis rendu au palais de justice pour sa comparution, car j'avais entendu entre les lignes que le procureur s'apprêtait à retirer les accusations. En fait, Juliette refusait de témoigner. J'ai donc demandé au procureur de maintenir les accusations et de me laisser le temps de discuter avec Juliette. Je l'ai d'ailleurs rencontrée quelques jours plus tard dans un centre jeunesse et nous avons passé une entente: elle ne fermait pas la porte à un témoignage si je pouvais lui garantir mon soutien tout au long du processus.

Enfin, on apprend que le gang de Kayishema soupçonne un des membres de la clique de Lovinsky d'avoir parlé aux policiers. On découvre également que les membres des deux cliques se connaissent bien, communiquent allègrement entre eux et, jusqu'à un certain point, essaient d'échanger de l'information sur la police.

La preuve sur Pierrin

La ligne de Pierrin est riche en informations pour comprendre la dynamique de la branche de Lovinsky. Il est une vraie pipelette.

Lors des premières journées d'écoute, Pierrin est incarcéré au Centre de détention de Québec, à Orsainville. Il sort avec une caution et un faux emploi, décroché par sa mère, Angelina Castelly. La cour lui permet alors de sortir, mais une fois chez lui, Pierrin est constamment au téléphone. Son vrai boulot: appeler des filles mineures, leur chanter la pomme et les solliciter pour de la prostitution. Les témoignages des filles nous avaient par ailleurs déjà confirmé son rôle dans la clique de Lovinsky, à savoir celui de recruteur et de soldat.

Pierrin utilise également des garçons d'âge mineur qui fréquentent différentes écoles, afin de se faire présenter à de nouvelles cibles. Il leur demande de le présenter aux filles qu'ils connaissent et leur dit qu'après, il se chargera du reste. Pierrin les approche lors de matchs sportifs de basketball et de soirées de hip-hop sans alcool pour mineurs. Il est le charmeur de la clique. Il récupère les filles lorsqu'elles se font intimider ou menacer par les autres. Il est le *good boy*, celui qui passe diplomatiquement les messages de Lovinsky et des autres. Lorsqu'une fille est dans son collimateur et qu'elle résiste, un jeu de séduction s'ensuit.

Outre sa stratégie de drague, il prend le temps d'expliquer aux filles le fonctionnement des bars, ce qu'on attend d'elles, etc. Il est gentil et reste dans la persuasion. Il leur fait croire que le choix leur revient. Cependant, Pierrin est un serpent. Devant les filles, il joue au séducteur, au doux, mais derrière leur dos, il les traite de «salopes» et planifie de les violer. D'ailleurs, ses conversations avec d'autres membres de la clique, que nous rapporterons plus tard lors des procédures judiciaires, dévoilent bien la face cachée du jeune homme. Tout en continuant de conter fleurette à Dominique, il tente de la convaincre de le rejoindre le 27 novembre en soirée. Cependant, il planifie de la violer et de faire un *gang bang* avec

Marc (nom fictif) et David Moïse. Cette interception me permettra de contacter la mère de Dominique et de lui conseiller d'empêcher sa fille de sortir en soirée. Ce qu'elle fait, nous facilitant ainsi la tâche. Si nous n'avions pas eu sa collaboration, nous aurions été forcés de tout arrêter, ce qui aurait fait avorter l'enquête, puisque nous ne voulions pas que la sécurité de la jeune fille soit compromise. Nous ne pouvions jouer à l'autruche.

La preuve sur David Moïse

L'écoute de cette ligne permet de bonifier ce que l'on entend sur celle de Lovinsky et de Pierrin. David Moïse est un proche de Lovinsky et le *booker* des filles. Son frère, Vladimir, alias Vlad, est l'un des chauffeurs. David perçoit aussi l'argent et surveille les filles, tout comme Vladimir. Plusieurs bars miteux et motels où les filles sont envoyées pour se prostituer sont identifiés, en l'occurrence à La Pocatière, à Roberval, à Saint-Jérôme, à Thetford Mines, en Beauce, à Montréal, à Toronto, etc. La preuve récoltée sur David Moïse permet également de découvrir l'argent que la clique de Lovinsky gagne avec les filles qui dansent ou se prostituent par le biais de l'agence de placement. On en apprend aussi sur le fonctionnement du réseau et le roulement des filles. Par exemple, dans une conversation entre David Moïse et son frère, le 15 novembre, on comprend que les filles les moins belles sont envoyées dans les régions éloignées, où les bars à gaffe sont plus payants.

IL FAUT TIRER LA PLOGUE

Cela fait maintenant 30 jours que l'écoute électronique roule à plein régime, le tout jumelé avec des filatures et le travail des agents doubles. Nous sommes maintenant capables de démontrer la présence hors de tout doute raisonnable de réseaux de prostitution juvénile à Québec. Nous pouvons même procéder à l'arrestation de plusieurs proxénètes et clients. Notre enquête nous a également permis d'entendre des menaces voilées entre certains proxénètes, du trafic de drogue à mots couverts, de la fraude bancaire et de la contrefaçon, des collectes d'argent, de la circulation de filles, de la collaboration d'agences de placement liées au crime organisé. À

cela s'ajoute la présence de jeunes filles dans la boutique de Radwanli et chez Karmouche, confirmée par la filature et la caméra du clocher. Nous avons assez d'éléments en main pour porter des accusations contre certains suspects.

À mon sens, nous étions prêts pour une première vague d'arrestations qui permettrait, d'une part, de sortir les filles de ce bournier et, d'autre part, de perturber les activités de ces réseaux. Christian et moi estimions que nous avions atteint un point limite entre l'accumulation des preuves et la protection des jeunes filles. Nous étions allés jusqu'au bout de ce que nous pouvions faire. Par ailleurs, Marc-Denis Quintin, le procureur, avait déjà fait plusieurs analyses et était prêt à porter des accusations et à émettre des mandats d'arrestation. Par conséquent, deux semaines avant la vague du 16 et 17 décembre, toute l'équipe s'affairait aux derniers préparatifs. Nous n'écartions alors pas la possibilité d'une deuxième vague d'arrestations, puisque ces premières arrestations pourraient nous permettre d'avoir d'autres suspects et des nouveaux éléments de preuve.

Le 12 décembre, Christian informatise officiellement Scorpion dans le système. Nous existons enfin, avec tout ce que cela comporte, en l'occurrence les fuites. Sylvain prépare les équipes d'enquêteurs et la logistique pour les interrogatoires des suspects et les rencontres avec les victimes. Il planifie également les perquisitions, les remisages et les saisies des véhicules. Une présentation est faite sur le déroulement des arrestations. La divulgation de la preuve à la Chambre de la jeunesse pour obtenir les mandats d'amener pour les victimes est prise en charge par Nathalie le 13 décembre. Nous coordonnons nos efforts avec la DPJ. Stratégiquement, il est décidé que les victimes seront retirées des réseaux le 16 décembre et que les agresseurs seront arrêtés le 17 décembre. Dix-huit jeunes filles sont identifiées, dont cinq sont entre-temps devenues majeures.

Cependant, on tente encore de faire «bouger» les lignes d'écoute électronique et de faire paniquer quelques suspects pour qu'ils se compromettent davantage. La stratégie qui fonctionne toujours est celle de faire des arrestations. Le premier à être arrêté est Jacques Racine avant qu'il parte pour le Sud. Il est appréhendé le 12 décembre par Jacques Janvier et Jean-François Bernier au moment où il arrive à l'un de ses commerces. Il est ensuite amené au poste de police. Je procède à son interrogatoire en compagnie de Nathalie. Je lui lis ses droits. Son avocat en droit civil est présent. On lui demande de nous donner son passeport, car une source nous

avait informés qu'il partait le lendemain dans le Sud. Quelques minutes plus tard, je reçois l'appel d'un avocat criminaliste qui veut me parler. C'est l'avocat de Racine, un ancien procureur de la Couronne. Il m'informe que nous ne pouvons pas confisquer le passeport de son client, à moins d'être en mesure de présenter des preuves qu'il a l'intention de fuir le pays. Nous n'avons pas ces preuves hors de tout doute. Nous avons donc dû le laisser partir avec son passeport et des conditions usuelles de remise en liberté, à savoir de ne pas entrer en contact avec les victimes et leurs familles, de garder la paix et d'avoir une bonne conduite. Finalement, il est parti en voyage le lendemain.

Drôle de monsieur, ce Racine! Un millionnaire qui a réussi à faire fortune dans les espaces commerciaux, mais qui demeure tout recroquevillé sur lui-même lorsqu'on parle de sexualité, de prostitution et d'attouchements sur des mineures. Durant l'interrogatoire, Racine a tout nié. Il a dit rencontrer des filles dans les bars, mais qu'elles étaient toutes adultes et qu'il n'avait jamais eu à payer pour des services sexuels. On réussira à porter des accusations supplémentaires contre lui à la suite d'autres interrogatoires de victimes.

On avait aussi une preuve suffisante contre Fandal. Le 13 novembre, il avait vendu sept grammes de marijuana pour 60\$ et un demi-gramme de cocaïne pour 40\$ à nos agents doubles. Ces mêmes agents doubles ont aussi fait plusieurs autres achats de drogue et de services sexuels. Le 28 novembre, Fandal recontacte notre agent double pour lui vendre deux quarts de gramme de cocaïne. Cette transaction confirme qu'il n'est pas un vendeur occasionnel, mais bien un régulier. Durant la conversation, il propose aussi «ses filles»: *«Es-tu intéressé par une de mes filles? Si tu la veux, elle est à toi, 100\$ pour une heure.»* Il pointe alors des jeunes filles dans l'entrée du 201 rue du Roi. Notre agent acquiesce et Fandal revient avec une jeune fille. Il la présente.

Fandal: La veux-tu?

Agent double: Oui.

Fandal: Alors, tu peux partir avec elle, mais ramène-la avant 23 h.

Agent double: Combien vont à la fille?

Fandal: 50\$ à moi, 50\$ à elle.

Devant l'agent double, Fandal remet 50\$ à la fille. Puis, l'agent quitte le salon avec la jeune fille en voiture et se fait intercepter sous de fausses raisons par une auto-patrouille. La jeune fille sera identifiée par la suite comme Pénélope, 16 ans.

Le 13 décembre en matinée, munis d'un mandat de perquisition, nous nous présentons au faux salon de coiffure de Fandal et y découvrons de la marchandise volée, ce qui nous permet de lui ajouter des charges de recel. Je procède à son interrogatoire en compagnie de Nathalie, qui se trouve derrière la vitre teintée de la salle d'interrogatoire. Fandal me sort le grand jeu. Il ne connaît personne, ne trempe dans rien, et surtout, il ne touche pas aux mineures. Il se décrit comme un homme d'une grande popularité auprès des femmes. Fandal raconte être d'origine haïtienne et avoir vécu à Montréal depuis 20 ans. Il est venu à Québec pour suivre la mère de ses deux enfants. Il a aussi vécu à Shawinigan. Il dit avoir toujours tenu des salons de coiffure et espère en ouvrir un sous peu à Québec. Il se décrit comme un artiste connu de Montréal et soutient avoir un fan-club, «L'Unique Fandal». Il nie toute implication dans le trafic de drogue, la prostitution, le recel et les agressions sexuelles. Il est prêt à jurer la main sur la Bible.

Fandal dément également connaître personnellement Lovinsky et sa clique, mais en même temps mentionne qu'une certaine Marianne est prise dans les filets de ce dernier. Il le connaît seulement de nom, comme «*un Haïtien qui est un big boss*». Il dénonce toutefois Kandula comme un «*Africain dangereux*» qu'il faut arrêter. Pendant son interrogatoire, Fandal ment et se contredit, tout en effectuant un rituel vaudou.

L'équipe de départ



Roger Ferland,
enquêteur
responsable
de Scorpion.



Christian Mailly
devant les piles de
DVD qui serviront
à la divulgation
de la preuve.

L'équipe s'agrandit



De gauche à droite : François Bouchard, alias Bendo, et Paul Malouin, accompagnateur des victimes, au local des policiers du palais de justice de Montréal. Cette salle fut aménagée à proximité du bureau des procureurs pour faciliter les démarches de préparation des témoins civils et policiers.



Luc Gagné, l'affiant responsable de la rédaction de tous les mandats.



Sylvain Gagné et Nathalie Thériault.



Camille Vanhoutte se joint
à l'équipe en janvier 2003.



Nathalie Lord.



Sylvie Bonin, enquêtrice
aux agressions sexuelles.



*De gauche à droite : M^{re} Jacques Casgrain (procureur adjoint au BLACO),
Sylvain Gagné et Roger Ferland en pleine préparation des procès.*



*De gauche à droite :
M^{re} Geneviève Lacroix
et M^{re} Jacques
Casgrain, les deux
principaux procureurs
lors des procédures
à la cour.*

*De gauche à droite :
M^{re} Erika Porter,
procureure au BLACO
et Denis P. Turcotte,
technicien en scène
de crime.*



Un gang de rue à Québec ?



Des graffitis retrouvés dans Limoulu.



Un tatouage du nom du gang, WP.

Les têtes dirigeantes



Georges Radwanli,
identifié comme étant à la tête
d'un réseau d'hommes d'affaires.



Nerva Lovinsky,
alias Lion, dirigeait une clique
de proxénètes.



Patrick Kayishema,
alias Pat, identifié comme
le leader du Wolf-Pack.



André Pellissier,
alias Monsieur Soleil,
un proxénète indépendant.

Quelques membres de la clique de Lovinsky



Jean Pierrin Rijacson,
alias Junior.



Jean-Bernard Estelle,
alias Faya ou JB.



Jean Denizard Fandal,
alias L'Unique.



Nadine Gingras,
alias Vegas, conjointe de Lovinsky.

Quelques membres du Wolf-Pack



Têchelet Pierre-De Bellefeuille,
alias Tiger ou Wesh Tesh.



Jean-Max Dolcine.



Clément Karera.



Jean-Claude Karera, alias JC.



Jocelyn Philogène Mior.



N'Djeka Kandula, alias Alphonso.

Le démantèlement des réseaux



Georges Radwanli, lors de son arrestation du 17 décembre 2002 dans la rue Saint-Jean avec les sergents-détectives Sylvie Dufour et Yves Palletier.



Nerva Lovinsky à la sortie des cellules du parc Victoria (poste de police du SPVD), en direction du palais de justice de Québec.

Quelques proxistueurs (ou clients)



Claude Mailloux, le « petit bronzé ».



Yvan Cloutier.



Georges Tannous.



Yves Doyon.



Jacques Racine, le propriétaire
des Pharm-Escomptes Racine.



Robert Gillet, à sa sortie du 275, de
la Maréchaussée (poste du SPVQ), le
17 décembre 2002, après son interrogatoire.



Jean-François Guay.

La folie médiatique

PROSTITUTION ADULTÈRE

DES PREUVES EN BÉTON

- GILLET ACCUSÉ, SON ÉMISSION RETIRÉE
- LES CLIENTS EXIGENT DES ADOCS
- DES ACTES SEXUELS DÉGRADANTS, DIT LA POLICE

ESTIME LA POLICE

6 PAGES



Point de presse du SPVQ, le 18 décembre 2002. De gauche à droite : Marc-André Fortin, André Fillion et Sylvain Gagné.

BUREAU DE PROSTITUTION JUVÉNILE

D'autres clients seront arrêtés dans les prochaines semaines

Émission de presse

Le Service de police de la ville de Québec (SPVQ) a annoncé qu'il poursuivra les clients de la prostitution juvénile. Les clients de la prostitution juvénile sont des personnes qui paient des mineurs pour des services sexuels. Le SPVQ a arrêté plusieurs clients et a saisi des preuves. Les clients de la prostitution juvénile sont des personnes qui paient des mineurs pour des services sexuels. Le SPVQ a arrêté plusieurs clients et a saisi des preuves. Les clients de la prostitution juvénile sont des personnes qui paient des mineurs pour des services sexuels. Le SPVQ a arrêté plusieurs clients et a saisi des preuves.



Les clients de la prostitution juvénile sont des personnes qui paient des mineurs pour des services sexuels. Le SPVQ a arrêté plusieurs clients et a saisi des preuves. Les clients de la prostitution juvénile sont des personnes qui paient des mineurs pour des services sexuels. Le SPVQ a arrêté plusieurs clients et a saisi des preuves.

La folle médiatique (suite)



Florence, Gabrielle et Évelynne
sur le bord de la piscine,
au 1080, avenue des Braves,
propriété de Victor Karmouche.

Que l'on continue !



Que l'on continue ! (suite)



Le drapeau de la Fondation Scorpion est hissé devant l'hôtel de ville de Québec par des manifestants.



Manifestation devant l'hôtel de ville de Québec, organisée par les membres de la Fondation Scorpion.

PROSTITUTION JUVÉNE

Ministres du PQ impliqués? La police n'a pas de preuves

Une présumée proxénète affirme que «des ministres» figuraient parmi les clients du réseau

L'affaire des ministres

■ Des ministres du Parti québécois ont été des clients de prostitution juvénile, selon un document mis en possession de la justice de Québec.

Une présumée proxénète a affirmé avoir eu des relations avec des ministres du Parti québécois. Elle a également déclaré que des ministres du PQ figuraient parmi les clients du réseau de prostitution juvénile qu'elle avait créé.

La présumée proxénète, une femme d'origine québécoise, a été arrêtée à la fin de l'été 2005. Elle a été accusée d'avoir organisé un réseau de prostitution juvénile à Québec. Elle a également été accusée d'avoir eu des relations avec des ministres du Parti québécois.

La présumée proxénète a été arrêtée à la fin de l'été 2005. Elle a été accusée d'avoir organisé un réseau de prostitution juvénile à Québec. Elle a également été accusée d'avoir eu des relations avec des ministres du Parti québécois.



Une présumée proxénète, une femme d'origine québécoise, a été arrêtée à la fin de l'été 2005.

Aucun ministre impliqué, assure la police de Québec

Le PQ demande la réouverture de l'enquête

La police de Québec a affirmé que aucun ministre du Parti québécois n'a été impliqué dans l'affaire de prostitution juvénile. La police a également affirmé que la présumée proxénète n'a pas fourni de preuves suffisantes pour établir que des ministres du PQ étaient des clients du réseau.



La police de Québec a affirmé que aucun ministre du Parti québécois n'a été impliqué dans l'affaire de prostitution juvénile.

RÉVISION DES DOSSIERS SCORPION

Rien ne permet d'accuser «des personnalités politiques»



65 000 signatures à l'Assemblée nationale

Les 65 000 signatures recueillies à l'Assemblée nationale ont été utilisées pour demander la réouverture de l'enquête sur l'affaire de prostitution juvénile. Les signatures ont été recueillies par des citoyens et des membres du Parti québécois.

Les 65 000 signatures recueillies à l'Assemblée nationale ont été utilisées pour demander la réouverture de l'enquête sur l'affaire de prostitution juvénile. Les signatures ont été recueillies par des citoyens et des membres du Parti québécois.



La saga judiciaire



Roger Ferland, suivi
de François Bouchard,
au palais de justice
de Montréal.



Pastel de Mike McLaughlin représentant un moment du procès de Robert Gillet
au palais de justice de Montréal. Gillet est debout, de dos. M^{re} Geneviève Lacroix est
à sa gauche. Roger Ferland, Christian Mailly et la greffière sont à sa droite.
Au centre siège le juge Fraser Martin.

Il se frotte continuellement les mains pour conjurer le mauvais sort. Fandal nous dit aussi ne pas connaître Kayishema. D'abord, il ne le connaît pas, puis il le connaît un peu. Il affirme que Kayishema et ses amis viennent le voir, mais il ne sait pas le nom de son gang! Il se contredit à nouveau en mentionnant que Kandula, les frères Karera, Guy Guy, Christian Ruyange (chauffeur des filles et trafiquant de drogue), Christian Dionne (trafiquant de drogue) et Pierre-De Bellefeuille sont tous des soldats de Kayishema, le *leader* d'un gang appelé le Wolf-Pack. Fandal semble en savoir beaucoup plus qu'il ne le dit. Il soutient que Lovinsky serait plutôt un indépendant.

Je vois bien qu'il n'y a rien à retirer de ce gars-là. Il nie même les achats de drogues et de services sexuels faits par les agents doubles. Alors, je lui lance, un peu pour le titiller, avoir rencontré Lovinsky, qui m'aurait dit qu'il n'est rien sans lui. Fandal rit jaune et s'énerve un peu. Peu à peu sa langue se délie. Lovinsky est violent avec les filles. Kayishema et Lovinsky font danser des filles. Pierrin est dans la clique de Lovinsky. Un rigolo, ce Fandal! C'est vrai qu'il est «Unique» en son genre. Il sera incarcéré jusqu'au prononcé de sa sentence.

Comme de fait, après ces arrestations, les gars commencent à paniquer. Les cliques de Lovinsky et de Kayishema sont sur le gros nerf. Ils sont convaincus que la police est sur leur dos. Fandal semble avoir passé le message à tout le monde, même à Radwanli. Ce dernier est non seulement inquiet d'être dans la mire de la police, il craint aussi que Pierre-De Bellefeuille découvre qu'il lui vole des filles. Les gars se menacent et s'invectivent pour les filles. Leurs propos sont explicites et la tension monte d'un cran. On ne pouvait vraiment plus ignorer la pression qu'ils mettaient sur les filles. Il nous fallait tirer la plogue.

Travail préparatoire pour les arrestations

Pendant la période d'écoute électronique, notre équipe immédiate s'agrandit. Deux patrouilleurs du GRIPP, Sylvain Laforest et Dominique Lambert, grossissent ainsi les rangs de notre groupe. Ces patrouilleurs travaillent habituellement dans les bars et les secteurs achalandés. Leur spécialité est de repérer et de vérifier les gars du crime organisé et des

gangs. Comme on manquait aussi d'effectifs pour l'analyse des informations qui n'arrêtaient pas d'affluer, je vais voir Gaétan Labbé, le directeur adjoint de la gendarmerie (patrouille), pour qu'il m'en fournisse davantage. Yves Huard, Richard Gamache et Christian Lachance s'ajoutent donc à l'équipe de validation des infos. D'autres enquêteurs vont également se joindre à l'équipe, dont Camille Vanhoutte, Claude St-Pierre, Paul Malouin, Nathalie Lord, Denis P. Turcotte et Jacques Germain, du bureau de l'identité judiciaire. Ces ajouts à l'équipe se poursuivront jusqu'en janvier 2003 avec l'embauche de deux secrétaires, une employée de la Ville de Québec et l'autre en provenance du BLACO, qui opère dans nos bureaux pour la numérisation et l'échange des documents entre procureurs et policiers. Ce sera aussi à ce moment que les demandes des procureurs se multiplieront.

Déjà, en septembre, j'avais commencé à classer les informations avec l'aide de Christian, mais l'heure fatidique approchait et il fallait maintenant tout préparer pour divulguer la preuve efficacement. J'ai donc demandé à Christian de mettre en place un système de numérisation pour toute la preuve, une pratique développée aux escouades régionales mixtes. J'ai suggéré à Sylvain Gagné de faire de même pour tous nos documents. On allait pour la première fois rendre disponible la preuve dans un système de classement uniforme et chronologique. Pour accomplir cette tâche colossale, Christian est assisté de deux secrétaires au fil des mois. Cette numérisation de la preuve est ensuite placée sur un disque dur non connecté au réseau informatique de la ville, pour protéger sa confidentialité. Encore une fois, le *need to know*! Par contre, le 12 décembre, lorsque viendra le jour de l'inscription du dossier dans le système informatique, le GIP (Gestion informatisée policière), il n'y aura plus de retour en arrière. À partir de ce moment, les fuites débiteront et nous n'aurons plus le choix de fermer nos lignes d'écoute et de procéder à la première vague d'arrestations. Sylvain Gagné préparera même un plan d'opérations, avec le soutien du service des communications du SPVQ.

Tout ce travail de préparation aux arrestations se fait en même temps que l'écoute électronique et les rencontres avec M^e Marc-Denis Quintin pour intenter des procédures (DIP³⁹). Celui-ci nous suggère d'ailleurs de procéder autrement qu'à l'habitude. En effet, il demande que le procureur décide des accusations à la suite de l'analyse des preuves et procède à des dénonciations et à des autorisations de plainte, sans la procédure

habituellement policière. Cette façon de faire me convenait parfaitement. Nous étions prêts.

-
24. André Arthur est décédé le 8 mai 2022.
 25. Une cause «articulable», ou la détention aux fins d'enquête, est un pouvoir de détention sur une courte période dans le but d'éclaircir une situation potentiellement criminelle. Elle se différencie du pouvoir d'arrestation, car il faut des soupçons raisonnables pour procéder à cette détention. Dans le cas d'une arrestation, le policier doit avoir des motifs raisonnables et probables de croire que la personne a commis un crime.
 26. Les Rock Machine prennent le nom de Bandidos le 1^{er} décembre 2000. Cette bande de motards criminalisés n'existe plus au Québec depuis leur élimination par les Hells Angels dans les années 2000.
 27. Un affidavit est une déclaration écrite sous serment, attestée par un mandataire autorisé par la loi, habituellement un procureur, qui présente des faits soutenant une demande d'autorisation judiciaire, à savoir d'obtenir la permission de poser des actes juridiques tels que l'écoute électronique, la vidéosurveillance, une perquisition, etc. Cette autorisation est octroyée par un juge, dont le document porte le nom de mandat.
 28. La charge du Directeur des poursuites criminelles et pénales est créée en 2007 à la suite de l'entrée en vigueur, le 15 mars, de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales (LDPCP). Elle distingue alors les fonctions du procureur général, assumées par le ministre de la Justice, de celles des poursuites en matière criminelle et pénale. La Loi sur le Directeur des poursuites publiques est son pendant fédéral.
 29. UPAC: Unité permanente anticorruption.
 30. Une requête pour un changement de venue est une demande pour qu'une cause soit entendue devant un autre tribunal ou district judiciaire. Les raisons invoquées sont la tenue d'un procès équitable et efficace.
 31. La Maison Dauphine, ou La Dauphine, est un centre qui offre des services essentiels et d'appoint aux 12 à 35 ans.
 32. L'unité GRIPP avait fait une descente dans ce bar à cause de la présence de mineurs.
 33. L'opération BMW a été menée par l'Escouade régionale mixte de Québec sur trois membres des Rock Machine: Bérubé, Max et Williamson.
 34. L'opération ZIPLOC a été menée par l'Escouade régionale mixte de Montréal. Le nom faisait référence aux petits sacs utilisés pour la vente de cocaïne.
 35. Des 39 épisodes de surveillance (filatures), dont 27 durant la période d'écoute électronique, 11 ont concerné Lovinsky.
 36. Le contenu preuve regroupe la filature, l'écoute électronique, les témoignages de policiers, d'enquêteurs et d'agents doubles. Tous les extraits d'écoute électronique auxquels nous faisons référence ont été auditionnés et rendus publics dans les procédures judiciaires.
 37. Bars à gaffe: bars de danseuses nues où il y a de la prostitution. Ce sont des bordels déguisés en bars de danseuses.
 38. Les Crack Down Posse (CDP) et les Krazz Brizz (KB) sont des gangs de Montréal d'allégeance de couleur bleue, des Crips. Ils ont été identifiés vers le milieu des années 1990.
 39. DIP: Demande d'intenter les procédures.

Vagues d'arrestations

Forte de ces trois mois de travail policier acharné, l'équipe de Scorpion est enfin prête à procéder au retrait des victimes et à sa première grande razzia de proxénètes et de clients. Elle est alors loin de se douter de l'impact médiatique et politique qu'auront ses opérations. La réaction du public, particulièrement celle de la population de la ville de Québec, sera sans précédent et le choc, total.

PREMIÈRES ONDES SISMIQUES

Après 90 jours d'enquête, les informations proviennent de partout, notamment des familles, des directions d'école, de la DPJ, de citoyens, de voisins, etc. Les patrouilleurs ont collecté près de 210 rapports d'information, fait 76 interceptions policières et réuni six témoins des actes⁴⁰. L'écoute roule 24 h sur 24, mais génère 20 heures d'écoute réelle à analyser et à traiter par jour. La tâche d'analyse est colossale. La filature corrobore l'écoute. Les agents doubles achètent des filles et des stupéfiants. Nous sommes prêts pour les saisies des produits de la criminalité. Nous avons en main 18 mandats d'amener par le Tribunal de la jeunesse. Cela concerne 18 victimes sur les 28 qu'on a détectées. On se prépare pour la grande razzia, soit de sortir les filles de ces réseaux le 16 décembre et le 17 décembre, d'arrêter ces criminels.

La protection des victimes

La journée du 16 décembre commence à 6 h avec le petit-déjeuner de l'équipe au Normandin. Elle va s'avérer fort occupée. Ce déjeuner est plus important qu'à l'habitude, parce que lors d'une journée *round-up* ou de ratissage, on sait à quelle heure on commence, mais jamais quand on finit. Il est établi dès le départ que Sylvain, Christian et moi coordonnerons toute l'opération du poste de commandement situé dans la salle des mesures d'urgence du parc Victoria. On a beau tout planifier, on n'est jamais à l'abri de surprises. Il faut donc savoir rebondir en cas de problèmes.

En sortant du restaurant, je monte dans mon véhicule et ouvre la radio au poste CHIK 98.9. Ma chanson préférée *Lose Yourself*, d'Eminem, écrite pendant le tournage du film *8 Mile*, joue. Les paroles ont aujourd'hui une résonance particulière: «Si j'avais. Une chance. Ou une opportunité. De saisir tout ce que j'ai toujours voulu, en un instant. La saisis-je? Ou la laisserais-je filer⁴¹?» C'est ma pièce fétiche, un signe des dieux que la journée sera bonne.

Direction le breffage du matin. Habituellement, cette rencontre se tient dans un bureau privé entre Sylvain, Christian et moi, mais ce matin elle se passe au gymnase du poste de police, aménagé pour l'occasion en salle de classe. Dix-huit équipes constituées d'un patrouilleur de police jeunesse et d'un enquêteur ayant de l'expérience en entrevue avec des victimes d'agression sexuelle ou dans les opérations impliquant des réseaux criminels sont convoquées à ce breffage. Ces personnes ont été minutieusement sélectionnées pour leurs compétences parmi tout le personnel du SPVQ. Sont aussi présents certains patrons, en l'occurrence Marc-André Fortin, Martial Tremblay, Jacques Harvey du Service de renseignement criminel, Diane Blanchet ainsi que les responsables des communications, André Fillion et Jean-François Vézina, l'un des porte-parole du SPVQ.

Cette journée sera décisive pour la suite des événements. Dans la salle du gymnase, on sent la fébrilité. Tous attendent avec impatience de connaître la stratégie de déploiement des opérations et du déroulement de la journée. Bien que nous sachions que depuis le 12 décembre, il est de plus en plus difficile de garder le secret autour de nos activités, nous ne pouvons laisser les équipes d'intervention dans le flou. Nous nous gardons tout de même une certaine réserve, car il ne faut surtout pas que notre opération du

lendemain s'ébruite. Martial prend la parole et revient sur le principe de la confidentialité, au risque de faire avorter l'enquête. Comme dans tous les breffages d'envergure, il explique également à chaque personne son rôle dans le déploiement des opérations. Sylvain, Christian et moi faisons par la suite le bilan de l'enquête et la stratégie opérationnelle de déploiement des forces, en revenant sur les rôles, les lieux, les suspects et la responsabilité de chacun. Tout le monde est informé de nous aviser chaque fois qu'une fille est amenée au poste.

Dans ce genre de présentation, il est important que les policiers en sachent assez pour ouvrir l'œil lors de l'arrestation et la perquisition. Ils doivent, certes, arrêter un individu, mais aussi fouiller les lieux pour trouver d'autres preuves, d'où l'importance d'avoir une bonne connaissance de l'enquête. On tend habituellement à présenter tous les éléments qui peuvent permettre de déterminer une infraction de prostitution juvénile (présence d'un mineur, connaissance de l'âge par le client, échange d'argent, etc.) et les indices à rechercher sur les lieux du crime et dans les déclarations des victimes. Puis, nous examinons la preuve amassée à travers les moyens d'enquête utilisés, à savoir les nombreux rapports d'information et d'interception policière, les déclarations des jeunes filles, les dossiers antérieurs non résolus de fraude, de menace, d'intimidation et d'agression sexuelle, la surveillance physique, les agents d'infiltration, l'écoute électronique, les caméras et les micros. On leur fait savoir que l'écoute électronique est toujours active; par conséquent, ils ne doivent pas toucher au téléphone des résidences. En effet, tant que les suspects ne sont pas arrêtés, nous gardons les lignes ouvertes par mesure de sécurité et aussi pour capter d'autres conversations qui pourraient servir à étayer la preuve. On demande aux équipes d'être le plus professionnelles possible dans toutes leurs interventions, car elles seront assurément scrutées à la loupe par les tribunaux et les avocats de la défense.

Une présentation de l'organigramme des réseaux est diffusée avec les noms, les rôles et les photos des principaux suspects. On établit clairement l'objectif de cette journée, soit de retirer 18 jeunes filles de leur milieu familial avec le soutien de la DPJ et un mandat d'amener⁴². Un responsable et une équipe d'intervenants de la DPJ sont alors dans nos locaux de Sainte-Foy pour participer et voir au bon déroulement des entrevues. Cependant, ce sont les policiers qui mènent les entrevues et doivent nous contacter au

poste de commandement pour faire un bilan de leurs démarches et de l'évolution de leurs entrevues.

Finalement, on leur donne les dernières instructions sur les éléments d'information à aller chercher et la méthode privilégiée pour ce genre d'entrevue: convaincre la victime qu'elle est manipulée et sous le contrôle d'un proxénète; lui faire prendre conscience de son changement de style de vie (vêtements, musique, amis, etc.); ne pas chercher de profil; mettre de côté ses préjugés; être empathique et ouvert; créer un lien de confiance; développer un savoir-être et un savoir-faire; récupérer les numéros de téléphone, les informations sur les amis, les contacts; être conscient que certaines filles ont déjà une expérience des entrevues avec des policiers ou des intervenants; leur rappeler le cycle de la violence; comprendre leur parcours; et enfin, toujours garder en tête que ce sont encore des enfants vulnérables et d'une grande naïveté. On leur suggère également d'être stratégique dans la présentation des éléments de preuve, afin d'obtenir les aveux et les explications des victimes. On leur mentionne aussi qu'elles ne seront pas toutes gentilles et collaboratrices et qu'il se peut fort bien que certaines leur mentent. Les entrevues doivent être structurées et aboutir à une déclaration, puis à une assermentation avec une captation sur vidéo, si cela est approprié. D'ailleurs, tous les interrogatoires que nous mènerons le 16 décembre permettront de mieux comprendre l'écoute électronique et les filatures de certains clients et proxénètes. Cela renforcera les affidavits de perquisition et d'arrestation contre plusieurs clients.

À la sortie du breffage, je lance aux gars: «*Alea jacta est*⁴³.» J'avais appris un petit peu le latin avec mon oncle André, qui était prêtre. Luc me demande: «Qu'est-ce que ça veut dire, mon intellectuel de Sainte-Foy?

- Seulement que... le sort en est jeté! dis-je.
- Crime de Roger, t'es capable de nous dire n'importe quoi! ajoute Bendo.
- En tout cas, depuis que Roger est parti de la Beauce, il prive son village de son idiot, dit Sylvain pour me taquiner.

On aimait bien souvent se titiller de la sorte. Lors de grands moments de tension, l'humour est toujours bénéfique.

Les prises en charge des jeunes filles se déroulent de 8 h à 10 h du matin. Nathalie est avec la DPJ et gère les interactions avec les parents et les victimes. On constate que certaines filles ne sont pas à leur domicile. C'est le cas de Suzie, qui est à Montréal au moment de la razzia. On doit donc trouver leur nouvelle localisation et refaire des mandats. Diane s'occupe alors des affidavits de dernière minute. On retrace Suzie grâce à son cellulaire et aux informations obtenues par sa famille. Ce seront nos confrères du SPVM et du service municipal de Brossard qui la récupéreront pour nous. Bendo et Luc sont quant à eux sur l'écoute électronique, car on savait que les lignes allaient forcément bouger avec l'arrestation des filles. Marc-Denis Quintin et Sabin Ouellet se trouvent en soutien. D'heure en heure, les filles sont toutes retrouvées et amenées au poste de police. Les entrevues se déroulent dans la confiance et l'ouverture. Christian y va de conseils stratégiques à certaines équipes d'enquêteurs, relativement à des informations plus délicates à dévoiler.

On savait bien que le retrait des filles pourrait entraîner une panique chez les gars et mettre en péril l'offensive du 17 décembre. Il fallait donc neutraliser la pipelette du réseau et star des jeunes filles, le connecteur par excellence: Jean Pierrin. On utilise alors les preuves que nous avons collectées dans l'écoute électronique et les déclarations des filles en matière de trafic de stupéfiants pour lancer un mandat d'arrestation contre lui. Bien évidemment, les charges de proxénétisme lui seront données le lendemain lors de la rafle des clients et des proxénètes. Cette opération est mise en branle à 14 h 05 afin qu'il comparaisse le lendemain au palais de justice. On ne voulait surtout pas que les médias ébruient notre intervention. Pierrin est mis en détention jusqu'au moment de sa comparution.

Les interrogatoires des filles

Les déclarations entrent au poste de commandement. Christian, Sylvain et moi les parcourons pour guider les entrevues. Celle d'Hélène, 17 ans (16 ans au moment des faits), est intéressante, particulièrement son arrestation. Lorsqu'on se rend à son domicile pour l'intercepter, elle n'y est pas. On finit par la retracer dans un quartier huppé de Québec, au domicile du fils d'un juge, en compagnie de deux autres jeunes dans la vingtaine connus des policiers comme des relations des Hells Angels. Comme ils sont munis d'un mandat d'amener, Hélène n'a d'autre choix que de suivre les policiers. Lors

de son interrogatoire, elle raconte avoir rencontré Pellissier par l'entremise d'une serveuse du Living qui donnait des cours de danse avec lui. Celui-ci l'a entraînée par la suite dans les bars de danseuses contrôlés par des proches des motards. Connaissant son âge, Pellissier lui aurait demandé de se prostituer avec un homme qui offrait 200\$ pour des mineures. Cet individu était notre agent double.

En fait, les interrogatoires des filles et des parents nous confirment l'existence de réseaux de proxénètes. Lucie, 16 ans (15 ans au moment des faits), nous raconte avoir été violée lors d'un *gang bang* par Lovinsky et les membres d'un groupe de musique. Elle a aussi dansé et s'est prostituée dans des bars contrôlés par des Hells Angels. Nadia, 16 ans, raconte avoir été agressée sexuellement par Lovinsky et Pierrin. Pénélope, 16 ans (15 ans au moment des faits), confirme aussi avoir été agressée sexuellement par Fandal, comme plusieurs de ses amies.

Certaines filles, sans avoir fait de prostitution, sont des témoins importants. Par exemple, Marie-Pierre, 17 ans (16 ans au moment des faits), explique n'avoir jamais dansé nue pour le compte du Wolf-Pack ni fait de prostitution, mais connaître plusieurs filles de sa polyvalente qui le font et qui ont subi des violences de la part de Lovinsky, de Pierre-De Bellefeuille et de Pierrin. Elle dénonce également des gars aux résidences de l'Université Laval et Georges Radwanli. Noémie, 17 ans, en est une autre qui l'a échappé belle. Elle a connu Pierrin, qui était son amoureux. Celui-ci lui a présenté Lovinsky, qui a essayé d'avoir à plusieurs reprises des relations sexuelles à trois avec elle. Puis, elle a entendu des rumeurs sur Pierrin, ses amis et sa mère, Angelina Castelly, à propos de prostitution juvénile. Elle raconte avoir confronté Pierrin, mais qu'il a toujours nié.

Parmi ces filles qui ne se sont pas forcément des prostituées, il y en a qui ont toutefois participé à de la fraude. Patricia, 16 ans (15 ans au moment des faits), avoue avoir donné sa carte de guichet à Pierrin pour de la fraude bancaire. Elle rapporte que Lovinsky lui aurait proposé de la dévierger et qu'il lui aurait demandé de lui faire une fellation, chose qu'elle aurait refusée. Elle avait 13 ans au moment des faits. Elle poursuit en disant considérer Angelina Castelly comme une deuxième mère, même si son fils Pierrin proférait des menaces de mort aux filles qui lui manquaient de respect. Il lui aurait d'ailleurs dit «*qu'il allait un jour la dompter*».

Les entrevues s'enchaînent et se ressemblent. Ce sont inlassablement les mêmes violences, les mêmes noms, lieux et modes opératoires. Quelques déclarations de victimes font émerger de nouveaux suspects, ou du moins renforcent la preuve collectée lors de l'écoute électronique et de la filature. C'est le cas de celles des sœurs A et de Rachel. Ce seront d'ailleurs les deux seuls interrogatoires où je vais m'impliquer. En fait, vers 15 h, Christian sollicite mon aide. L'équipe responsable de l'interrogatoire d'Evelyne, l'une des sœurs A, patine. La jeune fille ment, manipule les policiers, pleure et va même jusqu'à vomir son dîner. Marie-Josée Dostie et Normand Turcotte, deux excellents enquêteurs, n'osent pas la confronter, de peur de briser le lien de confiance. Je fais donc irruption dans la salle d'entrevue, où Evelyne est assez contente de me voir. Elle faisait partie des jeunes filles que j'avais interrogées lors des premières heures de l'enquête. Comme elle avait encore cette attitude récalcitrante, je décide d'être celui qui remet les pendules à l'heure.

- Salut, Evelyne. Que t'arrive-t-il? On m'a raconté que tu pleures, que tu n'es pas heureuse d'être ici, que tu as vomi ton dîner et que tu t'inquiètes pour ton avenir. Lorsque je t'ai rencontrée en septembre, on t'a avertie que tu devais arrêter tes activités de prostitution et éviter de retourner chez Radwanli. Ta mère te l'avait aussi demandé. Je t'avais également mentionné d'être discrète sur notre enquête et de ne pas en parler à tes amies. De nous appeler si tu apprenais des choses. Alors, toi, qu'est-ce que t'as fait? Le jour où on pose une caméra chez Radwanli, on te voit arriver avec ton beau petit manteau blanc avec un col en fourrure!
- T'es pas correct, Roger Ferland, tu nous espionnes! lance-t-elle en éclatant en sanglots.
- Arrête tes larmes de crocodile, chère jeune fille. Tu veux jouer à la grande femme? Comporte-toi comme telle. Soit tu racontes la vérité à Marie-Josée et à Normand, qui sont de loin les deux meilleurs et les plus empathiques enquêteurs que je pouvais trouver pour t'aider à traverser ce moment difficile, soit on te remet à la DPJ sans plus d'explication, parce que tu continues à mentir, malgré toute la preuve qu'on a contre Radwanli. Ce que tu risques, c'est de te

retrouver en milieu fermé en centre jeunesse et de te faire traiter comme une délinquante plutôt que comme une victime.

J'ai été dur. Je le reconnais, mais parfois on n'a pas vraiment le choix de jouer au *bad cop* si on veut protéger certaines personnes d'elles-mêmes. Finalement, elle passe à table et nous explique en détail tout son parcours de prostitution. Elle confirme même certains éléments de la déclaration d'une autre victime, Caciopé. Elle relate que cette dernière aurait eu trois clients de Toronto en même temps, pendant qu'elle se prostituait avec Radwanli, Choueiri et un autre gars. Elle corrobore également plusieurs points sur Karmouche. D'ailleurs, lors de l'interrogatoire des sœurs A, Gabrielle confirme avoir eu des relations sexuelles avec Victor Karmouche, moyennant une cinquantaine de dollars chaque fois. De son côté, Evelyne parle plutôt d'attouchements. Gabrielle et Fanny rencontrent Karmouche à la Place Laurier en octobre 2002, où ils s'échangent leurs numéros de téléphone. Trois semaines plus tard, il l'appelle et l'invite à sa résidence avec sa sœur, Fanny. Pendant cette visite, Gabrielle a une relation sexuelle complète avec Karmouche pour 50\$. Elle serait retournée chez lui à plusieurs reprises. Evelyne, quant à elle, le rencontre par le biais de sa sœur, Gabrielle. Elle est impressionnée par sa grande maison et sa piscine intérieure.

Lors d'une autre soirée au domicile de Karmouche, où elle se trouve avec ses deux sœurs et Florence, des photos sont prises par les filles et Karmouche; on y voit ces dernières parfois en maillot de bain, parfois complètement nues. *Le Journal de Montréal* et *Allô Police* ont d'ailleurs publié une de ces photos, montrant trois des jeunes filles en maillot de bain assises sur le bord de la piscine. Cette photo est prise le jour où Karmouche est mis sous filature, soit le 20 novembre 2002. Il joue le rôle du gentil monsieur, celui qui les nourrit et les loge en échange de photos nues et de services sexuels. Florence, 17 ans, corrobore les propos de Gabrielle et d'Evelyne. Elle dit que Karmouche lui aurait fait visiter la maison, puis en aurait profité pour prendre un bain avec elle et exiger une fellation. Ils ont ensuite fait plusieurs positions sexuelles, pour finir avec une relation anale. Elle a reçu 55\$ pour le taxi et ses services sexuels. Toutes les victimes de Karmouche ont déclaré que ce dernier connaissait parfaitement leur âge. D'ailleurs, une autre jeune fille, Rose, mentionne dans sa déclaration du 3

février 2003 qu'il lui aurait avoué que les filles mineures, de 14-15 ans, faisaient bien l'amour.

Vers 17 h, Christian m'interpelle à nouveau. Les enquêteurs Serge Rousseau et Jean-Pierre Veilleux, chargés de l'interrogatoire de Rachel, constatent que la jeune fille collabore mais cache des faits ou contredit l'écoute électronique ou la filature. Elle oscille entre la vérité, le mensonge et l'omission. Rachel est cette jeune fille qui apparaît sur nos radars lors de la filature de Doyon et de Gillet, le 12 novembre. En fait, Rachel craint de perdre la face ainsi que l'affection de sa famille et des intervenants du centre jeunesse. Christian et moi donnons quelques conseils aux intervieweurs pour relancer l'entrevue, mais vers 19 h, ils n'ont toujours pas de déclaration officielle. Les gars sont épuisés de tourner en rond.

Je prends alors la relève avec ma collègue de longue date de Sainte-Foy, Nathalie Blais. Dans un premier temps, je tente de créer un lien de confiance. «Salut, Rachel. Je m'appelle Roger Ferland, je suis l'un des enquêteurs responsables de ce qui arrive aujourd'hui. J'ai la chance d'être accompagné d'une des meilleures policières que je connaisse et en qui j'ai extrêmement confiance. Je veux que tu saches que nous pouvons tout entendre et qu'il n'y a plus grand-chose qui nous dérange. Nous ne sommes pas là pour te juger. Malgré notre expérience, nous savons que nous ne pouvons pas nous mettre à ta place, mais nous te demandons de nous faire confiance. Tout ce que nous voulons, c'est la vérité. Tu n'as pas à avoir peur. Nous ferons tout pour te protéger.»

Tout ce que je lui ai dit était sincère. Je croyais vraiment que nous pourrions la protéger. Malheureusement, je n'ai pas pu tenir ma promesse. Ce qu'elle a subi lors du procès de Gillet est encore une blessure en moi. Elle a été mise à nue, livrée en pâture, sans aucun égard pour ce qu'elle avait pu endurer avec ces hommes. Traitée de menteuse, de mythomane, un avocat de la défense se plaisait même à l'appeler «la star». Elle a été interrogée à tellement de reprises que même un adulte en aurait perdu la raison. Alors, imaginez une enfant de 16 ans! Rachel est mon plus grand regret dans toute cette enquête.

Ce soir-là, elle s'est ouverte à nous. Je suis extrêmement chanceux d'être avec Nathalie Blais pour cette rencontre. C'est une dame intelligente d'une grande précision dans ses prises de notes et ayant un sens juridique aigu. Rachel a 14 ans quand elle commence à faire du *Net Live* à Montréal

durant l'été 2001, alors qu'elle est en fugue. Elle devait se masturber et se déshabiller devant des écrans d'ordinateur branchés en *live*. Rachel est contente de cette expérience, car elle n'a aucun contact direct avec les clients et peut faire beaucoup d'argent en peu de temps. Ce mode de vie lui semble alors idéal. Toutefois, elle consomme beaucoup de drogue durant cette période et dépense plus de 2000\$ par semaine, malgré des revenus pouvant aller jusqu'à 3500\$ par semaine. Elle aboutit en centre jeunesse lorsque ses parents découvrent ses activités. Puis, Rachel rencontre un individu sur un site de discussion. Il se dit producteur d'artistes. Il la présente à deux humoristes, dont les noms sont toujours protégés par une ordonnance de la Cour supérieure. Ce producteur d'artistes sera arrêté, perquisitionné, interrogé, puis relâché.

En juin 2002, Rachel rencontre Suzie, qui lui présente Georges Radwanli. Elle entre dans son réseau de contacts et se prostitue avec lui et plusieurs de ses références: Sam Choueiri, Jean-François Guay, Yves Doyon, Manuel Mansour. Elle énumère les lieux, les actes sexuels, les échanges d'argent et de biens, le nombre de fois qu'elle a été avec eux. Certains lui donnent de la drogue, d'autres des fleurs. Comme plusieurs filles de son âge, elle rêve de chanter. Certains de ces hommes lui promettent la gloire, le vedettariat. Ils sont crédibles, riches, populaires et bien branchés à Québec. Radwanli est rusé, avec ses allures angéliques. Il lui fait croire qu'elle est autonome, que c'est elle qui décide, mais dans les faits, ce n'est pas le cas. Elle ne choisit pas les lieux, les clients ni le moment. Elle veut ralentir, mais sent que Radwanli la contrôle. Rachel nous parle des endroits où les clients défilent: l'appartement au-dessus de la boutique de Radwanli, le 539, rue Grande Allée, ainsi que des chambres d'hôtel et de motel.

Enfin, Rachel reprend en détail les actes sexuels qu'elle a dû faire. Certains de ces gars étaient gentils, d'autres aimaient l'insulter ou être violents. Puis, elle nomme Robert Gillet, qu'elle dit avoir «fait» après Jean-François Guay, mais juste une fois. Elle le répétera le 30 mai 2003 lors de son témoignage à l'enquête préliminaire de Gillet. Témoignage qui sera toutefois discrédité lors son procès.

Le regard dans le vide, la tête penchée, comme si elle était la pécheresse, celle qui devrait avoir honte, elle nous raconte son histoire les larmes aux yeux. À un moment, je fais signe à Nathalie de prendre la relève. Nathalie poursuit à ma place, tandis que la jeune fille reprend son

souffle. Elle se positionne face à la victime. Doucement, elle la rassure, l'amène à se libérer de ses secrets. Rachel raconte avoir accompagné Gillet dans un hôtel le lendemain de sa rencontre avec Guay. Elle parle de *golden shower* dans le bain de la chambre, d'une relation sexuelle complète et de l'utilisation d'une télécommande. Ces informations feront également partie de son témoignage du 30 mai 2003.

Au milieu de l'après-midi, j'avais reçu un appel du procureur de la Couronne, M^e Quintin, me confirmant l'octroi des mandats d'arrestation contre les clients suivants: Anthony Torbey⁴⁴, Claude Mailloux, Abdul Rhaman Kharamandeh, Yvan Cloutier, Ahmad Cheraim, Ioanis Balalas, ainsi que pour les proxénètes Radwanli, Pellissier, Pierre-De Bellefeuille, Georges Tannous, Lovinsky, Clément Karera, Pierrin, Mior, Estelle, Kandula. Des mandats de perquisition avaient aussi été lancés contre Pellissier, Radwanli et Lovinsky. Il faut savoir que le mandat d'arrestation permet d'arrêter la personne concernée, tandis que celui de perquisition autorise la fouille des lieux et la collecte de preuves. Avec le témoignage de Rachel, on pouvait ajouter Robert Gillet. J'avais été en contact avec Sabin toute la journée et malgré l'heure tardive, il m'avait demandé de l'informer du dossier de Rachel en me recommandant de faire parvenir sa déclaration à M^e Quintin le lendemain, à la première heure, pour la rédaction des nouveaux actes d'accusation et un mandat visé contre Robert Gillet.

Finalement, la collecte s'est avérée fructueuse. Nous avons 18 nouvelles déclarations.

17 DÉCEMBRE 2002, JOUR 90

À l'aube du grand ménage

Comme la journée du 16 décembre, celle du 17 décembre s'annonce fort mouvementée. Déjà, vers 6 h 30 du matin, bien avant le breffage matinal, les patrouilleurs sur le terrain, placés en surveillance au cas où les suspects quittent leur domicile, nous informent que des véhicules de TVA sont stationnés sur la rue Saint-Jean, à proximité du commerce de Radwanli, tandis que d'autres sont en attente à Charlesbourg près du domicile de Lovinsky et devant la centrale du SPVQ. Cette situation ne m'étonne guère, puisqu'on n'arrêtait pas d'avoir des fuites depuis le 12 décembre. Ça risquait de devenir un vrai cirque.

Après notre déjeuner habituel d'équipe, on se retrouve encore au gymnase du parc Victoria. On est beaucoup plus nombreux qu'hier, soit environ une centaine de policiers. Cette fois-ci, on a besoin des équipes de perquisitions, d'arrestations et d'interrogatoires. Des maîtres-chiens sont aussi réquisitionnés. Les lieux sont identifiés à l'avance, ce qui nous permet d'avoir un responsable de la perquisition et un autre, communément appelé dans le jargon policier *exhibit-man*, chargé des pièces à conviction. Il aura pour tâche de faire l'inventaire, de noter, de prendre en photo et de saisir toutes les pièces à conviction apportant des éléments incriminants ou corroboratifs pour l'enquête. Une équipe de deux à quatre policiers-fouilleurs accompagne la saisie. Elle va se faire dans tous les lieux que nous avons identifiés, et le nombre de fouilleurs variera selon la superficie de l'endroit à investiguer. C'est généralement cette même équipe qui verra à sécuriser les lieux en fonction du niveau de risque, préalablement évalué par le responsable de la perquisition. Doit-on s'annoncer, ou plutôt privilégier une entrée dynamique et défoncer la porte sans avertissement? Plusieurs éléments sont pris en compte pour évaluer le risque, à savoir les antécédents du suspect, la nature du crime, le nombre d'occupants, la configuration des lieux, la présence d'armes ou de stupéfiants, le risque de destruction de preuves, etc. Le but est de procéder en minimisant le risque.

Une équipe de l'identité judiciaire est également présente au breffage. Elle est mise à contribution sur demande seulement. Sylvain Gagné est celui qui lui donne le feu vert. Sa tâche est de photographier ou d'expertiser certains éléments (empreintes digitales, prise de photos, récupération de données informatiques, etc.) qui deviendront par la suite des preuves potentielles lors d'un procès. Une équipe de transport est aussi mobilisée pour le remisage des véhicules qui seront saisis. Grâce au travail de Richard Marcoux, il était possible de confisquer plusieurs véhicules comme biens infractionnels, puisqu'ils avaient servi au transport des jeunes filles. Des patrouilleurs sont affectés au remisage et au suivi des remorqueuses, qui récupéreront les véhicules pour la fourrière. Ils devront par la suite faire l'inventaire du contenu de chaque véhicule. Habituellement, les biens confisqués sont vendus et l'argent retourne à l'État pour servir aux enquêtes.

La stratégie opérationnelle qui se dégage alors est la suivante: deux sergents-détectives sont chargés de l'arrestation et de l'interrogatoire des suspects. Par exemple, dans le cas de Radwanli, outre les deux enquêteurs,

six fouilleurs vont s'occuper de son appartement et de son commerce. Son véhicule sera saisi et le micro retiré. Le même processus est mis en place pour Pellissier et tous les autres clients. Un fait cocasse: après son interrogatoire, Claude Mailloux demande à sortir discrètement du poste de police pour éviter la meute de journalistes à l'entrée. Il n'aura pas droit à ce privilège et, par conséquent, il décidera de partir à la course vers un véhicule stationné sur la rue de la Maréchaussée. Quelle n'est pas notre surprise lorsque nous réalisons que le chauffeur est un policier actif du SPVQ! L'information a été transmise aux affaires internes afin de faire la lumière sur cette relation.

L'affaire du golf érotique de Claude Mailloux

Les arrestations du 17 décembre 2002 ont créé une onde de choc au Québec, qui s'est fait ressentir encore plus intensément dans la ville de Québec. Les journalistes se sont mis à faire leurs propres enquêtes, les langues se sont déliées. Des citoyens ont rapporté des événements qu'ils ont observés, dont ils ont été témoins ou victimes.

En février 2003, les médias commencent à s'intéresser de plus près à Claude Mailloux. Son arrestation amène deux jeunes femmes à dénoncer une situation dont elles ont été témoins lors d'un tournoi de golf. Ce sont notamment les journalistes Carl Langelier, Denis Therriault et Élisabeth Fleury qui vont se pencher sur cette affaire. Les deux filles leur révèlent avoir participé à un tournoi de golf érotique s'étant déroulé sur deux jours, en août 2001, au Club de golf Mont Tourbillon du Lac-Beauport, dont le propriétaire est Michel Noël. Elles font état d'activités sexuelles à différents trous du parcours, et même dans les bois. Les femmes sont en bikini, talons aiguilles, prêtes à rendre divers services sexuels à la clientèle. Il y a également des isoloirs dans le *club house* et, selon leurs dires, certaines filles semblent mineures. Ces dames travaillent alors comme serveuses: elles offrent en dégustation des boissons au départ du trou numéro 5. Elles décrivent cet événement comme une orgie à ciel ouvert, en soulignant également la présence des affiches de CHOI-FM ainsi qu'une foule d'objets promotionnels, notamment dans les isoloirs.

Les enquêtes des journalistes vont révéler plusieurs informations intéressantes et corroborer les propos des dénonciatrices. Dans un premier temps, on apprend que les organisateurs de cet événement sont Claude Mailloux et Martin D'Anjou. D'Anjou confirme d'ailleurs à Denis Therriault avoir engagé des danseuses pour «agrémenter» le terrain de son tournoi⁴⁵. Il dit même, lors d'une audience de la Cour supérieure, s'être «rendu sur place dans les bars de danseuses pour s'assurer que celles retenues avaient une belle apparence⁴⁶». Il ajoute avoir tenu pour acquis que les danseuses travaillant dans un bar n'étaient pas d'âge mineur. En outre, le responsable de l'agence de danseuses Adam et Ève, utilisée par D'Anjou, corrobore l'embauche d'une trentaine de danseuses.

L'équipe de Scorpion commence à s'intéresser à cette histoire lorsque Denis Therriault contacte Jean-François Vézina, aux communications du SPVQ, pour transmettre des informations sur cette affaire ainsi que les coordonnées des deux jeunes femmes. Le 21 février 2003, elles sont d'ailleurs interrogées par deux enquêteurs de Scorpion, Camille Vanhoutte et Claude St-Pierre. La veille, le 20 février au matin, Élisabeth Fleury, du journal *Le Soleil*, fait paraître un papier intitulé: «Un tournoi de golf sous enquête». L'article mentionne alors que la police de Québec enquête sur un tournoi de golf qui se serait déroulé en 2001.

Les enquêtes menées par Langelier et Therriault révèlent la présence du logo de CHOI-FM dans les isoloirs, mais également celle d'un camion aux couleurs de la station avec un gyrophare, au départ du parcours, et des affiches placées un peu partout, entre autres à l'intérieur du chalet principal. Lors de cet événement, CHOI-FM opère aussi une disco-mobile, assure l'animation et commandite un trou sur le terrain où des prix sont remis aux participants, dont le calendrier *Dream Team*⁴⁷. Dans une entrevue accordée à Langelier, Patrice Demers, alors propriétaire de CHOI-FM, révèle avoir participé à ce tournoi de golf avec son animateur Jean-François Fillion. Il est allé jusqu'à dire que ce type de tournoi de golf était «conventionnel⁴⁸», chose qu'il a répétée durant son audience dans le cadre d'une poursuite qu'il avait intentée contre Langelier, Therriault et Pierre Jobin.

De plus, Demers confirme avoir été témoin de sollicitation et de demande d'argent par des femmes qu'il qualifie de danseuses. Concernant les logos, il répond de la manière suivante: «D'aucune façon, CHOI n'était associée directement ou indirectement à qu'est-ce qui a pu se passer là. Ça reste un tournoi de golf conventionnel. Je trouve ça déplorable [...]. Vous me l'apprenez là que nos *posters*, notre affichage étaient directement reliés à ces événements-là. Ce n'était pas du tout volontaire. C'était sûrement une erreur⁴⁹.» Au regard de ces informations, rapportées par Demers lui-même, le juge Jacques rejette sa requête et soutient qu'aucune faute professionnelle ne peut être retenue contre ces journalistes. Il ajoute même que les reportages de TVA visés par la poursuite avaient «été préparés et diffusés conformément aux règles de l'art⁵⁰».

Dans les articles du 21 et 22 février du journal *Le Soleil*, Élisabeth Fleury rapporte aussi la présence de Demers et de Fillion, ainsi que de plusieurs animateurs de radio, sportifs ou restaurateurs. L'article du 22 février reconstitue même une partie de l'événement: «Des exemples? Au trou numéro 3, deux danseuses offraient un spectacle érotique pour 20\$. Au 6, les golfeurs payeurs avaient droit à un striptease s'ils gagnaient à la roulette. Au 8, ils devaient aller chercher, avec la bouche, le billet de 20\$ inséré entre les seins de la danseuse. Au 15, spectacle de "cunnilingus". Les golfeurs devaient regarder le spectacle des deux filles avant de jouer. Toujours au 15, une roulotte. Les prix: 40\$ pour une masturbation, 60\$ pour une fellation, 100\$ pour une fellation sans condom. Au 16, partie de black jack pour 20\$. Le golfeur gagnant avait là aussi droit à un strip-tease. Voilà pour le parcours⁵¹.» Fleury termine son article sur ces mots: «De son côté, la police de Québec tente toujours de déterminer si certaines des danseuses du tournoi 2001 de l'Omnium de l'hôtellerie étaient mineures. Elle n'exclut pas la possibilité qu'il y ait un lien entre elles et le réseau de prostitution juvénile démantelé en décembre dernier⁵².»

Au bout du compte, l'enquête policière n'a pas permis d'établir la présence ou l'absence de mineures sur le terrain de golf.

L'arrestation de Gillet

Aux environs de 10 h, c'est au tour de Robert Gillet de se faire arrêter. Les sergents-détectives François Collin et Jeffrey Plourde se rendent à bord d'un véhicule fantôme, autrement dit banalisé, à la station de radio FM93. Ils vont cueillir l'animateur après avoir écouté la fin de l'émission. Ils demandent à lui parler à la réception et se dirigent ensuite à son bureau. Ils lui lisent ses droits et l'informent des accusations. Gillet appelle son avocat et suit les policiers. Il n'est pas menotté. Au poste de police, il appellera un autre avocat. Il faut savoir que ce sera lors du breffage qu'il sera convenu de l'arrestation de Gillet. J'irai donc le matin même à la greffe du palais de justice de Québec pour récupérer son mandat d'arrestation.

J'étais surpris de découvrir aux nouvelles du soir que Therriault était présent sur les lieux lors de l'arrestation de Gillet. Si certains journalistes veulent les informations toutes cuites dans le bec, d'autres sont plus fouineurs. Therriault est de ce type: un petit malin, rigoureux, qui fait ses propres enquêtes. Bien évidemment, il devait avoir des sources dans nos troupes, car je le trouvais plutôt bien informé. D'ailleurs, il sera présent lors de plusieurs de nos arrestations. Une question trottait toujours dans mon esprit: qui étaient ses sources? On nous accusait même de danser le tango avec TVA et d'avoir orchestré l'arrestation de Gillet.

En janvier 2003, je reçois un appel de Martial, paniqué. Nous sommes dans la préparation des prochaines arrestations. «Roger, l'affidavit pour les perquisitions du 17 décembre, l'avez-vous mis sous scellés? Je viens d'avoir l'information d'André Fillion, des communications, que le journaliste Denis Therriault a notre affidavit en main!» Je suis tombé de ma chaise. Il avait alors accès à une bonne partie de la preuve, aux noms des agents doubles et des cibles, à nos modes opératoires, etc. Rien d'étonnant qu'il soit si bien informé. Affolé, je contacte Luc, notre mandataire et rédacteur d'affidavits, qui me confirme la bourde. Habituellement, on met les documents de ce genre sous scellés durant la procédure de l'enquête pour qu'ils ne soient pas accessibles ou publics. Therriault était alors au courant de toutes les perquisitions que nous planifions de faire. Découragé, je rappelle Martial pour lui dire que Therriault a une bombe entre les mains, qui risque de faire extrêmement mal à l'enquête et d'avoir potentiellement un impact sur les procédures judiciaires. Quelques heures plus tard, Martial m'informe que la situation est sous contrôle.

J'ai su plus tard que Therriault avait été contacté par un haut gradé, qui lui avait demandé de ne pas dévoiler certaines informations, au risque de

mettre en péril l'enquête et certains agents d'infiltration. Il y avait, par exemple, dans ces mandats, les noms des enfants et des femmes des suspects, ainsi que la description d'événements ou de stratégies d'enquête qu'on ne souhaitait pas révéler avant terme. Je savais que Therriault n'était pas du genre à mettre une enquête en péril, mais je me doutais qu'il avait dû recevoir l'assurance d'un retour d'ascenseur. Ce qui est de bonne guerre.

Rencontre avec Denis Therriault, le 23 mars 2016

Je rencontre Denis Therriault, journaliste à TVA, dans un café. Je lui explique ma démarche et l'objectif d'écrire un livre sur Scorpion, une autopsie de l'enquête 20 ans plus tard. Malgré son absence, je lui confirme être en partenariat dans la rédaction avec Roger Ferland. Voici sa version des faits.

...

J'ai commencé à travailler comme journaliste aux affaires policières à TVA Québec à partir de 1996, et ce, jusqu'en 2004. Au fil des années, j'ai développé des relations de confiance avec certains policiers, pour qui j'ai un très grand respect. Alors, disons que ces sources m'ont permis d'être aux premières loges de l'opération Scorpion.

En novembre 2002, j'ai reçu l'appel d'un policier. À ce moment-là, je ne le connaissais pas. C'était la première fois qu'il prenait contact avec moi. Il m'a donné rendez-vous dans le stationnement des Halles Sainte-Foy. J'avais pour instruction de me stationner face à la haie de cèdres et d'attendre. Quelques minutes plus tard, une voiture s'est immobilisée à côté de la mienne. Un peu comme dans une scène de film d'espionnage. J'ai reconnu le conducteur, un policier que j'avais vu à quelques reprises. Il était seul. Je suis sorti de mon véhicule pour monter dans le sien. Une fois à bord, il m'a montré la photo d'un homme recherché, originaire d'Afrique, qui selon ses dires était très actif dans la prostitution juvénile. Il m'a ensuite demandé s'il était possible de publier sa photo et d'expliquer les raisons pour lesquelles les policiers voulaient procéder à son arrestation. Ce genre de demande n'a rien d'exceptionnel pour un journaliste aux affaires policières. Dans ce cas,

la nouvelle était d'intérêt. J'ai donc fait un reportage en direct sur ce gars, qui recrutait beaucoup de jeunes femmes à l'Université Laval.

Un mois après cette rencontre, j'ai reçu un autre appel. Un contact au Service de police de la Ville de Québec qui m'a informé d'une grosse opération policière qui visait à démanteler un réseau de prostitution juvénile. Il m'a expliqué le *modus operandi* des proxénètes et a insisté sur l'ampleur du fléau à Québec. Des informations qui n'étaient pas, ou peu, connues du public à ce moment-là. Il m'a dit que des proxénètes et des clients seraient arrêtés. Il m'a aussi confié qu'il m'en parlait maintenant pour que je sois prêt le moment venu, et surtout, parce qu'il avait la conviction profonde qu'il risquait d'y avoir de l'ingérence politique pour contrecarrer l'enquête une fois qu'elle serait rendue publique. À ce moment, ce qui l'inquiétait, c'était l'impact qu'auraient ces arrestations d'hommes d'affaires influents et de personnalités publiques. Il s'imaginait, à tort, que les médias de la Vieille Capitale ne donneraient pas de suivi à cette histoire. C'est évidemment tout le contraire qui s'est produit.

Le 16 décembre 2002, mon téléphone a sonné à nouveau. C'était un autre contact m'annonçant que les arrestations se feraient le lendemain. Il ne me donnait pas d'adresse précise, mais il m'a conseillé de positionner un caméraman dans le Vieux-Québec. Tôt le matin du 17 décembre, mon caméraman, qui était très perspicace, a rapidement trouvé un des lieux perquisitionnés par les policiers sur la rue Saint-Jean: l'appartement de George Radwanli à l'étage de son commerce, où les filles se prostituaient. Les policiers ont procédé à plusieurs arrestations ce matin-là. J'avais comme indication d'attendre que tous les suspects soient arrêtés avant de sortir la nouvelle. On m'avait assuré qu'aucun autre journaliste n'était au courant. Vers 8 h ce matin-là, j'ai reçu un autre appel. Cette fois, pour me dire qu'un mandat d'arrestation visant l'animateur de radio Robert Gillet avait été légalement autorisé. Et que les policiers allaient attendre la fin de l'émission du *morning man* avant de procéder à son arrestation.

Au lieu de me rendre immédiatement au quartier général du Service de police de Québec comme les autres journalistes, je suis allé directement sur le lieu de travail de Gillet avec un caméraman. Au moment où j'entendais Robert Gillet conclure son émission sur les ondes, j'ai vu deux enquêteurs arriver devant nous dans un véhicule

banalisé. Ils sont entrés dans l'édifice et sont ressortis peu de temps après avec l'animateur. Mon caméraman est donc le seul qui a filmé l'arrestation de Gillet, comme me l'avait assuré mon contact.

Après cette première vague d'arrestations, juste avant Noël 2002, c'était la folie furieuse. On ne parlait que de ça à Québec. Comme l'opération Scorpion n'était pas terminée, la machine à rumeurs s'est emballée. Mais qui étaient les autres présumés clients du réseau de prostitution juvénile qui devaient être arrêtés? Y avait-il d'autres personnalités publiques? J'ai eu une partie de la réponse dans les semaines qui ont suivi, au retour des Fêtes, à la mi-janvier. Je suis allé au palais de justice pour obtenir les mandats de perquisition de l'opération Scorpion. L'idée m'est venue à la suite d'un congrès de la Fédération des journalistes, où j'avais assisté à une présentation d'Andrew McIntosh, journaliste d'enquête. McIntosh expliquait l'importance d'aller fouiller dans les mandats de perquisition. Aujourd'hui, la majorité des salles de nouvelles ont des journalistes spécialisés qui présentent régulièrement des requêtes en cour afin d'avoir accès au contenu des mandats des policiers. Mais il y a 20 ans, la possibilité d'avoir accès aux mandats d'arrestation et de perquisition était beaucoup moins connue. Ces mandats contiennent de nombreuses informations que ne dévoilent habituellement pas les policiers. Des détails de l'enquête qui servent à convaincre un juge d'accorder l'autorisation d'arrêter des individus et de procéder à des perquisitions. Habituellement, ils sont sous scellés, ce qui veut dire qu'ils ne sont pas publics. À mon grand bonheur, les policiers avaient oublié cette fois-ci de sceller plusieurs mandats. Tout y était. Beaucoup d'informations sur la façon de procéder de deux réseaux de prostitution juvénile, et les noms de quelques suspects qui devaient être arrêtés ultérieurement, d'illustres inconnus du public. Ces mandats contenaient aussi certains détails qui auraient pu compromettre la suite de l'enquête s'ils étaient rendus publics.

En apprenant que j'avais ces mandats, les enquêteurs de Scorpion ont immédiatement demandé qu'ils soient scellés au palais de justice. Les autres médias n'y ont donc pas eu accès. Mais comme je les avais obtenus avant, je pouvais en publier le contenu en toute légitimité. Les policiers m'ont demandé s'il était possible de ne pas dévoiler d'information pouvant nuire à la suite de l'enquête. Cela ne me causait

aucun problème. D'autant plus que j'ai pu faire plusieurs reportages exclusifs sur les réseaux et leur façon de procéder. Durant les semaines qui ont suivi, j'ai pu goûter à plusieurs reprises à la reconnaissance de mes contacts policiers, qui ont rendu mes enquêtes sur le réseau de prostitution juvénile de Québec et ses clients beaucoup plus faciles. Par respect pour eux, je n'élaborerai pas davantage.

Avec le recul, je peux affirmer que Scorpion m'a beaucoup appris sur la profession de journaliste d'enquête, le recrutement et la protection des sources journalistiques. La confiance est la base de notre travail. En peu de temps, j'ai développé une multitude de contacts au sein de la police de Québec. Le plus grisant? Cette adrénaline d'être toujours en tête de peloton grâce à la contribution de ces contacts, qui étaient et sont toujours dans l'ombre 20 ans plus tard.

Arrestations et perquisitions en gang

Les arrestations se sont faites dans les règles de l'art. Bien que Lovinsky et Pierre-De Bellefeuille constituaient un risque plus élevé pour la sécurité des agents, le bélier n'a jamais été utilisé. Il faut savoir que tous les deux présentaient un historique de violence et étaient soupçonnés d'avoir des armes à feu en leur possession. Lovinsky était d'ailleurs sous enquête pour des fusillades survenues à Montréal. Les deux hommes étaient aussi impliqués dans du trafic de drogue et avaient des liens avec les Hells Angels. L'intervention policière se devait d'être rapide et sans avertissement.

Lorsque les sergents-détectives Stéphane Lettellier et Gino Levesque procèdent à l'arrestation de Pierre-De Bellefeuille, ils commencent par intercepter son petit frère sur le chemin de l'école, qui les informe que notre suspect a passé la nuit chez Jean-Claude Karera. Lettellier et Levesque restent sur les lieux pendant que le policier jeunesse Jean-François Chabot frappe à la porte de Karera. Cependant, comme nous n'avons pas de mandat pour cette adresse, c'est à l'invitation de Karera que Chabot entre, accompagné de deux patrouilleurs. Pierre-De Bellefeuille est en boxer près de la porte de la chambre et une jeune fille est nue dans son lit. Il s'agit de Sophia, avec qui il a discuté longuement le 16 décembre afin de la *booker* avec deux clients. Dans sa chambre, Chabot observe les affiches du

spectacle à venir au Living, le 23 décembre. Des graffitis du Wolf-Pack ornent aussi les murs de sa chambre. Il récupère deux contrats téléphoniques d'appareil Telus, ceux qui sont cryptés et indécodables par l'écoute policière. Le même type de téléphone que Kayishema et certains Hells Angels utilisent. Alors qu'il s'habille, un petit bloc de quelques grammes de haschich tombe de son pantalon. Une occasion d'ajouter une accusation de possession simple de stupéfiants.

Vers 7 h 45, c'est au tour de Lovinsky de se faire arrêter par les sergents-détectives Paul Malouin et Denis Turcotte. Le béliet n'est pas nécessaire, d'autant plus que des enfants sont présents dans sa résidence de la rue Jacques-Duhault. Lovinsky ne résiste pas à son arrestation et se fait conduire au poste sans encombre. Nadine Gingras, alors considérée comme un témoin important, suit les policiers au poste. La voiture de Lovinsky est saisie.

Le reste des arrestations se déroulera sans problème. Georges Tannous ne fera pas partie du lot, car il est alors en vacances en Floride. On va tout de même saisir son véhicule. Il se rendra au poste de police à son retour. Tous les autres seront conduits au poste du parc Victoria pour leurs interrogatoires, dont Jean-Max Dolcine. Fandal, qui avait déjà été arrêté le 13 décembre, reçoit pour sa part de nouvelles accusations. Les clients arrêtés sont alors Ahmad Cheraim, Ioanis Balalas, Yvan Cloutier, Claude Mailloux, Salim Choueiri, Abdul Kharamandeh et Robert Gillet. Enfin, les véhicules de Balalas, Cloutier, Mailloux et Racine seront saisis.

La procédure habituelle, lors de ces arrestations, est de faire la lecture du mandat, des chefs d'accusation et des droits constitutionnels, y compris celui d'avoir un avocat et le droit au silence. Par la suite, les suspects sont conduits au poste de police pour un interrogatoire, le but étant de leur offrir l'occasion de donner leur version des faits. Parmi tous les clients et les proxénètes arrêtés le 17 décembre, la majorité préfèrent se taire sur les conseils de leur avocat, à quelques exceptions près. Lovinsky, dans le courant de la journée, fait savoir son intérêt à négocier une entente avec la police. Il veut une remise en liberté en échange de la délation d'un plus gros poisson. Je demande à mes hommes de l'écouter, mais dans ma tête, ma décision est prise. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras! Qui pourrait-il me donner de plus gros que lui?

Finalement, sa déclaration nous en apprend un peu plus sur lui. Il raconte être arrivé au Québec à l'âge de sept ans et avoir deux enfants. Il reconnaît avoir battu une de ses amies de cœur et participé à une fusillade avec les Crack Down Posse (CDP) à Montréal, mais soutient avoir payé sa dette. Lovinsky se présente comme le président de Lyon Makhiavéli Productions, une entreprise de musique, où travailleraient Estelle, Guempson et Pierrin. Il ajoute avoir pris Pierrin sous son aile depuis les trois dernières années. Ses gars accompagneraient parfois les filles pour faire de la prostitution. Il lui arrive occasionnellement de servir de chauffeur pour des filles, notamment Nadine Gingras et Thiffany, pour l'agence Hollywood Amazone de Patrick Pruneau, un membre en règle des Hells Angels. Il ajoute que Québec appartient à Pruneau. Lovinsky devient plus loquace quand il est question de Patrick Kayishema, qu'il ne porte visiblement pas dans son cœur. Il raconte notamment que celui-ci a dû changer le nom des 2.1 pour Wolf-Pack à la demande des Hells Angels. Il aurait plusieurs filles sous sa coupe.

Lovinsky finit par comparaître au palais de justice de Québec dans le courant de la journée et demeure en détention jusqu'au prononcé de sa sentence, comme chacun de ses comparses. Après leurs interrogatoires, les clients seront tous relâchés avec des promesses de comparaître et à la condition de ne pas entrer directement ou indirectement en contact avec les victimes et leurs familles. S'ils respectent cette condition, ils pourront rester en liberté jusqu'au prononcé de leur sentence.

Deux autres individus disent vouloir nous parler: Gillet et Ahmad Cheraim. Lors de son interrogatoire, Robert Gillet explique aimer les femmes matures. Il ajoute ne pas coucher avec des mineures et ne pas savoir ce qu'est un *golden shower*. On comprend vite qu'il n'y a rien à en tirer. Quant à Ahmad Cheraim, bien qu'il soit dans le repentir, il est beaucoup plus loquace. Ce sont les sergents-détectives Denis Pelletier et Roch Gravel qui procèdent à son interrogatoire. Il soutient avoir rencontré Radwanli à la piscine du Hilton. Très vite, il constate la présence de plusieurs filles à sa boutique, L'Après-demain. Il devient ami avec Radwanli, qui lui propose des filles pour faire le ménage chez lui. Ensuite, ce dernier lui présente Pierre-De Bellefeuille, qui a lui aussi des filles pour faire le ménage et des massages. Il rencontre Gabrielle et Ophélie chez Radwanli. Il considère cependant Ophélie comme sa femme. Il admet avoir commis des erreurs en fréquentant Radwanli et les autres filles. On

intercepte Ophélie chez Cheraim. Il partira d'ailleurs avec elle au Liban pour l'épouser devant sa famille. Il ne se présentera donc pas en cour pour sa comparution le 12 juin 2003 et on devra lancer un autre mandat d'arrestation.

On finit cette journée avec trois nouvelles déclarations de victimes (Gigi, Teresa, Ophélie). Plusieurs sont majeures, mais elles étaient mineures au moment des faits. Seule Teresa, 19 ans, était alors majeure. Elle explique s'être prostituée pour le compte de Pierrin et de Lovinsky au mois d'août 2002. Elle gagnait environ 400\$ par jour à danser dans les bars, mais Pierrin récupérait tout son argent en lui disant qu'il investissait soi-disant dans ses finances. Ophélie, 18 ans (16 ans au moment des faits), déclare avoir dansé et fait de la prostitution pour Pierre-De Bellefeuille. Elle connaît plusieurs individus de son entourage. Jean-Claude Karera et Pierre-De Bellefeuille se présentent à elle comme des membres du Wolf-Pack. Elle raconte avoir subi des agressions sexuelles de Pierre-De Bellefeuille et de Microphone. D'autres filles seront rencontrées le 18 décembre, notamment Isabella, 17 ans (15 ans au moment des faits). Elle raconte avoir été sous le contrôle de la clique de Lovinsky depuis des mois. Elle rapporte des agressions sexuelles perpétrées par Pierrin, David Moïse et Lovinsky.

La première vague d'arrestations concerne alors 17 individus: 8 proxénètes et 9 clients. Les véhicules de huit personnes sont saisis en biens infractionnels. Tous les clients recevront des accusations selon l'article 212(4) du Code criminel, soit d'avoir obtenu, moyennant une rétribution, les services sexuels d'une personne de moins de 18 ans. Les proxénètes seront notamment accusés de proxénétisme selon l'article 212(1) du Code criminel, et d'avoir vécu entièrement ou en partie des produits de la prostitution d'une personne de moins de 18 ans, soit l'article 212(2) du Code criminel. Georges Tannous et Radwanli seront traités comme des clients et des proxénètes. Ils auront donc toutes ces charges sur le dos, en plus de celles d'agressions sexuelles pour Georges Tannous et de tenue d'une maison de débauche au regard de l'article 210(1) pour Radwanli. Les accusations de proxénétisme et d'agression sexuelle contre Georges Tannous tomberont toutefois durant les procédures judiciaires. Quant à Radwanli, l'accusation de proxénétisme sera remplacée par celle «d'avoir aidé et encouragé des personnes majeures à obtenir, moyennant rétribution, les services sexuels de neuf personnes âgées de moins de 18 ans».

LA FOLIE MÉDIATIQUE

Les médias sont des joueurs qui peuvent être utiles et, en même temps, nous plonger dans la controverse. Le coulage d'informations est une pratique plutôt courante dans la police. Dans le cadre de notre enquête, nous avons du mal à contenir l'information puisque, outre des policiers, des familles parlaient aux médias. J'avais beau leur dire que ce n'était pas à notre avantage, que cela risquait de nous mettre des bâtons dans les roues, rien n'y faisait. Nous avons été emportés dans un tourbillon médiatique puissant.

Tout a commencé après le point de presse organisé par notre service des communications, le 18 décembre. À partir de la publicisation des arrestations, Scorpion ne nous appartenait plus. L'enquête est devenue le sujet principal de la couverture médiatique, et a généré dans la population du Québec une indignation et une colère sans précédent. Plus les médias en parlaient, plus les citoyens étaient enragés. L'engouement pour Scorpion s'est fait entendre jusqu'aux officines politiques et à l'Assemblée nationale du Québec.

Le point de presse du SPVQ

Le 18 décembre 2002, les médias sont convoqués à 10 h à la Centrale de police de la Ville de Québec sur la rue Maréchaussée. Tous les représentants des médias sont présents. Marc-André Fortin, Sylvain Gagné et André Fillion, des communications, sont à la table. Ils vont décrire de long en large les tenants et aboutissants du projet Scorpion. Les noms des personnes arrêtées seront dévoilés, ainsi que leurs photos. Les journalistes seront informés de l'existence du Wolf-Pack et du réseau des hommes d'affaires, mais ce qui va marquer l'imaginaire du public et délier les plumes journalistiques est le dévoilement des noms des clients, principalement des personnes connues et influentes de Québec.

Les médias vont se déchaîner et faire leurs choux gras de cette histoire. Essentiellement, deux lignes communicationnelles sont retenues, à savoir que la police a des preuves en béton, chose que les avocats de la défense vont utiliser allègrement durant les procédures judiciaires pour varloper les victimes et la police, et que d'autres arrestations sont à prévoir. Cette médiatisation intense va se poursuivre tous les jours pendant des mois. Elle

va mettre de la pression sur l'enquête, mais aussi sur les victimes et les criminels. Les proxénètes commencent à prendre des mesures pour que les filles se taisent. Les confessions des familles et de certaines victimes aux journalistes complexifient également les procédures judiciaires et la suite de notre enquête. Il faut maintenant composer avec les rumeurs. La relation avec les médias est constamment dans l'ambivalence. Ils nous aident et, en même temps, nous mettent la marche encore plus haute pour regagner la confiance des familles, des victimes et du public.

À la suite du point de presse, un grand nombre d'informations, de témoins, de victimes affluent au service de police. Ces personnes se présentent au poste ou passent par une ligne de dénonciation mise en place par le service des communications, soit 641-AGIR. La très grande médiatisation de la conférence de presse a eu des effets multiplicateurs. Les citoyens prenaient confiance et les victimes silencieuses trouvaient le courage de nous contacter. Ils voulaient parler à l'équipe Scorpion. Ça tirait de partout. Je n'en dormais pas la nuit. Il fallait que je me concentre et arrête de m'inquiéter en gardant mon premier objectif en tête: amener en cour ce maillon du réseau de jeunes filles et bâtir une preuve solide pour ne pas me faire avaler par cette machine inhumaine à broyer des enfants.

Rencontre avec André Fillion, le 16 octobre 2016

Pendant l'opération Scorpion, André Fillion est capitaine à la section des communications et des relations avec la communauté au Service de police de Québec. Je le rencontre avec Roger Ferland à son domicile en 2016. Il est alors à la retraite. C'est l'automne. Il nous accueille dans sa verrière donnant sur le bord d'un lac, dans la région de l'amiante.

André Fillion est un adepte de la prévention. Il est une source d'inspiration pour beaucoup de policiers, un shérif de village qui a à cœur le bien-être de la population de son quartier. Il prend le temps de la connaître et il a transposé ses façons de faire à une plus grande échelle lors des fusions municipales. Il a été d'un grand soutien pour toute l'équipe de Scorpion. André Fillion est aussi l'instigateur du programme de policiers sociopréventifs à la ville de Sainte-Foy. Il était le responsable du projet des policiers d'école, un modèle en émergence,

proche de la communauté mais qui savait utiliser les outils répressifs au moment opportun. Voici son histoire.

...

Bien avant les fusions municipales, j'étais responsable de la Section jeunesse et des relations avec les médias. En 2000, le programme «Un policier à l'école» est accepté par la direction du service et soutenu par la Commission scolaire des Découvreurs. Trois policiers sont attitrés à temps complet dans les écoles secondaires de Sainte-Foy. Plusieurs informations mentionnaient d'ailleurs la possibilité qu'il y ait de la prostitution juvénile à Québec. On avait remarqué que des jeunes filles recevaient des bijoux, des cellulaires et changeaient leur tenue vestimentaire à la sortie de l'école. Cela me tracassait, car en tant que policier, on veut toujours protéger les jeunes, que ce soit dans la rue ou à l'école; il fallait creuser ce dossier. Nous avons alors décidé d'accumuler le plus d'informations possible, notamment sur les victimes potentielles, leurs familles et leurs amis.

En 2002, ce sont les fusions municipales. Le directeur du service, Daniel Langlais, est emballé par ce programme et accepte de l'étendre à l'ensemble du nouveau territoire. Douze policiers sont formés et mutés à temps complet dans les écoles. La cueillette des informations continue et le projet Scorpion démarre dans la plus grande discrétion possible. Roger Ferland se voit confier le dossier et l'obligation de faire le suivi avec le Bureau des enquêtes criminelles de Sainte-Foy. Toutes les informations recueillies sont alors acheminées à Sylvain Gagné et à Roger Ferland. Avec ce genre d'informations, on se demande toujours si c'est le bon moment d'agir. Quand doit-on exactement passer un grand coup de balai? Un jour ou l'autre, il fallait que cette situation cesse.

Au service des communications, on recevait régulièrement des appels de journalistes stipulant avoir des renseignements sur l'enquête en cours. On savait qu'il y avait des fuites et que certains journalistes avaient des amis dans la police. Toutefois, la moitié des «tuyaux» qu'ils recevaient n'étaient pas fondés. Il fallait agir. C'était le temps de laver le linge sale et de bien se serrer les coudes, parce que la tempête médiatique qui s'en venait n'allait pas nous épargner. Par contre, j'avais une grande confiance en Roger et en Sylvain. Ils s'étaient entourés de très bons policiers, qui alimentaient l'enquête en se rendant dans les

écoles, mais aussi dans les résidences et les centres pour jeunes. Ces derniers sont une source inestimable d'informations. On entend parfois ce commentaire: «Un policier d'école, c'est un policier de moins sur la route.» Mais, moi, je dis que, au contraire, c'est un outil indispensable pour la prévention du crime.

Le plus surprenant dans cette histoire, c'est que, la veille de l'arrestation de Robert Gillet, un journaliste m'a appelé pour me demander si je pouvais confirmer l'opération. Je n'étais pas au courant, et c'était mieux ainsi, car je n'avais pas à débattre avec les journalistes. Par contre, lorsqu'il fallait qu'on ait des informations du côté des enquêteurs, on les obtenait rapidement.

Le point de presse s'est donc tenu le 18 décembre 2002, à la suite des premières arrestations, quelques jours avant Noël. Je sais maintenant qu'on a dérangé un bon nombre d'hommes importants de Québec; on leur a fait peur. En donnant ce point de presse, nous ne cherchions pas à déclencher cette réaction, mais plutôt à protéger les potentielles victimes et à encourager les gens à dénoncer ce type de situation. Cela a changé la dynamique, mais je l'assume... C'était le moment idéal, l'occasion d'arrêter toute cette violence envers ces jeunes filles.

Avec cette sortie publique, nous avons dévoilé les noms et montré les photos des proxénètes et des clients de la première vague d'arrestations. À vrai dire, cela me mettait quelque peu mal à l'aise, mais cette façon de faire avait été validée par un procureur. Avec le recul, je me rends compte que je n'aurais pas dû parler de première vague, parce qu'à partir de ce moment, les journalistes n'ont pas cessé de nous talonner pour en savoir plus sur les prochaines. Tous les jours, les journalistes attendaient devant le poste du Service de police. On avait beau leur dire qu'on n'avait aucune information additionnelle, ils nous sortaient des soi-disant sources et voulaient valider leurs histoires. On a dû leur faire comprendre qu'on ne ferait plus de commentaires; cela a duré quatre mois!

On m'a reproché d'avoir parlé de première vague, mais je ne le regrette pas. Mon seul objectif était de protéger ces jeunes, et cela faisait beaucoup trop longtemps que ces enquêtes perduraient. Après, nous avons reçu plusieurs appels de grosses compagnies de Québec qui voulaient savoir si des personnes de leur entreprise pouvaient être

impliquées. Qui seraient les prochains sur la liste? J'ai même eu un journaliste qui m'a demandé si son nom y était. Une conversation surréelle dans laquelle il se dévoilait et s'autoaccusait. Selon moi, il était loin d'être au-delà de tout soupçon.

- André, est-ce que mon nom est sorti?
- Comment ça, est-ce que ton nom est sorti?
- Tu dis qu'il va y avoir une deuxième vague, là, vous avez d'autres...
- Écoute, bonhomme, je ne peux pas te confirmer ou t'informer.
- Quelle sorte de temps des fêtes penses-tu que je vais passer? Et que bien d'autres personnes vont passer?

Il n'était pas sur nos listes, mais il semblait en avoir gros sur la conscience. Heureusement, Roger et Sylvain filtraient l'information avec notre département et effectuaient les vérifications et les suivis nécessaires. C'était vraiment trop intense et même insupportable. J'avais des amis qui me faisaient parvenir des coupures de journaux de Vancouver et du *National Post*. On me demandait souvent pourquoi l'enquête était écourtée à quelques semaines; on me disait qu'on aurait pu en arrêter beaucoup plus! Certains ont même déclenché des rumeurs sous-entendant qu'on aurait été bloqués. C'était bien plus complexe que ça! Notre priorité était de protéger ces jeunes filles, de les retirer de ce milieu toxique rapidement. Pouvez-vous imaginer un viol ou un viol collectif? C'est une marque indélébile. Le viol est bien pire que le meurtre. Il est une mort intérieure à petit feu, tandis que le corps continue de vivre et d'exister. Alors qu'avec le meurtre, il n'y a plus de souffrance.

En plus de cette allusion à une «première vague d'arrestations», Éric Thibault, journaliste au *Journal de Québec*, a rapporté dans son article qu'on avait dit avoir des preuves en béton! Des preuves en béton! Qui avait dit cela? Ce qu'il faut comprendre, c'est que ce genre de commentaire donne habituellement des armes à la défense. C'est comme dire: «T'as beau te battre, mon gars, tu n'as aucune chance, je sais que je vais gagner.» On a dû réécouter tous les enregistrements du point de presse pour savoir si l'un de nous avait bel et bien prononcé ces mots.

J'ai contacté plusieurs journalistes pour savoir comment cette histoire avait émergé et qui avait prononcé ces mots. Personne ne le savait! En plus, *Le Journal de Québec* qui titre en gros que la police de Québec avait des preuves en béton. Une folie! Mon directeur m'a appelé: «André, viens icitte! Comment ça, t'as dit ça?» Je lui ai expliqué que je n'avais vraiment rien à voir là-dedans et que c'était seulement la machine à rumeurs qui était partie. Une vraie plaie! Après 10 ans d'expérience aux communications, je n'aurais jamais dit que nous avions «des preuves en béton», car je connaissais bien la portée de ce genre de propos. Plusieurs années plus tard, à ma retraite, j'ai discuté avec Éric Thibault afin de mieux comprendre d'où venait ce mot «béton». Il m'a confirmé que cette déclaration ne résultait pas du point de presse, mais d'une entrevue individuelle menée avec un haut gradé de notre service: «Tu sais, André, c'est une expression qui est souvent utilisée dans la police pour parler d'une enquête solide. À y repenser, ce n'était pas faux. Mais elle m'avait bien été citée.» Je le connaissais assez pour savoir qu'il ne trahirait jamais une source.

Une anecdote qui me fait encore sourire. Lors du point de presse, à la question d'un journaliste sur la raison du déclenchement de Scorpion, un de mes collègues a répondu que c'était à la suite du bouche-à-bouche, voulant faire allusion aux rumeurs et aux informations que nous recevions des parents et des victimes. Faire un lapsus de la sorte dans le point de presse d'un dossier de prostitution! Qu'est-ce qu'il venait de dire? On avait les journalistes et les caméras. Un grand malaise régnait dans le gymnase et mon collègue ne comprenait pas vraiment pourquoi. Je n'ai pas pu m'empêcher de le taquiner par la suite: «T'as pas pensé à dire du bouche-à-oreille plutôt que du bouche-à-bouche?» Il m'a répondu: «C'est pour cette raison que je ne travaille pas aux communications.» Même s'il n'y a pas eu de moments drôles pendant l'opération, ce petit instant de confusion m'a vraiment fait rire. Cette enquête affectait effectivement la plupart d'entre nous. On déterrait vraiment la crasse humaine et la souffrance.

Le point positif de toute cette affaire, c'est qu'à partir de ce moment, les informations de victimes potentielles, de parents et de témoins ont afflué au poste de police. Les lignes téléphoniques ne dérougissaient pas. J'avais deux ou trois personnes qui ne faisaient que répondre aux appels. Au bout du compte, on a passé les Fêtes au téléphone. Si c'était

à refaire, je ne changerais rien. Je n'avais pas laissé une fenêtre ouverte, mais plutôt une porte-patio. Et même si nous en subissions les contrecoups, je ne voulais pas que celle-ci se referme trop tôt, car c'est notre rôle, en tant que policiers, de prévenir le crime et d'être proches de la population. Nous avons perdu un peu cette relation de proximité avec notre communauté en raison des fusions.

Nous avons mis sur pied une ligne directe avec les citoyens: 641-AGIR. Des représentants de la Sûreté du Québec étaient déçus parce qu'ils auraient voulu que l'on oriente la population vers la ligne Info-Crime. Un officier de notre équipe a même tenté de me faire changer d'avis et de forcer une intégration dans Info-Crime, mais je suis resté sur mes positions. Je demeure convaincu que cela aurait occasionné des délais de traitement. Pourquoi avoir un intermédiaire entre le citoyen et sa police? Après tout, nous sommes la police de Québec! À travers 641-AGIR, on avait accès à une foule d'informations. Les parents et les filles nous contactaient, ils étaient dirigés vers l'équipe de Roger ou vers Sylvain. Il s'agissait bien souvent de jeunes filles en pleurs et de parents dépassés par les événements. Faire la police de proximité et de prévention était la carte gagnante. Merci à la mairesse, Madame Boucher, et au directeur Daniel Langlais d'y avoir cru. Cela nous a permis de démarrer et de continuer ce projet dans les écoles.

La prostitution juvénile à Québec ne date pas d'hier. Cela n'arrêtera jamais, car où il y a de l'homme, il y a de l'hommerie et de l'abus du plus petit que soi. Bien avant Scorpion, on recevait des confidences des jeunes transmises par des policiers d'école. On avait appris que des adolescentes se faisaient «pimper» par des gars de gangs. J'entendais ces témoignages et ça me bouleversait. J'ai même reçu en entrevue une des premières victimes, dont je connaissais le père. Un témoignage bouleversant, surréaliste et très difficile à entendre. Elle nous a aidés à démarrer le projet Scorpion. Ces dossiers de prostitution sont ceux qui m'ont le plus touché, le plus affecté au cours de ma carrière, tant en prévention qu'en communication. Il fallait vraiment que l'on débloque les budgets, qu'on ouvre les vannes pour nettoyer ce bordel. Cela n'arrêtait pas de me préoccuper.

Avant Scorpion, il y a eu beaucoup d'enquêtes qui n'ont pas abouti. Je n'arrivais pas à comprendre pourquoi, car d'un côté, j'entendais mes policiers d'école décrire des situations de prostitution juvénile, et de

l'autre, je me rendais compte que sur le plan des enquêtes, c'était difficile. Tout ce que je pouvais faire, c'était donner les informations que les policiers d'école colligeaient. On savait, par exemple, que des gars de Montréal débarquaient à la sortie de certaines écoles pour ramasser les jeunes filles et aller faire le party dans les bars. On trouvait ça louche, mais on était loin de penser à un réseau de prostitution juvénile à ce moment-là. Puis, progressivement, les informations ont commencé à pointer vers cette hypothèse.

Après des mois de folie, les demandes d'information et d'entrevues de la part des journalistes ont commencé à diminuer. Comme ça se calmait un peu, la direction a exigé que l'on ne réponde plus aux demandes. Nous ne devions plus dire un mot. On savait qu'une firme privée de communications avait pris notre place. Mon équipe et moi étions déçus et avions de la difficulté à comprendre ce désaveu. Je me doutais qu'avec l'histoire de la première vague et des preuves en béton, on nous mettait un peu de côté. Je comprenais. Au bout du compte, la médiatisation de l'opération Scorpion a été un couteau à double tranchant. Cela a mis les projecteurs sur cette enquête et a permis d'éviter de poser le couvercle sur la marmite, mais elle a aussi complexifié le travail policier ainsi que les procédures judiciaires. Néanmoins, le pire dans toute cette affaire, c'était notre impuissance à empêcher les fuites d'information: ça suintait de partout et mettait des bâtons dans les roues de l'enquête. Les jeunes filles et les familles voyaient leurs histoires déballées dans les journaux et à la radio et nous en tenaient responsables. On nous soupçonnait même d'être derrière ces fuites, alors qu'elles provenaient de partout. C'était difficile à vivre à la fin.

Je me souviens de cet animateur de radio qui m'a appelé en direct à 6 h 30 du matin chez moi, alors que je sortais du lit, pour me demander de commenter un événement durant lequel un policier aurait fait feu sur un véhicule dans une cour d'école. Or, je n'étais au courant de rien. Il y a aussi eu cet éditorialiste qui ne nous avait jamais parlé durant toute l'opération Scorpion et qui sortait des informations sans trop faire de vérifications. C'était vraiment frustrant et les troupes réagissaient. En général, les journalistes que j'ai connus sont des gens honnêtes, respectueux qui rapportent des faits, mais comme dans tout métier, il y en a des rigoureux et des moins consciencieux. Les journalistes de

Québec avec qui j'ai eu à échanger effectuaient bien leur travail. J'ai établi avec certains d'entre eux une excellente relation de confiance et de respect. Je tiens à souligner, entre autres, le travail de Denis Therriault, un véritable gentleman, d'Alain Vigneault, d'Alain Saint-Ours, d'Éric Thibault, de Bruneau Perron et de Jérôme Landry, tous des journalistes exceptionnels.

Sur le plan des communications, on a fait le maximum dans cette enquête et on est vraiment allés le plus loin qu'on pouvait. Daniel Langlais voulait un dossier propre mené jusqu'au bout et il nous a donné toute la latitude et l'énergie pour réussir. L'envergure du projet Scorpion démontre encore une fois l'importance du policier à l'école, le seul intervenant disponible et autorisé à se rendre chez les parents de jeunes impliqués dans des délits. Souvent, cela permet de mieux comprendre les problèmes du jeune et de poser des gestes efficaces pour l'aider.

Enfin, j'aime à croire qu'on a bien fait... Mon plus beau moment lors de Scorpion a été de réussir à sortir certaines de ces jeunes filles des griffes de ce réseau. Et la cerise sur mon gâteau: les arrestations d'hommes influents de Québec. C'était une première, une victoire, un message important qui disait: vous n'êtes plus intouchables.

Que l'on continue!

À partir de la conférence de presse, la population s'est emparée de Scorpion. Elle avait de grandes attentes envers la police. Comme nous avions laissé entendre qu'il y aurait d'autres vagues d'arrestations, tout le monde était sur le qui-vive. Quand ces arrestations surviendraient-elles? Qui seraient les prochains à passer à la moulinette? Les dénonciations citoyennes explosèrent alors, une quarantaine de nouvelles victimes apparurent, les sources d'informations policières montèrent en flèche et les dénonciations à la DPJ s'accumulèrent. En un mois, le nombre d'informations avait plus que doublé, comparativement à ce que nous avions au préalable. Des enquêteurs de la SQ et de la GRC appelaient pour partager certains filons de leurs propres enquêtes. La GRC voulait un coup de main sur une enquête de tourisme sexuel et la SQ-Québec demandait de l'aide sur une enquête de prostitution en ligne, un phénomène alors en émergence sur Internet. Nous en avons plein les bras. J'ai donc dû mettre

les choses au point avec Marc-André et Martial. «Il y a beaucoup trop d'informations pour que notre équipe puisse la traiter. Si vous voulez pousser d'autres dossiers, il va falloir vous trouver un autre enquêteur assez fou pour ouvrir de nouvelles boîtes de Pandore. Quant à nous, si nous voulons aboutir à un succès, nous ne pouvons pas nous occuper de tout. Déjà, nous avons des individus dans Scorpion qui nécessiteraient à eux seuls de nouvelles enquêtes.»

Une foule d'hypothèses émergeaient sur la place publique. Les spéculations allaient bon train sur notre capacité à obtenir des condamnations. André Arthur et Jeff Fillion laissent entendre que les policiers seraient muselés par le politique, que les budgets seraient sûrement abolis ou limités pour tuer la suite de l'enquête, et que les plus audacieux et persévérants enquêteurs de Scorpion seraient mis en punition. Les autres médias reprendraient en boucle ces mêmes analyses. Il est vrai que ce n'était pas la première fois que des scandales impliquant des hommes influents et de pouvoir étaient étouffés dans la capitale. Je comprenais leurs inquiétudes, mais personnellement, cela ne m'interpellait guère, puisque j'avais une panoplie d'informations qui corroboraient les déclarations des victimes. Je n'avais aucun doute sur le fait d'aboutir à des condamnations. Cependant, lorsqu'on a procédé aux dernières arrestations, le public a eu l'impression qu'on avait accouché d'une souris, car il s'attendait à plusieurs nouvelles arrestations. La majorité de nos nouvelles accusations concernaient des individus déjà arrêtés en décembre 2002. Le plus déroutant pour la population de Québec sera lorsque le SPVQ annoncera la fin de l'enquête Scorpion. Les médias se déchaîneront et laisseront entendre à mots couverts que ce manque de ressources était, dans les faits, une stratégie politique, dont le principal objectif visait à protéger des politiciens, possiblement clients de prostitution juvénile.

La population se mobilise alors pour réclamer la réouverture de Scorpion. Des rumeurs circulent sur le maire L'Allier et son administration. Son inaction lui est reprochée et on évoque la possibilité qu'il puisse avoir couvert des amis. Le directeur du SPVQ, Daniel Langlais, et le maire L'Allier font une sortie médiatique afin de démentir la rumeur⁵³. Le maire fait même parvenir une lettre à Langlais, l'assurant de son soutien et de l'octroi de ressources advenant une poursuite de l'enquête⁵⁴. Cependant, le chef de l'opposition à l'Hôtel de Ville, Jacques Langlois, adresse une lettre au ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, pour l'avertir d'une

possible ingérence politique. Il demande une enquête publique sur Scorpion, qui sera refusée par Chagnon⁵⁵. Outré, L'Allier envoie une lettre aux ministres Marc Bellemare, de la Justice, et Jacques Chagnon, de la Sécurité publique, leur intimant de répondre rapidement à la demande de Langlois⁵⁶. Il met également en jeu son poste et déclare qu'il y aurait «une espèce d'odeur de purin qui flotte sur la ville⁵⁷».

À la suite du refus de Chagnon, la grogne populaire est telle que plus de 300 personnes se retrouvent sur le parvis de l'hôtel de ville le 4 novembre 2003, réclamant un retour de l'enquête et scandant: «L'Allier salaud, le peuple aura ta peau⁵⁸.» On assiste également à des manifestations au palais de justice de Québec, lors des poursuites judiciaires. Une fondation Scorpion est créée par Paule Cantin, son frère Philippe, ainsi que Robert McMartin, afin d'amasser de l'argent pour financer la suite de l'enquête. Des fanions, des autocollants, des casquettes et des chandails à l'effigie de Scorpion, avec le slogan «Que l'on continue!» sont vendus quotidiennement. Plus de 200 000\$ seront ainsi recueillis. Le SPVQ refusera cependant de prendre l'argent, celui-ci servira plutôt à payer les frais d'avocat des victimes.

L'Assemblée nationale est aussi prise dans le tourbillon médiatique de Scorpion. L'opposition réclame une réouverture de l'enquête. Une pétition «signée par 2150 pétitionnaires, citoyens et citoyennes de la ville de Québec et de ses environs, qui font partie d'un groupe de 80 158 pétitionnaires de trois libellés différents⁵⁹», est déposée le 3 décembre 2003 après les affaires courantes à l'Assemblée nationale par Mario Dumont, alors chef de l'Action démocratique du Québec et député de Rivière-du-Loup. Isabelle Pellerin, l'instigatrice de cette pétition, et des parents de victimes avaient demandé à Dumont de la déposer⁶⁰. Les pétitionnaires veulent «l'intervention des membres de l'Assemblée nationale, afin que l'opération Scorpion puisse poursuivre ses activités et mettre un terme à la prostitution juvénile qui touche [la région de Québec]⁶¹».

Enquête préliminaire de Gillet

Le 30 mai 2003, une foule en colère est à la porte et sur les étages du palais de justice de Québec, où se déroule l'enquête préliminaire de Gillet. Elle l'invective et demande justice. Rachel est appelée à livrer son témoignage.

C'est le premier d'une victime de Scorpion. La stratégie de son avocat est alors, d'une part, de détruire sa crédibilité et de la présenter comme une «mythomane, une menteuse, une parjure⁶²» et, d'autre part, de discréditer l'enquête policière, qu'il estime bâclée et sans profondeur. Il attaque également les procureurs de la Couronne qui auraient, selon lui, été trop rapides dans l'octroi des actes d'accusation. Il fait sa propre enquête et fournit un alibi pour Gillet.

Cette stratégie fait énormément réagir les citoyens de Québec, qui sont présents à tous les passages de Gillet au palais de justice. Ils craignent que ce poisson s'échappe du filet. Toutefois, le juge Babin maintient les deux chefs d'accusation contre Gillet, il en rajoute même un troisième. Finalement, Gillet sera reconnu coupable avec un seul chef d'accusation sur une victime, Claire, car le témoignage de Rachel sera totalement discrédité.

La réaction du public aura des conséquences majeures sur la suite des procédures judiciaires. Les avocats de la défense demanderont un changement de venue pour que tous les procès aient lieu à Montréal.

C'est à ce moment que commenceront notre calvaire et celui des victimes...

Des prostituées offertes à des juges?

Nous sommes en mars 2004, en plein procès de Gillet. Son avocat décide de faire jouer une conversation captée le 28 novembre 2002, lors de l'écoute électronique de Radwanli, que la Couronne n'avait pas souhaité retenir même si elle en connaissait la teneur. Dans cette écoute, Radwanli parle avec John (nom fictif), un propriétaire de commerces à Québec, d'un conflit avec son ex-conjointe concernant la garde de son fils et d'une plainte de voies de fait. Il se cherche un bon avocat. Rachel est dans la boutique et attend que Guay et Gillet viennent la chercher. Radwanli lui passe alors le téléphone. Elle entame une courte discussion avec John et redonne ensuite le combiné à Radwanli, qui poursuit en libanais. L'objectif de l'avocat est de démontrer la relation amicale entre Radwanli et Rachel, et ainsi, de discréditer son témoignage, principalement lorsqu'elle raconte avoir été giflée par lui. La procédure judiciaire veut que lorsque l'une des parties décide de passer un extrait d'écoute électronique pendant un procès, elle le fasse dans son entièreté. Par conséquent, la totalité de la conversation sélectionnée, dont la majorité des propos sont tenus en libanais, est alors

diffusée dans la salle. La traduction n'est toutefois pas faite. Cependant, quelques jours plus tard, le 23 mars, TVA diffuse des extraits de cette conversation, qui étaient préalablement en libanais, après les avoir fait traduire. John y affirme qu'une avocate de Québec soudoierait des juges en leur fournissant des prostituées.

Bien que Radwanli ait qualifié les propos de John de «niai-sage» et de «mythomanie»⁶³, la rumeur concernant cette avocate a persisté. Le 2 mai 2022, des vérifications ont été faites auprès de la bâtonnière du Québec et au syndic du Barreau, afin de savoir si des mesures avaient été prises pour vérifier les propos de John. Le syndic du Barreau confirme l'ouverture d'un dossier au nom de cette avocate à l'époque concernée, ainsi que les vérifications qui s'imposaient pour assurer qu'il n'y avait pas de manquement à l'éthique ou au Code de déontologie des avocats. Toutefois, aucune plainte n'a été déposée contre ladite avocate.

Lorsque les institutions judiciaires et policières appliquent avec impartialité et respect leurs procédures, elles renforcent leur légitimité et leur autorité, mais suscitent la confiance, la collaboration citoyenne et l'obéissance à l'autorité légale. C'est ce que Tyler (2006) nomme la théorie de la justice procédurale. La légitimité du système de justice s'ancre donc dans la perception populaire de son efficacité, de son impartialité, de sa transparence et de son honnêteté. Par conséquent, la diffusion de cette tranche de la conversation entre Radwanli et John n'a certainement pas contribué à entretenir une bonne image des avocats et de la magistrature. Elle a laissé la place à la spéculation et fort probablement eu un impact sur l'image et la réputation de l'ensemble des avocats et des juges.

Des genres de ministres et des scandales

Le 25 septembre 2003, on est dans les procédures judiciaires pour le mandat de paix de Marlène Gingras, la sœur de Nadine. Il s'agit d'une requête en audition pour divulguer la preuve et démontrer ainsi son implication dans le réseau de Lovinsky, notamment comme chauffeuse. On voulait également faire la preuve de certains transferts d'argent dans son compte de banque, au profit de la clique à Lovinski. Je suis sans accompagnateur cette journée-là au procès de Gingras, car celui de Pellissier se déroule en simultané dans une autre salle d'audience. Habituellement, on est toujours deux policiers

au tribunal et Bendo est le plus souvent mon accompagnateur. Cette fois-ci, il suit le procès de Pellissier.

L'avocat de Marlène Gingras, M^e Marc Delisle, avait décidé de contester la preuve, dont celle de Vladimir Moïse. Ce qui a nécessité plusieurs journées de témoignage de ma part, où je devais lire les documents de preuve sélectionnés par le procureur M^e Michel Green pour éclairer le juge Hubert Couture. La lecture d'un bout d'une écoute électronique d'une conversation entre les sœurs Gingras déclenchera alors une nouvelle tempête médiatique. Dans cette conversation, captée le 17 décembre 2002, lors des arrestations des proxénètes et des clients, Nadine explique à sa sœur les raisons de la venue des policiers chez elle, l'arrestation de Lovinsky, le dépôt des enfants à la garderie dans la voiture de police, sa présence au poste et sa libération. Elle n'est pas mise en état d'arrestation, mais considérée comme un témoin important. Je fais donc la lecture de toute cette conversation, mais ce qui retient l'attention d'un journaliste est cette section: *«Nadine dit que Lion (Lovinsky) s'est fait arrêter pour un réseau de prostitution. Elle précise que Lion n'est pas une tête dirigeante, mais qu'il est concerné. Elle ajoute qu'il y a des grosses personnalités, des genres de ministres qui sont impliqués là-dedans, qui étaient des clients. Nadine demande à sa sœur de regarder les nouvelles, elle va voir... Elle croit aussi que Lion est parti pour quatre à cinq ans.»*

Une conversation plutôt anodine, qui devait démontrer le soutien apporté par Marlène Gingras à sa sœur et à Lovinsky dans les activités du réseau, devient le lendemain un scandale politique. Le journaliste Guy Benjamin, du journal *Le Soleil*, va m'interpeller dans le corridor du tribunal et me questionner au sujet d'une enquête de la GRC et d'actes de prostitution de mineurs de sexe masculin impliquant des juges et des ministres. Il me demande si j'ai des informations à lui donner sur cette enquête. Je sors alors mon calepin et lui lance: «Non, mais si tu as de l'information...» Il comprend que je n'ai rien à lui dire, mais il revient à la charge au moment où j'entre dans la salle d'audience en énonçant qu'on avait sûrement obtenu des noms de ministres dans notre enquête. Mon erreur a été de lui répondre: «Oui, j'ai déjà entendu des noms et des histoires, mais je ne travaille pas avec les rumeurs.» Il poursuit: «Oui, mais c'était le Parti québécois qui était au pouvoir dans ce temps-là. On pourrait en parler.» Il faisait référence à la période de septembre 2002. Je lui précise:

«Non, vous ne pouvez pas dire ça et vous devez vous en tenir à mon témoignage.»

En rentrant chez moi, ce jour-là, M^e Jacques Casgrain, le procureur-chef responsable de Scorpion, m'appelle, inquiet, et me demande si j'aurais dit à des journalistes que des ministres du Parti québécois étaient impliqués dans l'enquête. Il était à l'Assemblée nationale pour recevoir une médaille pour ses années de service comme procureur et se faisait questionner. Je lui ai répondu que non, puisque je n'en avais pas dans mon dossier. Comment aurais-je pu dire cela? Il connaissait autant que moi la preuve et les individus ciblés.

Le lendemain matin, l'article de Benjamin est sorti en première page du journal *Le Soleil*. Il titrait: «Des ministres du Parti québécois ont été des clients du réseau de prostitution juvénile, selon un document mis en preuve hier au palais de justice de Québec⁶⁴». Le journaliste met même des faussetés dans la bouche de Nadine Gingras: «J'ai des ministres parmi mes clients⁶⁵.» Ce qui ne m'étonne guère, puisqu'il n'était même pas dans la salle au moment où je lisais l'écoute électronique. En somme, c'était un article sensationnaliste et boiteux.

Dès mon réveil, je suis convoqué chez Martial avec Sylvain pour donner ma version des faits. Il est convenu que je ne parlerai plus aux journalistes. Ils vont même me mettre un chaperon senior des enquêtes lors de tous mes déplacements à la cour. La consigne: ne plus me laisser seul avec les journalistes au tribunal. Je pars par la suite vers le palais de justice pour une autre journée de témoignage. À mon arrivée, je suis face à une foule de journalistes, ma première mêlée de presse. «Ferland, n'avez-vous pas honte d'avoir tenu ce genre de propos?» «Votre attitude est irresponsable!» Toute la journée, cela n'a pas arrêté. Je suis allé m'isoler dans un cubicule d'avocat, juste pour prendre un temps d'arrêt. J'étais épuisé. J'entendais encore les clics des appareils photo. Je tentais de relaxer. Bendo était à mes côtés. Son soutien a été inestimable, un véritable ange gardien.

Les médias étaient si déchaînés que le service des communications du SPVQ s'est vu obligé de publier le lendemain un communiqué pour rétablir les faits. Ce communiqué réitère qu'après vérification de l'écoute électronique, des déclarations de témoins, de la filature, on ne peut établir l'implication, comme client ou à quelque autre titre, de ministres ou

d'hommes politiques dans l'un ou l'autre des réseaux de prostitution ayant fait l'objet de l'enquête Scorpion. Le service précise même que les informations obtenues ont été validées et vérifiées par les enquêteurs affectés au dossier.

Le samedi matin, dans *Le Journal de Québec*, une photo attire mon attention. Elle a été prise lorsque j'étais dans le cubicule. Ce jour-là, tous les journaux soit m'encensaient ou me réprouvaient. «Est-ce une stratégie de l'enquêteur? Une maladresse?» J'ai alors reçu un appel de Marc-André Fortin pour me demander si j'allais bien et si j'avais lu les journaux. «Roger, c'est la tempête ce matin. Ne fais aucun commentaire. On va gérer ça lundi.» En raccrochant, je me suis mis à pleurer. Je n'en pouvais plus. Puis, j'ai entendu mes fils demander: «Qu'est-ce qu'on mange ce matin?» Rien de mieux que le quotidien pour nous sortir de la morosité! Plus tard, au Normandin, j'ai vu ma face sur le présentoir à journaux. La serveuse est venue me chercher toute fébrile et m'a félicité pour mes propos. Quelques minutes après, un homme m'abordait et me complimentait aussi. J'avais juste envie de tout démentir, mais comme on me l'avait bien fait comprendre, il valait mieux que je me taise. Ce jour-là, j'ai réalisé la puissance des médias et leur capacité à créer la «vérité».

Kathy et le procès de Pellissier

Le 7 novembre 2003, nous sommes en plein procès d'André Pellissier, Monsieur Soleil, et des autres coaccusés au palais de justice de Québec, lorsque tout à coup survient un revirement de situation. Ce jour-là, on entend qu'une ancienne victime de Pellissier s'apprête à donner une entrevue à André Arthur, alors animateur à CKNU-FM, à Donnacona. Il faut dire que durant cette période, le public faisait savoir son indignation et témoignait son soutien à Scorpion à la suite du branle-bas médiatique. Les gens vendaient des fanions et des drapeaux pour soutenir la Fondation Scorpion, afin que l'enquête se poursuive. Ce midi-là, au Shell situé au coin de Bouvier et du boulevard de la Capitale, à un des kiosques tenus par des bénévoles, arrive une femme d'une quarantaine d'années, Kathy. En achetant deux drapeaux, elle entame une conversation avec la mère d'une des victimes.

Kathy: Vous savez, ce Pellissier, c'était mon pimp quand j'avais

15 ans... Il est encore mêlé à ça? Il est encore en vie?

Mère d'une victime: Vous le connaissez, Monsieur Soleil? Êtes-vous à l'aise de parler à quelqu'un?

Kathy: Oui.

Mère d'une victime: Vous vous en êtes sortie?

Kathy: Oui, mais pas à n'importe quel prix. Ç'a été épouvantable!

C'est cette mère qui met en contact Kathy et André Arthur. Les choses se font rapidement: il la reçoit le jour même dans son studio. J'apprends qu'André Arthur fait une entrevue, à l'instant même, avec une victime de Scorpion. Or, je me rends vite compte que ce n'est pas le cas. C'était plutôt une victime de Pellissier au temps de sa jeunesse. Tout en demeurant anonyme, Kathy confie toutes les épreuves qu'elle a endurées depuis qu'elle a l'âge de 15 ans. Elle raconte avoir été sous le contrôle de Pellissier, alors qu'elle était mineure, et avoir servi des «clients» fortunés et publics, dont certains politiciens bien connus. Elle a continué à se prostituer à l'âge adulte bien que Pellissier ne soit plus dans le décor. Kathy avait alors développé des relations dans le réseau de la Haute-Ville de Québec, ainsi que dans celui des restaurateurs et des hôteliers, qui lui recommandaient des hommes du milieu politique et des affaires. Toutefois, l'extrait de sa conversation avec Arthur qui fera énormément réagir est celui où elle reconnaît avoir eu parmi sa clientèle un ministre important du Québec. André Arthur écrira après cette révélation des noms d'anciens ministres sur un papier. À la vue d'un de ces noms, elle acquiescera sans jamais le nommer directement.

Après son entrevue avec Arthur, on demande à Kathy de venir au poste. Elle accepte et vient nous voir le 17 novembre et les jours suivants. L'interrogatoire est assigné à deux membres de l'équipe: Claude St-Pierre et Sylvie Bonin. Ils ont été choisis pour leurs qualités d'intervieweurs et leur capacité à faire des entrevues non suggestives. Après quatre jours de discussion et quatre cassettes vidéo, nous avons les noms de 110 clients avec qui elle dit avoir eu des actes sexuels, plusieurs quand elle était mineure, et quelques-uns lorsqu'elle était majeure. Elle fait une longue déclaration, puis nous fournit tous les éléments corroboratifs qu'elle possède: des photos, et pour certains d'entre eux, le nom de leurs compagnies, car bien évidemment, ces messieurs voulaient des reçus pour

leur compte de dépenses. Elle leur en fournissait au nom de son salon de coiffure. Ces hommes se faisaient donc couper les cheveux et payaient 250 à 300\$ la coupe...

Kathy s'initie à la prostitution avec un propriétaire de bar, Louis (nom fictif), qu'elle rencontre vers l'âge de 15 ans à la Place Laurier. Il l'aborde et l'invite à manger une bouchée. Il commence par la complimenter et lui offre des vêtements. Lors de leur deuxième rencontre, il lui donne de l'argent en échange d'activités sexuelles. Louis lui présente des hommes d'affaires étrangers, arabes et américains.

À 16 ans, Kathy fait la rencontre d'André Pellissier au Dagobert. Il lui sort son grand jeu de séducteur: les douces paroles, la vie de luxe, l'argent et les bijoux. Il se vante d'être à la fois un intellectuel et un homme d'affaires sérieux. Il lui fait miroiter la fortune si elle se joint à son agence. Il la traite comme une reine. Cependant, il veut essayer la marchandise dès la première rencontre. À l'époque, l'agence est située dans un appartement de Sainte-Foy, puis elle déménage à Charlesbourg, jusqu'à ce qu'il achète sa maison sur le boulevard Laurier. Kathy est sous sa coupe pendant deux ans alors qu'elle est mineure. Elle se fait payer 300\$ de l'heure pour ses services, mais elle ne conserve que 70\$. Elle est souvent obligée de faire cinq à six jours de prostitution par semaine et les journées sont longues, car la demande pour des mineures est forte. La clientèle de Pellissier est constituée d'hommes du milieu des affaires, des sports, des loisirs et de la politique.

Elle nous donne des noms d'hommes, dont plusieurs sont déjà des sujets d'intérêt dans notre enquête et d'autres noms de personnalités influentes. Elle nous les décrit un par un, en nous racontant ce qu'ils lui ont fait, combien ils l'ont payée, en nous précisant les lieux où ils se trouvaient et plus encore... Le premier nom qu'elle donne nous laisse sans voix, car il s'agit d'un ministre. Elle nous relate l'avoir rejoint au Château Frontenac dans une suite. Elle mentionne ne plus se souvenir si elle avait 17 ans ou 18 ans. Son chauffeur était venu la chercher. Kathy affirme lui avoir fourni des services sexuels à une seule occasion, mais précise que c'était un bon client et qu'il appelait souvent à l'agence.

Dès le début de la déposition, on décide de soumettre ce dossier au procureur de la Couronne. Les quatre cassettes sont envoyées au fur et à mesure. Les procureurs ne savent pas trop quoi faire de cette patate chaude.

Je ne veux toutefois pas que les médias et la population de Québec nous accusent encore de protéger certains noms. Je décide de parler de mon malaise à Michel Gagnon, le nouvel inspecteur responsable des enquêtes criminelles et mon supérieur, qui remplace Martial. Avec son accord, je remplis une demande pour tenter des procédures contre un ex-ministre du Québec, et Michel soumet l'ensemble du dossier au substitut en chef du procureur général. De plus, je fournis aux enquêtes internes les noms de six policiers.

Le 19 octobre 2004, presque un an plus tard, nous recevons une réponse officielle par lettre de Jean Lortie, substitut en chef du procureur général. Selon son analyse, après le visionnement des cassettes, Lortie en vient à la conclusion qu'il n'y a pas matière à poursuivre, car les accusations proviennent d'une seule source et n'ont pu être corroborées. De plus, les faits relatés remontent à plusieurs années et la législation de l'époque obligeait de poursuivre, même pour le proxénétisme, au plus tard dans l'année suivant le délit. Autrement dit, nous ne pouvions utiliser le témoignage de Kathy dans le cadre de notre enquête.

LES RÉPLIQUES

Dès le 15 janvier 2003, au retour des congés de Noël et du jour de l'An, notre équipe s'agrandit de nouveau avec l'ajout de personnel pour les témoins et les victimes. Il faut aussi gérer les remous de la médiatisation, qui a provoqué l'apparition de 40 nouvelles victimes qui se sont manifestées d'elles-mêmes, ainsi que la préparation des *line-up photos* et de la divulgation de la preuve pour la défense. L'équipe est aussi réinstallée dans les locaux du poste de police de Charlesbourg, pour assurer la confidentialité de l'enquête.

De janvier à la fin avril, notre travail consiste essentiellement à recueillir et à corroborer les preuves pour une deuxième razzia. À partir de mars 2003, 47 victimes seront rencontrées, ainsi que 34 témoins. On aura à traiter environ 267 rapports d'informations. Les patrouilleurs feront 104 interceptions de sujets d'intérêt qui nécessiteront d'être analysées et 22 sources seront également rencontrées. À la fin d'avril 2003, on aura 61 déclarations vidéo K.G.B. de victimes au total. Nous fermerons d'ailleurs nos livres avec ce nombre. En outre, on cumulera 556 rapports

d'informations policières et 251 interceptions au total. On sera en quelque sorte victimes de notre succès. Sylvain viendra d'ailleurs me voir en février avec un autre dossier de prostitution concernant un individu nommé Denis Morissette. Il me demandera de vérifier s'il peut être relié à notre dossier et nous apporter plus de matériel sur nos suspects.

Denis Morissette avait été mis en prison une première fois en juillet 2002, puis remis en liberté, et de nouveau arrêté le 20 décembre de la même année par l'enquêtrice Hélène Turgeon pour des accusations de possession de matériel de pornographie juvénile et d'incitation à des contacts sexuels avec une adolescente. Il était alors en détention préventive à la prison d'Orsainville⁶⁶. Nous possédions contre lui des preuves d'attouchements sexuels sur des jeunes filles et de pornographie juvénile. Sous l'étiquette Les productions AZUR, il se présentait comme un photographe pour des compagnies de lingerie féminine. Ses séances photos se déroulaient dans des motels pour le compte d'un producteur d'artistes. Les filles finissaient toujours par être obligées de se dénuder complètement. Nous avons vite compris que le producteur d'artistes recrutait les jeunes filles et les refilait à son «photographe officiel», Morissette. Enfin, c'est la version que celui-ci fournira au moment de son arrestation.

Lorsque je vais l'interroger avec ma collègue, Hélène Turgeon, le 17 février 2003, il est encore à la prison d'Orsainville. Notre objectif est alors de vérifier si ses activités antérieures peuvent être reliées à notre enquête. Nous voulons comprendre ses techniques de recrutement et souhaitons qu'il devienne un informateur. Morissette se montre bien volubile et nous donne un tas d'informations. Il raconte avoir rencontré le producteur d'artistes dans un hôtel lors d'une soirée de mode du style Miss Canada bikini, en décembre 2000. Il était alors en poste à Ottawa à la JTF 2⁶⁷. C'est la seule fois où il le rencontre en personne. D'ailleurs, ce n'est qu'en juin 2002 que Morissette découvre sa véritable identité. La suite de leurs échanges se fait par Internet dans des *chat rooms* du style MIRC. Progressivement, ce producteur lui accorde des contrats de photos, au cours desquels il doit prendre des jeunes filles nues. Les fichiers informatiques contenant les photos sont déposés dans une cabine téléphonique ou laissés dans la chambre du motel afin d'éviter les échanges directs. Les paiements se font en argent de la même manière, sans aucun contact. Il mentionne ne pas être le seul à faire ce genre de photos dans l'armée. Il donne le nom de certains de ses collègues militaires, et même de quelques officiers. Ces gars

utilisaient le matériel de l'armée, appareils photos et caméras, pour prendre des photos de jeunes filles et garçons nus. Vous vous doutez bien que ces informations ont été directement transmises à la police militaire.

Les rencontres avec les filles se faisaient dans des motels. Celles-ci ne s'attendaient pas à ce genre de photos. Elles pensaient faire du casting pour des vêtements de mode, un point de départ peut-être vers des contrats avec Nike, Reebok, des entreprises sérieuses. Morissette avait même dans sa valise de faux contrats de grandes agences de mannequins. Il les amenait à se déshabiller progressivement, puis il s'est mis à être excité par ses propres photos, au point de commencer à faire des attouchements. Le recrutement avait lieu notamment sur Internet, où il opérait sur plusieurs sites: Do you like Good! Les productions AZUR, des sites de clavardage, dont MIRC, et sur Sympatico. Tout cela pour le compte de ce producteur, selon ses dires.

Durant près de quatre mois, nous allons accumuler des infos avec essentiellement deux objectifs: renforcer la preuve que nous avons envers certains individus déjà arrêtés, dont certains sont détenus et d'autres en liberté en attente de procès, et leur porter de nouvelles accusations ainsi que débusquer de nouveaux joueurs. Au bout de cette démarche, une première razzia est menée le 30 avril 2003, concernant uniquement les proxénètes. Plusieurs accusations sont déposées contre 13 d'entre eux, dont celles de proxénétisme, d'agression sexuelle, de contact sexuel avec une personne de moins de 14 ans et de moins de 18 ans, d'extorsion, de fraude, de criminalité organisée, de menace de mort, de séquestration, de trafic de drogue, de voie de fait, de vivre des produits de la prostitution d'une personne de moins de 18 ans, de vol et de recel. Lovinsky, Pierrin, David Moïse et Estelle seront également accusés de gangstérisme. Lovinsky, Pierrin, Fandal et Pierre-De Bellefeuille sont en détention lorsqu'ils reçoivent ces nouvelles accusations. Clément Karera (vol qualifié) et Jocelyn Philogène Mior (vol, fraude et trafic de stupéfiants) recevront leur mandat d'arrestation respectivement au Centre de détention de Québec et au pénitencier de Cowansville, où ils sont déjà incarcérés pour d'autres délits. David Moïse et Kandula sont en cavale. Les autres, à savoir Nadine Gingras, Estelle, Gariépy, Jean-Claude Karera et Kayishema, seront arrêtés cette journée-là. Les domiciles de Gariépy et de Kayishema seront également perquisitionnés et nous pourrons enfin procéder à l'interrogatoire de Kayishema. Il ne nous dira rien, mais on verra la panique dans ses yeux lorsqu'on lui fera entendre un bout d'écoute électronique captée alors que

Clément Karera l'a appelé de la prison à la suite d'un vol qualifié et de l'ajout de nos accusations. «Roger, Roger, tu ne peux pas faire entendre cette discussion en cour. Tu es un bon gars. Ne fais pas ça!» En fait, dans cette conversation en rwandais, Karera rapporte les ragots de la prison, dont certains détails croustillants sur les activités sexuelles de Mom Boucher en détention. Kayishema me supplie presque de ne pas faire jouer cette conversation. Ce qui se passe en prison reste en prison... Lorsque j'essaie de le pousser à se mettre à table, il me dira: «Fais ta preuve et je ferai mon temps!» Kayishema, en bon criminel de carrière, connaissait bien le jeu.

Finalement, on complétera cette razzia avec l'émission de 10 mandats de paix 810 sur des personnes dont on avait seulement assez de preuves pour démontrer qu'elles harcelaient et intimidaient les victimes, afin qu'elles ne collaborent plus avec la police ou reviennent sur leur déclaration devant les tribunaux. Les personnes visées sont alors Érick Pierrin, le père de Jean Pierrin, Angelina Castelly, sa mère, Vladimir Moïse, Christian Ruyange, Edgyr Ernest Audate, Valcin Guempson, Steve Berlusse (alias Papouche), Rachid Oubarech, la sœur de Nadine Gingras, Marlène, et Christian Dionne, alias Die-On, un trafiquant de drogue et membre des collectifs de rappeurs Facekché et 187⁶⁸. Vladimir Moïse et Marlène Gingras contesteront leur mandat de paix et auront gain de cause auprès du juge Hubert Couture. Celui-ci considère que «les craintes exprimées par les jeunes filles à l'égard des membres des groupes sont fondées. En effet, il est compréhensible que le contexte les porte à craindre que des proxénètes ou des personnes de leur entourage entrent de nouveau en contact avec elles. La preuve est d'ailleurs à l'effet que des jeunes filles sont toujours victimes d'intimidation ou de menaces de la part de personnes non identifiées. Cependant, le cadre juridique de l'engagement demandé requiert davantage qu'une telle crainte. Elle doit, en plus de provenir d'un auteur précisément identifié, reposer sur un fondement factuel et des faits concrets, démontrant qu'il est nécessaire d'empêcher que son auteur cause des lésions personnelles». Toutefois, en ce qui concerne Marlène Gingras et Vladimir Moïse, «[la] preuve ne révèle pas que les craintes des personnes pour qui la dénonciation a été déposée sont [...] fondées sur des motifs raisonnables⁶⁹».

Vladimir Moïse ira même jusqu'à poursuivre le SPVQ au civil, sans succès. Il réclame alors la somme de «99 999,99\$ en dommages-intérêts pour le bris de sa réputation, la perte de revenus et inconvénients à la Ville

de Québec et au Procureur général du Québec⁷⁰» ainsi que des excuses de ma part et de celle de Michel Green, le procureur qui a demandé l'émission de son mandat d'arrestation. Il veut également une déclaration du ministre de la Justice selon laquelle il a été arrêté et incarcéré injustement «alors qu'il n'avait rien à voir avec la prostitution juvénile⁷¹» et que nous avons dans les faits été de mauvaise foi à son endroit. Le juge Ross Goodwin va rejeter toutes ses demandes.

Enfin, le 14 mai 2003, on s'offre une dernière tournée avant de boucler la partie enquête de Scorpion. Karmouche fera partie de cette collecte. Grâce à la filature, à l'écoute électronique interceptée sur la ligne de Radwanli et aux déclarations des sœurs A et de Florence, on procède à l'arrestation de cet octogénaire. Toutefois, la perquisition de sa demeure avait déjà été faite le 28 mars 2003. On avait saisi deux caisses de milliers de photos de jeunes filles nues et dans des positions suggestives. Des photos de Polaroid et des paquets de 3 mm. Une collection de plusieurs années. Sentant la soupe chaude, le 8 février 2003, Karmouche fait signer des déclarations aux sœurs A et à Zara le disculpant. Elles affirment n'avoir jamais reçu d'argent en échange de services sexuels. Cela n'a rien changé à sa situation. Une autre déclaration, celle de Rose, prise en février 2003, va renforcer notre preuve et justifier le mandat de perquisition.

Lors de son interrogatoire, Karmouche est arrogant et sûr de lui. Il se dit intouchable et déclare connaître des cadres dans la police. Il mentionne produire et collectionner ces photos depuis plusieurs années. Il raconte même avoir été arrêté dans les années 1980 pour des actes similaires. Karmouche sera accusé de sollicitation de services sexuels de mineures dans le dossier de Gabrielle, bien qu'il ait aussi tenté sa chance sur Evelyne. Même s'il ne se gênait pas pour recruter les filles lui-même, son ami Georges Tannous lui en fournissait aussi. Karmouche avait plusieurs connaissances dans le milieu politique. Il le dira lui-même lors de son témoignage à la cour. En plus de Karmouche, on procède à l'arrestation de Jean-François Guay, Yves Doyon, Réjean Jobin, Charles Nourcy et François Houle, vice-président du cabinet de relations publiques National et président du Festival d'été de Québec⁷². Le SPVM s'occupe de Manuel Mansour, puisqu'il réside à Montréal. On ajoute également de nouvelles accusations de sollicitation de services sexuels de mineures à certains individus que nous avons arrêtés en décembre, en l'occurrence Ahmad

Cheraim, Jacques Racine, Salim Choueiri et Abdul Kharamandeh, aussi accusé de trafic de stupéfiants. Le 15 mai, le service des communications du SPVQ publie un communiqué pour faire le bilan des opérations et annonce la clôture de Scorpion.

Scorpion a été une enquête qui a marqué le Québec. Elle nous a obligés à faire les choses différemment. La méthode de l'enquête s'apprend sur le terrain et Scorpion a été une expérience incroyable, riche en enseignements sur les plans tant professionnel et personnel qu'humain. On a beau en apprendre à l'école, rien ne vaut l'expérience. Un mélange des deux plus un petit quelque chose, une touche personnelle qu'on appelle l'instinct. La plupart des policiers sont insécures. Ils veulent des recettes, des profils, des facteurs de risque, des critères. C'est compréhensible, surtout pour les nouveaux policiers. Reste que la touche personnelle est très importante. Le ressenti, mais aussi l'autocritique. Apprendre à connaître ses forces et ses limites. Mieux se comprendre pour mieux comprendre les autres. Le pire, c'est d'avoir des profils plein la tête et de vouloir à tout prix mettre les victimes dans des petites cases. Conséquemment, ils ne sont pas à l'écoute et encore moins empathiques.

Au cégep où j'enseigne, lorsque je donne mon cours de Communication spécialisée, du programme de Techniques policières, la première chose que je dis aux jeunes policiers, c'est: «Ton meilleur outil de travail, c'est ce que tu as entre les deux oreilles.» Mon objectif est de les faire sortir de leur zone de confort et de leur apprendre à découvrir, outre l'image du policier, davantage l'humain en eux. Un bon enquêteur est d'abord quelqu'un qui est capable de regarder son humanité en face et de savoir l'utiliser pour bonifier, voire amplifier son professionnalisme et sa rigueur. Le plus cocasse, c'est que cela m'a été reproché par certains avocats de la défense lors des procès.

Cependant, lorsque la saga judiciaire débute, je suis tout de même confiant. La *game* sera potentiellement difficile, mais on a tellement de preuves que je n'ose croire que ces proxénètes et ces proxénètes réussissent à s'en sortir. Je vais vite déchanter.

Les mois passés dans les tribunaux, tant à Québec qu'à Montréal, seront les pires de toute ma carrière. Les attaques personnelles et contre la police fuseront de partout. Je serai même poursuivi personnellement au civil. Je me ferai traiter de tous les noms. Je deviendrai celui qui a mal fait son

travail, l'émotif qui a mis des mots dans la bouche des jeunes filles. Juste le fait d'y penser m'indigne encore aujourd'hui. Sur le coup, j'ai encaissé sans dire un mot. Ça a remis en question beaucoup de choses dans ma vie. J'avais parfois l'impression de me battre tout seul contre une machine puissante. J'avais du mal à comprendre la stratégie de certains procureurs durant les poursuites judiciaires. Je passais mon temps à argumenter avec eux. Je me sentais constamment déchiré et en colère à la vue de ces avocats de la défense dont l'objectif, me semblait-il, était de discréditer le témoignage des victimes. Mais au bout du compte, je suis fier des résultats obtenus par l'opération Scorpion. De nombreux proxénètes et proxénètes ont été arrêtés et surtout, surtout, des dizaines de jeunes filles ont pu s'extraire de ce milieu. De façon temporaire pour certaines...

-
40. Un témoin des actes est une personne qui n'est pas forcément impliquée dans le crime et qui accepte de témoigner à la cour.
 41. Traduction libre.
 42. Un mandat d'amener est utilisé pour faire comparaître une personne déjà détenue devant un juge, selon l'article 527 (1) du Code criminel. Il est très peu utilisé pour une victime, à moins que celle-ci soit incarcérée pour d'autres motifs. Habituellement, une victime reçoit un subpoena l'obligeant à venir témoigner à la cour. Si la personne ne se présente pas, le juge peut émettre un mandat d'arrestation. Toutefois, en ce qui concerne les mineurs, les articles 32 à 35 de la Loi sur la protection de la jeunesse autorisent un agent de la paix (policier) à rechercher et à amener devant le directeur de la protection de la jeunesse un enfant, dont il existe des motifs raisonnables de croire que sa sécurité et son développement sont compromis.
 43. «*Alea jacta est*» est une citation latine attribuée à Jules César. Elle signifie «Les dés sont jetés» ou «Le sort en est jeté». Elle fait référence à une situation où une personne ne peut plus reculer ou faire marche arrière.
 44. Anthony Torbey a été arrêté par erreur.
 45. Cour supérieure, 21 avril 2009, n^o de cause: 200-17-004374-047, p. 16.
 46. *Ibid.*, p. 17.
 47. *Ibid.*, p. 26.
 48. *Ibid.*, p. 22.
 49. *Ibid.*, p. 18.
 50. *Ibid.*, p. 33.
 51. *Ibid.*, p. 19.
 52. *Ibid.*, p. 20.
 53. La Presse Canadienne, 12 septembre 2003.
 54. *Le Soleil*, 13 septembre 2003.
 55. *Le Soleil*, 16 et 17 septembre 2003.
 56. *Le Soleil*, 16 septembre 2003.

- 57. *Le Journal de Québec*, 5 janvier 2016.
- 58. *Le Soleil*, 4 novembre 2003; *Le Journal de Québec*, 17 novembre 2003.
- 59. Index du *Journal des débats*, 37^e législature, 1^{re} session (4 juin 2003 – 10 mars 2006), DUMONT, Mario – Rivière-du-Loup, Prostitution juvénile – Enquête – Pétition – 2098 (d.d.), Dépôt de documents Fascicule n°35, 3 décembre 2003, page 2098.
- 60. *Le Journal de Québec*, 29 novembre 2003.
- 61. Index du *Journal des débats*, 37^e législature, 1^{re} session (4 juin 2003 – 10 mars 2006), DUMONT, Mario – Rivière-du-Loup, Prostitution juvénile – Enquête – Pétition – 2098 (d.d.), Dépôt de documents Fascicule n°35, 3 décembre 2003, page 2098.
- 62. *Le Soleil*, 3 octobre 2003.
- 63. *Le Soleil*, 25 mars 2004.
- 64. *Le Soleil*, 26 septembre 2003.
- 65. *Ibid.*
- 66. La prison d'Orsainville est un autre nom utilisé pour parler du Centre de détention de Québec, une prison provinciale uniquement constituée de détenus ayant des sentences de deux ans moins un jour ou en attente de procès.
- 67. La Deuxième Force opérationnelle interarmées des Forces canadiennes.
- 68. Le 187 est identifié également comme un gang émergent.
- 69. Cour du Québec, R. C. Gingras, n^o 200-01-080302-031.
- 70. Cour supérieure, C. Moïse Québec (Ville de), n^o 200-17-003853-033.
- 71. *Ibid.*
- 72. François Houle démissionne de ses fonctions de président du Festival d'été de Québec après son arrestation (Radio-Canada, 15 mai 2003).

PARTIE 2

LE SCORPION ANATOMISÉ: UNE CRIMINOLOGUE ANALYSE L'ENQUÊTE

OceanofPDF.com

Paroles de victimes

Au Québec, la très grande majorité des mineurs exploités sexuellement sont des résidents, quelles que soient leurs origines. Ils proviennent de presque toutes les régions du Québec. À l'instar du Canada, la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Québec est interne. Elle est interprovinciale, interrégionale et interville. À l'échelle canadienne, le Québec est considéré comme l'une des plaques tournantes du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle au Canada, tout comme l'Ontario, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et l'Alberta. Si on retrouve des victimes dans plusieurs villes québécoises (Longueuil, Gatineau, Sherbrooke, Chicoutimi, Québec, Laval, etc.), Montréal demeure tout de même une destination majeure de tourisme sexuel et un lieu privilégié pour l'industrie pornographique en ligne⁷³. Cette ville est d'ailleurs surnommée la «Bangkok de l'Ouest⁷⁴». La ville de Québec suit de près. En 2019, la Capitale-Nationale enregistrait un taux d'infractions par 100 000 habitants, lié à de l'exploitation sexuelle, le plus élevé de la province, devançant ainsi Montréal⁷⁵.

En 2013, le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ) rapporte «la présence de plus de 1500 proxénètes actifs au Québec; plus de 2 600 000 transactions liées à la prostitution; 200 salons de massage; 65 bars de danseuses et 38 agences d'escortes en activité dans la seule ville de Montréal». Chiffres que le SRCQ estimait d'ailleurs très conservateurs! Selon des données de la Sûreté du Québec, obtenues par le Conseil du statut de la femme (2002), «80% des bars de danseuses au Québec offriraient des services sexuels (bars à gaffe)⁷⁶».

Les victimes mineures d'exploitation sexuelle peuvent donc être recrutées au Québec pour nourrir l'industrie du sexe québécoise, canadienne et étasunienne. En effet, en plus d'être expédiés dans différentes villes et régions québécoises, ces enfants et ces adolescents aboutissent dans des lieux prostitutionnels en Ontario (le Grand Toronto, Niagara Falls), en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique (Vancouver), en Alberta (Calgary, Edmonton) et aux États-Unis (Floride, New York, etc.). Quant aux victimes adultes, elles sont expédiées dans tout le Canada et aux États-Unis, dans des villes telles que Miami, Fort Lauderdale, Las Vegas, Boston, Los Angeles et New York⁷⁷.

Peu de données sont disponibles sur la prévalence des mineurs dans l'industrie du sexe au Québec, bien que certaines recherches et opérations policières apportent un éclairage partiel. De 2015 à 2019, près de la moitié des dossiers de proxénétisme traités par les corps de police du Québec concernaient des victimes de moins de 18 ans. La prédominance des mineurs dans l'industrie du sexe est estimée entre 30 et 50%. L'âge moyen des victimes varie entre 14 et 20 ans, et 72% des victimes exploitées sexuellement ont moins de 25 ans. La majorité sont des femmes et des jeunes filles (93%). Ce qui ne veut pas dire que les garçons ne sont pas des cibles. Cette disproportion s'explique, d'une part, par la présence plus marquée de la gent féminine dans cette industrie, et d'autre part, par le peu d'enquêtes et de recherches sur l'exploitation des garçons. Que ce soit à l'échelle internationale, canadienne ou québécoise, les mineurs constituent une marchandise de choix pour les trafiquants et les proxénètes de tout acabit. Les victimes sont choisies de manière préméditée, en fonction de leur âge, pour répondre aux besoins pédophiliques et hébéphiliques de cette clientèle.

PORTRAIT DES VICTIMES

Les victimes sont de différentes origines ethniques et classes sociales, et de milieux divers. Elles peuvent être issues de familles dysfonctionnelles ou pas; avoir été victimes d'inceste ou d'agressions sexuelles dans l'enfance ou pas. Les victimes sont tant des jeunes ayant des problèmes scolaires que des premières de classe et fréquentent les écoles privées comme publiques. Il existe toutefois une prostitution de survie, où des mineurs se prostituent

pour pallier leurs besoins primaires (nourriture, logement, habillement, etc.). Ce genre de prostitution peut être combiné à de l'itinérance et à de la toxicomanie. Elle peut être occasionnelle et temporaire. Ce sont le plus souvent des jeunes provenant de familles dysfonctionnelles.

Les proxénètes ciblent habituellement des filles vulnérables (fugueuses, ayant une faible estime de soi ou besoin de valorisation, etc.) ou en quête de sensations fortes ou d'aventure (drogue, party, etc.). Elles veulent se sentir populaires et se distinguer. Certaines sont attirées par le luxe et l'argent, mais aussi par une vie trépidante, celle du *jet set*. D'autres sont en quête d'amour et d'affection. Elles croient trouver le prince charmant. L'argent n'est donc pas forcément la première raison d'entrer dans la prostitution. Paradoxalement, c'est davantage la recherche d'amour et la peur qui les poussent à se prostituer. En fait, l'intérêt de l'argent varie grandement d'un cas à l'autre. Certaines vont se laisser tenter par l'aspect pécuniaire, même si l'histoire d'amour n'est pas très loin. Elles en arrivent à considérer la prostitution comme un projet de vie commun avec le proxénète, lui-même étant perçu comme un conjoint ou un ami de cœur.

D'ailleurs, dans les événements de proxénétisme et de traite de personnes rapportés en 2019, 58% des proxénètes étaient des connaissances de la victime et 35% des partenaires intimes, alors que seulement 6% étaient des étrangers⁷⁸. Les filles qui se retrouvent exploitées par des membres ou des relations de gangs sont attirées par le style «gangster». Elles se laissent séduire par le *bad boy*. Certaines ont une préférence sexuelle pour des hommes de couleur. Le jeu de séduction, qui fait partie intégrante du processus de recrutement, devient alors facile.

Les proxénètes du Wolf-Pack vont par exemple employer l'expression *jungle fever* pour expliquer l'engouement des victimes à leur endroit. Celles-ci sont recrutées dans leur milieu de vie, notamment à l'école, dans les stations d'autobus, les bars, les fêtes, les spectacles de hip-hop, le quartier, au parc et sur les terrains sportifs (basketball, football, etc.).

Plus de 200 victimes ont été détectées par le projet Scorpion. De ce nombre, 61 ont livré des déclarations écrites et vidéo K.G.B. ainsi que 59 témoins (parents, restaurateurs, chauffeurs de taxi, tenanciers d'hôtel et de motel, etc.). Dans cet échantillon de 61 victimes, l'âge moyen d'entrée dans la prostitution est de 15 ans. Elles ont entre 13 et 17 ans. Elles proviennent majoritairement de familles ordinaires de la classe moyenne à faible, où le

rôle parental semble être davantage assumé par la mère. Elles sont majoritairement d'origine canadienne-française et quelques-unes sont des mulâtres d'origine péruvienne, barbadienne et haïtienne. Elles fréquentent toutes l'école et présentent un parcours scolaire sans histoire. Cependant, environ 50% d'entre elles ont été signalées à la DPJ pour diverses raisons, principalement des problèmes de comportement, et ce, bien avant la prostitution. Le tiers de ces signalements concerne des fugues. Leur passage dans les centres jeunesse contribue à leur prostitution par le contact avec d'autres jeunes filles qui baignent déjà dans ce milieu. La majorité des filles connaissent leur proxénète avant de se prostituer.

Parmi les 61 victimes, peu ont repris le cours normal de leur vie. Certaines sont retournées aux études et sont devenues des professionnelles dans différents domaines, d'autres sont des femmes d'affaires. Toutefois, la majorité sont retournées dans l'industrie du sexe comme danseuses, masseuses ou escortes, en tant qu'indépendantes. Certaines sont devenues des conjointes ou des maîtresses de membres des Hells Angels. Plusieurs ont des problèmes de toxicomanie et souffrent de trouble de stress post-traumatique.

TÉMOIGNAGES DE VICTIMES

Vingt ans plus tard, que sont-elles devenues? Certaines s'en sont sorties, d'autres pas. Celles qui ont accepté de se confier gardent encore de la peur et de la colère en elles. Remuer les braises du passé peut parfois brûler l'âme.

Rencontre avec Athéna, le 6 septembre 2019

Je rencontre Athéna à sa demande dans un café le 6 septembre 2019. Elle accepte de me parler à la condition que son identité ne soit pas dévoilée. Ce jour-là, Roger n'est pas avec moi, car Athéna n'est pas une victime identifiée lors de Scorpion. Elle fait partie des victimes de l'entourage du réseau Wolf-Pack qui n'ont pas dénoncé la situation aux policiers, de peur de représailles ou parce qu'elles étaient trop effrayées par la folie médiatique de l'époque. Voici son témoignage.

...

J'ai rencontré Jean Pierrin et Jocelyn Mior en 2001. J'étais en deuxième secondaire et j'habitais à Beauport. Je faisais partie d'un groupe de filles âgées de 12 à 14 ans. Ils nous ont abordées, mon amie et moi, alors que nous étions assises sur un banc d'autobus au Terminus Beauport. Ils voulaient soi-disant qu'on les aide à trouver un vendeur de pot. Jean semblait trouver mon amie belle. Puis, j'ai revu Jean et Jocelyn avec Bénédicte à la Place Fleur de Lys. On a échangé nos numéros de téléphone, en amis. Jean avait environ 17 ans à cette époque et Jocelyn, 19-20 ans. Leur ami avait un appartement à côté du Terminus Beauport dans un gros bloc brun: les fenêtres de son appartement donnaient sur le terminus. Les gars traînaient souvent dans ce coin-là, on s'est donc liées d'amitié avec eux. Tranquillement, ils sont devenus intimes avec quelques-unes de mes amies et moi. Jocelyn m'appelait souvent: je le trouvais attirant, même si je savais qu'il était en couple. Je me souviens d'une fois, où mon amie et moi sommes allées au Kashmir, sur la rue Saint-Jean, avec lui et Jocelyn, qui connaissait le portier. Puis, d'un des premiers partys qu'on a faits chez mon amie Bénédicte. Jocelyn est venu avec ses amis. Ce soir-là, ils ont commencé à devenir sexuellement plus insistants. Jean était dragueur et populaire auprès des filles. On ne le voyait pas comme un gars dangereux, seulement un peu prétentieux.

Tout a commencé doucement, de façon anodine, par une amitié et des soirées. Nos autres amis, des garçons de l'école, n'aimaient pas nos fréquentations. Je crois qu'ils étaient un peu racistes. Jocelyn et ses amis étaient tous des Noirs ou des Arabes. C'était mon genre de gars: exotiques et l'air *bad boy*. À l'époque, j'étais un peu délinquante et j'aimais beaucoup danser, disons que c'était ma passion. J'ai commencé à sortir dans les bars quand j'avais 15 ans. Jocelyn m'attirait: il était très branché en ce qui concerne le sexe. Le plus difficile avec lui, c'était de savoir s'il était méchant ou gentil, parce que quand j'étais avec lui, il était plutôt gentil. C'était un très bon manipulateur et un grand communicateur. Il pouvait passer deux heures au téléphone à parler avec moi: il savait comment amadouer les filles.

Puis, il y a eu cette fameuse soirée lors de laquelle Jocelyn et Jean sont venus me chercher avec mon amie au Terminus Beauport pour nous amener

à une soirée chez Isidore (nom fictif), qui avait un appartement dans le Vieux-Limoilou. C'était la première fois que je le rencontrais. On s'est mis à boire et à fumer du pot. Jocelyn vendait de la drogue, il en avait souvent sur lui. Je le considérais à ce moment-là comme «mon ami de cœur». Isidore a beaucoup parlé avec moi ce soir-là, et ce, même si j'étais visiblement avec Jocelyn. Tout à coup, ça a frappé à la porte. C'était la police. La vieille d'à côté, qui ne semblait pas aimer Isidore, les avait appelés. Les policiers nous ont demandé nos cartes d'identité, mais nous avons dit ne pas les avoir. À la demande de Jocelyn, nous avons menti sur nos âges, j'avais 14 ans à ce moment-là et Bénédicte, 15 ans. Les agents ont ensuite jeté un coup d'œil rapide à l'appartement et ils sont repartis. Nous étions en 2002. Personnellement, je n'avais aucune idée que ces gars-là étaient dans un gang de rue: le Wolf-Pack. Dans ma tête, j'étais avec Jocelyn, mon ami, et je n'allais certainement pas le dénoncer à propos de la drogue ou de tout autre soupçon que je pouvais avoir.

Après le départ des policiers, Isidore a continué son petit jeu avec moi. Il me disait avoir des enfants de mon âge. Il m'a donné sa carte de visite en m'expliquant qu'il organisait des soirées privées. Il commençait à se faire tard et nos parents ne savaient pas où nous étions. Jocelyn ne voulait pas partir, car il attendait un de ses contacts. J'étais fatiguée. C'est là qu'Isidore m'a proposé d'aller me coucher dans son lit pour me reposer. Au courant de la nuit, je me suis réveillée en sursaut. Quelqu'un essayait de me pénétrer. J'ai tout de suite pensé que c'était Jocelyn puisque j'avais eu une relation orale avec lui plus tôt dans la salle de bain. J'étais encore vierge à ce moment-là. Je ne voyais rien. Tout était noir. J'ai commencé à crier le nom de Jocelyn. Lorsque je me suis levée, j'ai réalisé que mes sous-vêtements étaient déchirés, j'étais nue en *G-string*. J'ai alors compris que c'était Isidore et non Jocelyn. J'ai bondi hors du lit, puis j'ai couru jusqu'au salon pour réveiller mon amie. Je voulais qu'on quitte les lieux immédiatement. Jocelyn parlait avec Isidore. Finalement, mon amie, Jocelyn et moi avons quitté l'appartement. Il était tard. Je ne pouvais pas rentrer à la maison. On est donc tous allés dormir chez une amie de Jocelyn qui habitait dans la Basse-Ville. Au matin, mon père est venu me chercher. Il a bien vu que quelque chose s'était passé, mais il ne m'a pas posé de question.

Après cette nuit-là, Isidore n'en est pas resté là. Il a appelé chez moi et a laissé un message sur le répondeur de mes parents. «Allô, c'est Isidore. Peux-tu me rappeler? J'aimerais qu'on se rencontre, qu'on parle.» Je

n'avais vraiment pas envie de le revoir. J'avais 14 ans, je n'allais certainement pas aller à la rencontre d'un homme de 45 ans. Je ne comprenais rien. Jocelyn ne m'avait pas présenté Isidore comme un membre de son gang, mais plutôt comme une connaissance à lui. En fait, c'est en 2002, en pleine opération Scorpion, que je vais découvrir l'histoire de la prostitution juvénile et réaliser qu'on m'avait menti et manipulée. Aux nouvelles, une fille racontait une histoire qui ressemblait à la mienne. J'ai compris que Jocelyn et Jean attiraient des filles chez Isidore pour qu'il fasse un *move* sur elles. Ils te font croire que tu es leur amie, qu'ils vont te protéger, te défendre, et après, Isidore entre en scène.

J'ai revu Isidore dans un *after-hour*, le Cube, à côté du Palladium. Lorsque je l'ai aperçu, j'ai vraiment eu peur. Je suis allée chercher mes amies pour quitter l'endroit, mais je l'ai vu avec des gars dans le stationnement. Je suis donc retournée dans le club. Il m'a fallu trois heures pour trouver le courage de m'en aller. En sortant, j'avais tellement peur que j'ai mis mon gilet sur ma tête pour passer incognito. Mais il m'a vue et a voulu me parler. Je n'étais même plus capable de me contrôler.

De soirée en soirée, je me suis mise à rencontrer de plus en plus des personnes de l'entourage de Jocelyn. Un soir, il nous a invitées, des amies et moi, chez sa blonde, Claudine. Il habitait chez elle. Elle dansait ce soir-là. Après Claudine, j'ai aussi appris que Jocelyn sortait avec une autre danseuse nue, Delphine. Elle avait 15 ans. Puis un soir, Jocelyn m'a appelée et m'a donné rendez-vous au Terminus Beauport. Pendant que je l'attendais avec deux amies, Jean Pierrin est arrivé avec deux autres gars dans un gros Jeep noir. Il nous a demandé de monter et m'a dit que Jocelyn allait venir nous rejoindre au courant de la soirée. Jean nous a présenté les gars: Nerva Lovinsky et un de ses amis tunisiens. Ils étaient dans la vingtaine. Même si on ne connaissait pas ces gars-là, on est montées à bord du véhicule. On est allées chez Malik (nom fictif), près du Terminus Beauport. J'ai alors appelé Jocelyn pour savoir à quelle heure il pensait arriver. Finalement, il ne s'est jamais pointé.

Toute la soirée, je me suis fait draguer par Ricky (nom fictif). Il voulait que je regarde un film porno avec lui. Finalement, il en a mis un à la télévision. L'ambiance commençait à devenir vraiment sexuelle. J'étais mal à l'aise avec ce film en trame de fond. En plus, Nerva n'arrêtait pas de parler en créole. Je me suis énervée et lui ai demandé ce qu'il racontait. Il s'est mis à crier après moi: «Tu ne sais pas à qui tu parles, tabarnak!» J'ai

paniqué. Je me suis remise à penser à ce qui s'était passé avec Isidore et j'ai eu peur. J'ai alors lancé à mes deux amies: «Moi, je sors d'ici tout de suite.» Puis, je me suis enfuie. Ricky nous suivait dans le corridor. J'ai vraiment sauté un plomb cette soirée-là. Je ne savais pas encore qui étaient ce Nerva et ce Ricky. Et surtout, j'étais en colère contre Jocelyn.

Le lendemain, Ricky m'a appelée pour me demander de sortir avec lui. Il m'a donné son numéro de téléphone, qui commençait par l'indicatif 514. Je suppose qu'il habitait alors à Montréal. Il voulait qu'on aille magasiner ensemble aux Galeries de la Capitale. J'ai refusé. Quand Nerva et les gars se sont fait arrêter, je me suis beaucoup questionnée. Pourquoi voulait-il m'acheter des vêtements? Quand j'ai interrogé Jocelyn au sujet de Ricky, il m'a seulement répondu: «C'est pas un bon gars. Sors pas avec lui.» Concernant Nerva, il ne m'a rien dit. Grâce aux nouvelles et à l'enquête, j'ai su que Jocelyn travaillait pour Nerva. Cela ne me dérangeait pas qu'il vende de la drogue, mais du proxénétisme... c'était trop pour moi. J'ai commencé à avoir peur d'eux.

Quand toute l'histoire de ce réseau est sortie à la télévision, j'avais 15 ans. J'étais en troisième secondaire. Je ne savais pas trop quoi faire: j'étais tiraillée entre aller voir les policiers ou me taire. J'étais toujours en contact avec Jocelyn. Il m'écrivait des lettres chaque semaine de la prison. Je n'ai pas coupé le lien, parce que je voulais entendre ses explications, comprendre ses actes. On restait des heures au téléphone. Il me parlait de proxénétisme. J'ai aussi appris que plusieurs filles s'étaient fait violer par Isidore. «Tu voulais me recruter? Es-tu honnête? As-tu des sentiments pour moi ou essaies-tu seulement de me posséder? Quelles étaient tes intentions?» Finalement, Jocelyn s'est excusé.

Mes amies et moi étions naïves. On n'a rien vu du tout. Même mes parents n'ont rien remarqué. Quand Jocelyn était en prison en 2002, j'avais 15 ans et il en avait 20-21. Il m'appelait pratiquement chaque semaine. Comment permet-on à un gars qui recrute des mineures d'appeler chaque semaine une fille de 15 ans? Il m'écrivait quasiment des lettres d'amour. N'y avait-il aucune surveillance? Avec le recul, je suis consciente qu'il gardait le contact avec moi pour me contrôler.

J'ai pensé dénoncer Isidore à la police, mais j'ai changé d'idée. En gardant ce lien avec moi, Jocelyn pouvait continuer à m'influencer. Il voulait que je parle à son avocat avant d'aller voir les policiers à propos

d'Isidore. Je ne savais pas trop quoi faire, car je ne voulais pas me le mettre à dos. «Tu étais avec moi quand je vendais de la drogue», disait-il. Il ne me menaçait jamais directement. C'était toujours par ses amis que les menaces arrivaient. En somme, Jocelyn n'a jamais tenté de me prostituer ou de me faire danser, mais je me rends compte qu'il aurait bien aimé le faire. Quand je repense aux soirées sexuelles, à l'achat de vêtements, à Nerva qui me menace, à Isidore qui m'agresse, à la fraude, à la fille qui usurpe mon identité chez Desjardins... Cela ressemble drôlement aux histoires des autres filles. Il faut savoir qu'en plus de vendre de la drogue, Jocelyn trempait dans de la fraude. Il ne m'a pas raconté tous les détails, mais je comprends qu'il utilisait des cartes Desjardins dans les guichets automatiques.

Jocelyn a fait plusieurs fois de la prison entre 2002 et 2010. Il m'a appelée souvent, pendant cette période. Nos contacts se faisaient toujours par téléphone. Je l'ai revu une seule fois, en août 2010. Nous sommes allés souper au restaurant avec un gars qui disait travailler pour lui et une prostituée. Cela a été le dernier contact avant sa disparition⁷⁹. C'était la première fois que je rencontrais une prostituée avec lui. Elle me l'a dit en soulignant qu'elle payait ses impôts. Elle connaissait Jocelyn depuis 2003 et habitait avec lui. Elle parlait parfaitement le créole. Jocelyn l'appelait sa chauffeuse: ils faisaient des affaires ensemble. Elle m'a raconté que Jocelyn cachait des armes dans sa chambre. Ce soir-là, bizarrement, il payait et demandait la facture au serveur après chaque tournée. Peut-être voulait-il être prêt à partir rapidement en cas d'urgence? Il approchait la trentaine, avait fait deux séjours en prison, et pourtant, il n'avait pas changé. Vente de drogue et prostitution. Toute sa vie, Jocelyn n'avait travaillé qu'une seule fois, pendant deux semaines, comme vendeur de cellulaires. Il m'avait raconté avoir commencé à vendre de la drogue et à faire des petits boulots pour les motards à 17 ans.

Aujourd'hui, je me rends compte que j'ai eu de la chance. Que ce soit Jocelyn ou Jean, je ne les ai jamais entendus dire le mot «prostituée». C'était plutôt «la partenaire», «la blonde», «la fille de». Les gars s'appelaient entre eux «cousins», «meilleurs amis». Les arrestations de 2002 m'ont peut-être sauvée. Quoi qu'il en soit, je ne me suis pas prostituée, mais j'ai vu plusieurs filles avec ces gars, et j'en ai même reconnu certaines dans les médias. J'ai recroisé Pierrin quelques fois, et me suis remise en question en le voyant. Est-ce que j'avais fait le bon choix?

Aurais-je dû porter plainte? J'aurais sûrement trouvé ça trop difficile de raconter mes affaires devant tout le monde à la cour. J'ai préféré rester dans ma bulle.

Avec le temps, il reste encore des blessures qui sont là pour toujours. Quand je vois le profil d'Isidore sur Facebook, je suis en colère. Cette histoire a brisé la confiance que j'ai face aux hommes. Je l'ai vécue comme une trahison de Jocelyn. Malgré tout, mon histoire finit bien, mais combien de filles n'ont pas eu ma chance? J'ai tout de même été capable de poursuivre mes études, d'avoir une vie normale, et ce, même durant la période où Jocelyn m'appelait. J'ai même réussi à lui pardonner. Enfin, à lui seul...

Rencontre avec Madame B, la mère de Dominique, en mai 2016

Madame B travaille dans un milieu communautaire près de la rue du Roi. Sa fille est l'une des victimes du Wolf-Pack. Je la rencontre avec Roger dans son milieu de vie. Elle me fait faire un tour guidé de ce plan HLM de la rue du Roi en me racontant son histoire, celle d'une mère qui n'a rien vu arriver et qui a tout fait, par la suite, pour protéger sa fille. Elle me remet un cahier, un peu comme un journal intime, où défilent les journées les plus intenses de sa vie, plusieurs coupures de journaux et une lettre «d'amour» avec un poème que Jean Pierrin a écrit à sa fille alors qu'il était en prison.

Lorsqu'elle me tend les documents, comme un passé douloureux qu'on laisse enfin partir, je ne peux m'empêcher de lui demander: «Comment va votre fille?» Elle me regarde et je vois dans ses yeux cette résilience. «Dominique va bien. Elle a un bon conjoint et deux beaux enfants. Elle est devenue une professionnelle et vit sa vie paisiblement.»

Madame B accepte de partager avec nous des extraits de son journal intime, principalement ceux relatant la période du 15 juillet au 8 août 2002, où elle se rend compte que sa fille est dans un réseau de prostitution juvénile. Ces extraits mettent en lumière le parcours de ces mères qui se sont battues pour qu'on les prenne au sérieux et qu'une enquête exhaustive soit menée. Elles ont dû faire face à une vraie tour de Babel.

Extrait du journal intime de Madame B

Lundi 15 juillet 2002

J'apprends que ma fille est à Montréal sans ma permission avec Junior et elle dit qu'elle reviendra demain. J'essaie de la rejoindre pour lui demander de revenir tout de suite, mais je ne trouve pas le numéro de Junior. Je me rends chez Madame A, la mère d'une amie de ma fille. Elle m'apprend que nos filles sont impliquées dans un réseau de prostitution juvénile. Elle est au téléphone avec la police. Elle me donne une liste de numéros de téléphone et de noms d'enquêteurs qui sont supposément au courant de l'affaire. Fanny m'informe que ma fille vient de lui téléphoner et qu'elle se trouve à Gatineau.

Je téléphone à Christian Mailly, un policier qui se trouve sur la liste, et il me confirme que certains des Noirs avec qui ma fille se tient sont dans leur mire.

Je fouille dans un petit carnet de téléphone de ma fille et trouve le numéro d'un certain Yves. Il y a aussi un Jean Racine. Quand je lui téléphone, il me dit être un ami de ma fille, un ami de son âge. Puis, il ajoute qu'il est dans le domaine du commerce de détail, les Pharm-Escomptes Racine, et que si ma fille a son numéro, c'est parce qu'il voulait lui offrir un job.

Je fais le 911 pour un avis de fugue et un policier est envoyé chez moi. Il part avec une photo de ma fille. Deux heures plus tard, je reçois un appel de Gatineau. La police a retrouvé ma fille dans le stationnement d'un motel en compagnie de son petit copain, d'une amie et d'une autre fille.

Je prends contact avec Dany Côté, du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ). Je l'informe que je vais aller chercher ma fille avec son père à Gatineau. Je ne peux pas la laisser revenir en autobus parce que, selon l'intervenant du CPEJ, une fois qu'elle sera rendue à Montréal, les membres du réseau vont la convaincre de retourner avec eux.

Mardi 16 juillet 2002

Vers 20 h – De retour à Québec, nous nous rendons au CPEJ et rencontrons Dany Côté, l'intervenant jeunesse. Il nous explique comment fonctionne le réseau. Il nous dit qu'il est souvent en contact avec l'enquêteur Mailly et que plusieurs filles qui se retrouvent à l'Escale ont eu affaire au réseau. Il nous explique qu'il faut bien protéger ma fille. Avoir des règles strictes. Le

lendemain de cette rencontre, on m'informe que le signalement que j'avais fait pour ma fille n'est pas retenu.

Puis, je trouve un message sur mon répondeur, c'est un Georges Radwanli, il dit: «Nous t'avons attendue avec Aldo (lors de la fin de semaine à Montréal), rappelle-moi.»

Mercredi 17 juillet 2002

Un avis de fugue est émis pour Gabrielle, la fille de madame A.

Un inspecteur du nom de Serge Rousseau est venu rencontrer Dominique, ma fille, qui lui a dit que Gabrielle était partie rejoindre son «chum». J'ajoute que je sais où il habite puisque je l'avais déjà reconduite là-bas. Pourquoi la police ne s'est-elle jamais présentée à l'appartement où elle se trouve? Nous avons pourtant donné toutes les informations pour la retrouver. La police n'a rien fait.

Du 18 au 19 juillet 2002

Je réveille ma fille et lui donne la permission de faire quelques appels pour retrouver Gabrielle. Je téléphone à Georges Radwanli, son frère me répond qu'il est parti à l'entrepôt.

Gabrielle téléphone chez moi. Ma fille lui dit que ses parents la cherchent.

Pendant la conversation, à deux reprises, son petit copain, Téchelet, prend l'appareil. Il sait que ma fille a été arrêtée par la police à Gatineau. Il lui dit que si la police lui parle, elle doit répondre «non» ou «je ne le sais pas». Il veut savoir quel est le nom de l'inspecteur avec qui elle a parlé. Ma fille répond qu'elle ne s'en souvient pas. J'écoute sur l'autre téléphone et je lui fais des signes pour qu'elle réponde la bonne chose.

Je parle à M. Mailly et lui annonce que ma fille est prête à porter plainte. Il me dit qu'il va me rappeler le lundi 22 pour qu'on prenne rendez-vous. Il a un discours tout à fait différent de celui qu'il a eu avec la mère de Gabrielle, Madame A. Il semble minimiser la situation. Il me dit de ne pas m'inquiéter, que «c'est juste un petit gang de rue». Quand je lui demande de me donner le nom de quelqu'un qui aurait le pouvoir d'augmenter les effectifs, il me décourage en me disant que ce n'est pas une solution.

Pourtant, un des enquêteurs que Madame A a rencontrés lui a conseillé de faire des pressions pour augmenter les effectifs.

Georges Radwanli téléphone pour parler à ma fille. Je réponds et lui demande de ne plus appeler chez nous puisque je sais ce qu'il fait avec les filles. Il raccroche.

Je me rends à Mosaïque Québec⁸⁰, un centre pour l'accueil et l'intégration des immigrants d'origine africaine. Je parle du problème du réseau à d'autres parents. Je leur conseille de se mobiliser et de sensibiliser leurs enfants, même les garçons. Je leur explique qu'il existe un réseau de prostitution juvénile à Québec et leur dis tout ce que je sais.

On se réunit à quatre parents et on parle des démarches à entreprendre. On échange de l'information.

Je laisse un message urgent à M. Mailly, mais il ne me rappelle pas.

Je rencontre Maryse, travailleuse de rue, pour l'informer de la situation.

Je rencontre Odette, travailleuse de rue. (Les travailleurs de rue sont au courant du réseau, ils seront vigilants.)

Lundi 29 juillet 2002

8 h 30 – J'appelle à la Centrale de police et demande à parler à M. Réjean Pleau. Je veux le rencontrer, mais sa secrétaire me dit qu'il est en vacances. Je téléphone à Madame A pour qu'elle me recommande à un autre enquêteur, qui est au courant de l'affaire. Elle me dit qu'elle vient de parler à M. Pleau. Il n'est pas en vacances? Nous nous rendons au poste de police. Nous sommes quatre parents.

M. Réjean Pleau nous reçoit. L'enquête n'avance pas. Il connaît les clients. Il sait qu'ils font ça depuis longtemps. Il nous explique combien il est difficile de les prendre sur le fait et comment faire pour porter plainte. Nous lui disons que nous sommes prêtes et que nos filles aussi sont prêtes à porter plainte. Il mentionne que pour recueillir les dépositions de victimes, ça prend un policier spécialisé. Il faut comprendre que nous faisons face à des gens qui ont de l'argent et qui sont en mesure de se payer d'excellents avocats. Souvent, les victimes retirent même leurs plaintes. Je pose alors la question: «Pourquoi ne font-ils pas de descente au Living (bar où les jeunes se tiennent) et au Liquid?»

Réjean Pleau: Parce que ça prendrait 80 policiers.

Moi: Pourquoi vous ne faites pas de filature?

Réjean Pleau: Parce que ça demande un mandat d'un juge avec des bonnes raisons de croire que c'est nécessaire. Loi sur la vie privée.

Moi: Pourquoi le juge qui voit défiler les filles au Centre jeunesse et qui a les noms des clients n'intervient-il pas, en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse? Et pourquoi M. Christian Mailly ne m'a-t-il jamais appelée?

Réjean Pleau: Je sais qu'il doit vous appeler, mais il a d'autres priorités et beaucoup de travail.

Moi: Pourquoi André Lessard n'a-t-il jamais retourné mon appel d'urgence? Qui est Junior?

Réjean Pleau: M. Mailly aurait plus d'informations à ce sujet.

Moi: Qui est Jean Racine?

Réjean Pleau: M. Mailly pourrait vous le dire. Puis, M. Pleau m'explique le processus de plainte: Quand la plainte est reçue, l'enquête commence.

Moi: Alors cela veut dire qu'il n'y a pas d'enquête?

Réjean Pleau: Non.

Jeudi 1^{er} août 2002

Je reçois des nouvelles d'une autre mère. Elle a reçu des menaces des jeunes Noirs du Wolf-Pack au téléphone, le soir où on a rencontré M. Pleau. Ils veulent qu'elle transmette un message aux parents: «Les parents ne doivent pas se mêler de ça. Ils ne doivent pas faire de vagues, car il y a des gens haut placés qui ne sont pas contents.»

Mardi 6 août 2002

9 h 30 – Rendez-vous avec la directrice de la polyvalente. Odette, travailleuse de rue, est présente à la rencontre. Je la mets au courant de l'existence du réseau. Je la renvoie à Dany Côté, Réjean

Pleau, Christian Mailly et Serge Rousseau. Elle dit qu'elle prend ça au sérieux.

En après-midi – Rencontre avec mon amie Élise pour la mettre au courant de toutes mes démarches, au cas où il m'arriverait quelque chose.

Mercredi 7 août 2002

Je laisse un message à Ralph Mercier (maire de Charlesbourg). Il dit qu'il va me rappeler.

Jeudi 8 août 2002

10 h 26 – Ralph Mercier retourne mon appel. J'explique un peu la problématique, je l'informe que je veux le rencontrer, il me renvoie au directeur de la police de Charlesbourg.

11 h – Christian Mailly me téléphone.

À la suite du témoignage de ma fille contre Georges Radwanli, quelques jours après, comme par hasard, nous remarquons sur l'afficheur un appel manqué du Consul général d'Italie.

Rencontre avec Rachel, le 29 février 2016

Au moment de Scorpion, Rachel a 15 ans. Sa crédibilité va être déboutée au tribunal lors du procès de Robert Gillet, mais son récit mérite d'être entendu afin de mieux comprendre les épreuves que subissent parfois les victimes en cour. En effet, quand je pense à Rachel, je ne peux m'empêcher d'avoir une boule dans la gorge. Une jeune fille qui trouve à 16 ans le courage de dénoncer un système d'hommes influents et qui se fait traiter de menteuse... Cette injustice, Rachel la ressent toujours et elle émerge de son témoignage.

En tant que criminologue, j'ai eu à rencontrer un grand nombre de femmes et de jeunes filles marquées par la prostitution. Elles portent toutes en elles cette lettre écarlate et, pour beaucoup, une grande colère. Je rencontre Rachel dans un hôtel de Québec avec Roger. Je découvre une jeune femme encore blessée. Voici son histoire telle qu'elle la raconte 20 ans plus tard.

...

Cela fait maintenant 20 ans que tout ça est arrivé. J'ai 35 ans et les blessures sont toujours présentes.

J'étais la plus jeune d'une famille de trois enfants. J'ai eu une enfance bien ordinaire, voire heureuse, dans une banlieue de Québec. J'ai vraiment de beaux souvenirs de cette époque. Puis, il y a eu la première fracture: le divorce de mes parents alors que j'avais huit ans. Comme ma sœur avait 17 ans, elle a décidé de partir en appartement. Mon frère et moi vivions la plupart du temps chez mon père. J'adorais ma mère, mais c'était plutôt difficile avec elle. Mon père était un homme un peu timide. Mes parents ont fait de leur mieux, mais j'ai tout de même manqué d'encadrement. Je passais parfois plusieurs nuits par semaine chez ma sœur, sans supervision, où je faisais un peu ce que je voulais. C'est bien beau d'avoir confiance, mais un enfant a besoin d'un cadre.

À 12 ans, j'ai vu une annonce dans le journal: un homme cherchait «*des jeunes pour vendre des palettes de chocolat*». Nous étions deux à avoir répondu à l'annonce: un autre jeune de 15 ans et moi. Pas longtemps après, le type nous a amenés chez lui, nous a drogués et nous a violés. Lorsqu'on s'est réveillés, on s'est enfuis avec nos vêtements dans les mains. En fait, je ne me souviens pas de grand-chose, sauf de nous en train de courir pour aller nous réfugier dans une cabine téléphonique au coin de la rue et demander de l'aide. L'homme a été arrêté par la police. Par la suite, j'avais des flashbacks dans lesquels j'apercevais un vibreur, et à mon réveil, un condom par terre... Peu de temps après cette agression, j'ai tenté de mettre fin à mes jours en avalant une quantité industrielle de Rivotril et de Paxil, mais Dieu ne voulait pas de moi. Ma mère m'a donc fait voir un psychologue au CLSC pendant environ six mois pour que je puisse parler du traumatisme que je venais de vivre.

Pour étouffer la douleur, j'ai commencé à consommer avec de mauvaises fréquentations, des amis de ma sœur, beaucoup plus vieux que moi. J'ai débuté avec la marijuana, et après... j'ai tout essayé: la méthamphétamine, la kétamine, le PCP, le GHB, aussi appelé le jus. À 13 ans, j'allais dans des partys, dont certains étaient même organisés par des proches des Hells Angels. Je me rendais aussi dans des clubs ouverts après la fermeture des bars: Le Système, La Bombe, etc. Il n'y avait pas d'alcool dans ces endroits, mais beaucoup de drogue, surtout de l'ecstasy. Je n'étais pas différente des autres adolescentes. Je voulais avoir du plaisir, danser, consommer, écouter de la musique, faire le party. Enfin, je cherchais à me

changer les idées. Quand on allait dans les *after-hours* avec mes amis, on n'avait pas d'argent. Alors, on demandait aux gens à l'entrée des bars pour couvrir le prix d'entrée et à l'intérieur, on se faisait payer la traite par des hommes qui nous courtoisaient. Les filles étaient vraiment belles, et surtout, bien habillées dans ces clubs. Le luxe! Cela m'a donné le goût de l'argent.

Un jour, à l'arrêt d'autobus, un homme en voiture m'a interpellée et demandé si je voulais faire de l'argent. J'avais remarqué qu'il me tournait autour depuis un bout de temps. On était en plein jour et il ne m'apparaissait pas menaçant. Il faut dire que je n'avais peur de rien à cette époque. Je suis donc montée dans son véhicule et il m'a proposé 100\$ pour prendre une douche devant lui. Pendant que j'étais dans la douche, il m'a dit qu'il aimerait bien me savonner. Comme j'étais en confiance, je l'ai laissé faire. Après la douche, il m'a donné mon argent et m'a invitée à manger. C'était la première fois que je mangeais des rouleaux impériaux. Je suis partie toute joyeuse, avec mon 100\$ en poche. Je n'avais jamais eu autant d'argent de toute ma vie et je ne m'étais pas sentie aussi mal qu'après l'homme aux tablettes de chocolat. Il m'avait demandé la permission de me savonner. Il avait été respectueux.

Après cette expérience, j'ai continué la fête. Pour faire des rencontres, j'allais sur MIRC⁸¹ pour discuter avec des gars. J'étais célibataire. Un jour, j'ai été abordée par un homme qui se décrivait comme un photographe et un producteur d'artistes. Il m'a demandé si ça m'intéressait de me faire prendre en photo en échange d'argent. Il ne payait pas beaucoup, mais j'ai tout de même accepté de poser nue. Il m'a donné son numéro de téléphone et un rendez-vous dans un champ. Il a pris ses photos et je lui ai fait une fellation. J'étais mineure, il le savait très bien. C'était exactement ce qu'il recherchait, des adolescentes. Il m'a ensuite proposé d'aller faire du *Net Live* à Montréal. Le site s'appelait efriends.com. Il m'a payé l'autobus Québec-Montréal et m'a informée qu'un homme viendrait me chercher pour me conduire sur les lieux du *Net Live*. Je n'y connaissais rien, au début. Les propriétaires de la compagnie, un couple, m'ont tout expliqué. Il y avait huit ordinateurs dans une chambre. Je devais attendre que le client paye avec sa carte de crédit pour allumer ma caméra. Certains pouvaient me parler pour un extra. La majorité des clients étaient anglophones. J'étais seule dans la chambre, personne ne me touchait et les clients ne voyaient que mon corps. Une fois, j'ai fumé une cigarette et mangé une pizza en

faisant mon numéro. C'était environ 3\$ la minute. Je gardais 1\$, le producteur 1\$ et l'autre dollar allait à la compagnie.

J'ai fait ça pendant un mois environ. Je retournais à Québec les week-ends dans un hôtel et je faisais la fête dans un *after-hour*. Je flambais tout et repartais à Montréal. Je faisais beaucoup d'argent pour mon âge, entre 800\$ et 1000\$ par semaine. De nos jours, il y a tellement de pornographie sur Internet que ce genre de *live* est sûrement moins payant. Je voulais la vie de star, celle qu'on voit à la télé. Je ne me souviens plus si j'ai arrêté parce que j'en avais assez ou parce que la police m'a retrouvée. J'étais en fugue. Quoi qu'il en soit, on m'a envoyée au centre jeunesse quand mon père a eu vent de mes agissements. Ma chambre avait une porte automatisée avec un gros aimant. Pourtant, je n'étais pas une criminelle. Dans ce centre, on m'obligeait à parler de mes émotions. Pourquoi tu as fait ça? Pourquoi tu es là? Au moins, en prison, ils m'auraient foutu la paix. Heureusement, mon père venait me voir tous les vendredis pour la soirée «bonbons et cinéma». Il n'a jamais manqué un vendredi. Ma mère n'est jamais venue me voir. J'étais une cause perdue pour elle.

Mon internement n'était pas seulement dû à ma fugue ni au *Net Live*. Je me tenais aussi avec des garçons peu recommandables à cette époque-là. Certains avaient fondé un groupe de rap qui s'appelait le 187. Les gars du Wolf-Pack gravitaient autour d'eux. De ce gang, je connaissais Patrick Kayishema, je l'appelais Pat. Il faisait de la musique avec le groupe Limoilou Starz. Ces gars étaient doués pour en mettre plein la vue et jouer aux riches, mais ils vivaient dans les tours Bardy. Certains restaient même encore chez leur mère. Plusieurs des gars du Wolf-Pack étaient très violents, comme Lion, qui avait enfermé une fille dans un garde-robe et lui permettait de sortir uniquement pour qu'elle lui fasse une fellation.

Moi, je me tenais plutôt avec les 187, principalement avec le chanteur, Christian Dionne, alias Die-On, Kevin Saint-Laurent, alias Souldia, et aussi Philippe Giroux, alias Infrak. Ils étaient corrects. Parfois, j'allais dans leurs soirées de hip-hop, mais je préférais fréquenter les *after-hours* et les personnes plus âgées. Ils faisaient de la musique enragée, du gros rap sale. Ce n'était vraiment pas du hip-hop pour danser, mais plutôt pour écouter dans l'auto à tue-tête, pour se défouler. Certains vendaient de la drogue et en consommaient aussi. J'aimais bien être avec eux.

À ma sortie du centre jeunesse, j'ai croisé de nouveau le producteur d'artistes. Il voulait me récupérer, mais j'ai refusé. Puis un jour, il m'a recommandée à deux humoristes. L'un d'eux donnait un spectacle dans un grand hôtel de Québec. Le producteur m'a demandé d'aller dans sa loge à la fin du spectacle, et surtout, de ne pas dire mon âge. On s'est dirigés par la suite vers sa chambre et on a eu une relation sexuelle. L'autre humoriste, je l'ai rencontré une fois dans un camping. J'avais alors 15 ans, si je me souviens bien. En tout cas, j'étais mineure. Je lui ai fait une fellation.

Durant la même période, j'ai rencontré une fille, Suzie, qui habitait dans la Basse-Ville de Québec. On passait nos soirées ensemble dans les bars et les spectacles de hip-hop. C'est Suzie qui m'a présenté Georges Radwanli, un Libanais, qui est devenu mon entremetteur durant près de six mois. Radwanli nous a amenés chez lui et je lui ai fait une fellation. Il m'a recommandé plusieurs clients.

Après la frappe policière de décembre 2002, je me suis retrouvée de nouveau au centre jeunesse. Une vraie souffrance! «Pourquoi t'es-tu prostituée?» «Comment te sens-tu par rapport à tel gars qui t'a violée?» Je n'en pouvais plus. J'avais juste envie de retourner chez mes parents, me faire flatter les cheveux par ma mère. Puis, les procès se sont enclenchés. Chaque fois, c'étaient les mêmes questions. Je devais recommencer à raconter mon histoire pour chaque personne. Parfois, j'en veux à Roger Ferland. Les procès ont été si difficiles que j'en pleurais dans les toilettes à côté de la salle d'audience. Pourquoi avoir fait une enquête de plusieurs mois? Pourquoi avoir eu besoin de plus de preuves? Aujourd'hui, je le comprends, mais j'aurais aimé qu'on me sorte de là rapidement.

Lors de l'enquête préliminaire, j'ai comparu au palais de justice de Québec, mais après j'ai dû me rendre souvent à Montréal. Les procès étaient vraiment éprouvants. Je rentrais dans la salle d'audience et j'étouffais. Une fois, j'avais un verre d'eau en carton à la main et, en le déposant sur la table, l'eau s'est renversée. Le lendemain, on disait que je l'avais jeté au visage des journalistes. N'importe quoi! Dans l'ensemble, les médias ont été corrects avec moi, sauf lorsqu'ils sont venus sonner à mon domicile ou se sont mis à m'appeler sans arrêt.

Roger aurait voulu que je sois la victime parfaite et que je me souviensse de tous les détails très clairement. Comme si j'avais pu prédire que j'allais un jour me retrouver à la barre des témoins d'un procès pour prostitution

juvénile... En plus, j'étais très souvent sous l'effet de la drogue. Au tribunal, l'avocat de Gillet, Jacques Larochelle, me questionnait sans relâche pour que je lui donne une date et une heure précises de ma rencontre avec son client. Comme j'avais consommé du GHB, je n'arrivais pas à m'en souvenir avec précision. Malheureusement, je ne l'avais pas écrit dans mon journal intime. Justement, le procès le plus difficile a été celui de Robert Gillet. J'ai dû décrire en détail plusieurs actes sexuels. J'avais honte. C'était éprouvant. J'avais l'impression que mon témoignage durait des heures. On y relevait toutes les contradictions et je me faisais traiter de menteuse. C'était épouvantablement difficile! Croyez-vous vraiment que j'avais envie de me rappeler ces détails en boucle? Je voulais juste les oublier!

Avec le recul, je comprends que c'était le devoir de Larochelle de défendre son client, mais j'ai eu l'impression d'être dans le box des accusés. Il essayait de prouver que j'avais tout inventé. Aucune fille de 15 ans ne devrait avoir à vivre ce genre de situation ni être obligée d'aller témoigner dans un procès sous peine d'être accusée d'entrave au travail des policiers. On devrait plutôt lui donner du réconfort. Les avocats me répétaient sans cesse que c'étaient les policiers qui me soufflaient de dire telle ou telle chose! Ça n'en finissait plus! Au bout du compte, ma crédibilité a été totalement remise en question et mon témoignage n'a pas été retenu.

Lors du procès de François Houle, il y a eu l'histoire du journal intime, puis des photos. Lors de mon passage au foyer de groupe, j'avais oublié mon journal dans ma chambre. J'y avais écrit «menteuse» et «conne» en rouge, en parlant de moi. Les avocats ont utilisé ce journal pour faire valoir que j'étais une menteuse et me discréditer. Pourtant, je ne faisais qu'exprimer comment je me sentais; j'extériorisais ma souffrance. Ils se sont aussi servis de photos où on me voyait vêtue d'une robe de chambre ouverte sous laquelle j'étais nue. Je posais avec une amie et deux hommes dans la quarantaine avancée, qui disaient être millionnaires. On était sortis au Dagobert, puis la soirée s'était poursuivie dans la suite présidentielle du Concorde, celle à deux étages avec un escalier en spirale. Les gars avaient mis une grosse liasse d'argent sur la table, commandé plusieurs bouteilles de champagne à 1000\$ et brûlé des 100\$ pour allumer leurs cigares. C'était une soirée comme dans les films. Voulant immortaliser le moment, j'avais pris quelques photos.

L'avocat de Houle voulait à tout prix montrer la photo de moi en robe de chambre afin de prouver que je n'avais pas l'air d'une adolescente. Toute sa défense reposait sur l'argument suivant: son client ne savait pas que j'étais mineure. Quand les membres du jury ont vu la photo, je voulais rentrer six pieds sous terre. Ils m'ont tous jeté un regard méprisant. À un moment du procès, j'ai voulu tout arrêter, car c'était devenu insupportable. L'idée du suicide m'a vaguement traversé l'esprit, une chance que les fenêtres du palais de justice étaient épaisses. J'étais à ce point écœurée.

Aujourd'hui, le sentiment d'injustice ne m'a toujours pas quittée. Je vis énormément de colère face à tout ce qui m'est arrivé. J'étais bonne à l'école. J'avais des rêves. Je rêvais d'être chanteuse. J'avais une belle voix. Ma vie a été détruite, et ces hommes continuent la leur comme si de rien n'était. Je sais que j'ai ma part de responsabilité dans tout ça: ma consommation de drogue, mes mauvaises fréquentations, mais j'avais 13, 14 ans. J'étais une enfant immature, trop jeune pour saisir les conséquences de mes gestes. En grandissant, j'ai compris le mal qu'ils m'ont fait. À vous raconter mon histoire, j'ai le goût de vomir. Je pleure encore souvent.

J'aurais pu tout arrêter à mes 18 ans, mais je ne savais rien faire d'autre. J'ai tenté de reprendre mes études à 17 ans, sans succès. Alors, je me suis mise à danser nue. J'aimais la danse, parce que seuls les seins, les cuisses et les fesses étaient visibles des clients. Je voyais tout le temps des motards dans ces bars de danseuses. Il y avait Pat (Patrick Pruneau), qui possédait l'agence Hollywood Sensation. Il voulait que je travaille pour lui, mais je n'ai jamais accepté. J'avais vécu dans mon adolescence la domination des proxénètes, je n'allais certainement pas revivre dans la même situation. J'ai dansé pendant huit ans, puis je suis devenue escorte. J'ai eu des clients parmi les Hells Angels. L'un d'entre eux m'a amenée avec lui au Mexique. Il m'a payée 5000\$ et m'a acheté le même montant en vêtements. J'avais 25 ans et c'était la première fois que je voyageais.

J'essaie encore de m'en sortir, mais ce n'est pas facile. Au fil des années, plusieurs de mes amis du milieu se sont suicidés, d'autres ont fait des surdoses de drogue. Aujourd'hui, je ne consomme plus et j'ai arrêté la prostitution. Quand j'ai rencontré mon conjoint actuel, j'avais déjà quitté ce milieu toxique. J'ai suivi un cours pour travailler dans le milieu médical. Je me suis assagiée, mais je garde des marques, des cicatrices. Je veux seulement que justice soit faite. J'ai l'impression que je me suis fait voler mon âme...

-
73. GRC et CNCTP (2013); Mourani (2009); SRCQ (2013); U.S. Department of State (2018).
 74. CSF, 2002, p. 64.
 75. MSP, 2021.
 76. Mourani, 2019, p. 17.
 77. GRC et CNCTP (2010).
 78. MSP, 2021.
 79. En octobre 2011, *Le Journal de Québec* rapporte que Jocelyn Mior serait porté disparu depuis mars 2011. Sa famille aurait signalé sa disparition à la police. Aucune autre information n'a été portée à notre attention.
 80. Cet organisme n'existe plus.
 81. MIRC est un logiciel de discussion (*chat*) créé par Khaled Mardam-Bey et diffusé en 1995.

Les tueurs d'âme

Les prostitueurs et les proxénètes sont des rouages importants du système prostitutionnel. Ils sont les deux acteurs impliqués dans ce jeu de l'offre et de la demande. Lorsque plusieurs victimes en parlent, elles les décrivent comme des tueurs d'âme, car après être passées entre leurs mains, elles ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes. Bien pire que la mort, c'est ce qui meurt en elles pour le restant de leur vie.

LES PROSTITUEURS, OU CLIENTS

Le terme «prostitueur» est utilisé pour les clients de la prostitution. L'objectif est d'enlever le caractère commercial qui contribue à la banalisation et à la normalisation du sexe tarifé et au dédouanement de ceux nommés «clients». Ces individus demeurent un rouage important du système prostitutionnel. Ils représentent la demande et déterminent ce qui sera mis sur le marché. Les proxénètes sont à leur écoute. S'il existe un commerce de filles et de garçons mineurs au Québec, dans le marché de la prostitution et de la pornographie, c'est qu'il y a une clientèle pour ce genre de marchandise. Les prostitueurs du marché des mineurs sont des hommes âgés de 17 à 70 ans. La tranche d'âge la plus significative est celle des 35 à 55 ans. En 2019, près de 64% des prostitueurs arrêtés par les corps de police du Québec étaient âgés de 35 ans et plus. Ces prostitueurs proviennent de toutes les classes sociales et de tous les milieux professionnels (ouvrier, enseignant, pompier, policier, politicien, juge, avocat, procureur, artiste, sportif professionnel, éducateur, etc.) et d'origines

diverses. Ils sont mariés, avec ou sans enfants, célibataires, veufs ou divorcés.

Toutefois, sans en connaître la prévalence, plusieurs sont des pédophiles⁸² ou des éphébophiles⁸³, qui utilisent la prostitution pour échapper à des accusations d'agression sexuelle. Une faille demeure dans le système judiciaire: les consommateurs de prostitution juvénile ne sont pas systématiquement accusés d'agression sexuelle, comme si le fait de payer les en dédouanait. Ces pervers peuvent passer par les réseaux de prostitution juvénile pour assouvir leurs besoins lubriques ou les chasser directement sur le Web. Il faut savoir que la pédophilie et l'éphébophilie sont des perversions incurables. Bien que des traitements chimiques, physiques, psychologiques et psychiatriques existent, ils ne visent qu'à leur apprendre à contrôler leurs pulsions et ne les guérissent pas de cette déviance sexuelle. Autrement dit, un pédophile et un éphébophile seront toujours des prédateurs pour les enfants et les adolescents. Le risque que ce type de pervers agresse de nouveau des jeunes ou passe par la prostitution pour assouvir ses pulsions est toujours présent. Toutefois, il peut varier (risque faible, moyen ou élevé) en fonction de la volonté de l'individu à se reprendre en main et à contrôler ses pulsions, ainsi qu'à sa capacité d'autocritique et d'empathie envers les victimes. Il est extrêmement rare que ces pervers, bien souvent narcissiques, ne récidivent pas après une arrestation. Celles qui ne reviennent plus dans le système ont tout simplement réussi à peaufiner leur stratégie afin de ne pas se faire arrêter.

Les prostitueurs arrêtés dans le cadre de Scorpion sont au nombre de 18. De ce nombre, 16 ont été condamnés⁸⁴. Ils étaient âgés de 32 ans à 67 ans, l'âge moyen étant de 45 ans. Ce sont des individus ayant une préférence sexuelle pour des adolescentes. Ils sont majoritairement des hommes d'affaires dans les commerces de la restauration, du taxi, de la vente au détail, de l'immobilier et des communications. Huit avaient des conjointes et certains avaient des enfants. Environ 119 prostitueurs ont été identifiés par des victimes, mais tous n'ont pas pu être poursuivis à cause du niveau de corroboration exigé par la Couronne et la police. Il fallait avoir au moins deux victimes dont l'histoire pouvait corroborer les faits.

La majorité des prostitueurs accusés et condamnés lors de cette enquête sont des hommes d'influence et de pouvoir: Robert Gillet, Yvan Cloutier, Charles Nourcy, Jean-François Guay, Yves Doyon, Salim Choueiri, Ahmad

Cheraim, Réjean Jobin, Georges Tannous, Victor Karmouche, Abdul Rahman Kharamandeh, Claude Mailloux, Ioanis Balalas, Manuel Mansour et Jacques Racine. Ils ont majoritairement été condamnés à des sentences suspendues, des travaux communautaires, des probationes et des amendes. Seul Georges Tannous a obtenu une sentence de 33 mois de pénitencier pour 16 infractions, toutes d'ordre sexuel, pour lesquelles il a plaidé coupable. Il faut savoir que Georges Tannous avait au départ des charges de proxénétisme et d'agression sexuelle qui n'ont pas été retenues lors des poursuites judiciaires. Seuls cinq d'entre eux ont été inscrits au Registre national des délinquants sexuels⁸⁵: Victor Karmouche, Abdul Rahman Kharamandeh, Claude Mailloux, Manuel Mansour et Jacques Racine. Plusieurs ont dû donner un échantillon d'ADN.

Le constat est frappant. Malgré des condamnations pour avoir sciemment eu des relations sexuelles avec des mineures, ces hommes ont réussi à s'en sortir avec des sentences dérisoires. Vingt ans plus tard, la majorité d'entre eux sont toujours actifs dans le milieu des affaires de Québec. Leur influence et leur capital économique n'en ont pas vraiment souffert, sauf en ce qui concerne Robert Gillet.

En raison de l'implantation de la nouvelle loi sur la prostitution (projet de loi C-36) le 6 décembre 2014, qui criminalise notamment l'achat et la publicité de services sexuels, les prostitueurs sont devenus des sujets d'intérêt pour les policiers. Par ailleurs, le 14 juin 2019, l'Assemblée nationale du Québec adopte à l'unanimité une motion qui met sur pied une Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (CSESM), dont le but sera d'apporter un éclairage et des recommandations sur ce phénomène au Québec. En décembre 2020, la Commission dépose son rapport avec 58 recommandations, au terme de 18 mois de travaux. En 2021, le gouvernement du Québec dépose un plan d'action sur cinq ans pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs, dont plusieurs mesures visent entre autres à serrer la vis aux prostitueurs et aux proxénètes. Sur le terrain, les enquêtes sur la prostitution juvénile et adulte sont toujours aussi complexes. Les proxénètes sont aussi actifs et de plus en plus violents. Si les prostitueurs sont des sujets d'intérêt policiers, ils ne constituent pas le taux d'arrestation le plus significatif. Du 6 décembre 2014⁸⁶ au 20 juin 2019, seulement 233 personnes ont été accusées pour l'obtention de services sexuels moyennant rétribution (articles 286.1(1) et

286.1(2) du Code criminel) au Québec. Or, le nerf de la guerre demeure le proxétuteur, celui qui gène la demande.

LES PROXÉNÈTES

Qui sont les proxénètes? Ce sont majoritairement des hommes de 15 à 50 ans, dont la tranche d'âge la plus significative est celle des 18 à 35 ans (80%). Le rapport du SCRQ (2013) est fort éclairant: sur un échantillon de 1348 suspects impliqués dans des activités de proxénétisme ou de traite de personnes, 85% étaient des hommes, dont la moyenne d'âge était de 32 ans. Les proxénètes sont d'origines diverses et de milieux socioéconomiques variés, avec une prédominance de jeunes adultes provenant des milieux défavorisés et de la classe moyenne. Ils sont uniquement motivés par l'argent et n'ont aucune empathie envers les victimes, qui représentent à leurs yeux de la marchandise.

Les proxénètes peuvent agir à titre d'indépendants, faire partie d'un réseau organisé, être membres d'un gang de rue ou d'une organisation criminelle, telle que les Hells Angels, le crime organisé de souche asiatique ou d'Europe de l'Est. Il est difficile de déterminer qui détient la plus grosse part du marché. Si les jeunes adultes et les adultes sont responsables de la logistique et du contrôle des filles, les mineurs sont souvent utilisés pour recruter d'autres mineurs. Le Québec et l'Ontario «sont les deux provinces canadiennes où la traite de personnes est étroitement liée aux gangs de rue. Dans environ 70% des affaires de traite de personnes au Québec, les trafiquants sont membres ou associés d'un gang de rue⁸⁷».

Toutefois, depuis quelques années, on constate l'émergence de femmes ou de jeunes filles proxénètes. En 2019, elles représentaient 10% des cas rapportés par les corps de police du Québec⁸⁸. Ce sont habituellement d'anciennes prostituées qui, pour s'en sortir, donnent un coup de main aux proxénètes (comme chauffeuses, réceptionnistes, recruteuses, etc.). Elles deviennent des facilitatrices. Certaines continuent de se prostituer pour le proxénète, mais moins fréquemment, en échange de services connexes, principalement le recrutement d'autres filles. D'autres réussissent à échapper à l'emprise du proxénète pour se prostituer en indépendantes et sont entremetteuses pour d'autres filles. Elles se prennent alors un montant directement avec le client pour la référence. La motivation, dans ces cas de

figure, est essentiellement pécuniaire et s'inscrit dans un mode de survie. Les filles ayant commencé la prostitution alors qu'elles étaient mineures ont plus de difficulté à quitter ce milieu de «l'argent facile». Claire en est un bon exemple. D'autres sont utilisées comme recruteuses et touchent un montant pour chaque fille ramenée au proxénète. Suzie se faisait entre 50\$ et 100\$ pour chaque fille qu'elle recommandait à Radwanli. Finalement, certaines femmes se lancent dans le proxénétisme sans jamais avoir été, au préalable, victimes de prostitution. Ces dernières sont aussi violentes et contrôlantes que les hommes. Dans son rapport de 2013, le SCRQ constate que parmi les 15% de femmes proxénètes identifiées dans ses enquêtes, 35% étaient initialement des victimes. Malgré leur présence plutôt marginale, les femmes proxénètes peuvent être d'une grande efficacité, puisque les cibles sont moins méfiantes lorsqu'elles se font aborder par une fille. Les proxénètes le savent bien, puisqu'ils tendent à utiliser des filles pour recruter d'autres filles, tout comme ils le font pour les garçons d'âge mineur.

Les proxénètes arrêtés et condamnés par Scorpion sont au nombre de 16. Ce sont 15 hommes, âgés de 18 à 55 ans, et une femme de 28 ans, Nadine Gingras. La moyenne d'âge des hommes est de 24 ans. La majorité d'entre eux proviennent d'un milieu défavorisé et sont sans emploi, sauf Georges Radwanli et Steve Gariépy, qui sont aussi les seuls à ne pas baigner dans le milieu du hip-hop et du sport.

Georges Radwanli est un cas particulier. Au départ, 32 chefs d'accusation ont été portés pour des infractions d'ordre sexuel. Il plaide coupable à 12 infractions, dont 9 concernent des relations sexuelles avec des mineures. Il a également reconnu sa culpabilité quant à la tenue d'une maison de débauche dans l'appartement adjacent à son commerce et d'avoir fait du trafic de stupéfiants en fournissant de la marijuana aux jeunes filles impliquées dans ses activités. Enfin, en ce qui concerne l'accusation de proxénétisme, Radwanli a toujours refusé de reconnaître qu'il était proxénète, car il soutenait ne pas avoir vécu des produits de la prostitution. En fait, comme il ne collectait pas de part dans les revenus des jeunes filles, il a été difficile pour la police de démontrer les avantages obtenus par Radwanli. Les articles 212 (1) et 212 (2) du Code criminel sur le proxénétisme alors existant en 2003 obligeaient la démonstration d'obtention d'avantages pécuniaires ou autres. Un nouveau chef d'accusation a donc été créé pour Radwanli, soit celui d'avoir aidé et

encouragé des personnes majeures à obtenir, moyennant rétribution, les services sexuels de neuf personnes âgées de moins de 18 ans. Il a plaidé coupable à ce chef.

Dans la décision de la Cour supérieure du 19 novembre 2004, les propos du juge Fraser Martin rapportent bien cette particularité: «Radwanli ne s'est pas limité à avoir des relations sexuelles avec les filles sur une base strictement personnelle. Comme partie intégrante de ses activités, il a sciemment facilité et encouragé leurs rencontres aux fins de prostitution avec de nombreuses personnes de sexe masculin, évidemment toutes d'un âge de beaucoup supérieur à la majorité ... Radwanli insiste qu'il n'est pas un proxénète. Pour lui, le terme est apparemment une honte. À son avis, il suffit qu'il n'ait pas bénéficié financièrement et d'une façon directe des activités des jeunes prostituées pour s'éviter l'attribution de l'épithète auquel il s'objecte si vigoureusement... [Même] si les gestes de Radwanli ne se situaient peut-être pas dans le cadre du proxénétisme tel que défini dans le Code criminel, ils reflétaient néanmoins un niveau de culpabilité morale qui est tout à fait égal à celui du proxénétisme. Radwanli ne devrait pas se désillusionner autrement⁸⁹.»

La majorité des proxénètes ont été condamnés à des peines d'incarcération, sauf Gingras et Gariépy, qui ont reçu respectivement une absolution conditionnelle pour 12 mois et une sentence de huit mois à purger à domicile. Les autres proxénètes ont obtenu des sentences variant entre 14 mois et six ans d'incarcération, avec une moyenne de trois ans. Sachant que les proxénètes sont des champions du calcul des coûts et des bénéfices, comme la plupart des délinquants, on peut se questionner sur l'impact des sentences sur le potentiel de récidive. La théorie du choix rationnel a fait ses preuves en criminologie. Elle part de la prémisse qu'un individu, avant de commettre un acte criminel ou de s'engager dans une carrière criminelle, va en évaluer les risques par un calcul des coûts et des bénéfices (arrestations, sentences, difficulté/vulnérabilité de la cible, gains). Les proxénètes et les trafiquants humains ne font pas exception à la règle. Bien avant un renforcement des lois sur la prostitution (projet de loi C-36) et le trafic humain (projet de loi C-452⁹⁰) ainsi qu'une prise de conscience des milieux politiques et législatifs de l'ignominie de cette criminalité, le proxénétisme était une activité extrêmement payante avec des risques minimes pour les protagonistes. Il faut savoir qu'une fille peut rapporter entre 100 000\$ et 150 000\$ par année au proxénète. Il était difficile de faire

la preuve et cela nécessitait des enquêtes longues et coûteuses. Le risque d'arrestation était donc minime, et avant de se faire arrêter, un proxénète pouvait opérer pendant plusieurs années. Par ailleurs, la probabilité d'avoir une longue sentence lors d'une condamnation était faible. Dans le cas de Scorpion, la majorité des proxénètes ont eu des sentences de trois ans et moins, seul Lovinsky a écopé de six ans.

Le Wolf-Pack: un gang ou un label?

Les gangs de rue apparaissent à Montréal vers la fin des années 1980. Ce n'est que vers la fin des années 1990 que ce phénomène commence à être pris au sérieux par les corps de police, bien qu'au début des années 2000, certains membres de gangs de Montréal migrent vers d'autres villes de la province.

Dans la ville de Québec, les gangs commencent à être formellement identifiés autour du milieu des années 2000, plusieurs années après Scorpion, notamment les 9 Gangs, les Bulldogs, les Québec Blue Dragon Crew, le 83, le 4183 et le 187. Le Wolf-Pack est l'un des premiers groupes de Québec à être officiellement nommé «gang». La question qui tue: est-ce que le Wolf-Pack est vraiment un gang? Avec les connaissances de l'époque sur le phénomène, principalement issues d'études provenant des États-Unis et reprises inlassablement par certains chercheurs québécois, les policiers de Québec ne pouvaient qu'aboutir à cette appellation. En effet, les gangs étaient alors définis comme un regroupement de jeunes hommes issus des communautés culturelles qui opèrent des activités criminelles sur un territoire, principalement en milieu urbain, sans organisation bien structurée. La différence entre un gang et une organisation criminelle est alors basée, selon ces études, sur cette jeunesse colorée plutôt désorganisée. Le phénomène des gangs a donc subi une racialisation qui a quelque peu teinté leur identification. D'autant plus qu'il n'existe toujours pas de consensus définitionnel quant au mot «gang» et aux critères d'identification des membres.

Depuis, sur le plan juridique, certains critères ont été établis afin d'identifier l'affiliation d'un individu à un groupe criminel, quel qu'il soit, lors d'une poursuite judiciaire. Ceux-ci s'appliquent aux membres des gangs et du crime organisé. Ces caractéristiques sont notamment les suivantes: 1) l'auto-identification (reconnaître être membre d'un gang); 2)

être identifié comme un membre de gang par une source fiable; 3) avoir des rapports de surveillance policière confirmant l'entretien de liens avec un gang; 4) avoir des symboles et des marques d'identification au gang (tatouages) et avoir des antécédents criminels confirmant l'adhésion à un gang⁹¹. Les policiers doivent donc faire la preuve de ces critères et obligatoirement celui de l'auto-identification pour pouvoir coller l'étiquette de membre d'un gang à un individu, et par la suite, pouvoir porter des accusations de gangstérisme⁹². La couleur de la peau ou l'origine ethnique n'est plus, et avec raison, un critère d'identification des gangs. En fait, il ne devrait plus l'être, bien que les préjugés persistent et perdurent.

Lors de Scorpion, soit en 2002, le phénomène des gangs dans la région de Québec est totalement inconnu, voire relayé à un problème montréalais. Cependant, un flot de rapports d'information provenant des policiers jeunesse et de plaintes de parents laisse entendre qu'il y a présence de prostitution juvénile, et que les proxénètes sont des jeunes Noirs, principalement d'origines haïtienne et africaine, dont certains de Montréal. Deux enquêtes sont alors déclenchées et viennent confirmer l'implantation à Québec d'un réseau de proxénètes noirs s'activant sous l'appellation des Two One Two ou Two One, possiblement un gang de rue. Les critères qui amènent les policiers à envisager l'appellation «gangs de rue» sont les suivants: jeunes, hommes, Noirs, activités criminelles, graffitis, territoire de Limoilou. Ce qui correspond en partie à la définition mise de l'avant dans le milieu de la recherche à cette époque sur les gangs au Québec, au Canada et aux États-Unis. Face à ce constat d'un possible gang, principalement axé sur le proxénétisme, à Québec, le SPVQ décide d'enclencher une enquête d'envergure pour documenter le phénomène.

Du Two One au Wolf-Pack?

Vers le milieu des années 1990 se forme à Québec un regroupement de jeunes amis du secteur Limoilou, âgés de 15 à 20 ans. Ils se font appeler les Two One ou 21 Crew. Le nom du groupe se décline de plusieurs manières: 21, 2:1. Les appellations Two One Two et 212 seraient celles des enquêteurs de MAP et d'ADO, qui interprétaient le chiffre 212 comme une référence à l'article 212 du Code criminel sur le proxénétisme. Cependant, les membres de ce groupe s'identifient plutôt comme des Two One, des 21, un chiffre qui

représenterait plutôt le territoire de Limoilou, soit celui délimité par la vignette de stationnement 21.

Initialement, l'objectif du groupe est de rassembler des talents autour de la musique rap et du hip-hop. Ils se retrouvent donc pour composer de la musique et faire la fête. Cependant, au fil du temps, les 21 vont avoir une assise dans Limoilou et certains jeunes du groupe vont en profiter pour s'adonner à de la petite criminalité. Les plus délinquants vont se faire remarquer de la police et des Rock Machine, qui les utiliseront dans la revente de la drogue. Certains seront mis à contribution dans la guerre des motards. Les renseignements criminels établissent, en date de 2000, la présence d'une vingtaine de jeunes criminalisés utilisant le nom de 21, tous unis sous la bannière de la musique hip-hop. Leur activité principale est alors le trafic de stupéfiants. Plusieurs noms apparaissent déjà bien avant le projet Scorpion: Jean-Max Dolcine, alias Max, Téchelet Pierre-De Bellefeuille, alias Tiger, Patrick Kayishema, alias Pat, les frères Karera, Jean-Claude, alias JC, et Clément, Jocelyn Philogène Mior, alias Joce, N'Djeka Kandula, alias Alphonso, Christian Ruyange, Edgyr Ernest Audate, alias EG, Christian Dionne, alias Die-On, Rachid Oubarech et Jean Pierrin, alias Junior. Plusieurs graffitis à l'effigie de ce groupe se retrouvent dans le secteur du chemin de la Canardière jusqu'au Terminus Beauport, autour du 201 du Roi, des tours et du parc Bardy, marquant ainsi leur territoire.

Selon des sources, les jeunes non criminalisés du 21 auraient abandonné cette appellation après son étiquetage comme groupe criminel et l'implication de certains membres avec les Rock Machine. Le rapprochement des 21 avec les motards aurait amené les plus délinquants à un autre niveau de criminalité, tandis que les autres jeunes ont préféré quitter le navire.

Voyant que leur nom s'est entaché de l'étiquette «gang de rue», les rappers non criminalisés du 21 changent de nom pour Limoilou Starz. Une appellation qui sera encore reprise par les proxénètes de la clique de Kayishema et de Jean Pierrin pour impressionner les filles. Pierre-De Bellefeuille et Christian Dionne, alias Die-On, se présentent même comme des membres du cercle fermé du Limoilou Starz. Dionne recevra d'ailleurs, dans le cadre de Scorpion, un mandat de paix lui interdisant de s'approcher des victimes. Il était alors identifié comme un chauffeur et un fournisseur de drogue. En 2015, il sera accusé de trafic de méthamphétamine, puis

condamné à cinq ans de pénitencier en avril 2020, après une cavale de plusieurs années⁹³.

Il est alors extrêmement difficile pour les policiers de différencier les proxénètes et les trafiquants de drogue des rappeurs. Bien que le Limoilou Starz soit un collectif de 10 rappeurs, l'un de ses membres est dans le collimateur de la police de Québec, en l'occurrence Steve Carl Robichaud, alias Shoddy. Il ne fait toutefois pas partie des individus appréhendés par Scorpion, mais sera condamné à 10 mois d'emprisonnement à la suite d'enquêtes ultérieures, notamment pour des délits en lien avec les stupéfiants et des voies de fait, en 2009⁹⁴.

Plusieurs jeunes criminalisés vont accaparer le nom de 21, ce qui amène la police à les regrouper sous cette appellation. Vers 2001, ceux-ci passent sous le contrôle des Hells Angels avec Yvon Labbé, un ex-militaire, comme principal fournisseur de stupéfiants, jusqu'à ce qu'il se fasse arrêter pour le meurtre de Caroline Veilleux. Rino Girard, un membre des Rock Machine, est la cible. Les opérations de vol de drogue durant la guerre des motards étaient plutôt courantes. Tant les Hells Angels que les Rock Machine attaquaient les points de vente de leur concurrent à coups de cocktails Molotov. Les Rock Machine étaient les mieux implantés à Québec; cependant, les Hells Angels voulaient à tout prix prendre le contrôle. Les Rock Machine avaient la mainmise sur Limoilou, une partie de la Basse-Ville de Québec, Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval, tandis que les Hells Angels dominaient dans la grande conurbation de Québec. Au début des années 1990, les membres des deux groupes faisaient des affaires ensemble. C'étaient des amis de quartier, mais avec la guerre des motards, leurs relations se sont détériorées. Les amis ne se parlaient plus et s'entretuaient.

Jusqu'à la fin des années 1990, la prostitution à Québec est contrôlée par des motards, des relations de motards et quelques indépendants. Les jeunes criminalisés du 21 vont aussi s'impliquer dans ce commerce, mais à petite échelle. Les membres recrutent des filles qu'ils font danser dans les bars des Hells Angels. Toutefois, leur principal commerce est le trafic de drogue. Avec l'arrivée d'un nouveau joueur en 1995, à Montréal, la donne change. Nerva Lovinsky, alias Lion⁹⁵ ou Wolf (il est connu des services de police de Montréal sous cet alias), et de deux de ses acolytes, Jean-Bernard Estelle, alias Faya ou JB, et Jean Fandal, alias L'Unique, débarquent à Québec. Rapidement, Lovinsky s'installe avec sa clique dans la Basse-Ville

et la Haute-Ville de Québec et s'autoproclame roi de la jungle. Il est en relation avec d'autres proxénètes de Montréal et membres de gang: deux Mike, alias Microphone et Microsoft. D'ailleurs, pour asseoir son autorité auprès de certains des jeunes des 21, il affiche et se vante de ses relations avec certains gangs de rue de Montréal, à savoir les CDP (Crack Down Posse, des bleus) et les Bo-Gars (des rouges).

À cette époque, Montréal était constitué de deux grandes familles de gangs qui s'identifiaient par la couleur rouge ou bleue. Un modèle américain que les jeunes de Montréal se sont approprié. La famille des bleus, aussi nommée les Crips, était essentiellement dans les territoires de Saint-Michel et Pie-IX, tandis que la famille des rouges, nommée les Bloods, était dans Rivière-des-Prairies et Montréal-Nord. Chaque famille avait sous son contrôle plusieurs cliques opérant dans différents secteurs de Montréal. Cependant, Québec n'a jamais été une ville territorialisée en fonction des couleurs. Les gangs s'affichent et se nomment plutôt selon leur secteur d'émergence. De nos jours, les gangs du Grand Montréal tendent aussi à adopter cette stratégie.

Fort de son expérience montréalaise et de ses contacts, Lovinsky tente de s'approprier certains jeunes Noirs du 21. Il omet toutefois de dire que sa migration vers Québec est une fuite, bien plus qu'une occasion de développer de nouveaux marchés. En effet, il doit se faire oublier de certains gangs de Montréal et des policiers. La migration des membres de gangs n'est pas un phénomène nouveau. Elle vise à développer de nouveaux marchés et à calmer le jeu lors de conflits. Outre le trafic de drogue et la fraude, Lovinsky développe son propre réseau de prostitution juvénile avec les membres de sa clique de Montréal et certains jeunes du 21. Il leur vend l'idée d'un modèle de proxénétisme, celui du *player*. Rien de plus simple et de plus rentable que de «faire la tête» à une fille et ensuite de l'utiliser. La drogue est bien trop risquée. Il leur apprend le système des harems et la méthode de dressage d'une bonne *bitch*. Il ouvre un faux salon de coiffure avec Jean-Bernard Estelle, qui lui sert de repère et de bordel. Fandal, l'un de ses acolytes, tentera également de faire de même avant son arrestation, mais sans succès.

Nerva Lovinsky a sous sa direction Jean Pierrin, alias Junior, un mineur de 15 ans, qui va d'ailleurs créer sa propre clique, le Junior Squad. Ce groupe essentiellement constitué de mineurs a pour tâche de recruter des jeunes filles dans diverses écoles pour la clique de Lovinsky. Il est en

quelque sorte son mentor, celui qui lui donne les bases du proxénétisme. Les proxénètes adultes utilisent et initient de la sorte des mineurs, car ces derniers ont plus de facilité à recruter des jeunes filles. D'ailleurs, si plusieurs victimes mentionnent dans leur déclaration avoir peur de Lovinsky, elles sont moins méfiantes envers Pierrin et sa mère, Angelina Castelly, qui sert aussi de facilitatrice pour maintenir le contrôle sur les filles, dont plusieurs sont en fugue. Castelly leur offre le couvert et le gîte, tandis que son père, Érick Pierrin, agit comme chauffeur.

Dans la clique de Lovinsky se trouvent les frères David, alias Nova, et Vladimir, alias Vlad Moïse (entraîneur de basketball d'une équipe féminine à l'école secondaire La Camaradière), Valcin Guempson, alias Intellect ou NT, Jean-Bernard Estelle, alias Faya, Réginal Albert, alias Mike, Steve Berlusse, alias Papouche, et Fandal. Vladimir Moïse est alors l'un des chauffeurs de Lovinsky, en plus de collecter et de surveiller les filles. Son frère, David Moïse, est un *booker* et l'entremetteur entre les filles et l'agence de placement Hollywood Sensation, appartenant à Patrick Pruneau, alias Pat, un membre en règle⁹⁶ des Hells Angels Québec-City. Jean-Bernard Estelle est le garde du corps de Lovinsky. Il s'occupe d'intimider et de menacer les filles avec son arme à feu. Guempson, Berlusse et Réginal sont responsables du recrutement et de la surveillance des filles, en plus d'être des chauffeurs. Fandal circule dans le réseau de Lovinsky, tout en essayant de développer son propre *business*.

Dans le harem de Lovinsky, on retrouve deux top 1 : Nadine Gingras, alias Vegas, sa conjointe, et Thiffany, alias Faith. Elles sont considérées comme des stars dans les bars de danseuses. Elles ont pour tâche de former les nouvelles filles et de les contrôler. Dans le jargon de ces proxénètes, les filles sont classées selon ce qu'elles rapportent monétairement. Les top 1 sont sous la surveillance du dirigeant de la clique, dans ce cas Lovinsky, et génèrent un revenu de 1500 à 2500\$ par semaine (en moyenne 150 000\$ par année). Les top 2 rapportent entre 1000\$ et 2000\$ par semaine. Elles sont majoritairement placées dans les bars à gaffe ou moins sélects pour faire de la prostitution. Elles sont sous la surveillance des autres membres de la clique attitrés aux tâches de chauffeur et de surveillance. Habituellement, ceux-ci sont aussi responsables de collecter l'argent. Les filles ne doivent jamais avoir trop d'argent entre les mains. Chaque surveillant peut avoir de une à trois filles à encadrer dans le même motel/hôtel ou le même bar. Les top 3, les filles les moins belles, sont

utilisées pour toutes les autres tâches connexes et activités criminelles: recrutement de filles, fraude (utilisation de fausses cartes de crédit ou compte de banque), trafic de drogue, intimidation et menaces aux filles qui sont en fuite, qui se rebellent, cherchent à être autonomes ou qui «doivent» de l'argent. Certaines filles sont utilisées comme prête-noms et façades pour blanchir et camoufler de l'argent. Les proxénètes fonctionnent habituellement sans aucun compte bancaire, tout est mis au nom des top 1 pour échapper au fisc et à la confiscation des produits de la criminalité. Par exemple, lors de l'arrestation de Gingras, le fisc lui confisquera plusieurs centaines de milliers de dollars.

Certains proxénètes peuvent recruter des filles avec d'autres intentions, sans avoir pour objectif de les prostituer. Lovinsky, par exemple, va séduire une femme ferrée dans la gestion des placements à l'étranger, dans le but de refaire sa vie et de blanchir son argent, sans que ses top 1 soient au courant. Lovinsky était le genre d'individu à préparer plusieurs coups d'avance.

Une deuxième tête émerge sous un nouveau *label*, celui de Wolf-Pack (WP), et refuse de se soumettre à Lovinsky: Patrick Kayishema. Il est un proche des Hells Angels, particulièrement de Patrick Pruneau. Il entretient également des liens avec des membres de gangs de Montréal ainsi qu'avec certains membres des Syndicate, un genre de «club-école» des Hells Angels constitué d'*original gangsters*⁹⁷ et d'ex-membres de gangs de Montréal. Dans sa clique, on retrouve majoritairement des anciens des 21, en l'occurrence les frères Karera, Pierre-De Bellefeuille, Dolcine, Dionne, Ruyange, Oubarech, Mior et Audate. Les principales activités de cette clique sont le trafic de drogue et la fraude, mais certains membres, dont leur leader, vont se spécialiser dans le proxénétisme, principalement Pierre-De Bellefeuille, Dolcine et les frères Karera. Ils vont mettre en application le modèle de Lovinsky, c'est-à-dire celui du *player*.

Le harem de Kayishema est constitué d'une top 1, FLA, sa conjointe qui danse au Lady Mary Ann. Plusieurs top 2 et 3 gravitaient autour de lui. Son mode opératoire est de les assigner aux autres membres de sa clique, qui en assurent la supervision et le contrôle. Quant à sa clientèle, elle est variée et essentiellement constituée de Monsieur Tout-le-Monde, tout comme celle de Lovinsky. Toutefois, Pierre-De Bellefeuille a une clientèle sélecte, dont deux hommes d'affaires: Georges Tannous et Georges Radwanli.

L'implantation des gars de Montréal sous la direction de Lovinsky va donc faire émerger, sur le territoire de Québec, deux cliques: celle de Kayishema, composée majoritairement des 2.1 proches des Hells Angels, et celle de Lovinsky, constituée en grande partie de membres de gangs de Montréal. Les deux cliques sont toutefois en relation avec des gangs de Montréal et les Hells Angels. Des tensions se feront sentir durant l'été 2002. Plusieurs sources laissent entrevoir la possibilité d'une guerre. Des rapports d'information de source policière confirment la vente d'armes à feu à certains membres des deux cliques par Syndicate et la vente de stupéfiants en provenance de Montréal plutôt que des Hells Angels de Québec. Cependant, ils se feront arrêter en décembre lors de l'opération Scorpion, avant de partir en guerre.

Même si Scorpion établissait en 2002 l'existence du Wolf-Pack comme un gang à deux têtes, la clique de Lovinsky et celle de Kayishema, il est difficile d'arriver à cette conclusion 20 ans plus tard. Tout d'abord, ces deux individus sont des ennemis jurés, ils ne peuvent appartenir et encore moins diriger un même gang. Habituellement, un gang unit des personnes partageant un tant soit peu un lien affectif, une certaine amitié. Ce sont des amis intimes, des amis d'enfance, des membres d'une même famille, etc. La cohésion des membres peut varier d'un gang à l'autre, mais il est rare de trouver des ennemis à la tête d'un même gang. Par ailleurs, si certains gangs peuvent donner l'impression d'avoir deux têtes dirigeantes, dans le quotidien, le leadership est plutôt mené par un individu et un bras droit, et parfois un troisième joueur qui s'ajoute, comme bras gauche. Il est donc important que ces individus partagent une amitié et se fassent confiance. Ce qui n'est pas le cas de Lovinsky et de Kayishema.

Par ailleurs, un gang est un regroupement de jeunes et de jeunes adultes rassemblé sous une identité groupale, dont l'objectif principal est de commettre des actes criminels pour s'enrichir. Les gains sont partagés en fonction des tâches accomplies. Si on observe ce genre de fonctionnement dans la clique de Kayishema, cela ne semble pas être le cas dans celle de Lovinsky. Il est celui qui prend tout l'argent produit par les filles, et ses soldats ne semblent avoir aucun pourcentage des recettes. En fait, Lovinsky pourvoit aux besoins de tout le monde. Ses soldats sont nourris, logés et reçoivent de l'argent de poche. Dans la clique de Kayishema, les gains sont partagés avec les filles et les soldats. Dans une organisation criminelle, il n'y a qu'une seule vision à long terme lorsqu'il est question d'argent, à

savoir celle d'enrichir le groupe en tant qu'entité, et ainsi d'augmenter sa puissance, son pouvoir. Par exemple, chaque membre des Hells Angels doit payer un *membership* d'environ 1500\$ pour utiliser le *label*. De plus, chaque membre doit donner 10% de ses recettes à son chapitre, qui en renvoie une partie au fonds de défense national des Hells Angels. Ce genre de distribution monétaire n'existe pas chez les gangs du Québec.

Enfin, l'identité groupale est un point important dans un gang, même si ceux du Québec tendent de moins en moins à s'afficher par des couleurs spécifiques, des vêtements ou même des graffitis. Cependant, le nom du groupe, les règles d'engagement et de vie sont toujours importants. Par contre, dans les années 2000, les marqueurs identitaires du gang étaient bien présents et s'exprimaient par des tatouages, des graffitis, un certain habillement, des couleurs, etc. Si, dans la ville de Québec, les couleurs ne prévalaient pas, elles étaient très importantes à cette époque à Montréal, de même que les graffitis et les tatouages. L'un des graffitis ou des tatouages les plus communs est celui de l'identification du gang par son nom. Ces signes distinctifs n'ont pas été relevés chez les membres de la clique de Lovinsky, même si plusieurs d'entre eux se faisaient passer pour des Wolf-Pack devant les filles. Pourtant, aucun ne s'identifiait comme WP dans l'intimité et devant la police. Ce qui n'était pas le cas des membres de la clique de Kayishema.

Par conséquent, l'hypothèse la plus probable est que le Wolf-Pack était un gang en émergence que Scorpion a démantelé avant sa maturation et sa cristallisation dans la ville de Québec, majoritairement composé d'anciens membres du 21, sous la direction de Kayishema. Il est alors constitué d'une vingtaine de membres. Selon la petite histoire rapportée par certains membres, le Wolf-Pack aurait été créé par les jeunes Noirs du 2.1 pour s'émanciper des motards. En se distanciant des jeunes «Blancs» du groupe à la solde des motards, ils voulaient implanter une organisation noire, qui serait autant respectée dans l'écosystème criminel que les Hells Angels, leur permettant de négocier et de faire des affaires sur un pied d'égalité. Le nom de Wolf-Pack, qui était, selon eux, celui d'un groupe de musique hip-hop, a ainsi été récupéré. Ces informations n'ont pu être validées par d'autres sources. Il se peut qu'elles relèvent de la légende urbaine, comme c'est souvent le cas dans le milieu des gangs.

Chez le Wolf-Pack, on retrouve certains éléments typiques des gangs de l'époque, à savoir la mainmise d'un territoire, son marquage par des

graffitis et le tatouage de certains membres. Il est toutefois difficile d'établir exactement à quel moment ce mouvement de certains membres du 2.1 vers le Wolf-Pack s'est effectué. En décembre 2002, des graffitis à l'effigie du groupe apparaissent sur le mur du restaurant China Garden, à Limoilou. On y retrouve les inscriptions «2.1», «Black Beretta», «Wolf-Pack», «WP», «Guda Snipes», «110 Represent». Encore là, 2.1, WP et Black Beretta (ou Blackk Beretta) sont des noms en lien avec la clique de Kayishema. Blackk Beretta est un groupe fondé par Pierre-De Bellefeuille, un membre de la clique de Kayishema, et Steve Carl Robichaud, alias Shoddy. D'autres graffitis sont aperçus sur le chemin de la Canardière, à l'angle de la rue Desroches et sur un panneau de signalisation de l'aréna Bardy. En outre, certains membres se font tatouer le nom du gang. Par exemple, Clément Karera a un grand tatouage «W-P» (Wolf-Pack) sur le dos. Les territoires auxquels s'identifient et où se rassemblent les membres de la clique de Kayishema sont le parc Bardy, les tours Bardy et leur aréna, le 201 du Roi et le Centre M^{gr} Marcoux. Ils recrutent également à la Place Laurier, dans le Village normand, dans les spectacles de hip-hop, les bars, aux polyvalentes de Charlesbourg, de Loretteville et dans d'autres écoles.

Cependant, les membres de la clique de Lovinsky, même s'ils ne s'identifient pas comme des Wolf-Pack, utiliseront allègrement le *label* WP, tout comme ils le feront pour le collectif de musique hip-hop Limoilou Starz. Ils opèrent également dans les mêmes territoires que le Wolf-Pack. Il n'est donc pas étonnant que lors de Scorpion, les cliques de Lovinsky et de Kayishema aient été mises dans un même groupe, soit celui du Wolf-Pack.

Des cliques de proxénètes sous le label «WP»

Dans le milieu des gangs de rue, le proxénétisme est le lot de certains membres. Il est rare d'observer des gangs constitués ou conçus uniquement par des proxénètes. La prostitution est l'une des activités des membres, qui peuvent toutefois se spécialiser dans le proxénétisme. Ces individus fonctionnent par un système de harem avec quelques filles. Les gains ne sont pas toujours partagés entre les membres du groupe. Chaque proxénète contrôle un harem et veille au grain, de peur de se faire voler sa marchandise. Certains varient leurs activités, notamment en faisant de la fraude et du trafic de drogue au détail, bien que le proxénétisme soit leur principale activité.

Dans l'écosystème criminel, le proxénétisme est un marché beaucoup moins réglementé que celui de la drogue. Comme le mentionnent plusieurs proxénètes, il est plus «démocratique» et la prolifération des indépendants en est la preuve. Contrairement au trafic de drogue, les territoires ne sont pas définis et avec Internet, il n'est plus nécessaire d'opérer dans des établissements contrôlés par le crime organisé (bars de danseuses, salons de massage, etc.). Les bordels temporaires (dans des Airbnb, des bed and breakfast, etc.) sont de plus en plus privilégiés. Si certains proxénètes comme Pellissier, Lovinsky et Kayishema devaient payer une cote aux Hells Angels pour utiliser les agences de placement Hollywood Amazone et Sensation, d'autres faisaient fonctionner leur réseau sans forcément passer par eux, notamment Radwanli et l'indépendant Steve Gariépy, avec son agence de placement sur Internet. Autrement dit, lorsque le proxénète ne fait pas circuler les victimes dans des bars de danseuses ou des agences, il n'est pas assujéti aux Hells Angels. D'ailleurs, que ce soit dans des dossiers de proxénétisme ou de trafic de stupéfiants, les Hells Angels utilisent actuellement les divulgations de preuves à la cour pour identifier les trafiquants et les proxénètes qui n'ont pas payé leurs cotes. Les Red Devils, par exemple, se servent des listes issues de plusieurs opérations policières pour collecter les individus ayant échappé à leur contrôle.

Même s'il était un gang en émergence, le Wolf-Pack a aussi été utilisé comme un *label* par la clique de Lovinsky, donnant ainsi ce portrait d'un même groupe constitué de deux cliques menées par des proxénètes autonomes et ayant sous leur coupelle un harem de filles, des soldats et des facilitateurs. La clique de Lovinsky opérait un plus grand nombre de filles et de facilitateurs que celle de Kayishema. Il était considéré comme un *king pimp* dans le milieu des jeunes proxénètes de Limoilou et même par certains membres du Wolf-Pack. Il faisait beaucoup plus d'argent que Kayishema. Les filles pouvaient passer d'une clique à l'autre et changer ainsi de proxénète. Chaque groupe était constitué d'un noyau dur, composé d'un dirigeant et de ses acolytes. Autour de ce cercle restreint gravitaient plusieurs autres individus. Chaque proxénète s'adonnait à ses activités dans des motels et tentait d'envoyer ses filles quand les autres proxénètes n'y étaient pas. Par exemple, Fandal et Pierre-De Bellefeuille effectuaient tous les deux leurs transactions à l'Hôtel du Nord, sur Saint-Vallier, à Québec, copropriété de Robert Gillet, durant l'été 2002, mais à des moments différents. Même chose pour l'hôtel Dahlia, dans la Basse-Ville de Québec

(il n'existe plus), qui a servi de bordel à Lovinsky et à Kayishema. Cette espèce de territorialité est aussi constatée chez les motards, dans les motels Hamel et Pierre du boulevard Hamel. Les proxénètes du WP ne pouvaient y envoyer leurs filles, au risque de devoir payer une cote aux Hells Angels.

Ces cliques ont également des ramifications et des contacts à Montréal, à Toronto, à Trois-Rivières, à Gatineau, au Lac-Saint-Jean, à Calgary et à Niagara Falls. Les filles sont ainsi distribuées et vendues dans tout le Québec et l'Ontario pour répondre à la demande. Les cliques de Lovinsky et de Kayishema passaient par l'agence de placement de Patrick Pruneau pour *booker* les victimes dans des bars de danseuses et des salons de massage. Ils privilégiaient les bars de danseuses dits «à gaffe» (A+ ou A++), où il était facile de faire entrer des mineures. Encore là, on constate une certaine territorialité. Chaque proxénète avait un bar de prédilection. Une espèce d'entente informelle semblait avoir été établie entre les différentes cliques. Lovinsky opérait au Cabaret Carol avec ses top 1. Kayishema était au Lady Mary Ann. Les autres faisaient danser et se prostituer les filles à La Broussaille et à l'Entre-Nous. Tous ces bars de danseuses sont sous le contrôle des Hells Angels, sauf le Folichon, où aucun proxénète du Wolf-Pack n'avait d'entrée. Les autres bars de région, majoritairement des lieux de prostitution, accueillaient allègrement les filles du Wolf-Pack et de Lovinsky. Dès que les filles sont envoyées vers d'autres villes du Québec, du Canada et des États-Unis, le concept de territorialité n'existe plus. On peut donc retrouver dans un même bar de danseuses, motel ou hôtel des filles sous le contrôle de plusieurs proxénètes différents, qu'ils soient indépendants ou reliés aux gangs de rue ou au crime organisé.

Rencontre avec un des membres de la clique de Lovinsky, le 9 novembre 2016

Je rencontre Sasha à la gare de Québec à sa demande. Roger n'est pas présent, car Sasha veut me rencontrer seule. Il refuse de me donner son nom et il est extrêmement anxieux. Il n'arrête pas de regarder autour de lui, de crainte d'être vu. Je tente à plusieurs reprises de le rassurer. Nous commençons finalement l'entrevue dans un coin de la gare, à l'abri des regards. Voici ce qu'il m'a raconté.

...

J'étais en cinquième secondaire quand tout ça a commencé. J'avais 17 ans quand un ami d'enfance m'a présenté à Lion. Lui-même avait été recruté par Junior. Lion était un gars qui faisait peur. Junior le craignait et lui obéissait sans rechigner. J'ai commencé à me tenir avec Junior, Lion et JB. En fait, je faisais un peu de tout, mais essentiellement, je servais de chauffeur à Lion, car il n'avait pas de permis de conduire. Je surveillais aussi les filles et collectais l'argent. On était tous des mineurs ou des jeunes adultes. Lion avait 28 ans, c'était le plus âgé d'entre nous. Tous les gars avaient plusieurs filles. Ils disaient de chacune que c'était leur blonde, leur femme, mais les filles étaient au courant qu'elles n'étaient pas uniques. Ça n'avait pas l'air de les déranger. Je savais ce qu'ils faisaient, que les filles étaient mineures et qu'elles avaient autour de 15 ans. Les gars me faisaient peur, mais en même temps, j'avais confiance en eux.

Lion vivait avec une femme plus âgée, Nadine Gingras. Elle s'occupait des filles et leur montrait le *business*: les costumes de scène, les trucs sur les clients, etc. Les filles se prostituaient dans des bars dans tout le Québec, à Trois-Rivières, Beaumont, Drummondville, Shawinigan, Victoriaville, et en Ontario à Niagara. Certains endroits appartenaient aux Hells. Les filles étaient placées par le biais de l'agence Sensation. Le gars qui s'en occupait savait que les filles étaient mineures et il leur donnait des fausses cartes d'identité. D'ailleurs, à part Nadine et une autre fille qui avait commencé jeune, qui était la deuxième femme de Lion, toutes les autres filles étaient mineures. À Québec, il y avait un de ces bars à Val-Bélair et un autre sur la Rive-Sud, à la sortie des ponts. C'était un bar gai et de danseurs, avec en face un motel. Il y avait également la Belle Françoise à Beaumont, le Crystal à Lévis et le Toit Rouge à Manseau. Ils sont tous fermés maintenant. C'étaient des bars à «gaffe». Les filles n'y dansaient même pas, mais s'y prostituaient.

Les filles étaient issues de la classe moyenne et fréquentaient de bonnes écoles. Elles étaient attirées par les membres de la clique, car elles voulaient en connaître un peu plus sur leur culture. Elles croyaient qu'en les fréquentant, elles apprendraient des choses sur Haïti. D'autres filles provenaient des centres jeunesse ou de la classe défavorisée.

Aucune n'avait de problème de drogue avant d'entrer dans le cercle de Lion. Les filles pouvaient boire et fumer du pot, mais pas plus. Lion n'encourageait pas la consommation de cocaïne chez les filles. Il n'en consommait pas lui-même. Il trouvait que celles qui prenaient de la coke n'étaient pas fiables et pouvaient utiliser l'argent pour consommer au lieu de tout lui donner. En fait, les filles étaient plus motivées par l'amour que par l'argent et la drogue.

Ces filles étaient vraiment en amour avec eux. Elles se valorisaient par le fait de sortir avec un Noir qui conduisait une grosse bagnole. Elles acceptaient tout d'eux et ne savaient pas leur mettre des limites. Elles riaient de leurs blagues, même si elles n'étaient pas drôles. On allait dans les bars et certaines venaient voir Lion ou Junior pour faire connaissance. D'autres se faisaient présenter par des filles qui se prostituaient déjà et le piège de l'amour recommençait. Lion et Junior les recrutaient également dans les spectacles de hip-hop. C'était leur terrain de chasse. Les filles étaient impressionnées par les rappeurs. Les gars étaient présents lors de ces spectacles et ils attendaient dans le coin le bon moment. Après, ils les désensibilisaient au sexe et les amenaient à se prostituer. Ils utilisaient même des plus jeunes pour recruter dans les écoles. Lorsqu'elles ne voulaient pas se prostituer ou désiraient arrêter, la violence et les menaces commençaient, comme celle de tout dire à la famille et à l'entourage. Ils les intimidaient et les battaient aussi devant les autres, favorisant ainsi la peur et la soumission.

Lion était particulièrement violent. Il battait les filles à en faire des trous dans les murs. Un jour, il a mis une couche d'un de ses enfants remplie d'excréments sur le visage d'une fille. Il en a laissé une autre sur le bord de l'autoroute sans chaussures en hiver. Il leur donnait des raclées. Celles qui étaient sous son contrôle depuis qu'elles avaient 14-15 ans s'en sortaient difficilement. Plusieurs sont d'ailleurs toujours dans la prostitution. Elles sont passées d'un proxénète à l'autre. Les plus chanceuses se sont mises à leur compte.

Lion avait été dans deux gangs ennemis de Montréal. Lorsqu'il vivait là-bas, il était avec les Bo-Gars, mais depuis son arrivée à Québec, il s'alliait plus avec les Crack Down Posse (CDP). Dans sa clique, il y avait des Bo-Gars et des CDP. Quand toute cette histoire a éclaté au grand jour, les médias parlaient d'un gang du nom de Wolf-Pack, mais la réalité était tout autre. En fait, le Wolf-Pack, c'était plus le

gang de Patrick Kayishema et des frères Karera. Leur groupe existait bien avant 2002. Lion avait sa propre clique, Lyon Makhiaveli Productions. Lion et Kayishema étaient les *leaders* de leur groupe et avaient cinq à six gars proches d'eux, des membres plus sérieux ainsi que des *hang around*⁹⁸. Les gars s'appelaient tous frères ou cousins, sans qu'ils soient forcément de la même famille. Junior et Lion s'étaient connus dans les bars, parce que la mère de Junior était danseuse. Patrick Kayishema et les Karera sont vraiment cousins. Les Africains ont ce genre de lien, mais pas les Haïtiens que je connais.

Ces gars du Wolf-Pack, ils se sont connus sur le terrain de basket dans le quartier Limoilou, au square Bardy. Tous les membres de la clique de Kayishema étaient des Africains, sauf Jean-Max Dolcine et Téchelet Pierre-De Bellefeuille. La clique de Lion était tissée plus serrée, dans le sens que les gars habitaient ensemble, alors que ceux du Wolf-Pack avaient chacun leurs appartements et leurs filles. Je doute qu'ils partageaient l'argent avec Kayishema. Ces gars s'échangeaient les contacts, les bars, les clients. Lion fonctionnait aussi de cette façon avec ses gars, mais il me donnait l'impression de gérer son affaire comme une secte. Il était le gourou des filles et des gars, qui le craignaient d'une certaine manière. Ceux-ci pouvaient aussi comparaître à son tribunal s'ils enfreignaient les règles. La plus grosse punition des gars: être de corvée de collecte d'argent dans les bars. Kayishema avait des liens avec les Hells et pour placer ses filles, il collaborait aussi avec Lion. Au fond, les Haïtiens se tenaient ensemble et les Africains se tenaient ensemble, mais ils étaient constamment en communication et s'échangeaient même les filles. Kayishema et Lion étaient chefs de leur clique, mais ils se faisaient aussi passer pour des compagnies de musique hip-hop et essayaient de percer dans la musique.

Dans la clique de Lion, les gars pouvaient contrôler de deux à quatre filles chacun. Ils ne gardaient toutefois pas l'argent. Tout revenait à Lion, qui pourvoyait aux besoins de ses membres et des filles. Lion les appelait «la *famillia*». Ils habitaient tous dans une grande maison à Charlesbourg. Il y avait un appartement en haut et les gars dormaient là-bas. Ils étaient nourris, habillés et lorsqu'ils sortaient, leurs frais étaient payés. Il y avait une autre maison où les filles habitaient. Elles y laissaient leurs affaires et partaient se prostituer. Elles passaient leur temps dans les bars et les motels. Finalement, Lion avait un autre

appartement où vivaient ses enfants. On surveillait constamment les filles lorsqu'elles étaient dans les motels et les bars. On tournait pour collecter l'argent et vérifier que tout se passait bien. On faisait des rondes. Les mineures faisaient 80\$ pour une pipe, 120\$ pour un complet et si le client voulait passer la nuit avec elles, c'était 500\$. Lion avait des dépenses: le service de bar, le chauffeur, l'hébergement des filles hors de la ville de Québec. Il gardait 100% de l'argent. En revanche, il leur payait la bouffe, les vêtements et les sortait dans les bars, il les entretenait avec leur propre argent.

Les clients qui recherchent les filles mineures sont davantage des hommes de plus de 40 ans. Ce type de clientèle n'appelle pas les agences d'escortes. C'est plutôt du bouche-à-oreille. Il y avait un bar en Beauce où certains clients recherchaient des mineures et les ramenaient chez eux. Ils leur donnaient des chèques-cadeaux en plus de l'argent. Les filles étaient contentes, car elles pouvaient les garder. Parfois, des clients plus jeunes, d'environ 25 ans, faisaient des partouzes avec des filles de 15-16 ans, mais la majorité étaient des vieux cochons. Ils demandaient des filles avec des petits seins, sans poil, d'âge pubère. Les clients de Lion étaient majoritairement des hommes d'affaires ou des Monsieur Tout-le-Monde.

Bizarrement, les parents des filles sous le contrôle de Lion ne posaient pas trop de questions. Les gars trouvaient des alibis aux filles pour justifier leurs allées et venues. Ils appelaient à l'école pour justifier les absences. Pourtant, ce n'était pas forcément de mauvais parents. Bien souvent, ils étaient occupés et ne donnaient pas assez d'attention à leur enfant. Or, ces filles manquaient de discipline et d'encadrement. Plusieurs recherchaient un cadre et des règles, chose que Lion leur donnait. Il avait d'ailleurs établi des règles strictes, et elles aussi pouvaient passer devant son tribunal. Par exemple, les filles n'avaient pas le droit de danser pour d'autres Noirs et si elles le faisaient, elles passaient au tribunal de Lion et recevaient une sentence qui pouvait être de se faire violer. Les filles devaient toujours travailler et si elles s'absentaient deux ou trois jours, elles étaient punies. Les contacts avec la famille ou les amis étaient interdits: il fallait demander l'autorisation à Lion. Les filles qui appelaient leur mère en pleurant, ça pouvait perturber les affaires. Il était défendu de consommer dans les bars durant le travail. Si Lion trouvait de la drogue ou de l'argent dissimulés par les

filles, elles étaient réprimandées. Les sentences étaient majoritairement sexuelles. Elles étaient enfermées dans une pièce et tous les gars leur passaient dessus. Le *gang bang* était à la fois une punition et une initiation.

Lorsqu'une fille ne voulait plus de son proxénète, il s'arrangeait pour qu'un autre membre de la clique aille la *cruiser* pour la prendre sous son contrôle. Cependant, si elle avait déjà été prise en charge par tous les proxénètes et qu'elle résistait, il la vendait aux gangs de Montréal, les CDP, et de Pierrefonds, les Ruffriders, ou à ceux de la clique de Kayishema.

Scorpion a perturbé les activités de plusieurs personnes. L'opération a fait en sorte que Lion ne peut plus vraiment opérer ses affaires à Québec. Il est plus actif à Montréal, à Ottawa et à Vancouver. Junior s'est fait arrêter plusieurs fois pour proxénétisme. JB et Fandal ont été déportés. Les autres sont encore dans le proxénétisme. Ils entrent et sortent de prison. Quand ils sortent, ils vont opérer sur d'autres territoires et changent de filles. C'est comme un rythme de vie. Ils ont l'habitude que les filles les fassent vivre. Ils n'ont jamais travaillé de leur vie. Ils ne changeront jamais. Tout ça, c'est derrière moi.

Le mode opératoire du player

La première phase du processus de fabrication de la *bitch* est le recrutement. Il se fait partout au Québec. Tout lieu public est un espace de recrutement: les stations de métro et d'autobus, les parcs, les abords des écoles, l'intérieur des écoles, les arcades, les partys, les centres jeunesse (recrutement par des filles), etc. Les réseaux sociaux sont aussi devenus le nouveau terrain de chasse des proxénètes et des trafiquants. Si Internet sert à la vente de services sexuels, Facebook, Instagram et Snapchat sont des espaces de recrutement. Les réseaux sociaux et les sites de rencontres permettent au proxénète d'entrer facilement en contact avec sa cible et d'analyser son pedigree. Cette intrusion directe dans l'intimité facilite l'hameçonnage et le recrutement de plusieurs personnes à la fois. Internet contribue aussi à l'anonymat des proxénètes, qui utilisent souvent des avatars et des profils féminins ou de mineures pour piéger leurs cibles. Certains proxénètes se construisent des profils de jeunes et beaux garçons

riches, et créent ainsi un réseau fictif d'amitié où la cible est traitée en princesse. Les méthodes de recrutement sont variées. Cela peut être une fausse offre d'emploi de serveuse ou de mannequin sur Kijiji, ou encore une mise en contact par connaissances interposées. Le classique: une jeune fille qui se fait aborder par une autre jeune fille, qui soi-disant devient son amie et l'entraîne à une fête, où elle va lui présenter un beau garçon.

Dans le cadre de l'opération Scorpion, les *players* du Wolf-Pack recrutait majoritairement dans les bars, les clubs et leur quartier, Limoilou, ainsi que lors des spectacles de musique hip-hop et des tournois sportifs. Les bars les plus attrayants étaient le Living, le Liquid, le Cube et le Dagobert. Ils savaient que la fermeture des bars est un moment idéal pour le recrutement, car les filles sont plus vulnérables et en état d'ébriété. Le Junior Squad de Pierrin, une clique constituée de mineurs, opérait lors des tournois de basketball et de soccer à l'École de Rochebelle à Sainte-Foy, à la Polyvalente de Charlesbourg, à la Polyvalente La Camaradière et à la Polyvalente de la Seigneurie à Beauport pour recruter des filles sportives et belles. Outre les spectacles de hip-hop, les *raves* étaient également des lieux de recrutement. À Québec, Le Système, où avaient lieu des *after-hours* et des *raves*, était sous le contrôle des Hells Angels. Il était facile pour les proxénètes du Wolf-Pack et Pellissier d'y recruter des filles, puisqu'il n'y avait pas d'alcool. C'était un lieu de festivités pour les mineurs et un *no man's land* pour les policiers, principalement à cause de l'absence de permis d'alcool. Il était difficile d'y intervenir.

L'image du chanteur de hip-hop et du sportif était mise de l'avant pour attirer les filles dans leurs filets. Plusieurs membres de la clique du Wolf-Pack vont associer leur nom au collectif de rappeurs Limoilou Starz, se faisant passer pour des rappeurs ou des producteurs de musique. Le plus complexe dans l'analyse de ces informations est de faire la différence entre les individus criminalisés et les vrais chanteurs de rap, d'autant plus que certains d'entre eux sont aussi criminalisés. Pierre-De Bellefeuille, par exemple, disait être un des chanteurs du groupe Blackk Beretta et du collectif Limoilou Starz. Patrick Kayishema, Jean Pierrin, les frères Karera, Jean-Max Dolcine et Mior se présentaient comme des chanteurs, des producteurs ou des collaborateurs du Limoilou Starz, pour briller aux yeux des filles. Quant à Lovinsky, il avait son propre *label*, sous lequel Pierrin opérait également. Ils étaient de tous les spectacles et événements pour recruter et se donner un statut. Les *players* ont besoin de briller pour attirer

leurs proies. Lorsqu'ils arrivent à une fête, un bar, un spectacle de hip-hop, un tournoi sportif ou tout autre lieu ayant un potentiel de recrutement, ils draguent toutes les filles, car elles ont toutes une valeur monétaire à leurs yeux. Elles sont toutes vendables et utilisables. Au premier coup d'œil, le proxénète identifie le niveau et la valeur de la fille en fonction de sa beauté et de son âge. Qu'elle soit une top 1 ou 3⁹⁹, ils vont la recruter.

Le mode de recrutement lors des spectacles de hip-hop était toujours le même. Les proxénètes avaient des entrées dans les spectacles, les *after-shows* et les *after-after-shows*, qui se passaient souvent dans les suites présidentielles de certains hôtels luxueux de Québec. La très grande majorité des spectacles de hip-hop étaient produits et organisés par les Productions Rico Rich de Ulrich Egounlety. Des stars du hip-hop de Toronto, de New York et de Montréal venaient à Québec chanter au Centre M^{gr} Marcoux, au Bal du Léopard, au Dagobert, au Kashmir, au bar Le Maurice, au Fiction et au Liquid. Par exemple, lors des spectacles de Muzion les 13, 14, 15 et 16 novembre 2002, la clique de Lovinsky était en plein recrutement. Le spectacle s'adressait aux 14 à 18 ans. Plusieurs individus interceptés par les policiers à la sortie étaient des membres de gangs ou des individus criminalisés provenant, notamment, de Montréal et de Toronto.

Après un spectacle, les jeunes filles naïves sont amenées en arrière-scène, supposément pour rencontrer les artistes, et si elles sont bien dociles, elles pourront participer à l'*after-after-show*. Cela commence par une tournée des bars, même si elles ne sont pas en âge d'y entrer. Un portier bien *tippé* devient rapidement aveugle. Quand vient la fermeture des bars, à 3 h du matin, elles sont en état d'ébriété ou intoxiquées à la drogue. Les proxénètes les conduisent à la soirée VIP, qui se déroule dans une chambre d'un hôtel de luxe, tel que le Hilton, le Radisson ou l'hôtel Plaza Québec. Elles sont alors censées rencontrer les artistes, qui sont dans les faits d'autres proxénètes ou membres de gangs de Toronto et de Montréal. Elles sont ensuite exposées à des orgies et à de la consommation de cocaïne le plus naturellement du monde, afin de tester leur désir d'y participer.

Les scénarios de recrutement sont aussi variés qu'il y a de proxénètes. Tous visent le même objectif: hameçonner une cible afin de l'amener progressivement à se prostituer. À partir du moment où la victime est hameçonnée, elle entrera dans un processus que nous décrirons en trois

étapes: la lune de miel, le dressage et la mise en marché. Le mode opératoire du *player* est donc un jeu de séduction et de violence. Ce sont des séducteurs, des manipulateurs qui ont de l'entregent et du culot. Ils ne se gênent pas pour faire étalage de leurs conquêtes, symboles de leur puissance sexuelle et de leur masculinité. Les proxénètes sortent le grand jeu, l'acte du prince charmant, d'autant plus que, comme ils le disent si bien eux-mêmes: «C'est si facile de faire la tête à une fille!»

Durant la lune de miel, comme son nom l'indique, le *player* fait croire à sa cible qu'elle est spéciale et qu'il en est amoureux. Celle-ci ne se doute pas du piège dans lequel elle tombe. Elle en vient à considérer celui qui deviendra son proxénète comme un amoureux, un petit copain, un conjoint, voire l'homme de sa vie. Certains proxénètes ne se gênent pas pour engrosser ces filles afin de consolider leur pouvoir et leur contrôle. Il devient alors extrêmement compliqué pour la victime de faire la part des choses. Plus elles sont jeunes, plus la phase de séduction est facile, mais aussi les autres étapes de fabrication. Elles se font offrir des cadeaux, de l'argent, mais le plus important, elles reçoivent de l'attention, de l'affection et de «l'amour». Elles sont valorisées et leur beauté est mise sur un piédestal. Cette phase est si caricaturale qu'on se demande parfois comment les cibles ne s'en rendent pas compte. À cette étape, la colère est bien présente chez les parents et les proxénètes ne tardent pas à tout mettre en œuvre pour isoler leurs cibles, en les éloignant de leur famille et de leurs amis. Ils se feront même parfois passer pour des victimes de racisme aux yeux de leurs dulcinées.

Les filles sont tenues responsables de leur propre prostitution. Elles sont perçues comme des «bitches» qui ne connaissent pas leur valeur et n'ont aucun respect pour leur corps et leur âme. Les proxénètes considèrent que si elles sont capables de tomber dans leur piège, c'est qu'elles ne se respectent pas et ne méritent pas leur respect. Ils vont donc les tester et les pousser jusqu'au bout de leurs retranchements.

Lorsque le *player* estime que sa cible est devenue «sa femme», il commence à la dresser pour en faire une bonne prostituée. Cette phase peut prendre plusieurs formes: désinhibition à la prostitution, sexualité débridée, contrôle et violence. La désinhibition à la prostitution consiste à amener une personne à envisager le sexe tarifé et multiple comme normal. Certains proxénètes amènent leur cible dans des bars de danseuses afin de les exposer à ce genre d'activité. Une danseuse plus expérimentée et

appartenant au réseau a pour rôle de les entraîner et de les conseiller. Nadine Gingras est un bel exemple de ce genre d'entraîneuse. La désinhibition s'accompagne toujours d'une sexualité débridée. Le proxénète amène progressivement sa cible à envisager le sexe avec plusieurs individus. Il la fera participer à des partouzes lors de fêtes ou de soirées VIP organisées après les spectacles de hip-hop. Il peut aussi planifier un viol collectif (*gang bang*), où elle subira des agressions sexuelles répétées avec plusieurs amis du proxénète ou membres de sa clique. Certaines victimes peuvent être violées par une quinzaine d'agresseurs; un trauma qui les marquera pour le reste de leur vie. Lucie, par exemple, a été agressée sexuellement par plusieurs membres de la clique de Lovinsky. Elle se rendait à son domicile, croyant retrouver un amoureux. Après avoir couché avec elle, il est sorti de la chambre en lui disant: «Ne me déçois pas.» Ne sachant trop ce qui se passait, elle a vu entrer plusieurs gars, qui l'ont violée en série. Uma sera également violée par les gars de Lovinsky et enfermée dans un placard parce qu'elle lui aurait supposément manqué de respect.

Lors de la phase de dressage, la violence est omniprésente. Elle s'installe graduellement, instaurant des chaînes internes dans l'esprit de la cible et l'amenant progressivement à se soumettre au contrôle du proxénète. La violence peut aussi s'établir rapidement, car ce ne sont pas toutes les victimes qui passent par la phase de la lune de miel. Elle est tant psychologique que physique: menaces de mort, menaces contre la famille («Si tu ne fais pas ce que je te dis, j'irai chercher ta petite sœur ou ton petit frère»), menaces avec une arme à feu, brûlures de cigarette, viols collectifs filmés et diffusés sur le Web, coups de poing au ventre et au visage, coups avec une barre de fer, agressions sexuelles à répétition, enlèvements, séquestrations (enchaîner dans une cave, etc.), lacérations avec un couteau, fractures, assassinats, fellations avec une arme pointée sur la tête, etc. Certaines victimes en viennent même à internaliser la violence au point de la banaliser. Après tant de mauvais traitements, les victimes prennent elles-mêmes leurs rendez-vous pour se prostituer. Ces violences peuvent s'échelonner sur plusieurs mois ou années avant qu'une victime porte plainte ou qu'elle soit extraite d'un réseau. D'ailleurs, c'est l'un des plus gros casse-tête des policiers, soit d'amener les victimes à dénoncer leur proxénète. En fait, celles-ci sont soit amoureuses, soit terrifiées, ou pire encore, les deux à la fois.

La phase de dressage consiste donc à prendre le contrôle des cibles et à les dominer totalement. Les proxénètes vont les isoler de leur milieu pour devenir leur seul point d'ancrage. Ils dicteront leurs comportements; le nombre de prostitueurs à faire par jour; ce qu'elles doivent porter, etc. Ils contrôleront leurs mouvements par une surveillance active. Plusieurs filles vivent quotidiennement avec la peur au ventre, celle de mourir. Une fois cette peur ancrée, la mise en marché peut se faire et les marchandises sont expédiées dans tout le Canada et les États-Unis. D'ailleurs, ces filles rapportent beaucoup plus d'argent lorsqu'elles vont se prostituer à l'extérieur du Québec. L'exportation sert aussi à désorienter les victimes, qui, très souvent, ne parlent pas l'anglais et ne connaissent pas les villes où elles sont envoyées. Elles peuvent également être vendues à d'autres proxénètes. C'est ce que fait Pierre-De Bellefeuille avec Ophélie. Il la vend pour 3000\$ à un proxénète de Montréal, Microsoft, qui, après avoir couché avec elle, lui annonce qu'elle est sa propriété. Elle va devoir se prostituer pour lui aux tarifs de 170\$ de l'heure et de 100\$ la demi-heure, et faire en moyenne 15 clients par jour. Microsoft ne lui offre aucun partage des redevances et la fait surveiller par un de ses acolytes lors de sa première journée de prostitution. Ophélie réussira à s'enfuir et à demander l'aide de son père.

Lorsque le proxénète contrôle bien sa proie, il la met sur le marché. Les cliques de Lovinsky et de Kayishema vendaient les services sexuels des filles majoritairement dans des bars de danseuses où il était possible de faire de la prostitution (bars à «gaffe») et non seulement de la danse. Les filles recevaient également des clients dans certains motels. L'argent était pris au complet ou en partie par les proxénètes, et les filles ne recevaient que des montants minimes pour leurs besoins de base. Seul Pierre-De Bellefeuille utilisait un réseau autonome par le bouche-à-oreille et offrait un partage des gains, à raison de 40% pour lui. Il avait comme clients Radwanli et Georges Tannous, qui récupéraient les filles par la suite pour leurs propres réseaux.

Les players du Wolf-Pack et de la clique de Lovinsky

Bien que les membres du Wolf-Pack et de la clique de Lovinsky soient pour la plupart des *players*, trois se démarquent particulièrement: Jean Pierrin, Pierre-De Bellefeuille et Jocelyn Philogène Mior.

Jean Pierrin, alias Junior, fondateur de Junior Squad et membre de la clique de Lovinsky

Avec son groupe, Junior Squad, Pierrin avait pour tâche essentielle de recruter des mineurs pour la clique de Lovinsky. Son groupe et lui étaient alors des mineurs qui prétendaient être des chanteurs de hip-hop et des sportifs auprès des filles. Leur approche non menaçante se faisait tout en douceur et était plutôt axée sur la séduction.

Pierrin est sûr de son pouvoir d'attraction et de son charme. Il est narcissique et prétentieux. La gent féminine ne sert qu'à enrichir son portefeuille. Pour lui, ses filles sont toutes des «bitches» et des «connes» qui ne se respectent pas, alors pourquoi devrait-il les respecter? La majorité des filles qui ont été sous le contrôle de Pierrin le décrivent comme très imbu de sa personne et de sa beauté. Il sait manipuler les cibles et leur faire croire qu'elles sont spéciales et que leur relation est exclusive. Il se fait passer pour un recruteur d'artistes pour la compagnie de musique de Lovinsky.

L'une de ses cibles est Dominique. Pierrin ne cesse de lui dire combien elle est spéciale et différente des autres filles de son harem, qu'elle est son amante. Ce clivage entre «l'amoureuse» et la *bitch* permet au proxénète de diviser pour mieux régner et de constamment garder le contrôle du harem. Le plus paradoxal, c'est que les *players* ne cachent pas leurs infidélités et leurs activités de proxénétisme. Ils réussissent à convaincre «l'amoureuse» qu'elle n'a pas besoin d'être jalouse, puisque les autres ne sont que des «bitches», des marchandises pour faire fructifier leurs affaires. Dans la phase de lune de miel, toutes les filles sont spéciales et ont le statut d'amoureuse. Toutefois, bien vite, cela peut changer.

Durant la période où Pierrin conte fleurette à Dominique, il est doux et tendre avec elle, mais en même temps, il planifie un *gang bang* avec ses amis. Il compte passer à la phase du dressage avec elle. Heureusement, Pierrin est sous écoute électronique et Roger Ferland peut informer la mère de Dominique et lui demander de ne pas laisser sortir sa fille. Cet événement a d'ailleurs failli faire avorter l'enquête. Le *player* oscille donc constamment entre la séduction et la violence. Il continue à jouer son rôle jusqu'à ce que la victime comprenne qu'elle n'est qu'un pion, une marchandise sur son échiquier.

Dominique restera d'ailleurs amoureuse de Pierrin durant plusieurs mois, et ce, même lorsqu'il est incarcéré en attente de procès au Centre de détention de Québec (prison d'Orsainville). Celui-ci continue à garder le contact avec elle et l'inscrit même sur sa liste de visiteurs, bien qu'elle soit mineure et malgré une interdiction de contact. D'ailleurs, Dominique ira lui rendre visite sans aucune réaction de l'administration carcérale. Il n'est pas le seul à le faire: Fandal, Lovinsky, Kayishema, Estelle, les frères Karera joueront aussi ce jeu. L'objectif est de faire du *damage control* et de forcer les victimes à retirer leur plainte, à éviter de témoigner ou même à changer leur témoignage. Les proxénètes tendent à garder un contact téléphonique avec les victimes ou même à avoir une correspondance amoureuse. Pierrin enverra de sa cellule une lettre «d'amour» à Dominique, qui est révélatrice de son style de gestion prostitutionnel. Toujours ce jeu du contrôle et de l'amour.

ALLO BEAUTÉ,

J'ai lu et relu la lettre presque chaque soir
en regardant ta photo. Je me suis réellement
fait une réaction de la réalité lorsque
tu as écrit mon vrai nom sur la lettre.
Je vais rester moi-même mais par contre beaucoup
de pensées m'ont passé par la tête. Tu sais que je
suis un homme pensif imagine-toi un peu la résurrection
que j'ai pu prendre. AM STYLE GONE SHYNE BUT
je changerai plusieurs choses que pour toi pour que
tu restes forte, en tous temps, et parce que je t'aime.
Je ne suis pas un écrivain mais je t'envoie quand
même un poème, que tu l'aimes ou pas garde le près
de ton cœur comme je l'ai fait avec ta lettre.
Ne t'en fais pas je lais mon secret tu le sais autant
que moi après 1 an et 2 mois ou presque, que je ne suis
pas un violateur et que je n'ai pas du tout rapport
dans ce réseau de prostitution je ne connais pas ton
randonnée et compagnie. Tu sais bien j'aimerais que
tu m'écrites plus souvent et que tu m'envoies des photos
please. Mon temps est long sans toi sans ta belle voix.
Tu es la seule à qui j'écris "for real" donc profite
s'en et aide moi à te reconnaître. DON je te souhaite
une bonne fin de saison, est un bon sens dans
tes études, je vais en faire de même car j'ai commencé
l'école ici ha! ha! bonne chance mon AMOUR.



P.S. fais pas attention à l'écriture et aux fautes.
Est des pensées positives pour moi et j'en aurais
pour toi tout va s'arranger et on va se
revoir bientôt Love you.

...

Jocelyn Philogène Mior, membre du Wolf-Pack

La fraude et la prostitution sont des activités interconnectées dans le Wolf-Pack. L'une des techniques de recrutement consiste à impliquer la cible dans une activité criminelle, dans ce cas la fraude, pour obtenir son silence et lui apprendre à vivre dans la criminalité. Encore là, le recruteur fonctionne par étapes: il propose d'abord de danser nue pour finalement aboutir à des actes sexuels complets. Ces proxénètes font alors de l'argent avec la fraude, tout en utilisant cette activité criminelle pour faire fonctionner leurs harems, voire pousser leurs cibles à la prostitution. Les fausses cartes d'identité servent à placer des mineures dans des bars de danseuses. Les cartes de crédit obtenues avec de fausses identités sont utilisées pour louer et payer des chambres d'hôtel sans déboursier aucun sou. C'est un système où rien ne se perd et tout se transforme.

Mior est l'un des membres du Wolf-Pack responsables du recrutement des filles et l'une de ses techniques est celle de la fraude. Il utilise, par exemple, les cartes de guichet et le nom de certaines de ses victimes. Il œuvre dans un réseau de fraudeurs, dont certains sont de Montréal, comme Mike, alias Microphone, et est chargé notamment de trouver des gens de confiance qui accepteraient de donner leurs cartes de guichet et leurs identités. Il s'agit d'hameçonner une fille pour faire de la prostitution, qu'il utilise ensuite pour de la fraude, ou de commencer par de la fraude pour finir avec la prostitution. Il contrôle alors la cible par un lien affectif amoureux ou amical pour en tirer le maximum d'argent. Il lui fait des petits cadeaux pour qu'elle ait l'impression de profiter des revenus de la fraude et la maintient dans cette confiance afin qu'elle ne rapporte pas les transactions frauduleuses sur son compte avant un mois. L'argent est ensuite redistribué parmi les membres actifs du Wolf-Pack.

Mior a également un système bien huilé pour hameçonner des filles et les amener à faire de la prostitution. Son terrain de chasse est la Place Laurier, principalement vers l'heure du midi, lorsque les élèves des écoles secondaires affluent pour le dîner. Mior se décrit comme un représentant du Wolf-Pack. Il fait de l'*entertainment*. Il joue au gars friqué et paie des choses aux filles. Il repère celles qui ont une préférence sexuelle pour les Noirs. Il les identifie à leur habillement, à la musique qu'elles écoutent, à leur gestuelle et à leur attitude. Selon Mior, cet engouement de certaines filles pour les hommes noirs est constaté en 2000, ce qui facilite son travail de recruteur. Il n'a qu'à jouer au séducteur, au *player*, et elles lui tombent dans les bras. Il sollicite des adolescentes, car elles sont plus facilement

impressionnables, en plus de ne pas être au courant de son passé de membre des Two One et de son lien avec les Rock Machine. Il lui faut des filles mineures ayant un physique assez mature pour qu'elles puissent entrer dans les bars sans éveiller de soupçons, tout en étant assez jeunes pour attirer les clients.

L'une de ses stratégies de chasse est de repérer un attroupement de filles du secondaire à la Place Laurier. Il s'introduit ensuite dans le groupe de manière anodine, relax. Il commence à leur parler de hip-hop, de rap, parce que c'est la mode du temps, le *jungle fever*, et surtout parce que cette musique aborde le sujet du proxénétisme. Des mots comme *whore* et *bitch* sont banalisés. Mior utilise ces termes pour qualifier les filles tout en les dénaturant de leur vrai sens. Il commence déjà à les désensibiliser à la prostitution. Une autre de ses stratégies est de se créer un réseau «amical» de jeunes garçons de 15-16 ans qui sont en contact avec des adolescentes. Ce sont encore des jeunes Noirs qui plaisent aux filles. Bien que Mior ait 20 ans, il se tient avec des adolescents et leur paye toutes sortes de choses. Il devient leur ami. Il en apprend alors sur les partys organisés pour des adolescents et s'y fait inviter. Son cercle d'amis l'informe sur les filles faciles et bonnes à coucher. Il repère la future *bitch* par leur intermédiaire. Celle que les garçons décrivent comme «facile» ou qui ne se respecte pas.

Mior va alors l'aborder avec respect, en lui faisant comprendre «qu'être une salope, c'est normal». Il déploie son jeu du bon gars qui comprend sa sexualité débridée sans faire d'approche sur elle, car il la respecte. Il se rend nécessaire pour elle, car il lui fournit tout ce dont elle a besoin (argent, cadeau, drogue, etc.). En premier lieu, il lui propose de frauder sa carte de guichet et si elle accepte, le poisson est attrapé. Ils partagent maintenant un secret et entrent dans une relation de confiance. Mior peut inviter sa cible à des partys sans éveiller de soupçons. Il l'invite toujours aux mêmes endroits, à des *shows* de hip-hop et à des fêtes, là où il est connu. Sur la scène, un autre membre du Wolf-Pack chante et l'interpelle au micro. La cible est bien accrochée. Il lui donne l'illusion d'être l'élue d'un membre de la *jet set*.

Lorsque la cible est bien en confiance, Mior commence à lui parler de ses amis, qui s'avèrent être des membres du Wolf-Pack. La cible se sent admirée, valorisée, aimée, presque adulée. Il lui présente chaque fois un de ses amis, avec qui elle couche inmanquablement. Elle va passer ainsi de jour en jour d'un gars à l'autre, jusqu'à ce que tout le gang ait couché avec

elle. Mior l'entraîne même à coucher avec des gars de la clique de Lovinsky. Quand elle est bien rodée pour coucher avec plusieurs hommes différents, il lui déclare qu'elle aime le sexe et devrait se faire payer, tout en martelant qu'il n'y a rien de plus normal qu'une sexualité débridée. Il l'amène ensuite à envisager le sexe avec plusieurs hommes et se présente comme la meilleure option comme proxénète. Il lui fait croire qu'elle a du pouvoir. Que les hommes sont à ses pieds, qu'elle est une «reine», une «princesse» et non une *bitch*.

Mior procède de la même manière lorsqu'il va faire son tour dans les écoles secondaires, notamment aux polyvalentes de Loretteville et de Charlesbourg. Sa clique d'adolescents l'appelle pour les partys d'étudiants, mais c'est surtout lors des *shows* de hip-hop que le recrutement bat son plein. Tant les gars de la clique de Lovinsky que les Wolf-Pack sont actifs lors des spectacles. Ils participent à presque tous les *shows*, quel que soit le groupe. Le nom de certains groupes est utilisé pour dorer l'image des proxénètes et faciliter le recrutement. Mior et les autres *players* utilisent donc, pour briller aux yeux des filles, leurs relations avec des chanteurs hip-hop.

Dès que la cible est *mindée*, elle est mise sur le marché prostitutionnel et le proxénète balancera alors entre la manipulation, la séduction et la violence pour maintenir son contrôle sur elle. Mior dirige les nouvelles vers une prostituée expérimentée pour apprendre «le métier», mais aussi pour bien instruire les filles à lui donner tout l'argent. Dans cette phase de dressage, il envoie également les recrues chez des clients qui ont des pratiques sexuelles déviantes. Mior sait que si la fille s'en sort, elle sera bonne pour être expédiée dans les bars à gaffe A++, tels que le Toit Rouge à Manseau, le Sans-Limite sur la Rive-Sud de Québec et l'Oasis à Saint-Jérôme, un lieu bien connu des gars du Wolf-Pack. Les filles sous leur contrôle sont obligées de s'y prostituer sans restriction (complet, fellation, sodomie, etc.), ce qui est plus payant pour eux.

Téchelet Pierre-De Bellefeuille, alias Tiger

Les *players* doivent savoir séduire, mais aussi avoir la patience d'écouter et de faire croire à leur empathie pour garder leur pouvoir sur les filles. Ils peuvent parfois passer des heures au téléphone avec leurs proies, qui bien

souvent les prennent pour leur ami de cœur. Ils savent leur donner l'attention qu'elles recherchent désespérément.

Dans une conversation captée lors de l'écoute électronique du 16 décembre, lors de la journée du retrait des filles, Pierre-De Bellefeuille contacte Sophia, une de ses ex-copines. Celle-ci pense au suicide, car elle vient de recevoir un diagnostic fatal et d'apprendre que son ami de cœur l'a trompée. Ils ne sont plus ensemble. Pierre-De Bellefeuille va l'écouter, la conseiller, tenter de la rassurer pendant près d'une heure, pour finir par lui proposer de se prostituer. Sophia refuse, mais Pierre-De Bellefeuille est insistant. Il lui offre de lui faire rencontrer des clients faciles, gentils. Elle fera ainsi de l'argent en peu de temps. Il lui propose l'un de ses meilleurs clients, alors en Floride: Georges Tannous, que plusieurs victimes ont décrit comme un «gros dégueulasse». Tannous recherche des mineures et Pierre-De Bellefeuille connaît bien ses «goûts». Après une longue conversation, il réussit à la convaincre de faire deux clients. Le 17 décembre, lorsque les policiers font irruption dans sa demeure, Sophia est dans le lit de Pierre-De Bellefeuille. Il a finalement atteint son objectif: c'est un excellent *player*.

Le réseau des hommes d'affaires

Dans l'écosystème de l'industrie du sexe, il existe des proxénètes indépendants. Habituellement, ils ne sont liés à aucun groupe criminel et opèrent leur réseau en parallèle. Ils peuvent toutefois avoir des contacts avec certains individus criminalisés, sans forcément avoir de relations de dépendance.

Le réseau de Radwanli est de ce type. Il est identifié comme celui des hommes d'affaires. Radwanli est un pivot vers qui convergent plusieurs personnes, principalement des clients: Georges Tannous, propriétaire notamment du restaurant Le Cèdre du Liban et d'une bijouterie; Yves Doyon, promoteur immobilier et propriétaire de Norplex, une compagnie de construction de condos et d'immeubles; Jean-François Guay, un avocat-conseil à l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) devenu le Registraire des entreprises; Robert Gillet, animateur de radio, Salim Choueiri, propriétaire d'une flotte de taxis, Abdul Rahman Kharamandeh, propriétaire du Délicatesse Nourcy (Café Pistache inc.), Ahmad Aida Dib Cheraim, alias Jade, informaticien, et Manuel Mansour, propriétaire d'Afritude, une boutique d'art africain à Montréal.

Le mode opératoire de Radwanli consiste essentiellement à recommander des filles à son cercle d'amis et d'hommes d'affaires, dont certains les dirigent vers leurs propres connaissances et amis. Il est lui-même client et recherche clairement des mineures. L'un des proxénètes qui lui fournit des filles est Pierre-De Bellefeuille, membre du Wolf-Pack. Celles-ci sont déjà bien «dressées» pour satisfaire la clientèle. Radwanli n'a plus qu'à les débaucher en leur faisant miroiter de «travailler» à leur compte. Il leur assure une clientèle d'hommes friqués. La plupart des victimes détectées par Scorpion sont passées par le circuit du Wolf-Pack ou de Lovinsky avant de se retrouver dans le giron de Pellissier et de Radwanli.

Radwanli se présente comme un sauveur et propose aux filles, moyennant une diminution de tarif pour les fellations qu'il reçoit, de leur envoyer des clients. Il leur fournit aussi la logistique (téléphone cellulaire, chauffeur) en échange de services sexuels. Elles pourront même utiliser son appartement, situé au-dessus de sa boutique, ainsi que le 539, rue Grande Allée. Il loue également une chambre au mois à l'Hôtel du Nord, copropriété de Robert Gillet, à l'été 2002, durant la construction du condo qu'il a acheté à Doyon. Cette chambre est aussi utilisée par Iris, Gabrielle et Claire pour des services sexuels offerts à Georges Tannous et à Doyon. Radwanli ne prend aucune cote pour ses références. Il faut savoir que l'accusation de proxénétisme à son endroit n'a pu être maintenue, car il a été difficile de démontrer que ses activités lui permettaient de recevoir des avantages financiers ou d'affaires. La question qu'on peut se poser: pourquoi Radwanli était-il aussi actif à recruter des mineures et à les référer à ces gens d'affaires s'il n'en tirait pas un quelconque avantage?

Rencontre avec Radwanli en 2016

Dans cette valse des rencontres, il m'apparaissait important d'au moins rencontrer un «proxénète» de ce réseau. Celui identifié comme étant à la tête du réseau libanais, Georges Radwanli, accepte de nous parler sans hésitation, se présentant même comme une nouvelle personne. Il veut nous donner sa version des faits après toutes ces années.

Roger et moi rencontrons Radwanli dans sa boutique maintenant située sur la rue Saint-Joseph. Je la trouve surchargée d'objets, sombre, quelque peu poussiéreuse. Il nous accueille avec le sourire, comme si nous étions de vieux amis de passage à Québec. Il conclut une transaction avec une cliente et nous invite à monter au deuxième étage, un coin plus discret pour avoir une discussion ouverte. Je sens Roger un peu tendu, sur ses gardes. Il faut dire qu'il le connaît mieux que moi.

Radwanli propose le café, tradition libanaise oblige. Je décline et lui demande plutôt de me raconter son histoire. Il adopte une position de victime, celle de l'incompris du système de justice et des policiers. La conversation se déroule à moitié en français, à moitié en libanais, un peu pour créer un lien, une bulle où Roger ne peut entrer. Celui-ci, attentif, essaie tout de même de décoder la conversation par la gestuelle et le non-verbal de Radwanli. Sentant le malaise, je tente constamment de ramener la conversation en français.

Au bout d'une quarantaine de minutes, je vois bien que nous perdons notre temps. Rien ne sort de cet homme. Il martèle inlassablement d'une voix calme qu'il n'est pas un proxénète, mais plutôt un petit consommateur de prostitution, du type occasionnel.

En quittant cet endroit, je regarde Roger du coin de l'oeil. «Qu'est-ce que tu en penses?» Il me répond: «C'est toujours le même Georges.»

Le réseau de Claire, ou le modèle de l'indépendante

Claire fait partie de la catégorie des femmes victimes-proxénètes. Autrement dit, celles qui débutent dans ce milieu comme prostituées, puis poursuivent leurs activités en indépendantes, tout en s'adonnant à du proxénétisme. Claire commence à se prostituer à 17 ans, sous le contrôle de Pierre-De Bellefeuille et de Clément Karera, deux membres du Wolf-Pack. Elle rencontre Radwanli comme client par l'entremise de Pierre-De Bellefeuille. Ce dernier l'incite à quitter le WP pour monter sa propre affaire. Il lui présente les hommes d'affaires de son cercle, tout en lui demandant de lui ramener des filles mineures. Claire recommande donc à Radwanli plusieurs de ses amies de la polyvalente, les Chicks de la Poly.

Durant l'été 2002, Claire découvre un nouveau filon, celui d'hommes d'affaires qui ne font pas partie du réseau de Radwanli: Jacques Racine,

propriétaire des Pharm-Escomptes Racine, Claude Mailloux, propriétaire du Marché aux puces D'Estimauville, deux autres individus du milieu des hôtels, des bars et des terrains de golf, Ioanis Balalas, alias Marco, cuisinier dans un restaurant grec, Réjean Jobin, trafiquant de drogue lié aux Hells Angels, Steve Gariépy, animateur de radio, Yvan Cloutier, ex-président du Carnaval de Québec et Charles Nourcy, pâtissier chez Nourcy. Claire poursuit donc ses activités prostitutionnelles tout en recommandant ses nouveaux clients à ses amies de la polyvalente. Elle prend 20\$ par fille directement du client, sans que ces dernières le sachent. Ce genre de proxénète ne se perçoit pas comme tel et tend à prendre une posture de sauveuse. Claire considère qu'elle aide ses amies à sortir des griffes du Wolf-Pack et de Radwanli. À ses yeux, elle leur offre une clientèle qui paie mieux et de nouvelles opportunités.

Monsieur Soleil: le gérant ou le modèle d'affaires

André Pellissier est une figure connue de Québec. Il jouit d'une notoriété de voyant et anime, à CHIK FM, une émission de clairvoyance. Il est invité sur quelques plateaux de télévision, principalement à TQS. Par sa notoriété et son allure, il impressionne les filles lorsqu'il les aborde pour leur proposer de se prostituer. Il leur offre deux possibilités: elles peuvent soit le faire pour lui, soit ouvrir leur propre agence avec son aide. Dans le cas de figure où la fille l'accepte comme proxénète, moyennant un partage des gains à 50%, il lui offre tous les services de son agence: chauffeur, protection, publicité et placement. Si la fille choisit de monter sa propre agence, il lui propose une formule clés en main et un tutorat. Elle prend alors le rôle de gérante et les dividendes se partagent à 50% sur le montant qu'elle encaisse des filles sous sa direction. Pellissier l'invite même à prendre 75% et à donner 25% aux filles.

Pellissier est constamment sur le mode du recrutement. Outre les annonces mises dans *Le Journal de Québec* et les élèves de ses cours de danse, il sort tous les soirs dans des bars sur la Grande Allée, principalement au Living ou au Dagobert, pour tenter de trouver de nouvelles proies. Il essaie aussi de recruter les filles qui ne se laissent pas tenter par le chant des sirènes du Wolf-Pack. Il prend alors une posture du bon père de famille, gentil et protecteur, ayant un certain ascendant sur ces gars et des contacts avec les Hells Angels. Il a des filles mineures dans son

agence, mais aussi des adultes. Sa clientèle est variée. Il est en lien avec Patrick Pruneau et paie une cote aux Hells Angels pour pouvoir placer ses filles dans des bars de danseuses et passer ses annonces. Pellissier est un indépendant, bien qu'il donne un certain montant de ses revenus aux Hells Angels. Il ne fait pas partie du Wolf-Pack. Toutefois, il est en lien avec plusieurs membres des cliques de Lovinsky et de Kayishema.

Pellissier se perçoit comme un homme d'affaires gérant une agence d'escortes. Son mode opératoire est d'ailleurs celui du gérant. Ce type de proxénète tend à moins utiliser la violence pour contrôler les filles et privilégie plutôt l'argent, le luxe et la manipulation. D'ailleurs, lorsqu'il est en chasse, il expose sa «richesse» (voiture de luxe, argent, habillement, etc.) pour attirer ses proies et soutenir sa proposition d'affaires. Bien que la violence ne soit pas le premier outil de contrôle dans le modèle du gérant, il peut être intimidant et même en venir aux mains. Il organise son harem pour qu'il n'ait pas besoin de le surveiller constamment. Pellissier s'occupait davantage du recrutement, tandis que d'autres «employés» de son agence, dont une «gestionnaire», veillaient à répartir les tâches de l'équipe, notamment de placer, conduire, surveiller et collecter les filles.

LES FACILITATEURS, OU L'ART DE JOUER À L'AUTRUCHE

Dans l'industrie du sexe, les facilitateurs sont nombreux et peuvent prendre différentes formes. Certains sont directement liés à des proxénètes et ont pour tâche d'aider au maintien du contrôle des victimes. Ils œuvrent à faciliter leur prostitution et collaborent à différents niveaux pour le bon fonctionnement des activités du proxénète. Certains participent à l'hébergement et à l'entretien des besoins de base des filles. Ils sont chauffeurs, surveillants, messagers, gardes du corps, etc. Ils peuvent être ceux qui menacent, intimident les filles qui tentent de sortir du réseau. Ils servent d'intermédiaires et facilitent l'entrée dans les bars et les spectacles de hip-hop. Ils fournissent de la drogue aux filles, collaborent à des activités criminelles connexes (fabrication et distribution de fausse monnaie) et collectent l'argent.

L'une des stratégies pour perturber leurs activités et protéger les victimes, sans forcément ouvrir de longues enquêtes, est de leur donner des

mandats 810. Dans le Code criminel, l'article 810 est un outil législatif qui peut être utilisé sans qu'aucun crime soit commis. Il a donc une fonction préventive. Il est un engagement à ne pas troubler l'ordre public et vise à protéger une personne qui craint pour sa sécurité. S'il a des motifs raisonnables, un procureur peut demander à un juge d'ordonner un 810, qui est valide pour une période maximale d'un an. Toutefois, cette démarche peut également être enclenchée directement au greffe d'un palais de justice par la personne plaignante. Un 810 est habituellement accompagné de conditions, notamment celles de ne pas communiquer avec la ou le plaignant et, dans certaines situations, de ne pas consommer de drogue ou d'alcool, ou de ne pas posséder d'arme à feu. Cette promesse doit être signée devant un juge et si elle n'est pas respectée, le contrevenant peut faire face à des accusations criminelles de bris de condition qui, s'il est reconnu coupable, l'exposent à une peine d'emprisonnement de deux à quatre ans, ainsi qu'à une amende maximale de 5000\$.

D'autres facilitateurs mettent à la disposition des proxénètes des espaces prostitutionnels. Certains sont bien au fait des activités qui se font dans leurs établissements et de l'âge des filles. D'autres préfèrent jouer à l'autruche. Ce sont des propriétaires de bars, d'hôtels (de luxe ou miteux), de motels, de bars de danseuses, de restaurants, des organisateurs des grands événements sportifs, culturels, politiques, des journaux par le biais des annonces, des entreprises de musique hip-hop, etc. Par exemple, le circuit des restaurateurs de la Haute-Ville de Québec faisait partie de ces facilitateurs. Les filles étaient invitées à manger gratuitement et pouvaient partir avec des clients. Les restaurateurs se téléphonaient à l'occasion pour se passer les filles.

L'une des stratégies employées par la police pour perturber les activités des proxénètes est de faire une dénonciation à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). Plusieurs des bars qui ont été dénoncés dans le cadre du projet Scorpion ne respectaient pas les conditions d'émission de leur permis d'alcool. Certains laissaient entrer des mineures (le Hollywood sur la Rive-Sud de Montréal, le 173 à Saint-Georges-de-Beauce, etc.); d'autres n'avaient pas de permis de bar avec spectacle ou spectacle avec nudité, mais exploitaient dans les faits un bar de danseuses. Aucun d'entre eux n'avait d'ailleurs d'autorisation de danse contact. Les bars de danseuses sont également ciblés par ce genre de stratégie, principalement ceux où les policiers identifient la présence de prostitution. Ils sont catégorisés en

fonction du niveau de prostitution: les bars à «gaffe» A+ (attouchements, fellations) et les A++ (relations sexuelles complètes). Par exemple, l'Oasis de Saint-Jérôme, le Sportif et le Scrabble de Trois-Rivières sont identifiés lors de l'enquête comme des bars à «gaffe» où se faisaient des attouchements et des fellations; tandis que le Cabaret Sans Limite à Saint-Nicolas (Lévis), le Toit Rouge à Manseau, le Rocher à Saint-Gérard-des-Laurentides sont des lieux où se faisaient des relations sexuelles complètes.

D'autres établissements sont également ciblés par cette dénonciation faite en octobre 2003, à savoir La Broussaille à Vanier (Québec), La Halte et Le Détour à Victoriaville, le Living sur Grande Allée (Québec), le Rio à Nicolet, l'Entre-Nous à Saint-Hyacinthe, l'Entre-Nous à Val-Bélair (Québec), L'Exibé et L'Extase à Saint-Romuald (Lévis), le J.R. à Jonquière, le Madonna à Drummondville, le Club Frontière à Rivière-Beaudet, le Foxy Bar à Roberval, le Hollywood à Saint-Jean-sur-Richelieu, le bar L'Intime en Beauce, le Pignon Vert à Thetford-Mines, le motel St-Régis à Danville et le Downtown à Trois-Rivières.

Dans les hôtels et les motels, deux types de fonctionnement sont possibles: le *incall* et le *outcall*. Dans le premier cas de figure (*incall*), le proxénète réserve une ou plusieurs chambres où les filles de son harem vont attendre les clients. L'utilisation d'Airbnb est aussi courante. C'est donc le client qui se déplace. Bien souvent, afin de rentabiliser les coûts, les filles sont forcées de faire de 15 à 20 prostituées. Dans le deuxième cas de figure (*outcall*), ce sont les filles qui vont dans la chambre du prostitué. Dans plusieurs hôtels, les proxénètes ont des contacts parmi les employés, qui servent de rabatteurs. Ceux-ci vont proposer à la clientèle masculine de l'hôtel des services prostitutionnels et prendre une cote, un bakchich. Le terme *outcall* est employé lorsque la personne prostituée se déplace vers le client, ce qui comprend son domicile, sa voiture, etc. Les réseaux de Radwanli et de Claire procédaient de cette manière. Les filles allaient au domicile des clients.

Quant aux grands événements et festivals, si certains attirent plus de prostitution que d'autres, ils contribuent tous à une augmentation de la demande et, par conséquent, à davantage d'exploitation sexuelle. Lors du Grand Prix de Montréal, une augmentation de l'offre prostitutionnelle est constatée par la venue de nombreuses filles des autres provinces canadiennes et des États-Unis. En juin 2018, le Québec a eu sur son territoire deux événements importants: le Grand Prix de Montréal et le

Sommet du G7, à Charlevoix. En moins d'un mois, l'offre prostitutionnelle¹⁰⁰ sur Internet pour le Grand Montréal et la ville de Québec a doublé, avec près de 8000 entrées (numéros de téléphone, affichages, courriels); 55% des annonces concernaient Montréal, Laval et la Rive-Sud; et 16% la ville de Québec¹⁰¹. La situation ne s'est pas arrangée en 2022. Après deux ans d'absence, le Grand Prix de Montréal demeure l'Eldorado des proxénètes. L'offre prostitutionnelle a triplé presque en quelques semaines avant la tenue de l'événement. On a alors répertorié environ 30 000 annonces actives¹⁰² avec l'avènement des réseaux sociaux comme mode de diffusion.

-
82. Individus, majoritairement des hommes, adultes ou adolescents, ayant une préférence sexuelle pour des enfants impubères ou en début de puberté.
 83. Individus, majoritairement des hommes adultes, ayant une préférence sexuelle pour des adolescents de 13 à 17 ans.
 84. François Houle a été acquitté et Anthony Torbey a été arrêté par erreur.
 85. Le Registre national des délinquants sexuels (RNDS) est un répertoire canadien des délinquants reconnus coupables d'une infraction sexuelle. Cette inscription doit toutefois être ordonnée par un tribunal et le délinquant sexuel doit s'enregistrer à un corps de police municipal ou à la SQ dans un délai de sept jours. Ce registre facilite les enquêtes policières et contribue à la prévention de ce genre de crime, en obligeant notamment le délinquant à se rapporter une fois par année au corps de police de son territoire. Au Québec, c'est le Centre québécois d'enregistrement des délinquants sexuels (CQEDS), géré par la Sûreté du Québec, qui doit acheminer les données au Registre national des délinquants sexuels (RNDS).
 86. Année d'implantation de la loi criminalisant l'achat de services sexuels.
 87. GRC et CNCTP, 2013, p. 28.
 88. MSP, 2021.
 89. Cour supérieure, sentence, 19 novembre 2014, p. 3.
 90. Le projet de loi C-452, élaboré et porté à la Chambre des communes par Maria Mourani, députée fédérale d'Ahuntsic, a reçu la sanction royale le 18 juin 2015. Il est adopté à l'unanimité par les députés de la Chambre des communes, puis se retrouve au Sénat sous le parrainage du sénateur de La Salle, Pierre-Hugues Boisvenu. Le texte modifie le Code criminel afin qu'y soient prévues des peines consécutives pour les infractions liées à la traite de personnes et qu'une présomption relative à l'exploitation d'une personne par une autre y soit créée. Il ajoute également l'infraction de traite de personnes à la liste des infractions visées par la confiscation des produits de la criminalité.
 91. Piché, 2014.
 92. Le gangstérisme est défini à l'article 467.11 (1) du Code criminel. Il est le fait de participer sciemment, par acte ou omission, aux activités d'une organisation criminelle dans le but d'accroître sa capacité. L'article 467.12 (1) établit la peine à un emprisonnement maximal de 14 ans.
 93. *Radio-Canada*, 1^{er} avril 2020.

94. *Le Journal de Québec*, 9 juillet 2009.
95. Nerva Lovinsky a eu plusieurs surnoms: Ninja, Thirteen et Turtle (à la suite d'une visite à New York).
96. Un membre en règle des Hells Angels est toujours actif dans l'organisation. Il paie une cote de 10% de ses profits au chapitre de son club.
97. *Original gangster*: appellation donnée à un membre de gang fondateur ou ayant de l'ancienneté. Ce sont habituellement des individus qui ont fait leurs preuves et sont respectés des plus jeunes.
98. Les *hang around* sont des individus qui gravitent autour du noyau dur d'une clique.
99. Une fille catégorisée comme top 1 est belle et jeune. Une top 2 est moins belle et une top 3 n'est bonne qu'à faire d'autres tâches connexes (fraude, trafic de drogue, recrutement, chauffeuse, messagère, etc.).
100. Cette analyse a été faite par une entreprise montréalaise spécialisée en informatique judiciaire.
101. *Le Journal de Montréal*, 7 juin 2018.
102. *Le Journal de Montréal*, 16 juin 2022.

Le bilan du Scorpion

Maria Mourani: Avec le recul, que ferais-tu différemment?

Roger Ferland: Je ne changerais rien, parce que j'ai fait mon travail avec rigueur, structure, méthode, et bien évidemment, instinct, feeling et tout mon cœur. J'ai eu la chance incroyable de diriger une équipe solide, rigoureuse et déterminée. On a fait avec les moyens du bord en acceptant les contraintes et ce qu'on ne pouvait changer, tout en essayant de faire bien plus que d'autres équipes avant nous. Alors, est-ce qu'on aurait pu faire plus, voire mieux? Peut-être, il y a toujours place à l'amélioration.

Maria Mourani: Comme disent mes amis coréens: «Vous avez fait de votre mieux.»

...

SCORPION: LA POINTE DE L'ICEBERG

Vingt ans plus tard, Scorpion, c'est tout de même une enquête menée du 19 septembre 2002 au 15 mai 2003 avec plus de 650 sujets vérifiés, rencontrés, interrogés, reliés, dont 200 entrevues réalisées auprès de jeunes filles et de témoins. C'est également 61 jeunes filles identifiées comme des victimes de prostitution, sorties du milieu et dont la déclaration a été enregistrée en

K.G.B. vidéo. Scorpion a généré 86 mandats généraux de perquisition et d'écoute électronique. L'écoute électronique s'est tenue sur 38 jours, du 8 novembre au 18 décembre 2002, avec 27 000 conversations en sept langues, à savoir le français, l'anglais, l'espagnol, le créole haïtien, le rwandais, le libanais et le serbo-croate. Cent cinquante appels ont été reçus par le 641-AGIR et ont généré autour de 900 informations diverses, qui ont été systématiquement analysées. En ce qui concerne les éléments de preuve, près de 6000 documents papier ont été traités, sans compter les 42 vidéos de plaignantes, les 28 cassettes 24 h/24 de caméras de surveillance et les 22 journées de filature. Scorpion, c'est aussi plus de trois ans de procédures en cour criminelle à Québec et à Montréal, de décembre 2002 à décembre 2005, pour faire condamner 41 individus sur 43 accusés, et une année additionnelle pour des procédures à la chambre civile de la Cour supérieure de Québec.

Avec plus de 250 rapports d'événement analysés provenant de l'intervention directe des policiers patrouilleurs, des rencontres de sources, d'intervenants sociaux et scolaires, de parents, de victimes et d'échanges avec la section Enquête sur l'exploitation sexuelle des mineurs du SPVM¹⁰³, Scorpion a permis de mettre au jour un réseau de prostitution juvénile à Québec, dont les ramifications vont au-delà du Wolf-Pack et du réseau de Radwanli. Il aurait fallu plusieurs autres enquêtes de ce type au regard des informations portant sur d'autres réseaux d'exploitation sexuelle juvénile, dont celui des jeunes garçons, qui demeure encore dans les abysses de Québec.

En effet, lorsque Scorpion ferme boutique, plusieurs informations de sources et de victimes laissent entrevoir la présence de nombreux réseaux de prostitution juvénile masculins et féminins dans la région de Québec. L'exploitation sexuelle des mineurs y est toujours active et répandue. D'ailleurs, la ville de Québec est considérée à l'échelle canadienne comme l'un des lieux de prédilection de la prostitution (juvénile et adulte) et de tourisme sexuel, tout comme Montréal, Toronto, Vancouver, Edmonton, Calgary et Winnipeg. La prostitution y est notamment contrôlée par le crime organisé, à savoir les Hells Angels, par l'intermédiaire des gangs de rue. Pourtant, depuis 2002, peu d'enquêtes se sont attaquées aux réseaux de prostitution juvénile de Québec.

Il n'est donc pas étonnant qu'en 2012, Bernard Lerhe, le président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, ait réagi aux commentaires de Michel Desgagné, le directeur du Service de police de la Ville de Québec, sur les ondes du FM93. Celui-ci avait laissé entendre qu'il n'y avait plus de problème de prostitution juvénile à Québec et qu'il lui faudrait des informations à cet effet pour donner l'autorisation d'ouvrir une enquête comme Scorpion. Lerhe soutient alors qu'au moins trois groupes policiers auraient tenté de démarrer des enquêtes sur des jeunes filles mineures aux prises avec des proxénètes et se seraient retrouvés avec des fins de non-recevoir. Malgré les dénégations de Desgagné, le 26 octobre 2012, le porte-parole du SPVQ confirme, sur les ondes du FM93, le rejet des demandes d'enquête. Il s'ensuit dans les médias un bras de fer entre le président de la Fraternité, le directeur du service de police et le politique. Lerhe est accusé de ternir l'image de la police en affirmant que la prostitution juvénile n'est pas chose du passé à Québec. Desgagné, sur les ondes de FM93, lui demande d'arrêter «de faire peur au monde¹⁰⁴». Quant à Lerhe, il exhorte à une reconduction des budgets de l'Escouade régionale mixte gangs de rue et drogues (ERM) et à un financement à long terme des enquêtes de prostitution juvénile, voire un deuxième Scorpion.

Depuis 2017, l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) tient le rôle d'escouade permanente dédiée à lutter contre le proxénétisme et l'exploitation sexuelle des mineurs et des jeunes adultes à des fins commerciales. Elle unit en son sein la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et plusieurs corps de police municipaux, à savoir de Montréal, Québec, Gatineau, Laval et Longueuil, sous la direction de la SQ. Ce sont des corps de police de niveau 3 ou plus, soit ceux qui ont la compétence de mener des enquêtes sur des activités de proxénétisme, en vertu du Règlement sur les services policiers. Cette escouade est composée de près d'une centaine de ressources de différents corps de police. Ses interventions n'ont pas de frontière, tout comme les réseaux de prostitution juvénile. Elle agit à l'échelle régionale, provinciale, nationale et internationale. L'EILP offre également des services de soutien, de formation et de conseil en matière d'enquête sur l'exploitation sexuelle aux différents corps de police municipaux, ainsi qu'aux juges et aux procureurs du Québec et du Canada. En 2021, il s'est ajouté l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile (EILPJ), une première au Québec, dont le rôle est de s'attaquer aux producteurs et aux distributeurs de pornographie juvénile. Cette équipe

mène des enquêtes virtuelles pour retracer les individus impliqués dans ce genre d'activités. Toujours coordonnée par la SQ, elle regroupe 17 policiers provenant des corps de police de Montréal, Québec, Gatineau, Laval et Longueuil.

La prostitution juvénile ne date pas d'hier. Elle est une activité criminelle lucrative qui brise des vies. André Fillion l'exprime bien: «Le viol est bien pire qu'un meurtre» et la prostitution n'est rien d'autre qu'un viol tarifé. Il est vrai que Scorpion demeure un trauma dans la pensée populaire et politique de la ville de Québec. Toutefois, on ne guérit pas en jouant à l'autruche. Comme le disait si bien Einstein: «Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui regardent sans rien faire.»

LES CONDAMNATIONS AU CRIMINEL

Que dire de ces condamnations? Des sentences bonbon pour plusieurs proxénètes et proxénètes. Quelques-uns ont été inscrits au Registre national des délinquants sexuels (RNDS), alors qu'un bon nombre d'entre eux aurait dû y être. Le plus aberrant est que les juges qui ont imposé ces ordonnances en sont venus à la conclusion que ces individus étaient des délinquants sexuels, au point d'autoriser leur inscription dans ce registre, mais qu'ils leur ont donné des sentences suspendues, du sursis et des travaux communautaires. C'est à n'y rien comprendre. La magistrature a un devoir d'autocritique quant à la gestion des dossiers de prostitution juvénile et Scorpion en est un exemple. Certains de ces proxénètes et proxénètes ont même échappé au prélèvement d'un échantillon d'ADN. Si ce n'était que de la dimension prostitutionnelle, ces proxénètes auraient tous été traités comme des agresseurs sexuels. Plusieurs peuvent même être placés dans la catégorie des éphébophiles. Encore de nos jours, cette incohérence du système de justice demeure, à savoir qu'un individu qui agresse sexuellement un mineur peut s'en sortir avec des sentences légères à partir du moment où il paie. Cette résistance à condamner sévèrement ces proxénètes demeure un problème non résolu. Pourtant, s'attaquer à l'offre, autrement dit à la clientèle, demeure la clé du succès.

Il est important de mentionner que tous les proxénètes et les proxénètes repérés par Scorpion n'ont pas été poursuivis. Plusieurs s'en sont sortis par

la force de leurs injonctions de non-publication et de leurs avocats. Quelques-uns ont tout de même été sanctionnés.

Le 31 octobre 2005, Ioanis BALALAS reçoit une sentence suspendue, avec une probation d'un an, 135 heures de travaux communautaires à faire dans un délai de six mois et 100\$ de suramende par chef d'accusation, donc environ 300\$, devant le juge Hubert Couture.

Le 15 octobre 2004, Ahmad CHERAIM reçoit une sentence suspendue, avec une probation de deux ans, 90 heures de travaux communautaires et une amende de 200\$ devant le juge Jean-Claude Beaulieu, de la Cour supérieure.

Le 20 septembre 2004, Salim CHOUEIRI reçoit une probation de 1 an et 6 mois à purger dans la communauté, ainsi qu'une amende de 1600\$ devant le juge Bernard Lemieux.

Le 28 juin 2004, Yvan CLOUTIER reçoit une sentence suspendue avec une probation de 2 ans, et 90 jours de travaux communautaires devant le juge James Brunton. Celui-ci rend également une ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN. La confiscation du véhicule saisi est rejetée et il est demandé de lui remettre dans un délai de sept jours sa BMW.

Le 16 septembre 2003, Jean-Max DOLCINE reçoit une sentence de 14 mois de pénitencier devant un juge de la Cour du Québec. Il devra à sa libération se conformer à une ordonnance de probation de deux ans. Il lui est interdit d'avoir des contacts avec les victimes et tous les coaccusés. Dolcine écope en 2007 d'une sentence de 30 mois pour proxénétisme et en 2012 d'une peine d'emprisonnement de 27 mois pour des agressions répétées et d'une extrême violence envers son ex-conjointe (coups, morsures, bout de doigt arraché, dents cassées, etc.)¹⁰⁵.

Le 26 août 2004, Yves DOYON reçoit une sentence suspendue avec un an de probation et 60 heures de travaux communautaires à faire dans les 90 jours devant le juge Fraser Martin. Celui-ci rend également une ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN.

Le 10 septembre 2004, Jean-Bernard ESTELLE reçoit une sentence de 39 mois de pénitencier, avec une probation de trois ans après toute condamnation, avec diverses conditions, dont l'interdiction de posséder une arme à feu pendant 10 ans devant le juge Laurent Dubé. Celui-ci rend également une ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN. Il sera

déporté en Haïti après sa condamnation, selon les procédures d'Immigration Canada.

Le 18 décembre 2003, Jean Denizard FANDAL reçoit une sentence de trois ans de pénitencier, avec une probation de trois ans à sa libération devant le juge Alain Morand. Il lui est interdit d'avoir des contacts avec les victimes et tous les coaccusés. Il sera déporté en Haïti quelques semaines après sa condamnation, selon les procédures d'Immigration Canada.

Le 12 avril 2005, Steve GARIÉPY reçoit une sentence de huit mois à purger dans la communauté, avec une probation d'un an, devant le juge André Cartier. Il est assigné à domicile 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 et il lui est interdit de communiquer avec Claire.

Le 21 juin 2004, Robert GILLET reçoit une sentence suspendue d'une peine de 30 jours d'incarcération, avec une probation d'un an et 40 jours de travaux communautaires devant le juge Fraser Martin. Ce dernier refuse d'autoriser un prélèvement d'un échantillon d'ADN.

Le 22 octobre 2004, Nadine GINGRAS reçoit une absolution conditionnelle pour 12 mois avec des conditions, dont l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes et les coaccusés et une amende de 500\$ à payer en don au CAVAC Québec devant le juge Mario Tremblay,

Le 15 juillet 2004, Jean-François GUAY reçoit une sentence suspendue, avec un an de probation et 60 heures de travaux communautaires à faire dans les 90 jours devant le juge Fraser Martin.

Le 3 juin 2004, après une 13^e journée de procès, dont trois jours de délibérations, un jury au palais de justice de Montréal déclare François HOULE non coupable des deux chefs de sollicitation de services sexuels d'une personne mineure moyennant rémunération qui pesaient contre lui.

En 2004, Réjean JOBIN reçoit une sentence suspendue, avec un an de probation, 90 heures de travaux communautaires et 700\$ d'amende devant un juge de la Cour du Québec. Il est arrêté de nouveau le 7 octobre 2005 pour un mandat émis le 15 septembre 2005, parce qu'il n'avait pas effectué les travaux communautaires imposés dans le cadre de sa condamnation.

Le 13 décembre 2004, N'Djeka KANDULA reçoit une sentence de 48 mois de pénitencier devant le juge Pierre Rousseau. Il ne peut entrer en contact avec les autres coaccusés, à l'exception de Patrick Kayishema, son cousin. Il sera déporté après sa condamnation, selon les procédures d'Immigration Canada.

Le 14 avril 2005, Abdul Rahman KHARAMANDEH reçoit une sentence suspendue, avec un an de probation et 100 heures de travaux communautaires devant le juge André Cartier. Celui-ci rend également une ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN et autorise son inscription au Registre national des délinquants sexuels.

Le 16 juin 2004, Jean-Claude KARERA reçoit une sentence de 27 mois de pénitencier devant le juge Laurent Dubé. En outre, le 30 mars 2005, il reçoit une sentence additionnelle de neuf mois de pénitencier avec une probation de deux ans devant le juge André Plante. Jean-Claude Karera est condamné à plus de cinq mois de prison pour possession de stupéfiants (49 comprimés de méthamphétamine). En 2012, il est accusé de voies de fait sur une téléphoniste alors qu'il travaillait dans une entreprise de système d'alarme¹⁰⁶.

Le 16 juin 2004, Clément KARERA, déjà en détention provisoire, reçoit une sentence de 12 mois de pénitencier consécutifs à la peine de trois ans et quatre mois qu'il purgeait déjà devant le juge Laurent Dubé. Depuis, Clément Karera a fait l'objet de plusieurs incarcérations à la suite de manquements à des conditions de libération, particulièrement celle de ne pas fréquenter des individus criminalisés. Il avait écopé de 10 ans de pénitencier pour plusieurs agressions, dont armées, et des séquestrations en 2011. L'une de ses victimes est un agent correctionnel, qu'il a agressé le 21 juillet 2010 durant une émeute à l'Établissement de détention de Québec (prison d'Orsainville)¹⁰⁷.

Le 9 mars 2005, Victor KARMOUCHE reçoit une sentence suspendue, avec une probation de deux ans, 60 heures de travaux communautaires et une suramende de 200\$ devant le juge Beaulieu. Celui-ci rend également une ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN et autorise son inscription au Registre national des délinquants sexuels.

Le 13 décembre 2004, Patrick KAYISHEMA reçoit une sentence de 39 mois de pénitencier avec une probation de trois ans, avec comme condition une interdiction de posséder des armes à feu, devant le juge Pierre Rousseau. Il peut contacter Jean-Claude Karera, Clément Karera, d'autres de ses cousins et N'Djeka Kandula. En mai 2016, Kayishema est de nouveau arrêté et accusé de proxénétisme. Cependant, les accusations sont retirées quelques semaines plus tard à la suite d'un manque de collaboration de la victime, alors adulte¹⁰⁸.

Le 10 septembre 2004, Nerva LOVINSKY reçoit une sentence de six ans de pénitencier devant le juge Laurent Dubé. Celui-ci rend également une ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN. Aux dernières nouvelles, Lovinsky fait l'objet d'un mandat d'arrestation, émis en juillet 2021, pour homicide involontaire lors d'un braquage qui aurait mal tourné à la résidence de Saint-Léonard d'un trafiquant de drogue, la veille de Noël 2018. Il serait actuellement en cavale¹⁰⁹.

Le 19 juillet 2005, Claude MAILLOUX reçoit une sentence suspendue pour quatre chefs d'accusation de sollicitation des services sexuels d'une personne mineure moyennant rémunération, avec une probation de deux ans, 65 heures de travaux communautaires, une amende de 3600\$ et 400\$ de suramende devant le juge Rémi Bouchard. Celui-ci rend également une ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN et autorise son inscription au Registre national des délinquants sexuels. Par ailleurs, le 8 novembre 2005, Claude Mailloux reçoit une autre sentence suspendue pour trois chefs d'accusation de sollicitation des services sexuels d'une personne mineure moyennant rémunération avec une probation d'un an, 90 heures de travaux communautaires à faire dans un délai de six mois, 150\$ d'amende en don au CAVAC et 300\$ de suramende devant le juge Jacques J. Levesque. Celui-ci rend aussi une ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN et autorise son inscription au Registre national des délinquants sexuels.

Le 25 novembre 2005, Manuel MANSOUR reçoit une sentence suspendue, avec une probation de 12 mois, 60 heures de travaux communautaires et une amende devant le juge Denis Lavergne. Celui-ci rend également une ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN et autorise son inscription au Registre national des délinquants sexuels.

Le 16 juin 2004, Jocelyn Philogène MIOR reçoit une sentence de 20 mois de pénitencier consécutifs à toute autre sentence devant le juge Laurent Dubé. En 2010, il est condamné à deux mois de prison et 24 mois de probation pour trafic de stupéfiants. Quelques mois après sa libération, il disparaît de la circulation. Il est introuvable depuis¹¹⁰.

Le 10 décembre 2004, David MOÏSE reçoit une sentence de deux ans moins un jour de pénitencier, avec une probation de deux ans au terme de sa peine, avec conditions: ne pas entrer en contact avec les victimes et les coaccusés, ne pas se tenir à moins de 200 mètres de bars de danseuses nues

ou assister à des fêtes pour des personnes âgées de 12 à 18 ans, garder la paix et présenter une bonne conduite, devant le juge Rémi Bouchard.

Le 8 juillet 2004, Charles NOURCY reçoit une sentence suspendue, avec une probation d'un an, 300\$ d'amende sur chaque chef d'accusation, donc 900\$ et 300\$ de suramende¹¹¹ devant le juge Mario Tremblay.

Le 23 janvier 2004, André PELLISSIER reçoit une sentence de 42 mois de pénitencier devant le juge Pierre Verdon.

Le 12 novembre 2004, Téchelet PIERRE-DE BELLEFEUILLE reçoit une sentence de 48 mois de pénitencier, avec une probation de trois ans devant le juge Pierre Rousseau. Il lui sera interdit de posséder une arme à feu pendant 10 ans. Il est condamné de nouveau pour proxénétisme en 2009 et en 2016. En novembre 2021, Pierre-De Bellefeuille est reconnu coupable de proxénétisme. Il est en attente de sentence¹¹².

Le 16 juillet 2004, Jean PIERRIN reçoit une sentence de 39 mois de pénitencier, avec une probation de trois ans devant le juge Michel Babin. Il lui est interdit de communiquer avec les victimes et les coaccusés et de se trouver à moins de 200 mètres d'un bar-spectacle de danseuses nues. Pendant un an, à compter de sa sortie, il ne pourra se trouver dans un parc en milieu urbain entre 20 h et 6 h, dans des *after-hours* ou des fêtes pour les 12 à 18 ans. Il doit aussi aviser le greffe de tout changement d'adresse. En avril 2013, Pierrin se retrouve devant la justice et écope de deux ans de prison pour une agression armée survenue en 2012¹¹³.

Le 19 novembre 2004, Georges RADWANLI reçoit une sentence de 42 mois de pénitencier, plus 200 heures de travaux communautaires à faire dans les neuf mois et un couvre-feu à respecter devant le juge Fraser Martin. Celui-ci rend également une ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN et autorise son inscription au Registre national des délinquants sexuels.

Le 19 juillet 2005, Jacques RACINE reçoit une sentence suspendue, avec une probation de deux ans, 65 heures de travaux communautaires, une amende de 3600\$ et 400\$ de suramende devant le juge Rémi Bouchard. Celui-ci rend également une ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN et autorise son inscription au Registre national des délinquants sexuels.

Le 5 janvier 2005, Georges TANNOUS reçoit une sentence de 33 mois de pénitencier devant le juge Fraser Martin. Celui-ci rend également une

ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN.

Pour ce qui est de Charles Chadan TANNOUS, à la suite de la plainte privée d'Yves-André Lebouthillier au palais de justice de Québec, le juge Hubert Couture autorise un mandat d'arrestation le 3 octobre 2005 sous deux chefs d'accusation de proxénétisme sur les personnes de Caciopé et de Claire, pour la période de décembre 2001 à mars 2002. La procureure, Erika Porter, du Bureau de lutte au crime organisé (BLACO), représentait le ministère public et Jean Asselin le Service de police de la Ville de Québec. Roger Ferland et François Bouchard procéderont à l'exécution du mandat émis contre Charles Chadan Tannous. Il sera libéré sur promesse de comparaître, moyennant certaines conditions. Il refuse de répondre aux questions des policiers lors de son interrogatoire et comparaît le 5 janvier 2006. Il ne sera finalement pas condamné, car les chefs d'accusation seront retirés grâce à la procédure du *nolle prosequi*, qui permet de retirer des accusations sans avoir à donner d'explication.

En mai 2003, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) fait de même pour les chefs d'accusation déposés contre Anthony TORBEY, qui a été confondu au cours de l'enquête avec Charles Chadan TANNOUS, le frère de Georges Tannous. À la suite de la poursuite civile intentée par Torbey concernant cette confusion, le SPVQ lui offrira un dédommagement hors cour.

LES ORDONNANCES DE MAINTIEN DE LA PAIX

À ces condamnations criminelles, 10 personnes ont reçu des mandats de paix, selon l'article 810 du Code criminel, avec notamment les conditions de garder la paix, de ne pas communiquer avec les victimes et leurs familles ou les importuner pour une période d'un an.

Au palais de justice de Québec, des résumés de la dénonciation pour le mandat de paix (art. 810 C.Cr.) sont remis aux avocats des suspects suivants: Vladimir Moïse, Marlène Gingras, Christian Ruyange, Rachid Oubarech, Christian Dionne, Edgyr Audate, Valcin Guempson, Steve Berlusse et Angelina Castelly. Seul Érick Pierrin n'était pas représenté par un avocat. Il était accompagné de sa sœur. Tous vont reconnaître les faits allégués dans les dénonciations, sauf Marlène Gingras et Vladimir Moïse qui contesteront leur mandat de paix. Le juge Hubert Couture leur donnera

raison et accueillera la requête en non-lieu. Il considérera alors que la preuve ne permet pas de faire la démonstration d'une crainte raisonnable, reposant sur des éléments objectifs, des victimes à leur endroit.

103. Actuellement, cette division porte le nom d'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP).

104. *Le Journal de Québec*, 29 octobre 2012.

105. *Le Journal de Québec*, 10 janvier 2012; TVA Nouvelles, 10 janvier 2012.

106. *Le Journal de Montréal*, 27 novembre 2011 ; *Le Journal de Montréal*, 4 octobre 2012.

107. *Le Journal de Québec*, 18 janvier 2020; Radio-Canada, 22 juillet 2010.

108. *Le Journal de Québec*, 18 mai 2016.

109. *La Presse*, 23 juillet 2021.

110. *Le Journal de Montréal*, 27 novembre 2011.

111. Une suramende, fédérale, provinciale ou territoriale, est une amende supplémentaire imposée par un juge. Habituellement, la suramende provinciale est perçue par le gouvernement provincial pour financer des services et des programmes d'aide aux victimes d'actes criminels.

112. *Le Soleil*, 20 novembre 2021.

113. *Le Journal de Québec*, 29 avril 2013.

Bibliographie

CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CCPE). *Les images d'abus pédosexuels sur Internet: une analyse de Cyberaide.ca*, Winnipeg, CCPE, 2016.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (CSF). *La prostitution: Profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, Québec, CSF, 2002.

Cour supérieure, 21 avril 2009, n° de cause: 200-17-004374-047.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC) et CENTRE NATIONAL DE COORDINATION CONTRE LA TRAITE DE PERSONNES (CNCTP). *Projet SÉCLUSION – La traite de personnes au Canada*, Ottawa, GRC, 2010.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC) et CENTRE NATIONAL DE COORDINATION CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES (CNCTP). *La traite interne de personnes à des fins d'exploitation sexuelle au Canada*, Ottawa, GRC, 2013.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP). *Proxénétisme et exploitation sexuelle à des fins commerciales. État de la situation*, MSP, 2021.

MOURANI, M. *Gangs de rue inc. Leurs réseaux au Canada et dans les Amériques*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2009.

MOURANI, M. *Le logement: besoins et préférences des femmes et des filles de l'industrie du sexe*, Blainville, Mourani-Criminologie, 2019.

- PICHÉ, A. (2014) *La preuve de gang*. Dans J-P. Guay et C. Fredette, *Le phénomène des gangs de rue*, Les Presses de l'Université de Montréal.
- POULIN, R. *Enfances dévastées. L'enfer de la prostitution*, tome 1, Ottawa, L'Interligne, 2007.
- SERVICE DU RENSEIGNEMENT CRIMINEL DU QUÉBEC (SRCQ). *Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes*, Montréal, SRCQ, 2013.
- TYLER, T. R. *Why people obey the law*, Princeton, Princeton University Press, 2006.
- U.S. DEPARTMENT OF STATE. *Trafficking in persons report. Countries narratives*, Washington, U.S. Department of State Publications, 2018.

Revue de presse

- «“Je n’ai jamais vu ça”: l’offre sexuelle explose sur le web... à temps pour le Grand Prix», *Le Journal de Montréal*, 16 juin 2022.
- «Une quatrième condamnation pour le proxénète Téchelet Pierre-de Bellefeuille», *Le Soleil*, 20 novembre 2021.
- «L’ex-chef des Wolf-Pack de Québec accusé d’avoir tué deux hommes», *La Presse*, 23 juillet 2021.
- «Le rappeur “Die-On” condamné à cinq ans de prison», Radio-Canada, 1^{er} avril 2020.
- «L’ex-Wolf-Pack Clément Karera a été réincarcéré trois fois depuis 2017», *Le Journal de Québec*, 18 janvier 2020.
- «Deux fois plus d’offres sexuelles pendant le Grand Prix et le G7», *Le Journal de Montréal*, 7 juin 2018.
- «Un ancien Wolf-Pack arrêté à Québec pour avoir voulu contrôler la vie d’une prostituée», *Le Journal de Québec*, 18 mai 2016.
- «Le projet Scorpion, la période noire de L’Allier», *Le Journal de Québec*, 5 janvier 2016.
- «Jean-Max Dolcine», *Le Journal de Québec*, 10 janvier 2012.
- «Agression armée. Deux ans pour Pierrin», *Le Journal de Québec*, 29 avril 2013.
- «En attente d’un deuxième Scorpion», *Le Journal de Québec*, 20 octobre 2012.

«De la prison aux systèmes d'alarme», *Journal de Montréal*, 4 octobre 2012.

«27 mois de prison pour Jean-Max Dolcine», *TVA Nouvelles*, 10 janvier 2012.

«Ce qu'ils sont devenus... Dix ans après le Wolf-Pack», *Le Journal de Montréal*, 27 novembre 2011.

«Fusillade au Red Lite de Laval: un suspect arrêté», *La Presse*, 6 novembre 2010.

«Deux détenus meurent dans une émeute», *Radio-Canada*, 22 juillet 2010.

«10 mois de prison pour Shoddy», *Le Journal de Québec*, 9 juillet 2009.

«Dérapage en attendant le verdict au procès Gillet», *La Presse*, 25 mars 2004.

«65 000 signatures à l'Assemblée nationale», *Le Journal de Québec*, 29 novembre 2003.

«Prostitution juvénile. Bellemare ouvre la porte à la nomination d'un procureur indépendant», *Le Soleil*, 25 mars 2004.

«Ils étaient plus de 300 sur Grande Allée», *Le Journal de Québec*, 17 novembre 2003.

«400 manifestants réclament la reprise de Scorpion», *Le Soleil*, 4 novembre 2003.

«Un des pires scandales judiciaires, selon M^e Larochelle. Prostitution juvénile à Québec. Chagnon dit non à une enquête publique», *Le Soleil*, 3 octobre 2003.

«Ministres du PQ impliqués? La police n'a pas de preuves», *Le Soleil*, 26 septembre 2003.

«Prostitution juvénile à Québec. Chagnon dit non à une enquête publique», *Le Soleil*, 17 septembre 2003.

«Enquête sur le réseau de prostitution juvénile. L'Allier lance un défi à Jacques Langlois», *Le Soleil*, 16 septembre 2003.

«Projet Scorpion. Aucune ingérence politique, dit la police», *Le Soleil*, 13 septembre 2003.

«Prostitution juvénile. Une enquête est demandée sur une possible ingérence», *La Presse canadienne*, 12 septembre 2003.

«Le président du Festival d'été de Québec démissionne», Radio-Canada, 15 mai 2003.

«Fusillade à Laval. Une rave tourne au cauchemar», *Le Devoir*, 3 septembre 2002.

OceanofPDF.com

Crédits photographiques

Nous avons fait tous les efforts possibles pour retracer et indiquer correctement la source ou le détenteur des droits de chaque photo. Les Éditions de l'Homme s'excusent pour toute erreur ou omission à cet égard.

Légende: (h) haut, (c) centre, (b) bas, (g) gauche, (d) droite

Archives/Le Journal de Québec: p. 10 (c) (b), 11 (h), 12 (h), 13, 14, 15 (b), 16 (h)

Archives Madame Karine: p. 12 (b)

Groupe TVA inc.: p. 9

Le Soleil: p. 11 (b), 15 (hg) (hd)

Nos remerciements

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont accepté de nous parler: François Bouchard «Bendo»¹¹⁴, André Fillion, Bernard Lehre, ex-président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, Sabin Ouellet, Denis Therriault et Madame B, une des mères de ces jeunes filles maintenant devenues des femmes. Un merci particulier aux victimes qui ont généreusement partagé leur vécu avec nous.

Merci à tous les membres de Scorpion, les civils et les policiers, particulièrement Christian Mailly, Martial Tremblay et Sylvain Gagné, les artisans des premières heures au cœur des décisions. Cette enquête n'aurait pu être possible sans la contribution de tous les membres de l'équipe qui y ont mis cœur, corps et âme pendant plus de quatre ans. Merci aussi aux partenaires et aux organismes qui nous ont soutenus et nous ont apporté leur contribution. En fin de compte, une trentaine de partenaires se sont joints à nous au fil des jours: la Direction de la protection de la jeunesse, les intervenants des Centres jeunesse, le Centre de détention de Québec, le service de sécurité de l'Université Laval, les Commissions scolaires, l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Québec et Montréal, le Centre d'aide aux victimes de la Rive-Sud (CALAC), Viol secours, le Centre d'hébergement pour femmes violentées, l'Association des femmes immigrantes, les centres de désintoxication Portage et Jean-Lapointe, l'équipe de traduction, le Service de police de la ville de Montréal (SPVM), le Centre hospitalier Robert-Giffard, la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), Revenu Québec, le ministère des Relations internationales, les Services frontaliers, les Services correctionnels du Canada (SCC), Bell

Canada, les entreprises privées (hôtels, motels, restaurants, bars, etc.), le ministère de la Justice, le Bureau de lutte au crime organisé Québec et Montréal (BLACO), le ministère de la Sécurité publique, les constables spéciaux des palais de justice de Québec et de Montréal, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les services de police municipaux de Québec et districts de la Sûreté du Québec (SQ).

Comme l'adage africain le dit: «Il faut tout un village pour élever un enfant.» Il en est de même pour obtenir du succès dans une enquête. On ne peut faire l'économie de remercier toute la communauté de Québec, dont les familles et les victimes, qui ont cru en l'équipe Scorpion et ont permis l'aboutissement de cette enquête au meilleur de leurs capacités. Surtout, ils ont contribué à ce que l'on continue!

Nos remerciements vont également à Ann Châteauvert, à Liette Mercier et à toute l'équipe des Éditions de l'Homme pour leur confiance et leur soutien.

Remerciements particuliers de Roger Ferland

Un merci tout spécial à mon père et à ma mère, qui m'ont donné bien plus qu'ils n'ont reçu. Ils m'ont préservé de bien des maux en m'inculquant l'importance du travail, du soutien familial et de la persévérance, et en me faisant comprendre que tout ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait! Merci aussi à mes deux merveilleux fils, qui ont trop souvent dû partager l'amour de leur père avec celui que je portais à mon travail, sans vraiment comprendre ce qui me préoccupait et me passionnait à ce point, et ce, même lors des moments où, comme enfants, ils avaient simplement besoin du regard de leur papa pour consolider leur confiance. Merci également à Johanne, leur mère, et ma conjointe à ce moment.

Enfin, merci à Brigitte, mon ange d'amour au quotidien.

114. Nous avons rencontré M. Bouchard avant son décès.

Table des matières

Avant-propos

Introduction

**Partie 1. Dans l’antre du Scorpion... 20 ans plus tard:
souvenirs d’un d’enquêteur**

La boîte de Pandore

Les 72 premières heures d’enquête

Nous n’étions pas les premiers...

Une enquête d’envergure

L’ABC d’une enquête sur la prostitution juvénile

Battre le fer pendant qu’il est chaud!

La machine repart de plus belle

Filature et écoute électronique: des méthodes d’enquête innovatrices

Il faut tirer la plogue

Vagues d’arrestations

Premières ondes sismiques

La folie médiatique

Les répliques

**Partie 2. Le Scorpion anatomisé: une criminologue analyse
l’enquête**

Paroles de victimes

Portrait des victimes

Témoignages de victimes

Les tueurs d'âme

Les proxénètes, ou clients

Les proxénètes

Les facilitateurs, ou l'art de jouer à l'autruche

Le bilan du Scorpion

Scorpion: la pointe de l'iceberg

Les condamnations au criminel

Les ordonnances de maintien de la paix

Bibliographie

Crédits photographiques

Nos remerciements

Opération Scorpion: les dessous de la plus grande enquête sur la prostitution juvénile au Québec
ISBN EPUB 978-2-7619-5757-1

Édition: Ann Châteauevert
Révision: Brigitte Lépine
Correction: Jocelyne Cormier

Photo de la couverture: Shutterstock

11-22

Imprimé au Canada

© 2022, Les Éditions de l'Homme,
division du Groupe Sogides inc.,
filiale de Québecor Média inc.
(Montréal, Québec)

Tous droits réservés

Dépôt légal: 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS:

Pour le Canada et les États-Unis:
MESSAGERIES ADP inc.*
Téléphone: 450-640-1237
Internet: www.messageries-adp.com
* filiale du Groupe Sogides inc.,
filiale de Québecor Média inc.

Gouvernement du Québec – Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres – Gestion SODEC
– www.sodec.gouv.qc.ca

L'Éditeur bénéficie du soutien de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec
pour son programme d'édition.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de l'aide accordée à notre programme de publication.

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

Canada

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

OceanofPDF.com

Suivez-nous sur le Web

Consultez nos sites Web et inscrivez-vous à l'infolettre pour rester informé en tout temps de nos publications et de nos concours en ligne. Et croisez aussi vos auteurs préférés et notre équipe sur nos blogues!

EDITIONS-HOMME.COM

EDITIONS-JOUR.COM

EDITIONS-PETITHOMME.COM

EDITIONS-LAGRIFFE.COM

RECTOVERSO-EDITEUR.COM

QUEBEC-LIVRES.COM

EDITIONS-LASEMAINE.COM

OceanofPDF.com

20 ANS PLUS TARD, RETOUR SUR UNE OPÉRATION QUI A SECOUÉ LE QUÉBEC TOUT ENTIER

Le 19 septembre 2002, le sergent-détective Roger Ferland est affecté à une nouvelle enquête: il doit prouver qu'un réseau de prostitution juvénile a pris racine dans la ville de Québec. Filatures et écoute électronique permettront à son équipe de mettre au jour non pas un, mais quatre réseaux de proxénètes, et de faire tomber les têtes de plusieurs clients, dont certains hommes d'affaires influents de la Vieille Capitale. Afin de souligner le vingtième anniversaire de ce coup de filet sans précédent, l'ex-policier et la criminologue Maria Mourani s'associent pour raconter les dessous explosifs de l'affaire, analyser le *modus operandi* des groupes criminels et exposer sans fard les conséquences terribles de l'exploitation sexuelle sur les mineurs. Leur ouvrage témoigne de l'importance de poursuivre le combat avec vigilance, pour le bien même de nos jeunes. *Que l'on continue!*



MARIA MOURANI est criminologue, docteure en sociologie et présidente de la firme Mourani-Criminologie. Députée fédérale pendant 10 ans, elle est la conceptrice de la loi C-452 sur la protection des victimes de traite. Elle a occupé le poste de représentante du gouvernement du Québec au sein de la délégation permanente du Canada à l'UNESCO. Autrice de best-sellers, elle rédige aussi des chroniques d'opinion dans le *Journal de Montréal*.

ROGER FERLAND, nommé enquêteur au SPVQ en 1997, a fait partie de plusieurs escouades mixtes touchant la criminalité organisée. Retraité, il enseigne au Collège Garneau et à la formation continue de la Faculté de Droit de l'Université Laval. Il intervient également comme analyste pour les médias lors d'événements criminels.



OceanofPDF.com